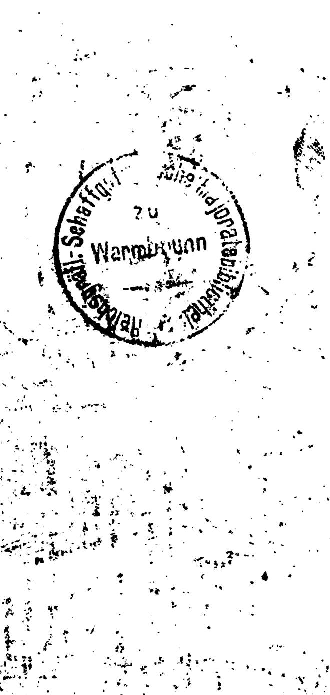

BIBLIOTHEQUE
UNIVERSELLE


zu

# BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

*DE L'ANNÉE*

M. D. C. LXXXVI.

*TOME PREMIER.*





A AMSTERDAM,
Chez Wolfgang, Waesberge Boom, & van Someren.

M. D. C. LXXXVIII.

# PREFACE.



IEN des gens seront sans doute surpris, de voir paroître un nouveau Journal, sous le titre de *Bibliotheque Universelle & Historique.* Les Savans qui se sont chargez de ce pénible emploi à Paris, à Leipsic, & à Rotterdam s'en aquitent avec tant de soin & d'exactitude, qu'il semble que c'est perdre le temps, que d'aller glaner dans un champ, que de si habiles ouvriers ont moissonné.

Mais on doit penser qu'il en est de cette sorte de travail, comme de tous les autres dont on tire beaucoup d'utilité. On voit qu'une infinité de gens s'y appliquent, sans considerer si d'autres les ont entrepris avant eux, & on voit même que ceux qui viennent les derniers, ne laissent pas d'être utiles au public, quoi qu'ils ne produisent presque rien de nouveau. On ne sauroit nommer aucune matie-

re de Theologie, de Jurisprudence, de Medecine, ou de quelque autre science que ce soit, qui n'ait été traitée par une infinité de Savans, les uns après les autres; & l'on peut dire, qu'il n'y a aucun Auteur qui n'ait trouvé des partisans, & des personnes qui ont crû avoir tiré quelque profit de la Lecture de ses ouvrages, quoi qu'il ne traitât d'aucun sujet dont on n'eût fait plusieurs livres avant lui. C'est ce qui fait qu'on se hazarde encore aujourd'hui, à dire des choses que le public a déja luës dans une infinité d'Auteurs. Si l'on ne dit rien de nouveau, pourvu au moins qu'on dise quelque chose d'utile, on remet en memoire à son Lecteur des choses qui peut-être lui échapperoient autrement, & qu'il est bien-aise de ne pas oublier. On trouve aussi des Lecteurs qui n'aiant pas beaucoup d'étude, n'ont pas encore appris ailleurs ce que l'on dit, & qui peut-être ne l'apprendroient jamais autrement, parce qu'ils negligent les vieux livres, & qu'ils ne

s'at-

s'attachent qu'aux nouveaux. (
tre cela deux ou trois livres,
traitent une même matiere, ne fi
sent pas pour tout le monde, &
n'est même pas possible, qu'ils to
bent entre les mains de tous ceu
qui ils peuvent être utiles. Il
faut necessairement un plus gr
nombre, pour en fournir l'Euro
La diversité de la méthode, qui
aussi differente que les goûts, sert
core beaucoup & à faire bien recev
un ouvrage dont le sujet est
connu, & à instruire même c
qui veulent bien pénétrer quel
chose. La prodigieuse varieté
se trouve entre les esprits, est ca
que ce qui n'a fait aucune imp
sion sur de certains Lecteurs, en
beaucoup sur les autres, que
trouve utile ce qui paroît tou
fait inutile au jugement d'un L
teur de different goût, enfin
la moitié du monde regarde a
mépris ce que l'autre admire,
lement à cause de la méthode d
on s'est servi. Le public seroit d

bien malheureux, si on le contraignoit de se contenter d'un certain nombre de Livres, & de s'en rapporter uniquement aux Auteurs, qui ont traité les premiers un sujet. Une excellente viande devient odieuse, si on en mange plusieurs fois de suite, il faut necessairement varier. Il en est de même des Livres; si on lit trop souvent un même Auteur, on ne manque pas de s'ennuier; & ceux qui se mêlent de faire des Livres ont autant d'interêt que le public ne les lise pas seuls, que ceux qui régalent quelcun pendant plusieurs jours, en ont de trouver des viandes differentes à lui faire servir.

Tout ce qu'on peut dire, c'est que lors qu'un travail est extrémement difficile, comme l'est assurément celui qu'on entreprend, on ne doit pas s'y engager témerairement. On en convient, & on avouë même qu'on aura sujet de s'étonner du dessein de cette Bibliotheque, si l'on considere que l'habileté &

l'exactitude des Journalistes n'ont pu empêcher qu'on ne fit bien des plaintes de leurs Journaux, qu'on ne crût y remarquer des défauts, & que ces prétendus défauts n'aient été cause que plusieurs personnes, dont on ne sauroit tout à fait mépriser le jugement, ont negligé ces sortes d'écrits. On a souvent ouï les plus raisonnables plaindre le malheur des Journalistes, qui n'ont pas assez de liberté, ou de commodité, pour rendre leurs ouvrages aussi parfaits, qu'ils le pourroient. Les uns demeurent si loin des lieux, où se fait le grand commerce de la Librairie, qu'ils ne recouvrent les Livres que fort tard, & ne peuvent pas même les avoir tous. Il y en a qui se plaignent, que dans les lieux, où l'on trouve facilement tous les livres qu'on met au jour, on ne leur en fournit pas assez. Enfin on sait qu'il y en a d'autres qui demeurent en un païs, où il n'est pas permis de parler de toutes sortes d'Ouvrages.

Ce sont là des inconveniens, dont les Auteurs ne sont point coupables. Mais bien des Lecteurs trouvent dans les Journaux un autre défaut, qu'il n'est pas si facile d'excuser. Il semble, disent-ils, que l'emploi de ces Messieurs ne differe point de celui d'un Historien, & qu'ils sont même obligez d'être plus fideles, parce qu'il n'y a rien qui les puisse empêcher de l'être, & qu'ils n'ont qu'à lire les pieces, pour être assurez de ne se point tromper. Cependant on remarque qu'ils prennent presque toujours parti, aussi bien sur des questions d'Histoire & de Philosophie, que sur des controverses de Religion. On dit que bien loin de s'attacher à faire un rapport exact & sincere de ce qu'on a lû de plus considerable dans les Livres, souvent on n'indique pas seulement les matieres principales; que d'autrefois on leur donne des sens, que les Auteurs ne veulent pas reconnoître; & qu'on affoiblit presque toûjours leurs rai-

raisons, pour peu qu'elles soient contraires aux interêts ou aux sentimens du Journaliste. Voilà ce qu'on en dit, & quoi que tout cela ne soit peut-être pas absolument vrai, il faut néanmoins avouër de bonne foi, qu'il est extrémement difficile de se dépouïller si bien de ses préjugez & d'étoufer si fort ses passions, qu'on lise de sang froid des sentimens contraires à ceux dont on fait profession, & qu'on les rapporte avec autant de fidelité, que ceux qui ont fait les Livres les diroient eux-mêmes, s'ils en faisoient l'abregé.

Il arrive d'ordinaire qu'un Auteur, qui est persuadé que sa Religion est bonne, se croit obligé d'empêcher que des opinions qui lui paroissent fausses, ne fassent impression sur les esprits. Cela fait qu'il les propose avec tant d'envie de les faire condamner au Lecteur, qu'on s'apperçoit d'abord de son dessein, pour peu que l'on soit éclairé, & qu'on ose se fier au

rapport d'un homme qui paroit si prévenu.

Quoi que la passion qu'on a pour les sciences ne soit pas à beaucoup près si violente, que celle qu'on sent pour sa Religion, néanmoins presque tous les Savans s'entêtent si fort de leurs opinions, qu'ils viennent enfin à les regarder comme des veritez incontestables, & qu'ils s'imaginent qu'il n'est rien de plus utile que de les introduire dans le monde: ce qu'ils appellent détruire l'erreur & faire triompher la verité. Il arrive de là qu'on ne lit presque jamais sans préjugé & sans passion les Auteurs qui défendent des sentimens contraires à une partie de ceux que l'on a embrassez; qu'on s'engage, sans y penser, à les critiquer, ou à les combattre, ou qu'on neglige de les lire.

C'est déja un dangereux écueuil que cet esprit de parti, & où il est presque impossible de ne pas échouër; cependant ce n'est pas tout, on est exposé à plusieurs autres

tres accidens, on est souvent incommodé, on est accablé d'affaires, on a la tête pleine de lecture, & l'on voit venir tout à coup cinq ou six gros Livres *in Folio*, qu'il faudroit lire d'un bout à l'autre. Le moyen de s'y résoudre? On est contraint de parcourir la Préface & la Table, & de faire quelques raisonnemens là-dessus; & dans l'impossibilité où l'on est d'agir autrement, on espere que le Lecteur aura la bonté de se contenter de cela.

L'embarras seroit bien plus grand, si ces Messieurs s'engagèoient à remplir la vaste étenduë que le titre de leurs ouvrages présente à l'esprit, & s'ils nous disoient des nouvelles de tous les Savans de l'Europe. On fait de bons Livres en Latin, en François, en Anglois, en Allemand, en Flamand, en Italien & en Espagnol, & il est presque impossible de rencontrer des personnes, qui entendent assez bien toutes ces Langues, & les matieres differentes qu'on y traite, pour lire

les livres & en faire des extraits en peu de temps.

Non seulement il faudroit entendre les Langues modernes, il seroit même necessaire de posseder les anciennes, pour faire des extraits exacts des ouvrages de ceux qui ont écrit sur les Auteurs de l'Antiquité Ecclesiastique & Payenne, qu'on imprime tous les jours, en indiquer les bonnes éditions, lire les dissertations des Savans sur ces matieres, & faire voir en peu de mots l'utilité qu'on en peut tirer.

Ce sont là les plaintes & les reflexions du Public sur les Journaux. S'il étoit aussi facile de profiter de ces avertissemens, que de les donner aux autres, on n'auroit pas vû successivement & en differens lieux, des personnes d'esprit entreprendre ce travail. Les premiers auroient fait tout ce qu'on pouvoit demander d'eux.

Il semble d'abord que les plaintes, qu'on vient de rapporter, & que les derniers Journalistes n'ont

pû

pû faire cesser entierement, devoient empêcher, qu'on ne commençât un semblable travail. Mais c'est cela même qui a engagé dans cette entreprise:

*——Qua maxima deterrendi*
*Debuit, audendi maxima causa fuit.*

La raison de cela est, qu'on croit avoir des moyens surs d'éviter quelques-uns des défauts, que le public a repris dans les Journaux, qui ont paru jusqu'à present. Ces moyens sont qu'on demeure à Amsterdam, qu'on peut donner beaucoup de temps à la lecture, qu'on peut être secouru de plusieurs gens de Lettres, & que la Compagnie des Libraires, qui se sont chargez de l'impression de cette Bibliotheque, sont des mieux fournis & des plus fameux de l'Europe.

Comme on se trouve en un païs de liberté, on peut promettre, qu'on ne prendra jamais parti dans les disputes des Savans, qu'on rapportera fidelement

lement les raiſons de part & d'autre, & qu'on ne dira rien qui puiſſe prévenir le Lecteur. Les Puiſſances ſous leſquelles nous vivons permettent à tous les Chrétiens de ſervir Dieu, ſelon les mouvemens de leur conſcience: on imitera en quelque maniére la juſtice & l'équité de ces ſages Magiſtrats, en rapportant ſans préjugé les ſentimens de toutes les Societez Chrétiennes, & les raiſons par leſquelles leurs Auteurs les défendront, dans les Livres qu'ils mettront au jour.

Cependant on ſe gardera bien d'abuſer de cette honnête liberté, & de la changer en licence. C'eſt pourquoi on n'inſerera dans cette Bibliotheque, ni des Satires perſonnelles, ni des libelles contre les Puiſſances. On ne parlera pas non plus des écrits qui tendent à ébranler les fondemens de la Religion Chrétienne, ou à corrompre les bonnes mœurs. Comme ce n'eſt pas ici le lieu de critiquer ni de refuter perſonne, on ne mettra pas

ſeulement le nom de ces ſortes de livres.

Quoi qu'on ait beaucoup d'eſtime pour pluſieurs Auteurs, on ne pourra pourtant pas leur donner en cette occaſion toutes les loüanges qu'ils meritent. On eſpere qu'ils ne s'en offenſeront point : cette reſerve étant d'une abſoluë neceſſité, pour marquer le deſintereſſement avec lequel on écrit cette Bibliotheque. C'eſt pourquoi on prie le Lecteur de ne point s'imaginer qu'on eſt du ſentiment d'un Auteur, lors qu'il verra qu'on ne critique pas ſes écrits; & de ne point croire qu'on ne les approuve pas, parce qu'on ne s'étend pas ſur ſes loüanges. On a fait une ferme réſolution de ne loüer & de ne blâmer qui que ce ſoit.

Etant dans le deſſein de parler de tous les ouvrages, qu'on pourra recouvrer, en quelque Langue qu'ils ſoient écrits ; on ne doute point qu'on n'ait toûjours grand nombre de Livres. C'eſt ce qui fait qu'on prie les Auteurs de ne point ſe fâcher,

cher, s'ils ne voient pas ici leurs livres d'abord qu'ils paroissent, parce qu'il pourra souvent arriver, qu'on en aura beaucoup plus qu'il ne faut pour achever le Tome. On tâchera de les contenter tous, les uns après les autres.

Afin que cette Bibliotheque puisse porter justement le titre *d'Historique*, on ne dira rien de son chef, & on ne fera simplement que narrer les opinions des Auteurs. Ainsi l'on sera obligé de lire exactement les livres, & cela pourroit empêcher que l'extrait de quelques-uns ne parût si tôt. On les lira même pour la plûpart avec tant d'application, qu'on espere que cette Bibliotheque servira souvent d'un indice assez commode à ceux qui auront les livres, & pourra donner une idée assez juste des principales matieres qu'un Auteur traite, & des sentimens qu'il embrasse, à ceux qui ne l'auront pas. C'est pourquoi l'on ne doit pas s'étonner que les extraits soient tantôt plus longs, tantôt plus

courts.

courts. La grosseur du volume & l'importance de la matiere causent necessairement cette diversité. A l'égard des Auteurs anciens, on ne croit pas qu'il soit necessaire d'en faire des extraits; mais comme ceux qui liront cette Bibliotheque n'ont pas tous lû les Peres, ni les Auteurs Grecs & Latins: on pourrà donner, lors qu'on le jugera à propos, quelques remarques sur ces ouvrages, tirées du Cardinal Bellarmin, de Rivet, de Vossius, du P. Labbé, &c.

Que si quelcun a dessein de donner quelque Ouvrage au public, & qu'il croie qu'il lui seroit utile de pressentir le jugement des Savans, & de leur demander des lumieres, on offre d'inserer dans cette Bibliotheque les essais & les projets qu'il trouvera à propos d'en donner, pourvû qu'ils ne soient pas excessivement longs. On les mettra dans les mêmes termes & dans le même ordre qu'on les aura reçûs, parce qu'on suppose que les Auteurs se ressouviendront de la protestation qu'on a fai-

te, de n'inferer rien de libertin ni de fatirique.

On fait les mêmes offres à ceux qui fouhaiteront de publier quelques découvertes qu'ils auront faites dans la Phyfique, dans les Mathematiques, dans la Médecine, dans les Humanitez, &c. foit qu'ils les veüillent faire paroître toutes entieres, ou qu'ils n'en veüillent donner que quelque partie. C'eft un moien d'apprendre les fentimens des Savans fur les matiéres que l'on aura traitées, & de conferver des pieces utiles qu'on laifferoit perdre dans fon Cabinet, fans que perfonne en tirât jamais aucun avantage. On pourra même favoir par là ce que le public en penfe, fans s'expofer à la critique malicieufe de ceux avec qui l'on pourroit avoir quelque démêlé. Il n'y aura qu'à nous envoier ce qu'on voudra publier, fans y mettre fon nom; ou nous défendre de nommer l'Auteur. On promet de garder fidelement le fecret, & d'avertir méme ceux qui

nous

nous auront envoié quelque chose de cette nature, de ce qu'on en dira & qui viendra à nôtre connoissance. Il pourra arriver qu'on découvrira par là des moiens, ou de perfectionner les découvertes que l'on aura faites, ou de corriger les fautes qu'on y aura commises. Si quelcun peut contribuer à porter à sa perfection quelque découverte que l'on aura proposée, ou y corriger quelque chose, on le prie d'en donner avis le plus promtement qu'il pourra, & s'il souhaite même que l'on publie les avertissemens qu'il donnera, on s'engage à le faire au plûtôt, & l'on promet encore de garder en cette rencontre toutes les précautions que l'auteur de l'avertissement trouvera à propos de garder.

On a déja dit que l'on prendroit tous les soins imaginables de rapporter fidelement les pensées des Auteurs, dont les Ouvrages nous tomberont entre les mains. Mais parce qu'il n'est pas toûjours aisé

de

de reconnoître les endroits qu'un Auteur ſouhaite que l'on remarque dans ſon livre, & de s'appercevoir de ce qu'il a de particulier; lors que quelcun craindra qu'on ne prenne pas aſſez bien ſa penſée, ou qu'on n'inſiſte pas aſſez ſur les endroits les plus conſiderables de ſon ouvrage, il n'a qu'à prendre la peine d'en faire l'extrait lui-méme, & de nous l'envoier. On l'inſerera tout entier dans cette Bibliotheque, à condition néanmoins qu'on ne répondra point de la fidelité de l'extrait, ſi ce n'eſt qu'on ait vû l'ouvrage méme, & qu'on les ait pû comparer enſemble. On trouve quelquefois un titre admirable au devant d'un fort méchant Livre, & ſi l'on s'en fioit aux Préfaces, on croiroit aſſez ſouvent trouver un ſentiment démontré, que l'Auteur n'a pas pû ſeulement rendre vrai-ſemblable, Cela arrive en toute ſorte de livres, mais principalement dans les livres de controverſe, où l'on voit les Héretiques foudroiez dans le titre & dans la Préface, triompher
dans

dans tout l'Ouvrage par la foiblesse de l'Auteur, qui ne sait souvent ni défendre les sentimens de son Eglise, ni attaquer ceux qui lui sont opposez. Qu'on ne s'attende donc pas que l'on dise après un Auteur, qui aura fait l'extrait de son Livre, qu'il a démontré ce qu'il avoit entrepris de prouver. On prie ceux qui en useront ainsi, de trouver bon que l'on parle un peu moins affirmativement, & que l'on dise *qu'il croit avoir prouvé &c.* ou au moins qu'on avertisse que ce n'est pas de son chef que l'on parle ainsi, & que l'on n'a pas vû le livre. On avertit encore qu'il n'est pas necessaire qu'on se donne la peine de mettre en François, ou même en Latin ce que l'on voudra nous envoier. Si l'on s'exprime plus commodément en Italien, en Anglois, ou en Allemand, on n'a qu'à se servir de ces Langues. On aura soin de faire traduire fidelement tout ce qu'on recevra.

On n'aura qu'à adresser les paquets à l'un des Libraires, dont on voit les

noms

noms dans le titre de cet Ouvrage, & à mettre au dessus *pour les Auteurs de la Bibliotheque &c.* C'est ce qu'on avoit à dire sur le dessein de cette Bibliotheque, sur la méthode que l'on a resolu de suivre, & sur les pieces que l'on y pourra inserer. On le fait une fois pour toutes, & l'on ne trouvera plus dans la suite, de Préface semblable à celle-ci.

# TABLE
## DES
# LIVRES
### Du Premier Volume de cette Bibliotheque, & de quelques autres imprimez cette année.

*Le premier mot des Livres dont on a fait des Extraits, est en Lettres Capitales, & le nombre qui se trouve à la fin du Titre, marque les pages où sont ces Extraits.*

A



ADvice (Friendly and seasonable) to the Romans Catholiks of England, Avis aux Catholiques Romains d'Angleterre par *Th. Comber* D.E.T. quatriéme edition, à Londres in 12.

*Amelovem* (Theodori Joan. ab) Opuscula sive Antiquitatum è sacris prophanarum specimen; Conjectanea; Veterum Poëtarum fragmenta & plagiariorum Syllabus. Amstelodami apud Janssonio-Waesbergios in 8.

AN ANSWER to some Papers &c. Réponse à quelques papiers concernant l'au-

Bo-

Graces du Sacrement de la Cene du Seigneur, avec des meditations, des prieres & des actions de grace pour la Communion, par Antoine *Hornek* D. E. T. à Londres in 8.

D

DAllai (Ioannis) de Usu Patrum ad ea definienda Religionis Capita quæ sunt hodie controversa, Latine è Gallico idiomate à J. *Metayero* redditi, ab Auctore recogniti, Aucti, & emendati 4. Genevæ 1686.

*Deckher* (Ioh.) Doct. & Imperialis Cameræ Iudicii Spirensis Advocati & Procuratoris, de Scriptis Adespotis, Pseudepigraphis, & suppositiitiis Conjecturæ, cum additionibus Variorum, A Amsterdam, chez Isbrandi Haring in 12. Editio Tertia.

*Dieterici* (Cunr.) Institutiones Catecheticæ depromptæ ex B. Lutheri Catechesi, & variis; recenter etiam Christiani Gemnitii notis illustratæ &c. 1686.

Dialogue. Voi. *Protestants.*

Discours Proving by Scripture &c. Discours où l'on prouve par l'Ecriture, par la raison & par les meilleurs Auteurs Anciens & Modernes, qu'il y a des Sorciers, & où l'on traite de l'étenduë du pouvoir qu'ils ont à faire du mal aux hommes & aux bêtes, comme aussi de l'usâge & de l'abus de l'Astrologie, A Londres in 8.

——— Satyriques & moraux in 12. A Rouën, & se trouvent à Amsterdam chez Wolfgang.

 ci

Histoire

Histoire de Gustave Adolphe, dit le Grand, & de Charles Gustave Comte Palatin, Rois de Suede, & de tout ce qui s'est passé depuis la mort du Grand Gustave jusqu'en 1658. par le Sr. R. de Prade. A Paris in 12. & se trouve à Amsterdam chez la Compagnie.

History of the Wars in Hungari, &c. Histoire des Guerres de Hongrie depuis la premiere invasion des Turcs jusques à présent, contenant une relation exacte de ce qui s'est passé de plus mémorable de tems en tems, de part & d'autre, des divisions & des mécontentemens de la Noblesse Hongroise, & particulierement du Comte Teckely, depuis le tems qu'il prit les armes, jusqu'à ce qu'il fut fait prisonnier par les Turcs; comme aussi la prise de Newhousel, par J. Sherley. Seconde edition de beaucoup augmentée. A Londres, in 12.

Humiliation Solemnel, &c. Humiliation Solemnelle pour le meurtre commis en la personne du Roi Charles I. avec quelques remarques sur les erreurs populaires concernant le Papisme, le zele, l'étendue de l'obeissance, qui ont eu une influence fatale sur les Guerres Civiles d'Angleterre. in 4.

I.

JOhnson (Nathanaël) voi. Excellency.

Iurieu (Pierre.) M. & Pr. en Th. L'Accomplissement des Propheties, ou la délivrance prochaine de l'Eglise; Ouvrage

dans lequel il est prouvé que le Papisme est l'Empire Antichrétien; que cet Empire n'est pas éloigné de sa ruine; que cette ruine doit commencer dans très-peu de tems; que la persécution présente *ne peut* durer plus de trois ans & demi: aprés quoi commencera la destruction de l'Empire de l'Antechrist, laquelle se continuera dans le reste de ce siécle, & s'achevera dans le commencement du siecle prochain, & enfin le regne de Jesus-Christ viendra sur la terre. A Rotterdam chez A. Acher, 2. vol. in 12. Voiez les Nouvelles de la Republique des Lettres. p. 223. & 285.

—— La Balance du Sanctuaire, où sont pesées les afflictions présentes de l'Eglise avec les avantages qui lui en reviennent. Pour la Consolation de tant de personnes qui sont pénetrées de douleur pour la persécution présente que souffre l'Eglise. A la Haye chez A. Troyel, in 12.

—— Le vrai systeme de l'Eglise & la veritable Analyse de la foy, où sont dissipées toutes les illusions que les Controversistes Modernes, prétendus Catholiques, ont voulu faire au public sur la nature de l'Eglise, son infaillibilité & le Juge des Controverses. Pour servir principalement de réponse au Livre de Mr. Nicole, intitulé *les prétendus Réformez convaincus de Schisme*. Avec une Réponse au Livre de Mr. Fer-

M.

anteー

la hauteur du Pole au dessus, les Ascensions obliques &c. qui servent au lieu du premier Mobile, mais avec plus de facilité & de promptitude. Comme aussi un moien prompt de trouver l'art des directions, sans tous les secours précedens. *A Londres.*

Pluralité des Mondes, ou Entretiens de l'Auteur des Dialogues des morts. *A Amsterdam chez P. Mortier.*

PRATIQUES de pieté pour honorer le S. Sacrement in 8. p. 310

Préjugez Legitimes contre le Jansenisme avec une Histoire abregée de cette erreur, depuis le commencement des troubles, que Jansenius & M. Arnaud ont causez dans le monde jusques à leur pacification ; & une préface dans laquelle on détermine quel jugement on doit former aujourd'hui des Disciples de Jansenius ; par un Docteur de Sorbonne. *A Cologne & se trouve à Amsterdam chez Wolfgang* in 12.

Protestants Resolution of Faith &c. Réponse des Protestans à trois questions qui concernent la Religion. 1. Combien on dépend de l'autorité de l'Eglise à l'égard du sens de l'Ecriture ? 2. Si la succession visible depuis J. C. jusqu'à présent fait l'Eglise ? 3. Si l'Eglise Anglicane peut montrer qu'elle a cette succession visible. *A Londres* in 4.

Protestants Dialogue &c. Dialogue entre deux Protestans, où l'on répond à un Livre Papiste, intitulé, *Catechisme contre*

les

*les Sectaires*, &c. où l'on prouve que les membres de l'Eglise Anglicane ne sont point Sectaires, mais vrais Catholiques, que cette Eglise est une saine partie de l'Eglise de Jesus-Christ, & que les Anglois sont obligez en conscience de demeurer dans sa communion. *A Londres* in 4.

R.

RAPIN J. Oeuvres diverses &c. 2. vol. in 12. A Amsterdam chez A. Wolfgang. p. 29. & 166

*Ratramne* ou *Bertram*, Du Corps & du sang du Seigneur, avec des Remarques, qui font voir qu'il n'a point eu d'autres sentimens que ceux de l'Eglise Catholique; par M. Boileau Docteur de Sorbonne. *A Paris* in 12. Le Livre de Ratramne avoit été traduit en Anglois en 1549. & on l'a traduit de nouveau dans la même Langue & imprimé cette année, à Londres in 12.

Reading of the famous and Learned *William Callis* &c. Traité du Celebre Guil. Callis sur le Statute touchant les Officiers qui font l'essai des viandes, qui est le 25. de Henri VIII. ch. 5. Seconde Edition, augmentée de plusieurs jugemens & réponses des plus savans Juges sur les Loix qui regardent ces Officiers, & de quelques autres remarques, qui n'avoient point encore été publiées. A Londres.

Rebels Text Opened &c. Le Texte des Rebelles expliqué & leur grande objection refu-

route

sensu

*imposed*, &c. Le Clergé Justifié du mé[
que lui impute l'Auteur du Livre intitu
Mépris du Clergé & de la Religion, in
Seconde Edition.

*Usserii* (Jacobi) Armachani Annales Ve
ris & Novi Testamenti, à prima Mu
origine deducti, usque ad extrem
Templi & Reipublicæ Judaïcæ excidiu
unà cum rerum Asiaticarum & Ægypt
carum Chronica; cum duobus indicib
quorum primus est Historicus, secun
verò Geographicus, qui nunc rursus p
dit in lucem curâ & studio *A. Lublin* G
graphi Regii. Accedunt Ejusdem J.Uss
Tractatus duo; Chronologia Sacra V
teris Testamenti : & dissertatio de Ma
donum & Asianorum anno Solari. Edi
Tertia ad Londinensem & Parisiens
collata & ab infinitis mendis quibus Pa
siensis in primis scatebat, repurgata. B
mæ, fol. & se trouve à Amsterdam che
Compagnie.

## W.

W*Illugbeii* (Francisci) Armig. de H
ria Piscium Libri IV. jussu & sum
bus Societatis Regiæ Londinensis
ti: in quibus non tantùm de piscibus i
nere agitur, sed & species omnes tu
aliis traditæ, tum novæ & nondum
benè multæ, naturæ ductum servant
thodo dispositæ, accuratè describunt
rumque effigies, quotquot haberi po

# BIBLIOTHEQVE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE DE L'ANNÉE 1686.

## JANVIER.

### I.

HUGONIS GROTII EPISTOLÆ, Fol. ex Officina Blaviana, Sumptibus Societatis 1686.

*Extrait des Lettres de Grotius. I. Partie. Des Matieres de Critique & de Theologie.*



ON n'avoit vû jusqu'à present, qu'un tres-petit nombre des Lettres de ce grand homme. Le volume de celles qu'il a écrites à plusieurs Savans de France, & qu'on a imprimé en Hollande & en Allemagne, n'en contient que CCIV, & l'on n'en trouve pas plus de LXIX, qu'il a écrites à quelques autres de ses amis en Hollande & ailleurs, dans le Volume d'Epîtres intitulé: * *Præstantium ac Eru-*

 *ditor.*

* Amstel. fol. 1684.

*dictorum Virorum Epistolæ Ecclesiasticæ & Theologicæ.* Outre toutes celles qui ont paru jusqu'à present, on en voit dans cette Edition un tres-grand nombre qu'on a tirées de ses papiers, & que le Public recevra sans doute avec la même avidité, avec laquelle il a reçu ses Oeuvres Theologiques imprimées chez J. & P. Blau en soixante & dix-neuf.

Ce Volume est composé de plus de deux mille cinq cents lettres, qui sont disposées selon l'ordre des tems ausquels elles ont été écrites. La premiére qui s'adresse à M. de Thou, est datée du 1. d'Avril 1590. & la derniere qui est à Guillaume Grotius, est du 18. Juillet S. A. 1645. C'est justement un mois avant la mort de l'Auteur, arrivée le 18. du mois d'Aout suivant. Il est vrai, qu'il y a environ sept cents cinquante Lettres à la fin, qu'on n'a pas pû mettre dans le même ordre, avec les précedentes, parce qu'on les a reçuës trop tard mais on n'a pas laissé de les mettre entre elles dans cette même disposition.

Ces Lettres renferment une infinité de sujets, mais sans s'arrêter à celles qui ne contiennent rien de fort important, comme sont les Lettres de pure civilité, ou qui parlent d'affaires domestiques, on raportera ici ce que l'on y trouve de plus curieux à l'égard de la Critique, de la Theologie, de la Jurisprudence, de l'Histoire & de la Politique. Ce sont là cinq chefs, ausquels on peut reduire tout ce qu'il y a de remarquable dans les Epîtres de Grotius.

*I. Pour

* I. Pour commencer par les choses de Critique, on trouve dans la Lettre 54. de la premiere Partie, un Conseil à M. du Maurier, touchant la maniere dont il devoit regler ses études. Mais comme ce conseil est accommodé à l'âge, à la charge, & aux occupations de cet Ambassadeur de France en Hollande, on ne le raportera pas en détail. Il donne aussi en peu de mots à son frere dans la 3. Lettre de la seconde Partie, la méthode qu'il jugeoit la plus propre, pour les premieres études de ceux qui se destinent à la Jurisprudence.

* Grotius étant à Paris, aprés qu'il fut échapé de la prison de Louvesten, y reçut des visites d'une infinité de Savans, & entre autres de M. de Peiresc, qui a tant fait d'honneur aux gens de Lettres de son tems, & qui en a reçu aussi les loüanges qu'il meritoit. Dans ces visites on s'entretenoit souvent de science, comme il paroit par la Lettre 176. de la I. P. où Grotius prouve une chose qu'il avoit avancée dans une conversation. † C'est que la Langue Latine n'a presque point de mots qui viennent de celle de Phrygie, d'où les Latins tiroient leur origine, ou de celle d'Etrurie, qui étoit la plus ancienne Langue d'Italie, & dont on auroit pu croire que les Romains avoient tiré la leur. Il fait voir qu'il faut chercher l'origine de la langue Latine dans une Dialecte de la Langue Grecque, parce que les Grecs occupoient une partie de l'Italie,



* *choses appartenant à la Critique* † *Origine de la Langue Latine.*

aussi-bien que les îles voisines, d'où vient que l'on appelloit *Magna Gracia*, à peu-prés ce que nous appellons aujourd'hui le Roiaume de Naples. On divisoit anciennement tous les peuples qui parloient Grec, en Ioniens, & en Doriens, & les deux principales Dialectes étoient l'Ionienne & la Dorienne. La Dialecte Attique, selon Grotius, n'est qu'une branche de celle des Ioniens, & qui n'en differe que par de certaines proprietez. L'Eolienne n'est aussi qu'une partie de celle des Doriens, dont on se servoit en Sicile, comme il paroit par les Eclogues de Theocrite, qui sont en pur Dorien, au-lieu que l'on parloit Eolien dans les Iles que l'on appelloit Eoliennes. C'est de cette derniere Dialecte que Grotius soûtient qu'est venuë la Langue Latine, ce qu'il prouve par plusieurs exemples. Les autres Doriens changeoient en A long la terminaison commune des Féminins en H, mais les Eoliens la changeoient en un A brief, & disoient par exemple νύμφα *nympha* : φάμα *fama*. La sixiéme lettre dans l'ancien Alphabet Grec se nommoit autrefois βαῦ, comme elle s'appelle *Vau* dans l'Aphabet Phénicien, d'où les Grecs ont tiré le leur. D'autres l'appellent le *Digamma Eolique*, & quoi qu'on ne le voie pas dans les Alphabets nouveaux, il ne laisse pas de retenir encore sa place dans les nombres des Grecs, F, ou ϛ fait six. Les Eoliens avoient accoûtumé de le mettre devant les mots, qui commencent par une voyelle. Ainsi pour οἶνον ils disoient Fοῖνον, comme le

témoigne Priſcien. Les Latins ont ſuivi leur exemple, puis qu'au lieu de ἑσπερος ils ont dit *Veſperus*, au lieu de οἶνος *Vinum* &c. Les Eoliens mettoient leur *Bau* devant les mots qui commençoient par un R, comme Fρήγω *rompre* pour le Dorique ῥάγω qui vient de ῥήγω hors d'uſage, au lieu duquel on dit ῥηγνύω On voit bien que de l'Eolique *Frago* vient le Latin *Frango*, puis qu'il n'y a point de difference, ſi ce n'eſt qu'il y a une N de plus dans le dernier, qu'on omettoit autrefois, comme il paroit par les mots de *Fragor* & de *Confrages*. Les Eoliens mettoient auſſi une S. devant les Voïelles, auſſi bien que les Latins, qui pour ἕρπω diſent *ſerpo* pour ὗς *ſus* &c. De là vient que l'on trouve, dans la ſeule Dialecte Eolienne, divers mots Latins, dont on ne voit aucunes traces dans les autres, comme νέηνιος *nuncius*, νεπὼς *nepos* &c.

* On peut voir cette même matiere traitée plus au long, dans *l'Etymologicon* de Voſsius, & dans quelques Lettres de Saumaiſe. Le dernier conſulté par Grotius, pour ſavoir ſi C, ou Σ ne ſe prenoit pas pour ſix chez les Grecs, répondit qu'oui, & en donna quelques preuves, que Grotius confirme par d'autres dans la 480. Lettre de la II. *P*. Nôtre Auteur ſe ſert de ces remarques, pour prouver que Trajan eſt celui dont parle S. Jean Apoc. XIII. 18. parce que dans le mot ΟΥΛΠΙΟC, qui eſt le nom de cet Empereur, on trouve le nombre de 666. en prenant C pour ſix & non pas pour deux



* *Valeur du C. dans les nombres.*

cents, selon la valeur ordinaire du 2

*Dans les choses qui appartiennent à la Critique, il y a encore quelques explications de divers passages de l'Ecriture, & des Auteurs Prophanes. Il fait voir, par exemple, Let. 91. I. P. que ce passage des Proverbes XVI. 4. qu'on traduit: *Dieu a fait toutes choses à cause de luy même, & le méchant pour le jour de l'adversité*, doit être traduit ainsi: *Dieu a disposé toutes choses, en sorte qu'elles se répondent les unes aux autres & le méchant au jour de l'adversité*, c'est à dire, que Dieu fait en sorte que, par le cours même de la nature, le méchant se trouve puni. On peut voir un passage tout semblable dans l'Ecclesiastique XXXIII. 14. & seqq.

† Il soûtient aussi que ces paroles de la 1. Tim. 3. 2. *Que l'Evêque soit mari d'une seule femme*, doivent être expliquées en ce sens, *que l'Evêque n'ait épousé qu'une seule femme*: ce qui exclut, non pas simplement la pluralité des femmes en même tems, mais même les secondes noces. C'est ainsi que Lycophron appelle Helene *τριάνωρ femme à trois maris* quoi qu'elle n'en ait jamais eu trois tout à la fois, Thesée étant déja mort, lors que Paris enleva Helene à Ménelas. Afranius a appellé de méme *Biviram* une femme qui s'étoit mariée une seconde fois, & Tertullien *Univiram*, une femme qui ne s'étoit mariée qu'une fois. Les anciens Chrétiens fondez sur ce passage, & peut-être encore à l'imi-

* Explic. de Prov. 16. 4. † Explic. de 1. Tim. 3. 2.

l'imitation des Romains, qui ne permettoient pas au Souverain Pontife de se marier une seconde fois, défendirent la même chose aux Ecclesiastiques. C'est ainsi, que le même Apôtre Ch. V. 9. veut que les Veuves, que l'on choisit pour le service de l'Eglise, soient *femmes d'un seul mari*, c'est àdire qu'elles n'aient épousé qu'un mari, car jamais il n'a été permis aux femmes d'en avoir plusieurs en même tems, & S. Paul n'avoit garde de défendre une chose qui n'arrivoit jamais. Mais comme les Loix Romaines permettoient aux femmes de repudier leurs maris, il arrivoit que des femmes peu chastes changeoient trop souvent de mari, témoin ce passage de Seneque cité par nôtre Auteur : *Illustres quadam ac nobiles fœminæ, non Consulum numero, sed maritorum annos suos computant, & exeunt matrimonii causâ, nubunt repudii :*

*——— Sic fiunt octo mariti*

*Quinque per autumnos,*

comme dit encore Juvenal. Voiez les Lettres 297. 323.

Pierre du Puy Conseiller au Parlement, demanda un jour à Grotius, d'où vient que les Evangelistes ne disent rien de ce qui est arrivé à nôtre Seigneur avant sa trentiéme année, excepté une seule chose qui lui arriva à douze ans, que S. Luc rapporte.* Grotius répond à cela, que c'est par le but que s'est proposé un Auteur, qu'il faut juger de ce qu'il doit dire & de ce qu'il doit omettre : que les Evan-



** Dessein des Evangelistes.*

gelistes n'ont pas eu dessein d'écrire simplement la vie de Jesus-Christ, mais de donner à la posterité l'Evangile, c'est à dire, une doctrine qui, sous la condition de la repentance, promet aux hommes la remission des pechez & la vie éternelle : que l'Evangile est composé de deux parties, dont l'une regarde la Doctrine, & l'autre l'Histoire, autant qu'elle sert à confirmer cette Doctrine, comme est l'Histoire des miracles, de la mort, de la resurrection, & de l'ascension de Jesus-Christ: que cette Histoire ne commence proprement qu'au baptême de Jesus-Christ, parce que ce n'est que depuis ce tems-là, qu'il a commencé à enseigner publiquement & sans discontinuation, & qu'il a fait des miracles : qu'ainsi les Evangelistes ont dû omettre tout ce qui s'est passé en ce tems-là, & que s'ils en disent quelque chose, on le doit regarder plûtôt comme une espece de préambule, pour faire connoître la personne de Jesus-Christ, que comme le commencement d'une Histoire exacte de sa vie. *Lett.* 143. I. *Par.*

* On peut rapporter aux matiéres de Critique ce qu'on trouve dans la Lettre 264. de la I. P. à M. de Peyresc, touchant les écrits & la vie de Nicolas de Damas. M. de Peyresc aiant recouvré un exemplaire MS. des recueils de *Constantin Porphyrogennete* les mit entre les mains du fameus Henri de Valois, qui étoit encore jeune alors, & qui les fit imprimer en Grec & en Latin, avec des Notes de sa façon en 1634. in 4. à *Paris*. Grotius aiant

** Nicolas de Damas.*

reçu

reçu cet Ouvrage, avant qu'il fût imprimé, écrivit à M. de Peyresc tout ce qu'il savoit touchant Nicolas de Damas, dont il y a plusieurs fragments dans ces recueuils. Il traite des écrits de cet Auteur qui a été ami particulier d'Herode le Grand, savoir de son *Histoire Universelle*, & de sa *Vie de Cesar Auguste en* CLXXX. *Livres*. Il parle de son stile & de sa maniére d'écrire, & fait voir que ce qui porte son nom dans le MS. de M. de Peyresc, est véritablement de cet Historien. Il met aprés cela en Latin sa vie, & les fragmens de ses ouvrages que l'on trouve dans Joseph, Athenée, Photius &c. Enfin, il envoie à son illustre ami une Version Latine d'une partie de ce qu'il y a de Nicolas, dans les recueuils de Constantin.

* Il y a un endroit remarquable dans les discours d'Epictere recueillis par Arrien, Liv. 2. c. 9. *Pourquoi vous appellez-vous Stoïcien?* dit ce Philosophe à un Juif qui contrefaisoit le Païen; *Pourquoi trompez vous la multitude? pourquoi feignez vous d'être Grec, puisque vous êtes Juif? Ne voiez-vous pas pourquoi on appelle un homme Iuif, Syrien, ou Egyptien, & que si l'on voit quelcun clocher des deux côtez, on a accoûtumé de dire qu'il n'est pas Iuif, mais qu'il feint de l'être? Mais lors qu'il entre dans l'esprit de ceux qui ont été baptisez, & qui ont embrassé cette Secte, on l'appelle Iuif, & il l'est en effet. En ainsi nous qui avons été vainement baptizez, nous sommes Iuifs de nom, mais en effet quel-*



* *Passage d'Arien expliqué*

*que autre chose*, οὕτω καὶ ἡμεῖς παραβαπτισταὶ λόγῳ μὲν ἰουδαῖος, ἔργῳ δὲ ἄλλο τι. Ruarus qui propose ce passage à nôtre Auteur, lui demande qui Epictete entend, par ceux qu'il appelle (παραβαπτισταὶ) baptizez en vain; si ce ne sont point les Chrétiens? & d'où vient qu'Epictete se met en leur nombre? Grotius répond premierement qu'il faut lire dans ces dernieres paroles ἀνουδαῖος (ou plûtôt ἀνουδαῖοι) ce qui fait ce sens: *de même nous ressemblons ceux qui ont été baptizez en vain, nous sommes honnêtes gens de nom, mais en effet toute autre chose*. Secondement que l'Auteur ne parle pas des Chrêtiens, qu'il appelle ailleurs *Galiléens*, mais des Juifs, qui ne recevoient personne dans leur Religion, qu'aprés l'avoir baptizé auparavant. Let. 322. 336. (*a*) Voiez la premiere Centurie des Lettres de *Ruarus* Ep. 31. & seqq.

* On trouve aussi dans la Lettre 673. I. P. diverses corrections sur les œuvres de *Stace*, que Grotius envoioit à Gronovius, qui en préparoit alors une Edition.

† La partie la plus noble de la Critique, si l'on en croit ceux qui en font profession, est celle qui apprend à juger des Auteurs, à discerner leurs veritables ouvrages de ceux qui sont supposez, à distinguer leur stile, à en reconnoître les défauts, & à remarquer les fautes qu'ils commettent. C'est pour cela que nous placerons ici les jugemens que Grotius

fait

*a* Lib. IV. * *Corrections de Stace* † *Jugemens sur divers Auteurs.*

fait de divers Livres Anciens & Modernes.

*La premiere Epître de Clement aux Corinthiens.* Grotius juge que c'est bien celle qu'a lû Photius: qu'il n'y a point de raison de croire, que celle qu'a lû Photius n'est pas la même qu'avoient S. Jerome, Clement Alexandrin & S Irenée, qui étoient plus proches du tems de l'Auteur: que le style, selon la remarque de S. Jerome, approche fort de celui de l'Epitre aux Hebreux: qu'il y a plusieurs autres marques d'une veritable antiquité, comme celles-ci *quod de Christo semper loquitur, non ut posteriores* πλατωνικώτερον, *sed simpliciter planè & ut Paulus Apostolus solet, & quod alia quoque dogmata, postea subtilius explicata, tractet* ἀφελέστερον &c. Pour ce qui regarde le Souverain Sacrificateur, les Levites & les Laïques, cela se raporte, selon nôtre Auteur, au sacerdoce & aux usages des Juifs, cette Epître aiant été écrite sur la fin de l'Empire de Neron, ou au moins devant celui de Vespasien, pendant que le Temple subsistoit encore, *Lett.* 347. I.P.

*Tacite* Aprés avoir dit que plusieurs savans ont fait voir de quel usage est Tacite dans la Politique, sans en excepter les Italiens, qui prétendent être de grands maîtres dans cette science: il dit que Berneggerus & Freinshemius en avoient donné à Strasbourg une édition in 8. avec un indice tres-abondant, & des notes trés-utiles aux marges. Il ajoûte qu'il l'a lûë avec plaisir, & qu'elle étoit estimée de tous les savans de Paris. Les mêmes Auteurs

avoient entrepris d'en faire une Edition *in-folio*, avec un commentaire perpetuel tiré de toutes les Notes, qui avoient paru jusqu'alors sur Tacite. *Lett.* 1092. II. P.

*Theophylacte.* C'est l'abregé des Peres Grecs qui ont écrit avant lui; c'est comme la voix de l'Eglise Grecque, qui nous donne les sentimens de S. Paul, qu'elle a conservez avec beaucoup de fidelité. *Lett.* 1243. I. P.

*Prædestinatus*, C'est le titre d'un Livre in 8. imprimé à Paris en 1643. par le P. Sirmond. Grotius dit qu'il a tiré ce Livre d'un Ms. qui a été autrefois à Hincmar Archevêque de Rheims; que cet ouvrage est opposé à ceux qui croient la Prédestination absoluë; que le style en est fort & élegant. *Lett.* 673. P. II.

*Casaubon le Pere.* Je n'ai pas eu moins de véneration, dit nôtre Auteur, pour son naturel ouvert & sincere, que pour sa rare érudition. Il m'a dit l'an 13. de ce siecle à Londres, où j'étois presque tous les jours avec lui, qu'il avoit quitté, en sortant de France, toutes les études qui regardent la milice des Anciens, ausquelles il avoit été porté par Henri IV. aussi grand soldat que grand Prince: & qu'en Angleterre il avoit tourné ses études du côté qui plaisoit le plus au Roi Jaques, plus adonné à la paix qu'à la guerre. Casaubon n'avoit aucun recueuil, si ce n'est dans sa memoire, dans les marges de ses Livres & sur des papiers volans. C'est pourquoi nous n'avons aucunes notes sur Polybe, si ce n'est

sur le premier livre, & encore sont-elles imparfaites. *Let.* 184. P. II.

*Seldenus.* Cet Auteur qui a fait paroître son esprit en plusieurs ouvrages, a donné au public son Livre intitulé *Mare Clausum*, qui est opposé à un autre intitulé *Mare liberum*. Cet ouvrage est plein d'érudition, & attribuë en proprieté au Roi d'Angleterre toute cette mer, qui s'etend depuis les côtes d'Angleterre, d'Espagne, de France, des Païs-Bas, & d'Allemagne jusqu'à celles de Danemarc. Let. 590. P. I. Seldenus, dit encore ailleurs Grotius, a pris des expressions figurées dont je me suis servi dans mes Poësies, pour défendre les droits du Roi d'Angleterre, & les a opposées à d'autres plus serieuses. Je lui suis bien obligé de l'honêteté avec laquelle il a parlé de moi, & je ne croi pas blesser l'amitié qui est entre nous, par cette Epigramme que j'ai faite sur son Livre:

*Ipsum compedibus qui vinxerat* * *Ennosigaum,*
*Est Graca Xerxes multus in Historia.*
*Lucullum Latii Xerxem dixere togatum:*
*Seldenus Xerxes ecce Brittannus erit.*

Let. 371. II. P.

*L'Evêque Du Bellai.* Je le connois, dit Grotius, non seulement par ses écrits, mais encore par sa conversation. C'est un honête homme, & bien versé dans la controverse. Voici les titres de quelques uns de ses Livres: *Les démolitions des fondemens de la Doctrine*



* *Neptune.*

*Protestante*, &c. Il a beaucoup de haine pour les Moines, il leur veut ôter l'instruction du peuple, & la donner aux Ordinaires. Il est fort estimé parmi les Evêques ; & d'une vie exemplaire. L. 1716. P. I.

*Crellius*. Je vous remercie, lui dit nôtre Auteur, Let. 197. P. I. & pour vôtre Lettre, & pour le Livre que vous m'avez envoié. J'ai resolu de lire & relire avec soin tout ce que vous écrirez, sâchant combien de profit j'ai fait dans vos ouvrages. Lors que j'ai reçu vôtre Lettre, j'étois occupé à lire vôtre Commentaire sur l'Epître aux Galates. Vous avez trouvé fort heureusement l'occasion, & le dessein de cette Epître, aussi bien que la suite du Discours. J'ai jetté les yeux, dit ailleurs nôtre Auteur en parlant à *Ruarus* ami de Crellius, sur le Commentaire de Crellius sur l'Epître aus Hebreux, lequel est plein d'érudition. J'y ai beaucoup profité, aussi bien que dans celuy qu'il a fait sur l'Epître aux Galates, dont les Ministres de Charenton font le même jugement que moi. Let. 552. P. I. Il dit à son frere, en parlant du Livre que le même Crellius a écrit contre celui de Grotius *de Satisfactione Christi*, qu'il écrit modestement & avec bien de l'érudition, quoi que du reste il n'aprouve pas ses sentimens. P. II. Let. 138.

*George Calixte Professeur en Theologie à Helmstadt*. Je ne sai si vous avez vû la préface que Calixte a mise au devant des Livres de S. Augustin *de Doctrina Christiana*, & du

*Commonitorium de Vincent de Lerins* : le Livre qu'il a fait *de Clericorum cœlibatu*, & la premiere Partie de sa Theologie Morale, avec une digression touchant la Nouvelle Methode, *de arte nova.* J'approuve le jugement de cet homme-là, & le respect qu'il a pour l'antiquité joint à l'amour de la paix. *A M. des Cordes Chanoine de Limoges* P. I. L. 350. *V. la Lettre* 339. P. I.

*Saumaise.* J'ai parcouru le Livre de Saumaise sur Simplicius. Il y a, comme vous dites, beaucoup de lecture. Je m'étonne qu'il ne dispose pas ses pensées dans un meilleur ordre. Il est souvent difficile de l'acorder avec lui même ; souvent il fait des disputes de mots &c. *A Guillaume Grotius* P. II. L. 326. Saumaise a été chez moi. Il se dispose à défendre toute sorte d'extrémitez, & méme à soûtenir que S. Pierre n'a jamais mis les pieds en Italie. Je m'étonne que l'esprit de parti ait tant de force. *Au même* Let. 533. Saumaise se plait à défendre des sentimens abandonnez de tout le monde, car Blondel même qui est Ministre en France, soûtient dans un Livre qui s'imprime à Geneve, que S. Pierre a été à Rome. Le méme nie qu'une femme ait jamais été Pape, mais Saumaise soûtient que si. *Au même* Let. 436.

Un grand ami de Saumaise m'a dit depuis peu, qu'on pourroit faire aisément un Livre *de Lingua Hellenistica rediviva*, tiré de ce qu'il dit, & qu'il est contraint d'avoüer en plusieurs endroits ; de sorte qu'il reconnoit

la

la chose & ne dispute que du nom. Il dit que personne n'a remarqué que ἀντὶ χεὶ repond à une maniére de parler Latine. Mais je l'avois remarqué & même en trois endrois, Matth. VI. 2. &c. *Au même* L. 694.

*Daniel Heinsius*. J'ai lû l'ouvrage d'Heinsius sur Nonnus qui n'en valoit pas la peine. D'autres avoient dit plusieurs choses, qu'il remarque sur S. Jean Je trouve qu'en parlant de la Trinité, il se contredit en plusieurs endroits, comme il arrive à ceux qui veulent en savoir trop sur cette matiére. *Au même*, Lett. 149. Il y a beaucoup de choses qui ne sont pas à mépriser dans le Livre d'Heinsius, mais il n'en a pas pu tirer des Epîtres de Scaliger, & des ouvrages de Peucerus, de Fullerus & de Seldenus, sans les nommer. Plus je le considere, plus je trouve que ceux qui veulent plus savoir touchant la Trinité, que l'Ecriture ne nous en dit, sont punis de leur orgueil. L'envie qu'ils ont de contredire les autres, fait qu'ils se contredisent eux mêmes. Voiez seulement la p. 272. Il appelle Pratique (πραγματικὸν) ce qui est réellement differant, & non pas simplement selon nôtre maniere de concevoir. Ensuitte il dit que l'essence dans la Trinité est réellement distincte, & les proprietez des Personnes seulement selon nôtre maniere de concevoir, &c. Lettr. 152. Grotius remarque de semblables bevûës dans ses Lettres 158. & 167.

*Ph. Cluvier*. Aprés avoir jetté les yeux sur *la Germanie* de Cluvier, je ne puis pas manquer

quer d'approuver l'application, qui produit toujours quelque chose de beau, lors qu'elle s'attache toute entiere à un seul sujet. Il me semble qu'il n'est pas si fier, qu'il avoit paru dans un petit livre qu'il a donné il y a quelque tems, au public, mais on y voit encore une grande hardiesse. Une preuve sensible de cela, c'est qu'il efface souvent & change des mots dans les écrits des Anciens, sans suivre aucun Ms. mais seulement par conjecture. Il a aussi une grande démangeaison de reprendre; & lors qu'il reprend quelcun qui est encore en vie, on le doit souffrir d'autant plus aisement, qu'il accuse souvent d'une ignorance extrême, Cesar, Strabon, & plusieurs autres excellens Auteurs, &c. A J. *Isaacius Pontanus* Lett. 11. P. II.

*C. Grasvvinkelius*. Cet Auteur a répondu au livre de Seldenus intitulé *Mare Clausum*. Voici ce qu'en dit Grotius Let. 999. II. P. Le Livre de M. Grasvvinckel me doit être bien cher, puis qu'il m'a coûté onze livres quatorze sous de port. Je louë son exactitude, à ramasser tout ce qui peut servir à son sujet. Il écrit même mieux Latin, que la plûpart de vos Auteurs, &c.

*Le Pere Petau Iesuite*. Denys Petau, dit Grotius, a publié ici trois Tomes *de Dogmatibus Theologicis*. Il en promet d'avantage sur d'autres questions, plus, ou moins necessaires. Il s'atache aux sentimens des Peres Grecs & Latins, & ne parle point des Scolastiques. Il distingue les dogmes définis par l'Egli-

l'Eglise, de ceux sur lesquels il est libre de dire ce que l'on veut. Il explique bien les uns & les autres. Ses Livres sont tres-utiles. Saumaise y est fort mal-traité, & on dit que c'est lui qui s'est nommé *Walo Messalinus*. Mais je n'ai pû m'empêcher de rire de voir qu'il appelle Calviniste Conrad Vorstius. Let. 678. P. II.

*M. Arnaud Docteur de Sorbonne*. Tout le monde sait que Grotius étoit extrémement éloigné des sentimens de M. Arnaud sur la Prédestination, & sur la Grace, mais cela n'a pas empêché que Grotius ne lui ait donné les loüanges qu'il merite. Voici ce qu'il dit de son Livre de la Fréquente Communion : *Monsieur Arnaud veut qu'on rétablisse les pénitences publiques à l'égard des pechez publics, & que ceux qui n'auront fait connoître leurs pechez que par la confession au Prêtre, s'abstiennent de la Communion, jusqu'à ce qu'ils soient assurez qu'ils s'en sont corrigez. Ce Livre a été approuvé par cinq Archevêques, treize Evêques & vint-un Docteurs. Quelques uns même ont déja introduit cette pratique dans leurs Eglises. Car il est permis aux Evêques de remettre en usage les anciens Canons, même par l'autorité du Concile de Trente, & par l'exemple du Cardinal Borromée Archevêque de Milan, qu'on a canonisé.* Let. 669. P. II. à Guillaume Grotius. *Avertissez vos Libraires*, dit-il encore dans la 671. Lettre, *de faire venir le livre de la Fréquente Communion, & de le faire imprimer de nouveau. Vous rendrez*

*drez en cela un bon service au Christianisme.* Et ailleurs : *On lui fait un crime de ce qu'il a écrit contre un Jesuite, de ce qu'il croit que ceux qui sentent encore en eux leurs anciennes habitudes au crime, ne font pas mal de s'abstenir de la communion; & de ce qu'il juge que ceux-la même, qui ne sont adonnez qu'à des pechez veniels, ne font pas mal de s'en abstenir, & autres choses semblables. L'ancienne severité, que nous ne sommes plus capables de souffrir, comme dit quelcun, luy a nui:* Nocuit antiquus rigor, cui jam pares non sumus, ait ille. *Le Prince de Condé (car il a aussi écrit sur cette matiere, mais sans mettre son nom) croit que l'on a crû jusqu'à présent, que si quelcun, qui s'est confessé de ses pechez, est dans la resolution de n'y retourner plus & de subir la penitence qu'on lui imposera, il peut être moralement assuré qu'il est dans un état de grace, & qu'il fait bien s'il communie. La Reine demande le jugement de la Sorbonne, sur ces matieres. Le Parlement & la Sorbonne estiment qu'il est contre les Loix, qu'un sujet du Roi soit contraint de sortir du Roiaume, sur tout aiant encore dans la memoire l'Abbé Dubyse,* (Dubysium) *qui étant allé à Rome pour se justifier, fut d'abord mis en prison. C'est pourquoi M. Arnaud, étant d'une pureté de mœurs, dans laquelle ses plus grans ennemis ne peuvent rien trouver à redire, & âgé de trente-six ans, & se soumettant au jugement du Siege de Rome, des Evêque Catholiques; & particulierement de l'Arche-*

vêqu

*vêque de Paris & de la Sorbonne, comme vous avez pû voir par l'Acte que je vous ai envoïé, on peut juger ici son affaire, en joignant à ces Juges, ceux que le Pape aura commis pour cela. Pour moi, comme je favorise ceux qui veulent rétablir les anciennes satisfactions, je vois aussi que la plûpart de ceux qui soûtiennent M. Arnaud sont Jansenistes, c'est à dire, Calvinistes sur la matiere de la Prédestination.* C'est ainsi que Grotius parle à son frere, dans une lettre dattée du 9. d'Avril 1644.

*Pierre Hoofdt.* J'ai commencé à lire l'Histoire de Hoofdt. C'est un bel ouvrage, son expression pleine de manieres de parler antiques ne plaira pas aux autres. Mais Thucydide & Saluste lui ont donné exemple, aussi bien que Tacite qui a vécu long-tems aprés eux. Let. 636. II. P. Il louë ailleurs l'Histoire de Henri le Grand, composée en Flamand par le même Auteur.

*Juste Vondel* ce fameux Poëte Flamand publia en 1638. une Tragedie, qu'on jouë une fois tous les ans à Amsterdam, intitulée *Gisbrecht. van Amstel.* Il la dédia à Grotius, qui en fait ce jugement dans une Lettre à Vossius du 28. de Mai de la même année: Vondel m'a fait plaisir de me dédier, comme à un homme qui a quelque goût pour ces sortes de choses, une Tragedie dont le sujet est noble, l'economie excellente, & l'expression belle &c. C'est une folie que de ne vouloir pas que dans un sujet de trois cents ans, on représente les coûtumes de ce tems-là.

C'est

C'est ainsi que ceux de Geneve dans une Edition Françoise de Philippe de Comines, ont mis partout où l'Auteur dit que le Roi ouït messe, qu'il fut à la Cene.

* II. Ce sont là les principales choses de Critique, que l'on trouve dans les Epîtres de Grotius. Il faut aussi que nous indiquions en peu de mots, les matieres Theologiques. Avant que nôtre Auteur fût mis en prison, étant encore en possession de ses Charges, il écrivit plusieurs Lettres touchant les controverses de la Grace & de la Prédestination, qu'on agitoit alors avec beaucoup de chaleur, & qui ont été l'occasion de sa ruïne.

a Dans la Lettre 31. de la I. P. Il apporte quelques paroles de S. Jerôme, qu'il est difficile, selon luy, d'excuser tout à fait de Semipelagianisme, non plus que S. Chrysostome: Il tâche neanmoins d'en donner une interpretation favorable. Voici l'un de ces passages de S. Jerôme, tiré de son troisiéme Livre contre les Pelagiens: *Ubi misericordia Dei & gratia, ex parte cessat arbitrium, quod in eo tantum est ut velimus & cupiamus, & placitis tribuamus assensum. Jam in Domini potestate est ut id quod cupimus, quod laboramus, ac nitimur, illius ope & auxilio implere valeamus.* Grotius dit que peut-être S. Jerôme & les autres Peres, qui ont parlé de la sorte, n'ont nommé *grace*, que celle qui nous rend saints & agreables à Dieu & non pas celle qui nous excite à bien faire & qui prévient les premiers mou-

* *choses concernant la Theologie.* Pag. 11.

mouvemens de nôtre volonté. Il parle encore de cette *grace prévenante* dans la 31. 33. 34. & 62. Lett.

Il traite dans cette Epître 62. & dans la 31. de la Prédestination, & il dit que dans cette occasion, on ne doit pas préferer l'autorité du seul S. Augustin à celle de tous les Peres qui ont vécu avant lui dans des siecles plus purs, & moins troublez de disputes. Or il soûtient nettement que tous ces Peres ont rejetté la Prédestination absoluë, & ont crû que Dieu n'a prédestiné au salut que ceux qu'il a prévû devoir bien user de ses graces, & au contraire n'a resolu de damner que ceux qu'il a prévû devoir demeurer dans leur endurcissement, selon la confession formelle de Prosper disciple de S. Augustin: *Retractatis priorum de hac re opinionibus, panè omnium par invenitur & una sententia, qua propositum, & prædestinationem Dei secundum præscientiam receperunt.* Il cite sur cette matiere divers passages de Justin Martyr, de S. Irenée, de S. Chrysostome & de plusieurs autres. Mais on peut voir ces faits traitez plus au long dans l'Histoire *Pelagienne* de Vossius, que nôtre Auteur approuve en plusieurs endroits de ses Lettres.

On trouvera encore plusieurs choses de la liberté, de l'universalité, & de la suffisance de la Grace, de la perseverance, & de la certitude du salut dans la même Lettre 62. Mais l'Auteur ne traitant ici ces matieres difficiles que comme

comme en passant, pour bien comprendre le sentiment des Rémontrans, qu'il soûtient par tout, il faut lire ceux d'entre leurs Docteurs qui en ont traité *ex professo*, comme Episcopius, de Courcelles &c.

Grotius semble avoir crû dans sa jeunesse, que les Sociniens, bien-loin de meriter le nom de Chrétien, [illegible] méritoiént pas seulement d'être appellez Héretiques, comme il paroit par vne Lettre écrite en 1611. à Antoine Walæus. Mais il changea en suite de pensée à cet égard, quoi-qu'il ait toûjours protesté qu'il n'étoit nullement dans leurs sentimens touchant la divinité, & la satisfaction de Jesus-Christ. Il ne put neantmoins empêcher qu'on ne le soupçonnât d'avoir trop de penchant à leurs opinions, quoi qu'il ait pris grand soin d'écrire le contraire à ses amis. Voiez les Lettres 880. 883. 1035. P. I. 411. 456. P. II. Il assure même dans cette derniere Lettre, qu'aprés avoir eu quelques conversations avec Ruarus, cet Unitaire lui avoit enfin répondu sur l'article de la satisfaction, en sorte qu'il ne restoit presque aucune controverse entre eux. *Alios quosdam*, ajoûte-t-il ensuite, *qui in illo cætu fuerant, planè ad meam perduxi sententiam.* C'est ce qu'on peut voir dans leur Confession de Foi, & dans l'Apologie qu'ils en firent peu de tems aprés. Cela rend assez croiable une chose que Grotius dit dans la même Lettre, avoir apprise de Bisterfeldius * & de quelques autres, C'est

que

* *Il a écrit contre Crellius de* Uno vero *Deo.*

que Crellius avoit dit en mourant qu'il n'auroit jamais entrepris d'écrire contre le Livre *de la Satisfaction de Jesus-Christ*, s'il eût lû ce que Grotius avoit remarqué dans son Livre *de Jure Belli ac Pacis*, touchant la communication des peines.

Il arriva à nôtre Auteur à l'égard des Catholiques Romains, la même chose qui lui arriva à l'égard du Socinianisme. Comme il se radoucît touchant les sentimens des Sociniens, & que cela fut cause que ses ennemis l'accuserent d'être Unitaire, étant devenu plus moderé à l'égard des Catholiques Romains, on l'acusa d'être dans tous leurs sentimens. On voit par quelques Lettres qu'il a écrites dans sa jeunesse, qu'il avoit les mêmes sentimens de l'Eglise Romaine, que le commun des Protestans, quoi qu'il fût déja dés-lors plus moderé que plusieurs Theologiens Reformez. Voiez ses Lettres 14. & 15. de la I. Part. & la 5. de la II. Partie. On trouve méme une Lettre de Paris du 7. de Juin 1622. où il exhorte Episcopius à refuter les fondemens des Sectateurs de Cassander, qui soutiennent que ceux qui desaprouvent la plûpart des erreurs de l'Eglise Romaine, ne doivent pas pour cela se separer de sa communion. Il dit qu'il faut principalement examiner deux questions contre ces Messieurs : la premiere, savoir si une action permise d'elle même, telle qu'est la genuflexion en communiant, devient illicite, par l'interpretation que lui donnent ceux qui gouvernent l'E-

l'Eglise, que cette action a pour objet Jesus-Christ present sous les accidens du pain, ou même les signes visibles : l'autre, savoir s'il est permis de se joindre à une assemblée dont les *Pasteurs* soûtiennent que certains dogmes, qu'on desaprouve, sont necessaires pour entrer dans leur communion : quoi qu'ils n'en exigent pas des particuliers une profession distincte. Grotius croit au reste, qu'il n'est pas besoin de prouver contre ces Messieurs, que le Pape n'a pas toute l'autorité que luy attribue la Cour de Rome, parce qu'ils en conviennent. Il dit qu'ils ne flechissent point le genou devant les images ; qu'ils évitent les Processions, où l'on porte l'Eucharistie ; qu'ils tiennent la créance de l'invocation des Saints, & celle du Purgatoire, pour des créances non necessaires ; qu'au reste ils ne se croyent point tenus d'embrasser les definitions de l'Eglise Latine, & qu'ils mettent les efforts que l'on fait pour les faire recevoir, au rang des persecutions que les gens de bien doivent souffrir, aussi bien que le retranchement de la coupe.

Il semble que dans la suite du tems, le commerce que Grotius eut avec quelques-uns de ceux qu'il appelle *Cassandriens*, le fit presque entrer dans leurs sentimens, comme on le peut voir par les notes qu'il a faites sur la Consultation de Cassander, & les autres Livres qu'il a publiez, touchant les moiens de reünir les Religions. Il témoigne, en une infinité d'endroits de ces Lettres, qu'il souhai-

toit avec passion la reünion des Protestans entre eux, & avec les Catholiques Romains. Mais il paroit aussi, que lors qu'il faisoit reflexion sur les difficultez qu'il y a déja à se reünir, & sur celles qu'on fait naître tous les jours, il regardoit la reünion, comme une chose qu'on doit souhaiter, mais qu'on n'a pas sujet d'esperer. C'est ainsi qu'il en parle, en plusieurs endroits. On peut voir dans la premiere partie les Lettres 422, 426, 519, 649, 976, où il se plaint particulierement de l'institution nouvelle du Scapulaire & des livres de l'Office de la S. Vierge, qu'il regarde comme de grands obstacles à la paix. C'est ce qui luy fait parler ainsi à son frere Guillaume Grotius, dans une Lettre du 21. de Fevrier 1635. *Hoc voti magis est quàm spei, præsertim cum* Romæ *M. Antonii de Dominis damnata sit memoria, corpore exusto. Et tamen sunt qui me Romam invitant.*

*Sed quæ tanta, precor, Romam mihi causa videndi?*

Mais comme lors que l'on souhaite ardemment une chose, cette passion fait souvent disparoître les difficultez qu'il y a à l'obtenir: Grotius esperoit quelquefois ce qu'il regardoit en d'autres rencontres, plûtôt comme un simple objet de nos vœux, que comme un objet de nos esperances. Ainsi il paroît par les Lettres 534. & 637. de la II. P. qu'il se flatoit qu'avec le tems l'Eglise Romaine pourroit relâcher de plusieurs de ses dogmes, & corriger plusieurs abus, dont les personnes les plus éclairées de cette

cette communion se plaignent, tous les jours. Il n'esperoit pas neanmoins de le voir, mais cette idée le flatoit si agreablement, qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire :

*Amare liceat, si potiri non licet.*

On ne manqua pas de lui objecter ce qu'il avoit écrit dans sa jeunesse, comme contraire à ce qu'il soûtenoit sur la fin de sa vie. Mais premierement il dit que si on examine bien tout cela, on n'y trouvera aucune contradiction ; & il ajoûte en second lieu, que si par un âge plus avancé, par la conversation des Savans, & par beaucoup de lecture, son jugement est devenu plus solide, on ne doit pas plus l'accuser d'inconstance, que S. Augustin qui a retracté en sa vieillesse, plusieurs choses qu'il avoit avancées dans les premiers Livres qu'il mit au jour. P. II. L. 647.

Outre ces matiéres de Theologie, qui regardent la Controverse, on trouve dans ces Lettres quelques questions de Morale, qui ne sont pas de moindre importance, par exemple : Quelle regle on doit observer dans l'estimation des choses que l'on échange & que l'on vend, & dans l'interêt que l'on peut demander de son argent ? Let. 953. P. I. Comme cela dépend d'une infinité de circonstances, & que les Loix n'ont presque rien défini sur ces matieres, on a été obligé de s'en remettre à l'équité naturelle, que tous les hommes doivent avoir les uns pour les autres.

Ruarus avoit demandé à Grotius, si un homme peut épouser deux sœurs consecuti-

vement; parce que les Loix divines n'en disent rien, quoique les Loix humaines le défendent? Et si un Chrétien est obligé de suivre les Loix humaines? Grotius répond que les Princes ont droit de déclarer nuls ces sortes de mariages, tout de même que les autres contracts, & qu'un Chrétien est obligé de suivre leurs Loix, à moins qu'elles ne soient tout à fait insuportables. Let. 327. & 336. P. I.

Dans la Lettre 1057. Grotius explique un endroit de son Livre *de Iure Belli ac Pacis*, & montre en quel sens on doit entendre ces paroles de Jesus-Christ, *si quelcun veut plaider contre vous, pour vous prendre vôtre tunique, laissez luy encore emporter vôtre manteau* &c. On ne peut bien comprendre le sens de l'explication qu'il donne dans cette Lettre, sans la comparer avec le Livre, que l'on vient de citer.

Un certain *Nicolas de Eye* de la Societé des Mennonites, que Grotius appelle *genus hominum non malum*, lui avoit envoyé une grande Lettre, par laquelle il tâchoit de prouver qu'il étoit défendu aux Chrétiens de faire la guerre & de punir de mort. Grotius répond à cela plusieurs choses dans les Lettres 545. & 546. de la II. P. que l'on peut joindre à ce qu'il a dit sur ces matieres dans son Livre de *Iure Pacis & Belli*.

*On avoit d'abord resolu de continuer cet Extrait de Grotius avec la même exactitude, pour ce qui regarde les matieres de Iurisprudence,*

*d'Hi-*

d'Histoire & de Politique, qui sont contenues dans ce volume de ses Lettres : mais on a crû qu'il valoit mieux remettre le reste à une autre fois, pour ne pas tenir trop long-tems le Lecteur sur un seul Livre. On trouvera la suite au commencement de Fevrier. On en usera de même, lors que les Livres seront trop gros, ou trop remplis de matiere pour en donner l'extrait tout en une fois.

---

## II.

OEUVRES DIVERSES DU R. P. RAPIN Concernant les belles Lettres 2. vol. in 8. à Amsterdam chez Abraham Wolfgang.

*Extrait du Premier Tome.*

SI nôtre Bibliotheque n'étoit que pour la France, il ne seroit pas necessaire de donner un extrait des œuvres du P. Rapin: Elles y paroissent depuis si longtems, que tout le monde les connoit. Mais bien des gens dans ces Provinces & ailleurs, qui ne savent pas ce qu'elles contiennent, ne seront pas fâchez d'en trouver ici un Abregé. Elles sont divisées en deux Tomes composez de divers Traitez. Le premier Tome renferme *les Comparaisons des grands hommes de l'Antiquité, qui ont le plus excellé dans les belles Lettres* On en peut voir le dessein general dans

 la

la Préface, mais voici un peu plus en détail ce qu'elles contiennent.

I. On fait la comparaison de Demosthene & de Ciceron, & on en fait voir d'abord la difficulté, qui paroît en ce que Longin, Quintilien & Plutarque n'ont osé dire lequel des deux doit être preferé à l'autre, a *quoi qu'ils pussent prendre avantage pour Demosthene, de ce qu'il avoit trois cens ans de reputation sur Ciceron. Car il en est*, dit l'Auteur, *de la reputation, comme de la noblesse, la plus ancienne est toujours la plus établie.* On pose ensuite une regle, sur laquelle on doit faire la comparaison de ces deux grands hommes. Le veritable effet de l'éloquence étant de persuader, & la persuasion dépendant de la créance qu'on s'aquiert dans les esprits, on compare Demosthene & Ciceron à l'égard de trois choses, qui concourent à former cette creance, 1. le merite de celui qui parle, 2. la disposition de ceux à qui il parle, 3. la maniere dont il parle. La premiere de ces trois choses comprend la probité, & la capacité. On commence par celle-ci, on décrit assez exactement de quelle maniere l'un & l'autre parvinrent au supreme degré de l'éloquence, & l'on conclut que Ciceron b *a eu le naturel plus heureux, qu'il a été mieux élevé, qu'il a donné plus de tems à l'étude*, & qu'ainsi il est devenu plus savant que Demosthene. On examine aprés cela la probité de l'un & de l'autre, soit pour ce qui regarde la

a p. 4. b p. 17.

la pieté envers les Dieux, ou les devoirs ausquels on est obligé à l'égard des hommes. Demosthene avoit naturellement beaucoup d'équité, & un temperamment enclin à une Morale sevére. Il la fit sur tout paroître dans les devoirs d'un bon citoien, dont il expose de fréquentes images aux yeux du peuple dans ses harangues, comme dans la troisiéme Olynthienne, & dans sa harangue de la Couronne. Mais rien ne contribua davantage à aquerir à Demosthene la reputation d'homme de bien, que la maniere, dont il attaqua Philippe, qui étoit si puissant à Athenes, qu'il en partageoit les esprits. Ni promesses, ni menaces ne purent obliger Demosthene à relâcher quelque chose en faveur de Philippe. Il conserva cette fermeté jusqu'à la mort, qu'il aima mieux se donner par le poison, que de se remettre entre les mains D'Antipater, qui fut un des successeurs d'Alexandre. Comme il prenoit le poison en presence d'Archias, qui le pressoit de se rendre au pouvoir d'Antipater, il finit sa vie par ces belles paroles : *Raporte*, dit-il, *à ton maître que Demosthene ne veut rien devoir au Tyran de sa patrie.* Ciceron, comme le fait voir le P. Rapin, n'eut pas moins de probité que l'Orateur Grec. Il fut toûjours inébranlable dans ce qui regardoit le bien de sa patrie, & il donna au public une idée de toute sa Morale dans son traité des offices. *a On peut dire qu'il n'a jamais rien paru de plus exact, ni*



a p. 23.

*même de plus severe sur ce sujet : quoi que cet ouvrage ait été fait en un tems où l'on ne connoissoit point de conscience que l'honneur.* Comme on a trouvé bien des choses à redire dans la conduite de ces deux Orateurs, le P. Rapin, aprés avoir fait l'éloge de leur probité, est obligé de faire leur Apologie ; mais en sorte qu'il avouë que la conduite de Demosthene n'a pas été si pure & si innocente, que celle de Ciceron. On a dit que ce dernier n'étoit pas extremement grave, mais le P. Rapin fait voir qu'il l'étoit plus qu'on ne le croit communement, & qu'il surpassoit de beaucoup en ceci l'Orateur Athenien, a *lequel à la bataille de Cheronée, aiant vû d'abord éclairçir les premiers rangs, prit l'épouvante, & s'étant enfuï saisi d'une fausse crainte, demanda quartier à un buisson auquel son habit s'étoit accroché, pensant que ce fût un ennemi qui le poursuivoit & qui l'avoit arrêté.*

Le P. Rapin ne se contente pas de faire comparaison des principales vertus de ces deux Orateurs & les plus essentielles à l'éloquence. Il remarque encore que Ciceron a surpassé Demosthene dans les agrémens de la personne, quoi qu'il fut presque affecté, comme Demosthene étoit trop negligé : que Ciceron avoit un tour d'esprit aisé & enjoüé, au lieu que Demosthene étoit toujours grave & serieux : que Ciceron étoit fort liberal, mais plûtôt par temperamment que par politi-

que,

a p. 28.

que, au lieu que Demosthene emploioit son bien pour gagner l'esprit du peuple, (a) *à rétablir les murailles de la ville, à équiper des vaisseaux, à racheter des esclaves, à marier des pauvres filles*, &c.

Nôtre Auteur passe en suite au second article de la comparaison de Demosthene & de Ciceron, aprés avoir consideré en general la necessité qu'il y a de connoître la disposition d'esprit de ceux à qui l'on parle, pour les persuader, il s'attache à montrer en particulier quel étoit le caractere de l'esprit des Grecs, du tems de Demosthene. Les Atheniens *b* étoient extraordinairement delicats pour l'expression, ils étoient orgueilleux & accoûtumez à la flatterie. Cependant ils ne vouloient point d'ornemens recherchez dans les discours de leurs Orateurs, ni de mouvemens capables de les surprendre, jusques-là que dans l'Aréopage on avoit défendu de faire aucun avant-propos, ni aucune preoraison *c C'est ce qui a répandu dans les discours des Orateurs Atheniens une froideur & une secheresse, qui venoient plus de cette contrainte, que de la qualité de leur esprit.* Quoique cela semble être une marque de sagesse & de bon sens, ce même peuple étoit changeant, inquiet, & turbulant au dernier point. Ses déliberations étoient si tumultueuses & si confuses, que les plus temeraires étoient ordinairement les maîtres des resolutions. On peut comprendre par là, d *que jamais Orateur*



*a p.* 31. *b p.* 34. *c p.* 36. *d p.* 39.

*a rencontré des esprits plus difficiles à mé-*
*ger que Demosthene, & n'a travaillé à l'é-*
*quence sur des regles plus desavantageuses,*
*ur la porter à sa perfection.*

Ciceron trouvà un champ bien plus spa-
:ux & plus beau que Demosthene, pour exer-
r son genie. Quoi que les Romains eussent
aucoup de politesse, elle n'étoit point allée
squ'à cette affectation, où les Grecs l'ont
ortée. S'ils étoient fiers & s'ils étoient ja-
ux de leur gloire, c'étoit plûtôt par gran-
ur d'ame, que par vanité, comme les Athe-
ens. Les Orateurs Romains étoient beau-
up moins gênez que ceux d'Athenes: ils
ouvoient mettre en usage tous les artifices
l'éloquence, & faire jouër tous les ressors
ii peuvent émouvoir les esprits. Tout cela
nne de grands avantages à Ciceron sur De-
osthene, mais il ne s'ensuit pas pour cela
'il merite d'être au dessus de luy. Il faut
aminer la maniére de s'exprimer, qui est
troisiéme partie necessaire à la persuasion.

Le P. Rapin *a* montre d'abord ce qu'il faut
oir pour être éloquent, & tout cela se re-
it principalement à suivre son propre ge-
, à avoir du jugement, & de l'imagina-
n, & à cultiver ces qualitez naturelles par
:ude & par l'art. L'Art consiste, selon luy,
savoir ce qui sied bien, & à disposer toutes
oses dans leur ordre: à penser sagement ce
on veut dire & à consulter toujours le bon
s, dont le moindre rayon vaut mieux
que

*a p. 41.*

que tout l'éclat des ornemens de la Rhétorique : à proportionner enfin son discours au sujet qu'on traite, *sans dire les grandes choses d'un air petit, & les petites choses d'un air grand.*

*a* Nos deux Orateurs ont eu toutes ces qualitez, mais avec quelque difference. *b* Le temperament bilieux & melancolique de Demosthene, le rendoit serieux & severe, comme on a vû. Il recitoit avec une vehemence extraordinaire, & il faisoit un si grand état de l'action, qu'il disoit d'ordinaire que c'étoit la premiere, la seconde, & la troisiéme partie de l'éloquence. A cette recitation animée il joignoit un discours plein des figures les plus vehementes; *c* ce qui a fait dire à Demetrius le Phalerien qu'il haranguoit, *comme un homme inspiré.* Avec cela il avoit un talent merveilleux d'exposer les choses dans toutes leurs circonstances, & savoit prendre des détours dont l'Auditeur ne s'apercevoit point; lorsqu'il ne pouvoit aller directement à ses fins, ou qu'il étoit dangereux de parler trop clairement. C'est ainsi que, pour blâmer la lâcheté des Atheniens de son tems, il louë la valeur de leurs ancêtres. Quoi qu'il n'y eut rien de recherché dans son expression, tout son discours étoit si passionné, & si plein d'un zele apparent pour le bien de l'Etat, qu'il émouvoit necessairement, étant soûtenu d'une prononciation aussi forte & aussi animée que la sienne.



*a* P. 49. *b* Ib. *c* P. 53.

*a* Aprés cela le P. Rapin s'étend sur les effets admirables de l'éloquence de Demosthene, & sur les éloges que les Anciens luy ont donnez.

*b* Comme Ciceron, n'avoit pas naturellement l'air severe, mais au contraire beaucoup de douceur & d'agrément dans le visage, son imagination donnoit à tout le tour le plus beau, & les couleurs les plus agreables du monde. Il avoit aussi l'esprit penetrant, le cœur tendre, l'air affectueus, les manieres touchantes & la voix belle. Ce n'est pas qu'il n'y eût de la gravité dans ses discours. Il se represente luy même dans son *Brutus*, sous la personne de Crassus qu'il décrit de la sorte: *Il y avoit*, dit-il, *de la gravité en son discours, mais une gravité libre & enjoüée. Il avoit de l'élegance, sans affectation; un air populaire, mais soûtenu de dignité, & une grande maniére de dire les choses.* Enfin toutes les harangues de Ciceron sont pleines d'ornemens, mais qui ne sont point trop recherchez, & admirables, principalement dans les endroits, où l'Orateur traite quelque sujet pathetique.

*c* Aussi ne manquoient-elles presque jamais de produire leur effet, comme le P. Rapin le fait voir par plusieurs exemples, & plusieurs autoritez des Anciens. *On peut voir dans les commentaires, que Freigius a fait avec une grande methode, sur les Oraisons de Ci-*ce-

*a* P. 55. *b* P. 58. *c* P. 63.

*ceron, le détail du succez de chaque Oraison en particulier.*

a Aprés avoir décrit de la sorte ces deux Orateurs, le P. Rapin vient enfin à les comparer l'un avec l'autre. Il remarque d'abord que dans l'éloquence, il y a diverses sortes de perfections, & que selon la remarque de Ciceron, *il peut y avoir deux Orateurs accomplis, quoi que de differens caracteres.* Il croit qu'encore que Demosthene & Ciceron aient été deux parfaits Orateurs, le dernier a eu l'imagination plus agreable & par consequent l'esprit plus beau. Demosthene se permet, à cause du genie de sa Langue, de plus grandes hardiesses dans ses paroles: & l'élocution de Ciceron est plus modeste, selon le caractere de la langue Latine. Le Genie de Ciceron étoit plus universel, & il reüssissoit également bien sur toute sorte de sujets, au lieu que Demosthene n'étoit excellent que dans le genre judiciaire & déliberatif. b *L'Eloge qu'il fait de Chabrias dans l'Oraison contre Leptine est sec & languissant, si on le compare avec celui que Ciceron a fait de Pompée, dans l'Oraison pour la Loi de Manilius. La Logique de Ciceron est plus exacte & plus développée que celle de Demosthene.* Demosthene prend les choses d'un ton plus haut que Ciceron, il s'emporte beaucoup plus, il ne ménage personne. Ciceron se possede bien davantage, il n'a rien de rude, & il est par tout agréable jusques dans sa colére. Demosthene est extrémement ser-



a P. 68. b P. 71.

serré, & ne s'atache uniquement qu'au solide : Ciceron s'étend d'avantage & mêle par tout l'agréable.

a Enfin, pour distinguer les caractéres de ces deux Auteurs, par leur principale difference, on peut dire, selon le P. Rapin, *que Demosthene par l'impetuosité de son temperament, par la force de ses raisonnemens, & par la vehemence de sa prononciation étoit plus pressant que Ciceron : de même que Ciceron par ses manieres tendres & délicates, par ses mouvemens doux, pénetrans, passionnez, & par toutes ses graces naturelles, étoit plus touchant que Démosthene.*

b Nôtre Auteur conclut de tout cela que l'Orateur qui persuade le mieus étant le plus éloquent, comme on ne persuade qu'autant qu'on plait, on peut dire que Ciceron doit être estimé, au moins par là, plus éloquent que Demosthene. En suite il compare l'éloquence qui agit en éclairant l'esprit, avec celle qui va à ses fins en touchant le cœur. Il dit qu'elles peuvent servir en differentes rencontres, & ne décide point laquelle doit être preferée à l'autre.

c Le Pere Rapin finit par la solution de quelques difficultez, qu'on pouvoit luy faire sur la comparaison, qu'il a faite de ces deux grands Orateurs. La premiere c'est que Quintilien préfere Demosthene à Ciceron, & que Ciceron luy même avoüe qu'il n'avoit pû attein-

a P. 73. b P. 77. c P. 85.

teindre à la perfection de l'Orateur Athenien. La seconde est fondée sur une remarque de Longin, qui dit que Demosthene n'entendoit point les mœurs, qu'il faut connoître necessairement pour émouvoir les passions. La derniere seroit a *de satisfaire aux Critiques, en leur donnant un parallele des plus beaux endroits des Oraisons de Demosthene avec Ciceron.*

II. On a crû devoir donner un peu au long la premiere comparaison du P. Rapin, afin qu'on pût connoître par là la Methode dont il se sert, qui est de mêler par tout des reflexions generales, qu'il applique en suite à son sujet. Il ne sera pas necessaire d'en user de même, à l'égard des trois comparaisons qui suivent celle de Demosthene & de Ciceron. On ne fera qu'indiquer les matieres qu'il y traite.

*b* Il commence la comparaison d'Homere, & de Virgile par les loüanges du Poëme Epique en general, & en particulier de l'Iliade & de l'Eneïde. En suite en nous apprenant comment il faut considerer ces deux Poëmes, pour en bien juger. Il remarque, *c que ceux qui ont affecté la reputation de doctes, ont crû s'attirer de la consideration en prenant le parti d'Homere & en luy donnant l'avantage sur Virgile, parce que cela a un air plus capable*: Il convient néanmoins en general, qu'Homere a un plan plus vaste que Virgile; qu'il a un air plus grand, & je ne sai

*a* p. 87. *b* p. 97. *c* p. 100.

ſai quoi de plus ſublime ; qu'il peint beaucoup mieux les choſes ; que ſes reflexions ſont plus morales & plus ſententieuſes ; qu'il a l'imagination plus riche & plus impetueuſe ; que ſon naturel eſt plus heureux ; que ſes vers ſont plus pompeux, qu'ils rempliſſent plus agréablement l'oreille, qu'ils ſont même plus naturels. Mais ce ſeroit juger, ſelon nôtre Auteur, ſur la ſuperficie, que de juger d'Homere & de Virgile ſur ces ſeules idées. Il dit que pour en juger par la choſe même, il faut conſidérer, ce que c'eſt qu'un Poëme Epique, quelle eſt ſa matiére, ſa forme, ſa fin & ſes autres parties. a *L'Epopée*, dit Ariſtote, *eſt une imitation ; ou une peinture d'une action illuſtre. Sa matiére eſt donc une action Heroique, ſa forme eſt la Fable ; ſa fin eſt d'inſtruire les Princes & les Grands.*

Aprés cela le P. R. compare la fable de l'Iliade & de l'Eneide. C'eſt là la premiere partie du Poëme Epique. Il donne en abregé le ſujet de ces deux Poëmes, & il préfere de beaucoup celuy de l'Eneide à celui de l'Iliade. Les actions d'Enée ont quelque choſe de bien plus grand & de plus Heroïque que celles d'Achille, qui eſt un emporté, qui n'agit que par caprice, comme Agamemnon paroit un Prince tout à fait déraiſonnable. a *Pare che Homero*, dit le Taſſe cité par le P. R. *con la perſona di Agamennone, ci mette innanzi à gli occhi una figura della ragione depravata : & con quella d'Achille l'imagine dell' ira ſmoderata,*

a p. 101.

*rata, & trapassante i termini prescritti della ragione.*

*a* C'est ce qui paroit encore plus clairement par la comparaison que le P. R. fait des deux Heros de nos deux Poëtes, où il préfere encore le choix de Virgile à celuy d'Homere. Il semble qu'Homere a voulu représenter une action terrible & merveilleuse, plûtôt qu'un Heros parfait, ce qu'il auroit dû faire selon les regles du Poëme Epique.

*b* La seconde partie du Poëme Epique c'est l'ordonnance de la Fable, & cette ordonnance consiste en trois choses, dans la suite naturelle de l'action principale, dans le temperament juste du vrai-semblable & du merveilleux, & dans l'arrangement & la convenance des Episodes avec l'action principale. Le P.R. fait plusieurs reflexions génerales sur ces trois choses, & croit qu'en tout cela Homere est inferieur à Virgile.

*c* Les mœurs doivent suivre l'ordonnance de la Fable dans le projet d'Aristote. C'est la troisiéme qualité du Poëme, & ce n'est pas tant la morale du Poëte qu'il faut entendre par ces mœurs, que celle des personnages qui doivent entrer dans l'action. *Dans Homere les Peres sont durs & cruels, les Heros foibles & passionnez, les Dieux miserables, inquiets, querelleux, & qui ne peuvent se souffrir:* mais *tout garde son caractere dans Virgile.*

*d* Les sentimens qui sont la quatriéme qualité du Poëme, ont un si grand raport avec les

*a* p. 105. *b* p. 113. *c* p. 122. *d* p. 124.

les mœurs, que les principes des uns sont ceux des autres. On peut même dire que les sentimens ne sont en effet que les expressions des mœurs. *Ainsi*, selon nôtre Auteur, *ce n'est pas merveille si Virgile a encore ici l'avantage sur Homere, aiant d'une façon singuliere, celuy des mœurs.*

*a* Les sentimens sont l'expression des mœurs, & les paroles celle des sentimens. C'est en cette partie, qui est la cinquiéme d'Aristote, qu'Homere triomphe, & c'est ce qu'il a de plus accompli. On ne peut lui disputer cet avantage, & c'est aussi par là que le P. Rapin juge qu'il a imposé à toute l'Antiquité, qui l'a comblé de loüanges à cause de cela. *b* Mais nôtre Auteur ne laisse pas de remarquer que les expressions n'y sont point variées, témoin le τὸν δ' ἀπαμειβόμενος, &c. & que les comparaisons y sont froides, contraintes, quelquefois peu naturelles; jamais fort excellentes. *Y a-t-il rien de plus grossier & de plus plat, que de comparer Ajax dans la mêlée accablé sous une grêle de coups, à un Ane paissant dans un blé, & que des enfans veulent chasser à coups de perches?* Les descriptions qui sont ce qu'il y a de plus puerile dans l'éloquence, y sont trop frequentes & trop étenduës, & y portent avec elles un certain air d'affectation. Virgile est beaucoup plus reservé, il n'y a qu'une seule description un peu longue dans son Eneïde, &, selon le P. Rapin, *ce n'est pas son plus bel endroit.*

*a* p. 127. *b* 129.

*droit*. Homere est aussi fort riche en Epithetes, au lieu que Virgile est fort pauvre en ceci, quoi qu'il faille avoüer qu'il y en a de bien froides dans Homere.

*a* Les caracteres de ces deux Poëtes sont opposez. *Car autant qu'Homere a d'inclination à parler, autant Virgile en a-t-il à se taire, & c'est en cette difference qu'on peut établir le dicernement juste de leur genie.* Le P. Rapin fait diverses reflexions sur cét avantage, que Virgile a sur une infinité d'autres Poëtes: *b* aprés quoi il passe à considerer l'unité du tems de deux Poëmes, en quoi Homere l'emporte sur Virgile. En suite il compare quelques uns des beaux endroits d'Homere & de Virgile. *c* Il avouë que pour la grandeur & pour la noblesse de la narration, Homere est incomparable, & que Virgile n'en approche pas: mais Virgile l'emporte par la delicatesse de son dessein, de ses idées, de ses inventions, de ses pensées & de tout le détail de ses expressions. *d* Homere, comme l'avouë encore nôtre Auteur, est plus sententieux que Virgile: *e* il a la gloire de l'invention sur luy, quoi qu'il ne soit pas le premier, qui a décrit en vers la guerre de Troie. Antimachus, Corinnus, Syagre l'avoient fait avant luy. *f* On compare en suite l'exorde des deux Poëmes d'Homere avec celuy de l'Eneïde qu'on prefere de beaucoup aux deux autres. *g* Enfin, sans rien décider abso-

*a* p. 133. *b* p. 136. *c* p. 139. *d* p. 150. *e* p. 153. *f* 154. *g* p. 158.

absolument, le P. Rapin conclut *qu'Homere a plus d'esprit, Virgile plus de jugement : & que s'il aimeroit mieux avoir été Homere que Virgile, il aimeroit aussi beaucoup mieux avoir fait l'Eneïde que l'Iliade & l'Odyssée.*

III. *a* Le P. Rapin commence sa Comparaison de Thucydide & de Tite-Live, par montrer que comme Herodote, Xenophon, Polybe ne sont pas comparables à Thucydide ; Salluste, César, Paterculus Tacite, Quinté-Curse le doivent ceder à Tite-Live. Il donne en passant les caracteres differans de tous ces Auteurs. Avant que d'examiner les écrits de ces deux grands Historiens, Il compare leurs personnés, & ramasse tout ce qu'on sait de l'un & de l'autre. *b* Il passe en suite à leurs caracteres particuliers. Thucydide est tellement solide, qu'il ne dit rien que de sensé & d'exact, & il le dit avec toute la solidité, dont est capable le sujet qu'il traite. Son style est élevé, noble, sublime, ce qui lui fait mettre en œuvre des metaphores frequentes & hardies. Il est naturel & plein de vivacité dans ses narrations. Enfin Thucydide (*c*) *a une noblesse de sentimens, un choix de paroles, une hardiesse d'imagination, une vigueur de discours, une profondeur de raisonnement, une netteté de conception, des traits, des couleurs, des expréssions que tous les autres historiens Grecs n'ont point.* Le style de Tite-Live est doux & coulant ; il va moins à l'éclat qu'à la solidité, & plait d'avantage à ceux

*a* p. 179. *b* p. 191. *c* p. 195.

à ceux qui cherchent plus à être touchez qu'à être éblouïs, son air est grand, & noble dans sa simplicité, & il a une douceur d'expression qui est toûjours soûtenuë de force & de majesté. Jamais peut-être Historien n'a été plus attachant par le talent qu'il a d'exprimer au vif la nature, & de lui donner les differens visages qu'elle doit avoir, selon ses differents états. L'étenduë de discours que certaines gens lui reprochent, est au sens du P. Rapin, un de ses plus grans avantages.

*a* La principale difference qu'il y a entre ces deux Historiens, c'est que Tite-Live est extrémement agréable dans ses endroits les plus beaux : au lieu que Thucydide se contente d'être beau, sans se soucier d'être agréable. *C'est une beauté aimable & tendre que celle de Tite-Live : & c'est une beauté fiere, austere & antique, que celle de Thucydide.* Aprés avoir montré la difference des caracteres de ces deux grands Historiens, on examine *b* les sujets qu'ils ont traitez, la Guerre du Peloponnese & l'Histoire Romaine. On fait plusieurs reflexions generales sur l'un & sur l'autre, mais on avouë que le sujet de Thucydide, tout grand qu'il parut à cet Auteur, ne doit pas même entrer en comparaison avec le sujet de Tite-Live. *c* Pour comparer la maniére dont ces deux Auteurs ont executé leur dessein, le P. Rapin donne un Abregé de l'Histoire de Thucydide, & un autre de celle de Tite-Live avec diver-

*a* p. 199. *b* p. 200. *c* p. 208.

diverses Reflexions qu'il fait sur leur methode.

*a* Ces abregez étant faits, nôtre Auteur parcourt les défaus que l'on reproche à Thucydide, & à Tite-Live. On a dit que Thucydide est trop confus : qu'il ne rapporte pas la veritable cause de la guerre du Péloponnese : qu'il fait faire des harangues qui ne sont proportionnées ni à l'occasion, ni aux personnes dont il s'agit : qu'il passe superficiellement des évenemens considerables : qu'il laisse trop à deviner au Lecteur : que ses metaphores sont violentes & affectées : qu'il se contente de raconter ce qui s'est passé, sans en dire ni les raisons, ni les motifs : qu'il y a peu de varieté dans ses harangues, &c. On accuse Tite-Live d'être trop diffus, d'être languissant, d'avoir des obscuritez aussi bien que Thucydide, d'être superstitieux & entêté de prodiges, de n'avoir pas été assez exact à s'instruire de son sujet, qu'il n'a écrit que sur les memoires des Romains; d'être partial, de s'étendre trop sur des choses de nulle consequence dans l'Histoire Romaine, &c.

*b* Le P. Rapin repasse de nouveau sur les beautez de ces deux Auteurs, lesquelles il expose un peu plus en détail, en faisant diverses reflexions sur les plus beaux endroits de leur Histoire. *c* Enfin aprés avoir fait une récapitulation de tout cela, des grandes qualitez qui étoient communes à Thucydide & à Tite-

*a* p. 223. *b* p. 237. *c* p. 260.

à Tite-Live, & de ce qu'ils avoient de different, il conclut que *a* Tite-Live *a été incomparablement plus heureux dans le choix, dans le projet, dans l'execution, & dans le succés de son ouvrage*, quoi que d'ailleurs il n'ose pas décider du fonds.

IV. La quatriéme & la derniere Comparaison est celle de Platon & d'Aristote, *avec les sentimens des Peres sur leur doctrine. b* Le P. Rapin se propose ici principalement quatre choses. Il entreprend d'exposer 1. le merite de Platon & d'Aristote, & tout ce qui regarde leurs personnes: 2. leur methode: 3. leur doctrine: 4. les opinions que l'on a euës de leurs ouvrages. Il traite ces quatre *c* choses l'une aprés l'autre; mais avant que d'entrer en matiére, il fait en abregé l'histoire de la Philosophie, depuis sa naissance, qu'il cherche chez les Grecs plûtôt que chez les Egyptiens ou les Assyriens, jusqu'au tems de Platon. Les premiers qui, à proprement parler, ont fait profession de la Philosophie, ont été Thalés & Pythagore, dont on fait ici la vie en peu de mots. On vient aprés cela à Socrate, qui abandonna l'étude des choses naturelles, que les Philosophes précedens avoient cultivée, pour s'apliquer uniquement à la Morale. *d* Aprés ce préambule, on nous dit tout ce qu'on a pû recueillir de la vie de Platon & d'Aristote. *e* Ce recueil fournit assez de lumieres, pour faire une comparaison generale de leurs moeurs & de leur esprit.

Les

*a* p. 266. *b* p. 281. *c* p. 282. *d* p. 292. *e* p. 311.

Les mœurs de Platon, dit le P. Rapin, paroissent plus pures & plus innocentes que celles d'Aristote. La naissance & la bonne éducation contribuerent peut-être à donner cet avantage à Platon, qui fut élevé en homme de qualité. Aristote fut reduit quelque tems à la necessité de faire l'Empirique, pour avoir de quoi vivre. Platon au retour de ses voiages, vécut dans la retraite : & Aristote vécut assez long tems à la Cour, exposé au tumulte de la vie qu'on y meine. Son naturel parut principalement en la Cour d'Hermias Tyran d'Atarne, où il ne trouva rien qui le contraignit ; sa passion pour Pythias sœur de ce Prince ; les adorations qu'il lui rendit, & tout cet emportement si dereglé de son amour ; la maniere dont il abandonna Hermias dans sa disgrace ; ses jalousies contre Speusippus ; ses animositez contre Xenocrate, les intrigues qu'il eut dans la Cour de Philippe & dans celle d'Alexandre, & les soupçons d'Alexandre contre sa fidelité font assez voir quel étoit le fonds de son cœur. L'esprit de Platon est plus brillant & plus poli, mais selon le P. Rapin, celui d'Aristote est plus vaste & plus profond. Platon a l'imagination vive, abondante, fertile en inventions, en idées, en expressions, en figures, donnant mille tours differents & mille couleurs nouvelles & agreables, à chaque chose : mais aprés tout, ce n'est souvent que de l'imagination. Aristote est dur & sec en tout ce qu'il dit : mais ce sont des raisons que tout ce qu'il dit, quoi qu'il

qu'il le dise sechement, sa diction, toute pure qu'elle est, a je ne sai quoi d'austere, & ses obscuritez, ou naturelles, ou affectées dégoûtent ou fatiguent la plûpart des Lecteurs.

a Dans la seconde Partie de cette comparaison, on examine plus en particulier les differentes methodes de Platon & d'Aristote. Platon se sert du Dialogue, pour expliquer plus commodément ses sentimens & il y introduit ordinairement Socrate parlant, sur quoi le P. Rapin traite de deux difficultez, qui se présentent d'abord à l'esprit : La premiere, s'ils ne contiennent que la doctrine de Socrate? La seconde, si ce sont en effet des entretiens que ce Philosophe ait eus avec les personnes qui y parlent? Platon se servoit encore beaucoup de la définition & de la division, à l'exemple de Socrate son maître; il expliquoit b *les choses humaines par les divines, les sensibles par les intellectuelles, les particulieres par les universelles, les images & les copies par les idées, qui en sont les premiers modeles*; il se servoit d'expressions mysterieuses, pour attirer plus de respect à sa doctrine. Aristote au contraire veut que de la connoissance des choses particulières, on monte à celle des choses generales: il se sert fort de la démonstration & du Syllogisme; il resout ordinairement les difficultez qu'on lui pourroit opposer, avant que d'établir ce qu'il propose, & il méprise la methode de *la division* dont Platon se servoit ordinairement. Le P. Rapin fait

C di-

a *p.* 315. b *p.* 319.

diverses reflexions sur tout cela & sur le défaut qu'on reproche le plus ordinairement à Aristote, savoir l'obscurité.

a La troisiéme partie de la Comparaison contient un Abregé des principes géneraux de la Logique, de la Morale, de la Physique & de la Metaphysique de ces deux Philosophes. Ceux qui voudront avoir une idée generale de toute leur Philosophie, pourront se servir de ce Traité, qu'il faudroit presque copier pour en faire un extrait exact.

b Dans la quatriéme partie qui est la plus longue, le P. Rapin fait l'Histoire de la Philosophie de Platon & d'Aristote, depuis leur tems jusqu'à Jesus-Christ, & depuis J. C. jusques au huitiéme siécle inclusivement, aprés quoi il produit les sentimens des huit derniers siecles sur la doctrine de ces deux Philosophes, & finit par quelques reflexions Chrétiennes sur le même sujet.

Le P. Rapin nous aprend, que dans les premiers siécles du Christianisme, les Paiens étant extrémement entêtez de Philosophie, & la doctrine de Platon étant alors fort en vogue, c *les Chrétiens prirent le parti de se faire Platoniciens.* On crût, dit-il, que pour n'avoir pas tout-à fait contraire cette foule de Philosophes, dont le monde étoit plein, il falloit faire quelque liaison avec ceux qu'on trouveroit le moins opposez au Christianisme, & l'on jugeoit que les Platoniciens l'étoient moins que les autres. *Les raisons prin-*

ci-

a p. 333. b p. 364. c p. 380.

cipales qu'on en eut, selon nôtre Auteur; furent que l'école de Platon ne treuvant dans la nature rien de certain que l'incertitude, il seroit aisé de remplir des lumieres du Christianisme des esprits déja preparez à se défaire de leurs sentimens, par la profession d'une Philosophie si peu attachée à ses opinions, & qu'ayant divers dogmes approchans de ceux des Chrétiens, ils croiroient aisément à l'Evangile. Mais cette Philosophie ne laissa pas de produire diverses Heresies; *(a) & il se trouve même que Justin Martyr, Tatien son disciple, Athenagoras, Bardesanes, & les autres Apologistes de l'Evangile, qui, dans la fin du premier siecle & pendant tout le second, avoient tant vanté Platon, ne furent pas fort corrects en leurs sentimens, & qu'ils tomberent presque tous dans cette erreur, qui fut après condamnée dans Arius.* Mais celuy qui abusa le plus de la Philosophie Platonicienne, fut Origene, & cet abus parut si grand, que les Peres du troisiéme & du quatriéme siecle se defierent tout-à-fait de cette Philosophie. Son credit augmenta au même tems parmi les Païens, & elle demeura en grande reputation jusqu'à l'Empire de Julien, mais en suite on la vit aller en décadence, & enfin elle ne fut cultivée que par tres-peu de gens, dont le P. Rapin nous donne les noms aussi bien que de ceux qui l'ont estimée dans les huit derniers siecles, & qui ont été encore en plus petit nombre.



a p. 305.

La Philosophie d'Aristote qui avoit eu un
[illegible]stin tout contraire, pendant les trois pre-
miers siecles, commença à être estimée par-
mi les Chrétiens & à être cultivée, à mesure
[illegible]e l'estime que l'on avoit pour celle de Pla-
[illegible]on diminuoit. Mais aussi à mesure que la
[illegible]arbarie s'augmenta dans l'Occident; on
[illegible]egligea de nouveau cette Philosophie, pen-
[illegible]ant qu'on l'étudioit avec beaucoup de soin
[illegible]ans l'Orient; ce qui arriva principalement
[illegible]ans l'onziéme siecle & dans les suivans, où
[illegible]y eut peu de Savans parmi les Grecs, qui ne
[illegible]atachassent à l'étude de ce Philosophe. Les
[illegible]rabes même, dés que leur puissance fut bien
[illegible]ablie, se mirent à la cultiver avec soin.
[illegible]lmanzor, fondateur de Bagdet, de la famil-
[illegible] de Ben abas, qui commença à regner l'an
[illegible]5. de Jesus-Christ, joignit à l'étude de
[illegible]lcoran, celle de l'Astronomie & de la Phi-
[illegible]osophie. Abdalla, qui commença à regner
[illegible] 815. envoia des Ambassadeurs à l'Empe-
[illegible]ir de Constantinople, pour luy demander
[illegible] livres de toutes les Sciences, qu'il fit tra-
[illegible]re en sa Langue, les aiant obtenus; pour
[illegible]iter parmi les peuples, l'amour des Lettres.
[illegible]soins ne furent pas inutiles, car il s'éleva
[illegible] son regne plusieurs Philosophes, & de
[illegible]habiles Medecins. Cet amour des Sciences
[illegible]ré chez les Arabes pendant plusieurs sie-
[illegible] & même dans ceux, où l'Europe étoit
[illegible] une profonde ignorance, il se forma une
[illegible] de Philosophes, qui firent bien de l'hon-
[illegible] à Aristote, par leurs Commentaires qui
ré-

répandirent sa doctrine dans l'Afrique, où elle n'étoit pas encore connuë. Les plus celebres furent Alfarabius, Albumazar, Maimonides, Alkindus, Albefagar, Abencini, ou Avicenne, & Averroës. Les Arabes s'étant rendus maîtres de l'Espagne, établirent un College à Cordouë, où l'on enseignoit la Philosophie d'Aristote; & c'est de là qu'on apporta les Commentaires d'Avicenne, & d'Averroës en France. Les Livres d'Aristote y aiant été apportez, dés le commencement du 13. siecle, par les François qui prirent Constantinople, on commença à enseigner publiquement sa Philosophie dans l'Université de Paris. Mais un certain Amaury qui voulut soûtenir quelques Héresies, par les principes d'Aristote, fut cause qu'en 1209. un Concile tenu à Paris ordonna qu'on bruleroit ses livres, & en défendit la lecture, sous peine d'excommunication. *a* Quelques assemblées & quelques Papes défendirent encore depuis, d'enseigner cette Philosophie. Mais peu de tems aprés, Alexandre d'Alés, Albert le Grand, & S. Thomas son disciple la rétablirent, de sorte que depuis ce tems-là, on s'est servi de cette Philosophie dans la Theologie; d'où sont nez un si grand nombre de termes Scholastiques que le P. Rapin croit être venus en partie des Arabes. Dés lors on a toûjours estimé Aristote, & l'on a étrangement raffiné toute sa Philosophie, comme on le peut voir par les disputes sans fin des Nomi-



*a* P. 436.

naux, des Réaliſtes, des Thomiſtes, des Scotiſtes, & de tous les autres Sectateurs d'Ariſtote.

Le P. Rapin cenſure les Gaſſendiſtes, les Carteſiens, & tous les autres modernes, qui oſent mépriſer Ariſtote. Il attribue cette hardieſſe à un eſprit de ſingularité, & à un manquement de penetration, qui les a empéchez d'entendre ce grand Philoſophe. (*a*) *En effet*, dit-il, *c'eſt un abyme d'une profondeur impénétrable aux eſprits medioores, que la Philoſophie d'Ariſtote, & en verité on ne la peut conſiderer de ſang froid, ſans en être épouvanté.*

Nôtre Auteur finit ſa comparaiſon par des reflexions pieuſes contre les Libertins, & tous ceus qui abuſent de la Philoſophie en faveur des Deïſtes & des Athées.

---

## III.

### Comparaison de Pindare et d'Horace par M. Blondel *Maître des Mathematiques de M. le Dauphin. in 8.*

On a joint cette Comparaiſon compoſée par M. Blondel à celles du P. Rapin, à cauſe de la reſſemblance du ſujet, quoi que la Méthode en ſoit aſſez diffe-

(*a*) p. 414.

ferente. Le P. Rapin ne cite presque aucun endroit des Auteurs qu'il compare, & cette comparaison est toute pleine de citations de Pindare & d'Horace, qu'on a eu soin de traduire en François, en faveur de ceux qui n'entendent ni le Grec, ni le Latin. *a* M. Blondel ramasse d'abord ce que Pindare & Horace disent eux mêmes de leur naissance & de leur patrie, & ce que d'autres en ont dit. Il remarque que l'un & l'autre furent engagez dans leur jeunesse, en de fâcheuses guerres. *b* Mais s'ils eurent cela de commun, leurs mœurs furent bien differentes. Pindare paroit avoir eu beaucoup de piété, autant qu'on en peut juger par divers endroits de ses Odes, où il parle toujours des Dieux avec respect; & par la réputation qu'il avoit dans toute la Grece, comme M. Blondel le fait voir par divers témoignages, dont en voici un de Pausanias: *C'est que Pindare étant sur le declin de son âge, vit Proserpine, qui lui fit reproche qu'elle étoit la seule de toutes les Divinitez, pour qui il n'avoit point fait d'Hymne, mais qu'elle s'attendoit qu'il en composeroit une à sa loüange, lors qu'il arriveroit chez elle, & en éfet étant mort, incontinent après il aparut*, dit Pausanias, *en songe à une vieille parente qu'il avoit, & lui chanta en l'honneur de la Déesse, une chanson que cette parente écrivit à son reveil, dans les mêmes termes qu'elle l'avoit entendue.* Ainsi il y a de l'aparence que ses Hymnes, ses Dithyrambes, ses Péanes n'étoient autre



*a* p. 6 *b* p. 9.

chose que des loüanges des Dieux & des Heros. On sait au contraire (a) qu'Horace étoit du sentiment d'Epicure, & il le dit luy même en divers endroits, comme lors que refusant de croire que l'encens s'amollissoit de luy-même dans le Temple d'Egnatia, il dit:

*——— Credat Judæus Appella*
*Non ego, namque Deos didici securum agere ævum,*
*Nec si quid miri faciat natura, Deos id*
*Tristes ex alto cœli demittere tecto.*

Ailleurs il raille une mere, qui pour guerir son fils de la fievre, le plonge dans le Tibre, un jour b de jeune, & le fait ainsi mourir.

*——— mater delira necabit*
*In gelida fixum ripa*

Si vous luy demandez de quelle maladie cette femme a l'esprit frappé?

*——— Quove malo mentem concussa?*

Il répond ——— *timore Deorum*
de la crainte des Dieux. Il y a plusieurs autres endroits dans Horace, qui font voir qu'il n'étoit pas fort devot, quoi que d'ailleurs, pour ce qui regarde les devoirs de la Societé Civile, il fut assez honnête homme.

c M. Blondel remarque que les discours de Pindare sont tout pleins de sentences; & qu'il y a de si belles pensées, que plusieurs ont cru, qu'il les avoit puisées dans l'Ecriture Sainte comme lors qu'il dit, *que les plaisirs dérobez de l'amour sont doux.*

γλυκὺ τὸ κλεπτόμενον Κύπριδος.

Cle-

a Lib. 1. Sat. 9. b Lib. 2. c p. 15.

Clement Alexandrin croit qu'il a eu en vuë ce passage du IX. des Proverbes, où il est dit de la femme débauchée: *Elle s'est assise à la porte de sa maison, pour appeller ceux qui passoient & qui alloient leur chemin: & elle a dit à l'insensé: les eaux dérobées sont les plus douces, & le pain pris en cachette en est d'autant plus agréable.*

Clement Alexandrin auroit pû remarquer une autre expression de Pindare: *l'homme n'est que d'un jour: le voila: il n'est plus: ce n'est que le songe d'un ombre:*

ἐπάμεροι, τί δέ τις; τί δ᾽ οὔτις;
σκιᾶς ὄναρ ἄνθρωπος:

qu'il a tirées, dit M. Blondel, visiblement des Livres de Salomon; & où il n'a rien mis du sien que l'Antistrophe, qui lui est si familiere, appellant *le songe d'une ombre*, ce que le Sage appelle *l'ombre d'un songe*.

Pindare loüe en mille endroits les vertus, avec tant de force & découvre si bien la laideur des vices, qu'on ne peut pas s'imaginer, qu'un homme qui parloit de la sorte, ne pensât pas à ce qu'il disoit. Quoi qu'Horace aimât assez ses plaisirs, & qu'il semble avoir eu assez d'amourettes, il y a mille beaux traits de Morale dans ses ouvrages, dont M. Blondel rapporte quelques-uns.

a Ces deux Poëtes sont assez semblables en cela, mais ils ne se ressembloient point à l'égard de la médisance. Pindare la detestoit,



a p. 22.

comme il le témoigne souvent, & jamais homme n'eut l'esprit plus railleur qu'Horace, ni ne laissa moins échapper l'occasion de se moquer de ceux qui lui avoient déplû. S'il louë, comme il le faut quelquefois admirablement bien, c'est d'une maniere fine & delicate, comme les gens d'esprit de ce siecle-là vouloient être loüez. Il faloit alors que l'encens fût exquis, pour être bien reçu

*------aptus acutis*
*Naribus horum hominum.*

Ce qui étoit vrai particulierement à l'égard d'Auguste, dont Horace dit

*Cui malè si palpere, recalcitrat undique tutus.*

a Horace, selon M. Blondel, avoit un avantage considerable sur Pindare, en ce qu'il étoit extremement liberal & desinteressé, au lieu que Pindare aimoit naturellement l'argent, comme ses Scoliastes le disent en propres termes, & comme on le peut voir en mille endroits par les loüanges qu'il lui donne, comme lors qu'il l'appelle *l'astre éclatant & la veritable lumiere de l'homme:*

ἀστὴρ ἀρίζηλος, ἀληθινὸν
ἀνδρὶ φέγγος,

& Comme lors qu'il dit, *que les Poëtes ne s'appliquoient autrefois qu'à des chansons d'amour, parce qu'alors les Muses ne recherchoient pas le gain; au lieu qu'à present,* dit-il, *elles se couvrent d'un masque d'argent:* parce

a P. 26.

*parce que tout le monde est persuadé de cette vilaine, mais veritable maxime d'Aristodemus de Sparte, lequel n'aiant ni biens, ni amis, disoit qu'il n'y avoit que l'argent qui pût faire l'homme ce qu'il est:*

Χρήματα χρήματ' ἀνήρ

Horace crie au contraire par tout contre l'avarice, & donne à tous momens des marques d'une ame liberale. Ils étoient au reste assez semblables pour ce qui regarde l'amour, aiant été l'un & l'autre de complexion extraordinairement amoureuse.

a M. Blondel fait aprés cela quelques reflexions sur leur conduite, & remarque qu'ils ont été tous deux extrémement exposez à l'envie, mais qu'ils ont bien sû se défendre contre leurs envieux, & que l'un & l'autre a bien soûtenu pendant sa vie, une reputation qui n'a fait que s'augmenter aprés leur mort, quoi qu'il soit vrai que du tems d'Eupolis & d'Aristophane, c'est à dire, environ cent ans aprés Pindare, on eût à Athenes assez de mépris pour les Poësies Dithyrambiques. b On dit aprés cela quelque chose des ouvrages de Pindare, tant de ceux qui sont perdus, que de ceux qui nous restent. L'on fait diverses remarques sur les Jeux de la Grece, & sur diverses sortes de Poësies Lyriques, sur les vers *Prosodiques*, *Apostoliques*, *Daphnephoriques*, sur *les Parthenies*, *les Péanes*, *les Hyporchemes*, sur les danses *Pyrrhiques*, *Gimnopediques*, & *Hyporchematiques*, dont on



a p. 31. b p. 40.

les accompagnoit. *a* On nous aprend aprés cela, ce que c'étoit que les Poësies *Dithyrambiques*, & d'où elles avoient tiré leur nom. On nous dit de quelle sorte les Anciens chantoient à table, & les céremonies qu'on observoit dans ces chansons Bachiques, parce que Pindare en avoit fait plusieurs, aussi bien que des vers qu'on appelloit *Scolies*.

Aprés avoir parcouru toutes les sortes de Poësies, dans lesquelles Pindare a excellé, M. Blondel rapporte les jugemens que les Anciens en ont fait, ou plûtôt les éloges qu'ils lui ont donnez. *b* Il adjoûte à cela divers endroits de Pindare, dont la beauté peut paroître même à ceus qui n'entendent pas le Grec, par la version Françoise qu'il en donne partout.

*c* Cet admirable Poëte n'étoit pas néanmoins exempt de défauts, comme le fait voir M. Blondel, qui rapporte les principaux, savoir une expression trop hyperbolique & trop enflée ; des digressions énormes & hors de propos, quoi qu'il ait des transitions fort heureuses ; des parachronismes assés considerables, &c.

*d* M. Blondel tâche d'excuser ces fautes, aprés quoi il vient aux Ouvrages d'Horace, dont il parcourt toutes les differentes sortes de Poësies *e* Il raporte les loüanges que Quintilien donne à cet incomparable Poëte, ausquelles il ajoûte les siennes, & les soûtient par plusieurs excellens endroits de ses œuvres, qu'il

*a* p. 46. *b* p. 51. *c* p. 57. *d* p. 63. *e* p. 65.

qu'il traduit en François, selon sa coûtume, aprés les avoir citez en Latin.

a M. Blondel ne peut souffrir que Jules Cesar, Scaliger & Lipse aient osé censurer Horace, & lui préferer Juvenal. Il apporte plusieurs raisons, pour le sentiment de ceux qui soûtiennent que les Satyres de Juvenal ne sont pas comparables à celles d'Horace. Scaliger, selon lui, n'a pas mieux reüssi, que lors qu'il a voulu trouver des Paralogismes dans Euclide & Archimede; & Lipse *a jugé à la Flamande & à la Hollandoise*, d'une délicatesse pour laquelle il n'avoit point de goût. b Ce n'est pas que les Critiques ne trouvent quelque chose à redire dans Horace, & qu'il ne soit tombé, en son art Poëtique, dans *une fureur hors de saison*, lors qu'à l'occasion des mots d'une Langue qui changent par l'usage, il dit, *Debemur morti nos nostraque*, &c. Mais à peine nôtre Auteur a-t-il remarqué cette faute dans Horace, qu'il le défend avec chaleur contre Scaliger, Lipse Turnebus, Parrhasius & Strada qui ont osé trouver mauvais le jugement qu'Horace a fait de Plaute: *At nostri proavi* &c. c Enfin il conclut par ce jugement de Pindare & d'Horace: *Pindare a quelque chose de plus surprenant qu'Horace, & tend plus pour ainsi dire, au divin; mais Horace a bien plus d'étenduë de savoir & de connoissance que Pindare, plus d'égalité, plus de douceur, & d'enjouëment, & beaucoup moins de défauts,*



a p. 69. b p. 71. c p. 76.

Sa diction est plus correcte & plus épurée, quoi que, comme Pindare, il soit hardi & entreprenant dans son expression. Cette partie est une de celles qui éclatent le plus dans Horace, que Quintilien appelle à cause de cela, *felicissimè audacem.*

---

## IV.

MISCELLANEA IN QUIBUS CONTINENTUR I. *Præmonitio ad Lectorem de infantum communione apud Græcos.* II. *Defensio libri de Græca Ecclesiæ statu contra objectiones Authoris Historiæ Criticæ super fide & ritibus Orientalibus.* III. *Brevis & succincta narratio, de vita, studiis, gestis & Martyrio D. Cyrilli Lucaris Patriarchæ Constantinopolitani.* IV. *Commentatio de Himnis Matutino & Vespertino Græcorum.* V. *Exercitatio Theologica de Causis remediisque dissidiorum quæ orbem Christianum hodie affligunt, Authore* THOMA SMITH *Ecclesiæ Anglicanæ Presbytero. Londini impensis Sam. Smith. ad insigne Principis in cœmeterio D. Pauli 1686. in 8. & se trouve à Amsterdam chez la Compagnie.*

IL y a environ dix ans que Monsieur Smith, du College de S. Marie Magdeleine à Oxford, mit au jour une Lettre sur l'état present de l'Eglise Greque, par laquelle il vouloit prouver qu'il ne paroissoit pas

pas que les Grecs, se fussent servis du terme de μετουσίωσις, qui répond à celui de Transsubstantiation, avant le tems de Gabriel Severe Archevêque de Philadelphie, ou que du moins cet Ecrivain avoit été un des premiers. L'Auteur de l'Histoire Critique de la Créance des Nations du Levant, n'étant pas du sentiment de cet Anglois tâcha de le refuter. Quelque tems auparavant M. Smith avoit été attaqué par un adversaire bien plus considerable, savoir M. l'Evêque de Meaux, dans son Livre de la Communion sous les deux especes; sur ce qu'ayant suivi l'opinion commune des Catholiques Romains, qui croient que les Grecs donnent la communion à leurs enfans, sous la seule espece du vin, dans la premiere édition de son livre, il avoit changé d'avis dans la seconde. M Smith s'est cru obligé à se défendre; c'est ce qui a donné naissance à la Préface & à la premiére Dissertation de ce livre, à quoi il a joint trois autres Traitez qui sont tous ensemble un Volume de prés de 200. pages.

La Préface pourroit bien passer pour une Dissertation, puis qu'il y examine une question fort obscure, savoir de quelle maniere on donne la communion aux enfans dans l'Eglise Grecque. Il pose d'abord comme un fait notoire & reconnu, que tous les adultes chez les Grecs communient sous l'une & l'autre espece. a Et au cas que quelcun en doutât, il les renvoie à la premiére réponse que le Patriarche Jeremie fit aux Theologiens de Wirtemberg.

a *Maniére de communier chez les Grecs.*

berg c. 9. où cet Auteur Grec, pour prouver la necessité de la communion des petits enfans, allegue le v. 52. du Ch. VI. de S. Jean. Il dit ensuite que les Grecs ayant accoûtumé de briser le pain consacré en petites miettes, de le mêler dans le calice avec le vin, & d'en donner une pleine cueuiller aux Communians, de quelque âge & de quelque condition qu'ils soient, on ne peut pas dire que cette Eglise approuve la communion sous une espece : car il est impossible qu'il n'y ait quelque miette de pain, dans chaque cueuillerée qu'on donne aux Communians. Il oppose à l'autorité d'Allatius, de Caryophilus & de Goarus, qui étoient des Grecs Latinisez, celle de Metrophane, Critopule & des Archevêques de Tiberiopolis & de Samos. C'est ainsi que M. Smith refute M. l'Evêque de Meaux, auquel il donne de grands éloges sur sa moderation, sa sincerité & la force d'esprit, avec laquelle il a rejetté, ou adouci quelques opinions des Scolastiques.

La premiere, ou si l'on veut la seconde Dissertation est une Réponse à l'Auteur de l'Histoire Critique de la créance & du culte des Nations du Levant. M. Smith loue en passant l'esprit fin & delicat de son Aversaire, & témoigne l'estimer de ce qu'en quelques rencontres, il fait plus de cas de la verité que des opinions communes des Missionnaires. La principale question est de savoir, si le mot de μετουσίωσις Transubstantiation, a été en usage dans l'Eglise Greque avant Gabriel l'Archevê-

que

que de Philadelphie. L'Historien Critique allegue Gennadius qui vivoit cent ans avant cet Archevêque, & qui fut le premier qu'on créa Patriarche de Constantinople, aprés la prise de cette ville par les Mahometans. Ce témoignage paroit un peu suspect à nôtre Auteur, parce que, dans l'espace d'un siecle, il ne se trouve personne qui se soit servi de ce terme, & que Jeremie chef de l'Eglise Grecque ne l'emploie point dans ses Réponses aux Théologiens de Wirtemberg, ausquels il explique la créance de ses peuples. Au reste le mot de μεταβολὴ, changement, renferme toute une autre idée, & aucun Auteur, avant Gennadius, ne s'est servi de celui de μετουσίωσις, non pas même les Grecs qui ont embrassé le parti des Latins, comme Manuel Calecas, qui a tant écrit contre ceux de sa nation, & le Cardinal Bessarion Evêque de Nice & Legat *à Latere*.

Pour achever d'affoiblir le témoignage qu'on rapporte de Gennadius, on fait l'Histoire de ce Patriarche ; & on dit qu'il avoit assisté, sous le nom de Georgius Scholarius, au Concile de Florence, où l'on traita de la reünion des deux Eglises. Qu'il avoit si fort embrassé le parti des Latins, qu'étant de retour à Constantinople, & ayant été élevé à la premiere dignité de l'Orient, il écrivit pour la defense des cinq articles définis à Florence. Qu'il composa une Homelie sur les principaux Points de la Religion Chrétienne, par l'ordre de l'Empereur Mahomet. Que cependant

on ne trouve point dans ces écrits le mot de μετουσίωσις. Qu'Allatius qui a recueilli & revu plusieurs manuscrits de ce Patriarche n'en dit rien, ni Possevin non plus, quoi qu'il cite des Homelies de Gennade sur les Evangiles, & que l'un & l'autre étant de grands défenseurs de l'Eglise Romaine n'eussent pas manqué de s'en servir contre les ennemis de la Transsubstantiation. Qu'il est étrange que Caryophile refutant le Catechisme de l'Evêque d'Ate & la confession de Cyrille Lucar, ne se soit pas servi de cette autorité, & n'ait pas opposé le Patriarche Ortodoxe à l'Hérétique. Qu'il n'y ait que le seul Meletius Syrigus, un homme sans nom, un Moine élévé dans le College des Grecs de Rome, entre les mains de qui ces Homelies soient tombées, & que le S. Mont soit le seul qui ait eu le privilege de les lire. Que ces Homelies portent des caracteres visibles de réprobation, puisqu'elles veulent insinuer que le mot de μετουσίωσις a été mis en usage immédiatement aprés la naissance de l'heresie de Berenger, quoi qu'il soit évident, qu'alors & long tems aprés, les Grecs ont ignoré les subtilitez des Scholastiques. Que pour Gennadius il n'y a pas d'apparence, qu'il ait voulu introduire un mot nouveau, qui auroit causé tant de troubles, lui qui recherchoit si passionnément la paix.

Monsieur Smith se justifie en suite sur ce qu'il avoit dit que Gabriel ayant étudié longtems à Venise s'étoit gâté l'esprit par la lecture des Theologiens Scholastiques. Sur quoi

il dit qu'on sait que les Grecs étant souverainement ignorans, n'ont point d'idée nette de la Religion, & que quoi qu'ils soient fort attachez à leurs ceremonies & aux traditions de leurs Peres, néanmoins quand on les presse, ils se coupent, ils s'embarrassent dans des distinctions qui ne signifient rien, & qui semblent revenir aux dogmes de l'Eglise Romaine. Que dans cette confusion de pensées, ils disent bien des choses, qui vont à détruire leurs sentimens.

a Comme l'Historien Critique avouë, que le Patriarche Jeremie, qui avoit élevé Gabriel à la dignité de Metropolitain de Philadelphie, ne se sert point du terme de μετυσίωσις, l'Auteur en conclut, que ce Grec ne croyoit pas la transsubstantiation. Il se fonde encore sur ce qu'il ne parle point d'especes ou d'accidens subsistans seuls, ni de substance anéantie; qu'il apelle le Corps du Seigneur, qui est dans le Sacrement, *Mistique*; qu'il assure, qu'il ne se fait aujourdhui point d'autre conversion, que celle qui se fit lorsque J.C. institua ce Sacrement devant ses Apôtres; qu'il nie & rejette, comme un blaspheme, l'opinion que le Sauveur ait donné aux Apôtres en ce tems-là la chair qu'il avoit, à manger, & le sang qui couloit dans ses veines, à boire; & qu'il soûtient que son corps ne descend point maintenant du Ciel de cette maniére. C'est pourquoi, tous les termes forts, que cet Ecrivain Grec emploie, ne tendent qu'à prouver

a l'An. 1577.

ver qu'il se fait un changement réel & que ce Sacrement n'est point une figure nuë & destituée de la vertu de la Grace. Ainsi il ne reste plus à M. Simon, que trois petits Auteurs Grecs de nulle autorité, qui ont vêcu aprés Cyrille, & dont M. Smith nous fait ici l'Histoire. Enfin le mot de *Metousiosis* est si nouveau, que les Synodes qui se sont assemblez contre Cyrille, ne s'en sont point servis, & ont condamné son opinion sans l'entendre. a L'Auteur finit en répondant aux objections de son adversaire, & montre que le pain & le vin de l'Eucharistie, sont appellez les b *Antitypes du Corps & du Sang du Seigneur*, même aprés la consecration, par des passages de Gregoire de Nazianze & de Theodoret.

La III. Dissertation contient la vie de Cyrille Lucar Patriarche de Constantinople. Il nâquit à Candie capitale de l'île du même nom. Et comme il étoit sujet des Venitiens, il alla faire ses études à Venise & à Padoüe. L'amour qu'il avoit pour les belles Lettres le fit résoudre à voyager dans les autres Contrées de l'Europe, & comme les opinions des Protestans y faisoient alors beaucoup de bruit, il lût leurs livres, & cette lecture produisit de grands effets dans la suite. A peine fut-il de retour parmi ceux de sa communion, qu'il fût consacré Prêtre par Meletius Patriarche d'Alexandrie, qui l'éleva bien-tôt à la dignité d'Archimandrite. Il faisoit paroître tant de sagesse dans toutes ses actions, que ce Patriarche

a p. 34. 35. b p. 41. 47.

triarche l'envoya, l'an 1600. en qualité de son Exarque, porter des lettres à Sigismond Roi de Pologne; & qu'aprés la mort de Meletius il lui succeda, & remplit la Chaire d'Alexandrie. Comme les avanies, que les Turcs font aux Grecs. à tout bout de champ, attiroient souvent Cyrille à Constantinople, il arriva que l'an 1612. un Caloger, disciple des Jesuites, prêcha le pur Latinisme, dans une Eglise des Grecs Cyrille s'y opposa fortement, & s'exposa ainsi à la haine implacable de ces Religieux.

L'Année suivante, le Sultan Achmet ayant envoyé en exil à Rhodes Néophyte Patriarche de Constantinople, l'administration du Siege vacant appartenant de droit à Cyrille, comme à celui qui occupoit la seconde Chaire de l'Orient, il se transporta dans cette ville Imperiale. Cependant Néophyte mourut. Tous les gens de bien souhaitoient passionnément, que Cyrille continuât à occuper ce Siege, mais Timothée Evéque de Petrazzo l'emporta à force d'argent, qu'il donna aux Turcs. Cet ambitieux Vieillard ne jouït pas long-tems des fruits de sa Simonie, il mourut bien tôt aprés, & Cyrille fut élu librement & à la pluralité des voix. Les Jesuites & les Grecs de leur parti firent de vains efforts, pour traverser cette élection; & quoique l'Ambassadeur de France les protegeât ouvertement, leurs desseins ne laissérent pas d'échoüer. Ils voulurent faire un Schisme, & élurent de leur côté, Gregoire d'Amasie, qui se soûmit au

me Metaxa, en avoit amené les materiaux d'Angleterre, & commençoit déja à travailler lorsque des Religieux François, qui ne jugeoint pas nécessaire que les Grecs devinssent si savans, s'avisérent de cette adresse pour ruiner ce dessein. Ils prirent un livre que Cyrille avoit composé en Angleterre, où il prouvoit la divinité de J. C. contre les Juifs & les Mahometans. Ils choisirent ce qu'ils crurent y voir de plus aigre, & le présentant au Visir, ils lui dirent, que c'étoit de ces sortes de livres que l'on imprimoit, & que Metaxa étoit un seditieux, qui vouloit semer ces petits livrets, pour faire soulever tous les Chrétiens sujets de la Porte. Il n'en falloit pas d'avantage, pour embraser de colere un Ministre soupçonneux. Cent cinquante Janissaires commandez pour cela, mettent l'imprimerie en pieces; & bien en prit au maître de ne s'y rencontrer pas, car on n'avoit pas resolu de l'épargner. L'orage ne dura pas long-tems, l'Ambassadeur d'Angleterre fit revenir le calme, en découvrant l'innocence des accusez, le Visir tourna tout son ressentiment contre les Jesuites, & les auroit tous fait pendre, si ce même Ambassadeur n'eût bien voulu faire la paix de ceux qui avoient causé tant de trouble.

Le Patriarche avoit un autre grand protecteur dans l'Ambassadeur de Hollande Corneille *van der Haag* C'est lui qui fit imprimer, l'an 1629. la confession de Cyrille, contre laquelle la Cour de Rome a tant fait de bruit: mais

mais le Patriarche bien loin de la retracter, la fit r'imprimer à Geneve, en Grec & avec des additions, & eut le courage de s'en avouër l'Auteur devant l'Ambassadeur de France, qui l'avoit invité à diner ; & qui n'oublia rien pendant une longue conversation, pour le porter à désavouër cet écrit. On peut s'imaginer combien cette constance irrita les ennemis de Cyrille. Ils lui tendirent mille pieges. Cyrille Contarius Evêque de Bérée, que le Patriarche avoit commis, pour recueïllir, dans les païs qui suivent la communion Greque, des aumônes pour les besoins de l'Eglise, se servit de cet argent sacré pour acheter le Patriarcat; mais il n'y demeura que sept jours, & les Turcs remirent, quelque tems aprés, le Patriarche legitime sur le siege. L'an 1635. Cyrille de Berée chassa encore une fois Cyrille Lucar, en contant au Grand Vizir 50000. écus, qu'il avoit reçus des Jesuïtes. Mais les amis de nôtre Patriarche ne l'abandonnerent pas, Neophyte Metropolitain d'Heraclée, qui avoit été son disciple, donna presque tout son bien, pour faire revenir son maître, & obtint qu'il fut rétabli pour la troisiéme fois.

Les Latins fatiguez de tant de difficultez virent bien qu'ils n'y pouvoient mettre fin que par la mort de Cyrille. Ils avoient remarqué que le credit des Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande avoient rompu toutes leurs mesures ; ils choisirent donc un tems, où ces Ambassadeurs, qui ne suivoient pas la Cour, étoient éloignez des puissances. C'étoit en

1638. que le Grand Seigneur & le Vizir étoient en campagne, pour combatre les Moraves. On avoit gagné à force de presens & de promesses le Bairam Bassa, & cet adroit Favori sût prendre l'occasion de persuader au Sultan, que c'étoit à l'instigation de Cyrille que les Cosaques s'étoient rendus maîtres d'Azec, qu'il y avoit lieu de craindre qu'un homme si puissant parmi les siens & si mal intentionné, ne fit revolter les Grecs, dans un tems où Constantinople étoit presque sans milice. Là dessus on commanda une compagnie de Janissaires, qui allerent étrangler Cyrille dans le Palais Patriarcal.

La troisiéme Dissertation roule sur deux Hymnes de la Liturgie des Grecs, celle du matin & celle du soir. L'Auteur les croit fort anciennes. Il dit que celle du matin est cette ᾠδὴ πολυώνυμος, cette Hymne composée de plusieurs noms, dont Lucien se moque dans son Dialogue intitulé *Philopatris*, & que c'est d'elle encore que Pline Ep. 97. L. 10. parle, lors qu'il dit des Chrétiens, qu'ils avoient accoutumé *ante lucem convenire, carmenque Christo quasi Deo dicere secum invicem*; Mr. Smith s'est donc crû obligé de faire des remarques sur ces hymnes, tant à cause de leur grande antiquité, que parce qu'elles sont inserées dans la Liturgie Anglicane, qu'on les chante dans cette Eglise après la communion, & qu'elles sont une forte preuve de la Divinité de J. C. L'Auteur a eu plusieurs manuscrits fort anciens entre les

mains

mains, & en a marqué les diverses manieres de lire.

La quatriéme Dissertation traite de l'origine des Schismes qui déchirent les Chrétiens, & des remedes qu'on y pourroit apporter. Les Schismes sont venus de ce que I. On n'est pas demeuré dans la simplicité des Apôtres, & des hommes Apostoliques, qui du tems d'Irenée unissoit toutes les Eglises du Monde dans la même foi; parce que, dans ce bien-heureux siecle, on n'inquietoit pas les gens pour des opinions peu importantes, & que tous ceux qui retenoient les fondemens de la sainte doctrine se reconnoissoient pour freres. II. Quand l'ambition, le luxe & l'avarice eurent banni l'innocence & la pureté des mœurs, on perdit le tems à disputer, & les plus forts firent passer leurs dogmes pour des articles de foi. III. L'Evêque de Rome, pour s'élever au dessus de tous les autres, a tâché de faire recevoir les opinions, les cultes, & les pratiques de son Eglise dans tout l'Univers, ce qui a causé d'abord le schisme des Eglises d'Orient, & qui a produit dans la suite des siecles, toutes les divisions de l'Occident. Ainsi le I. remede seroit de ne presser, comme necessaires à salut, que les dogmes simples & anciens tirez de l'Ecriture & des Symboles des Conciles Generaux, & reçus par toutes les Eglises de l'Univers. II. Qu'à l'égard des doctrines qui ne sont pas necessaires à salut, on laissât autant de liberté aux Eglises que dans les Ceremonies

exterieures. III. Qu'on rétablît les anciens Canons, que l'Evèque de Rome se contentât des privilèges que ces Canons lui donnent, & que les Eglises, qui dépendent de lui pour l'ordre, lui obeïssent selon toute l'étenduë de ces Canons. A faute de quoi l'Auteur proteste contre les Catholiques Romains, que ce seront eux, qui auront à répondre devant Dieu du schisme, dont ils accusent les Protestans.

---

## V.

ANTONII MATTHÆI JURIS *In illustri Academia Lugduno - Batava* ANTECESSORIS; DE NOBILITATE, *de Principibus, de Ducibus, de Comitibus, de Baronibus, Militibus, Equitibus, Ministerialibus, Armigeris, Barscalcis, Marscalcis, Adelscalcis; de Advocatis Ecclesiæ, de Comitatu Hollandiæ & Diœcesi* Ultrajectina, *Libri IV. In quibus passim Diplomata & Acta hactenus nondum visa. Amstelodami & Lugduni Batavorum apud* Janssonio-*Waesbergios & Felicem Lopez* 1686. in 4.

### *Extrait du 1. & du 2. Livre, qui font la Premiere Partie.*

IL n'est rien de plus ordinaire que de voir des Savans, qui possèdent à fonds les coûtumes des anciens Grecs & Romains, & qui

qui ignorent les usages les plus communs de leur païs. Mr. Matthéus Professeur en Droit de l'Academie de Leide ne s'est pas laissé entrainer au torrent, il a crû qu'il n'aquerroit pas moins de gloire à déterrer les coûtumes de l'ancienne Batavie, qu'à rechercher celles de l'ancienne Rome; & que ce travail seroit plus agréable & plus utile à sa patrie. Il s'y est vû d'ailleurs obligé en quelque maniere, par la lecture d'un livre Flamand intitulé *Coutumes, Usages, &c. de la ville d'Utrecht.* * Il y trouvoit des titres, que personne n'avoit encore expliquez, comme celui de *S. Martes dienst-mannen, Serviteurs de S. Martin*, que cet écrit donne aux Bourgeois de cette ville Imperiale. Mais pour donner une idée juste de ces qualitez particulieres, il falloit découvrir la force de ces termes pris en géneral, ce qu'ils avoient marqué autrefois, & par quels degrez ils avoient changé insensiblement de signification. C'est ce qui a donné occasion à M. Matthéus de nous étaler un fond de literature, aussi vaste & aussi étendu que la grandeur du titre de son Livre le demande. Quoique cet Auteur nous apprenne bien des choses nouvelles, il ne dit pourtant rien, qu'il ne prouve par des autoritez anciennes ou modernes, & par des chartes manuscrites, qui lui ont été communiquées par Mr. *Strik* Intendant des digues, ancien Bourguemestre & député de la Province



* *Dans la Pref. de la Prem. Partie.*

d'Utrecht, & par feu Mr. *van Someren* Conseiller de la même Province.

L'Auteur montre d'abord dans le Ch. 1. du I. L. en quoi la Noblesse moderne differe de l'ancienne. Il n'y avoit de nobles parmi les Romains que ceux qui exerçoient la Magistrature, ou qui étoient de leurs descendans. Ceux qui étoient les premiers d'une famille, qui parvenoient aux charges, s'appelloient *Novi homines*, & ceux qui étoient issus de personnes qui les avoient possedées, & venoient ensuite à les exercer eux-mêmes, étoient appellez de *Veteres homines*. Ainsi toutes les maisons des Chevaliers n'étoient pas nobles, ni toutes les familles plebeïennes roturieres; parce qu'on en établissoit des uns & des autres dans le gouvernement de la Ville & des Colonies; & la Noblesse étant annexée aux charges, ne s'aqueroit point par argent. Parmi nous c'est le sang qui fait les nobles, ou l'argent avec quoi on achete de certains fiefs ou de certaines charges.

Dans le ch. 2. Mr. Matthéus parle des privileges des Nobles en general, il remarque que les Grands se sont toûjours faits un plaisir de la chasse, & que quelques Romains faisoient tant de cas des chiens couchans, qu'ils celebroient le jour de leur naissance, par une fête solennelle. a Les ch. suivans jusqu'au 11. traitent des differens degrez de Noblesse. On établit d'abord la distinction generale entre les *Demi-Nobles*; * qui sont les simples Gentils-

a p. 13. * *Half-edel.*

tils-hommes, & les *Nobilissimes*, savoir les Princes, les Ducs & les Comtes. On remarque comment les titres *a* se sont grossis à mesure que l'orgueil & la barbarie se sont augmentez. Les Rois de France de la premiére race se contentoient du titre de *Viri illustres*, & les Empereurs du tems de Symmaque & du Pape Liberius, n'étoient traitez que de *vôtre Tranquillité*. Le titre le plus relevé des filles des plus grans Princes étoit celui de *Junk frauvven*; *Jeunes filles*. On n'appelloit les Rois que *Domnus*, & les Reines que *Domna*, n'osant pas leur attribuer le *Dominus* & le *Domina* tout entier. Le nom de *Jonker* * ne signifie originellement qu'un *Jeune homme*. On appelloit ainsi les enfans des Chevaliers, qui n'étoient pas encore en état de porter les armes. On étendit ensuite ce nom aux Ministres des Princes & des Eglises.

*a* Le terme de *Duc*, *Dux*, *Hertog* signifioit chez les Latins & dans la Germanie, la même chose que Στρατηγός en Grece, & présentement (*b*) *General d'Armée*; ce n'est qu'aprés le transport du Siege Imperial à Constantinople, que les Gouverneurs des Provinces ont pris ce titre, *c* & qu'on trouve les noms de Duc d'Isaurie, de Phénicie, de la Thebaïde, de la Palestine & de l'Arabie. Les *Comtes*, *Comites* étoient les Courtisans & les gens de la suite du Prince. C'est pourquoi on appel-



* ch. 3. *C'est un titre que prennent les Gentils-hommes Flamans*. *b* ch. 4. *c* ch. 5.

loit sa Cour & sa Maison *Comitatus*. Les Francs, les Gots & les Lombards attacherent une autre idée à ces termes, ils nommerent *Ducs* les Gouverneurs des Provinces, & *Comtes* les Gouverneurs des Villes. Ainsi le Duc & le Comte avoient à peu-prés la même relation entre eux, que l'Evêque & le Metropolitain. Le premier qui prit la qualité *d'Archiduc* fut Bruno Archevêque de Cologne, l'an 959. La subordination du Comte au Duc n'étoit néanmoins pas generale, il y avoit des Comtes qui commandoient à des Provinces entieres, comme les Comtes de Champagne, de Bretagne &c. *a* Cependant le commun des Comtes n'étoient que de simples Juges des lieux, sur lesquels le Prince les avoit commis. C'est ce que prouve le mot de *Graaf*, qui, dans l'ancienne langue des Saxons d'où il est dérivé, marque toutes sortes de Juges; & l'on dit encore en Flamand *Dijk-graaf, Water graaf.* &c. *Juge des digues, des eaux* &c. Ce Comte portoit un marteau, comme un signe de son autorité, *b* & tenoit son siege dans tous les lieux de son territoire indifferemment, si ce n'est dans ceux qui en étoient exceptez, par les immunitez des Ecclesiastiques. Au reste comme *Porte* ou *Poert* signifioit anciennement *ville*, on appelloit aussi le Comte *Porte-geresa*, *Juge de la ville*. *c* Une marque que les Ducs & les Comtes n'étoient au commencement que des Gouverneurs; C'est que leurs enfans n'heritoient pas

*a* ch. 6. *b* ch. 8. *c* ch. 10.

pas de leurs dignitez, comme d'un patrimoine, & que les Rois & les Empereurs les déposoient, quand ils vouloient. Il est vrai que les Duchez & les Comtez ont presque toûjours été hereditaires en Lombardie; mais elles n'ont commencé de l'être en Alemagne, qu'environ l'an Mille, & en France que sous le regne de Charles le Simple; les Grands s'étant rendus maîtres des Etats qu'ils gouvernoient, par la nonchalance des Rois de la seconde race.

Ces remarques generales servent de fondement au traité particulier, que M. Matthéus veut faire sur les Comtes & les Officiers de la Hollande & du Diocese d'Utrecht. Il entre donc dans le détail dés le Ch. XI. & traite de la Comté de Hollande jusqu'à la fin du I. Livre. Il supose d'abord que l'institution des Comtes étoit à peu-prés la même en Hollande, que dans les Provinces de France & d'Austrasie. Il refute le sentiment de ceux qui croient que la Hollande a été donnée en titre de Comté à Theodoric I. par Charles le Chauve, Charles le Simple, ou Othon III. Il recherche l'étymologie du nom de Hollande, & s'arrête à l'opinion de ceux qui le font venir de *Hol-land, païs creux*, parce que le terrein est marécageux & plein de concavitez, remplies d'eau. C'est par la même raison que la troisiéme partie de la province de Lincolne en Angleterre s'appelle aussi *Holland.* Il examine pourquoi il n'est point fait mention de la Hollande avant l'an onze

cens; c'est qu'elle faisoit partie de la Frise, & qu'elle s'appeloit *Kinnem* & *Hadirtinga*. *a* Il ne faut pourtant pas s'imaginer à cause de cela, que ce fût un païs peu considerable, il y avoit de belles & de grandes Villes, comme *Vlaerdinge* Port de mer tres-célebre, *Dorestad*, aujourdhui *Wijk te Deurstede*, Ville Marchande, où l'on contoit 55. Eglises paroissiales, s'il en faut croire J. de Beka Dans le Ch. 16. l'Auteur fait une petite digression & prouve que les titres de Comte, de Marquis, de Duc & de Consul se confondoient souvent.

*b* Comme la Hollande, selon nôtre Auteur, étoit une Province du Royaume de Frise, il en considere la grandeur & l'étenduë, & montre qu'il comprenoit une grande partie de la Gaule Belgique, & portoit ses bornes au-de-là de l'Ems, jusqu'à l'Elbe & au Royaume de Dannemarc. Cependant la Frise & la Hollande avec elle étoient annexées au Duché de Lorraine, & ce Duché faisoit partie du Royaume d'Austrasie. *c* La Zelande & la Batavie en dépendoient aussi, non seulement du tems de Pepin & de Charlemagne, mais dés la fondation même du Royaume des Francs; *d* les Cattes étant voisins des Francs, & s'étant emparez ensemble de l'île de Batavie & des terres adjacentes, ou si l'on veut, ces derniers ayant aidé les premiers à secouër le joug des Romains. De là vient qu'une partie des Francs furent nommez *Saliens*, parce qu'ils

*a* C. 14, & 17. *b* c. 18. *c* c. 19. *d*. c. 25. 26.

qu'ils s'habituerent prés de la *Sale* ou *Isale* aujourd'hui *Yssel*.

Le nom de Francs étoit commun à plusieurs peuples de la Germanie, aux Frisons, aux Chamaves, aux Bructeres, aux Cattes, aux Sicambres &c. & il n'y a pas de quoi s'étonner que les Bataves, qui étoient Cattes, aient été confondus avec les Francs. Cette Nation ayant conquis tout ce qui est entre l'Elbe, le Rhein, l'Océan & les Pyrenées, on donna le nom de Francs à tous les peuples qui habitoient cette grande étenduë de païs. On divisa ce grand Etat, d'abord après la mort de Clovis, en *Neustrie*, ou France Occidentale, qui comprenoit tout ce qui est en deça du Rhein & en *Austrasie*, ou France Orientale, qui contenoit l'Alemannie, la Baviere, la Thuringe, & s'étendoit jusqu'aux terres des Danois & des Bulgares. Il y eut donc d'abord plusieurs Comtes en Hollande, qui relevoient des Rois des François: mais au tems de l'invasion des Normans, la France aiant de si redoutables ennemis sur les bras, plusieurs de ses Vassaux penserent à se rendre Souverains, & les Gouverneurs, les *a* Comtes & les Ducs à s'aproprier les Terres qu'ils gouvernoient. Gerolfe un des Comtes de Hollande, qui vivoit du tems d'Arnoul, devint puissant par quelques donnations, que lui fit cet Empereur. Theodore I. fils de Gerolfe ayant gagné plusieurs victoires sur les Normans, reçut en recompense de Charles le Simple, l'Abbaye



*a*. C. 30.

d'Egmond & quelques autres terres, & lui & ses Successeurs se rendirent peu à peu indépendans, & maîtres de toute la Hollande par des guerres, des mariages, des achats &c. Les Comtes de Hollande furent ensuite regardez comme Princes de l'Empire, & le Comte Guillaume fut élu Empereur en cette qualité, & comme un des plus puissans. Cependant ces Comtes n'étoient Vassaux de l'Empire que d'une maniere fort libre, ils n'étoient point obligez d'aller à la guerre avec l'Empéreur, & leur domaine étoit un Franc fief, qui ne payoit aucun tribut. Ils n'étoient pas même tenus de recevoir l'investiture de la main des Empereurs, & ils ne se sont soumis à cette condition, que lorsque leurs affaires le demandoient, & qu'ils avoient besoin d'être protegez.

Dans les ch. 35. 36. 37. l'Auteur prouve, qu'il n'est point honteux à la Hollande d'avouër qu'elle est un fief de l'Empire: Qu'on peut bien être Vassal sans être sujet: Que l'Archevêque d'Utrecht en avoit plusieurs de cette espéce; le Duc de Brabant, & les Comtes de Gueldre, de Hollande, de Cleves & de Benthem lui rendant hommage pour des terres qu'ils tenoient de lui: Que plusieurs particuliers, & les Etats même d'Utrecht relevent encore aujourdhui des Chanoines de cette Ville: Que l'Ecosse a été un fief d'Angleterre, & l'Angleterre & l'Arragon des fiefs de la Chaire de S. Pierre: Que les Ducs de Pologne & les Rois de Dannemarc ont été

Vassaux

Vassaux de l'Empire, & que le Roy d'Espagne fait encore présentement hommage de la Sicile au Pape.

On passeroit maintenant au II. Livre : mais il reste une digression curieuse, qu'on a cru devoir traiter à part, pour ne pas rompre le fil du discours. Dans le ch. 27. M. Matthéus prouve clairement que les Francs sont d'origine Allemande, par plusieurs mots Teutoniques, qui se sont conservez long-tems parmi eux *Chilperic*, par exemple, vient de *Hilprik* ou *Hilf-reich*, *riche en secours*. Les Francs donnoient quelquefois une terminaison Latine à ces termes barbares, & on en voit des exemples dans les Capitulaires de Dagobert, de Carloman, de Charle-magne & de Charles le Chauve. On y trouve *Morgangeba*, *Morgengift*, un present qu'on se donnoit le matin en se rencontrant *Kuppela Canum*, een *Koppel Honden*, une Couple de Chiens, *Wantos Muffulos*, *Wanten*, *Moffels* des Gans, des Manchons, *Clocca*, *Klokk*, *Clocht*, *Heribergum*, *Heribergare*, *Herberg*, *Herbergen*, *Auberge*, *Heberger*. Mais comme la Langue Latine avoit le dessus dans les Gaules, les Francs oublierent insensiblement la leur. De ce mélange nâquit un fort plaisant jargon, dont voici un fragment, qui est trop extraordinaire, pour ne pas l'inserer ici. Charles le Chauve & Louïs Roi de Germanie traittent alliance à Strasbourg. Charles jure en Langue Tudesque & Louïs en Roman. Le serment de Louïs est conçu en ces termes.

Pro-

*Pro Deo amur, & pro Christian poblo, & nostro commun Salvament, dist di in avant, in quant Deus savir & podir me dunat, si salvarai io cist meon fradre Carlo, & in adjudha, & in cadhuna cosa si com om per droit son fradre salvar dist, in o quid il mi altre si fazet. Et ab Ludher nul plaid numquam prindrai, qui, meon vol, cist, meon fradre Carlo in damno sit.*

Je soupçonne fort qu'il ne faille lire *il li alter* pour *il mi altre* & *io Ludher* pour *ab Ludher*. Quoi qu'il en soit j'en donnerai ici une traduction un peu Gauloise, mais cela est necessaire, afin que la version ait quelque air de l'original.

*Pour l'amour de Dieu & pour le peuple Chrêtien & nôtre commune défence*, qui *doit* être *d'ici en avant*, *autant que Dieu me donnera de savoir & de pouvoir, je défendrai cettui mien frere Charles, & par secours & en toute chose, ainsi comme par droit on doit défendre son frere, en ce que l'autrui lui feroit. Et moi Louis ne prendrai jamais nulle affaire, qui de mon gré, soit en dommage à cettui mien frere Charles.*

On voit que presque tous les mots de ce vieux langage sont écorchez du Latin; mais que le tour de sa phrase & les inflexions sont Tudesques. Cela causa un jour une fort plaisante équivoque. „ Un pauvre Gaulois qui „ contre-faisoit l'estropié s'étant adressé au „ Convent de S. Gal, l'Abbé commanda qu'on

qu'on lui donnât le bain, & ensuite un ha- «
bit. Le Gaulois entrant dans le bain, & le «
trouvant un peu trop chaud, se prit à dire «
*calt, calt est qu'il est chaud, chaud*: mais «
comme *calt* signifie *froid* en Tudesque, le «
Sacristain Allemand répondit, hé bien j'en «
mettrai de plus chaude, & en versa en mê- «
me-tems un plein chauderon sur le pauvre «
Gaulois, qui se mit à crier de plus belle, *oyä* «
*mi calt est, calt est*. Comment encore «
froid, repliqua le Sacristain, si Dieu me «
donne vie, je l'échaufferai bien, & prenant «
un grand pot d'eau bouillante, il la jette «
dans la cuve. Alors le malheureux mendiant «
tout hors de soi, & ne se souvenant plus «
qu'il devoit joüer le personnage d'un estro- «
pié se leve & saute hors du bain. «

Le II. Livre traite des antiquitez d'*Utrecht*: L'Auteur rapporte les noms de cette Ville, qu'il trouve dans les plus anciens Ecrivains qui en ont parlé, savoir *Trecht*, *Outrecht* ou *Antrecht*, *Trajectum Ulterius*; *a* parce qu'elle étoit bâtie au de-là du Rhein à l'égard des François, *Wiltenburg*, *Wultrajectum*, la ville ou le traject des Wiltes, & *Oud-Munster* le vieux Monastere. *b* C'est une ville fort ancienne, bâtie par les Romains, qui a été le siege des Rois Frisons; c'est pourquoi elle a passé pour la capitale de la Hollande. *c* Les Auteurs qui l'appellent *Vicus*, *Castrum*, *Castellum* ne détruisent point cette veri-

*a* c. 1. *b* c. 5. *c* c. 1.

verité; parce que ces Ecrivains de la basse Latinité, qui sont peu exacts, confondent ces mots avec celui d'*Urbs*. Le nom de *Oud-Munster* a tiré son origine d'un Couvent que Willibrord fit bâtir près de là. *a* Les Religieux ne vouloient pas néanmoins qu'on les appellât Moines ; ils se faisoient appeller Chanoines, & il y en avoit de deux sortes, de Reguliers qui suivoient la regle de S. Augustin, ou de S. Benoit : & des Seculiers, dont les uns étoient des gens qui se donnoient au Couvent par dévotion, & les autres étoient des Freres Lais & Couvers, qui faisoient les affaires de l'Ordre.

Ils étoient renfermez dans un Cloitre, comme les Moines, & vivoient en commun: ils avoient des écoles, un Recteur, un Prieur, & un Abbé qui avoit droit de les Châtier, lorsqu'ils manquoient à leur devoir. Mais ce qu'il y avoit de particulier, c'est que les Religieux & les Religieuses demeuroient dans un même Monastere, quoi que dans des appartemens séparez. C'étoit apparemment, pour l'instruction des Religieuses: Cependant il y avoit des personnes malicieuses dans ce siecle-là, qui ne l'expliquoient pas ainsi: comme le Poëte Nigellus qui disoit de ces Vierges sacrées.

*Vix etiam quavis sterilis reperitur in illis,*
*Donec eis atas talia posse neget*

*b* Ces Chanoines & Chanoinesses avoient deux

*a* c. 2. *b* c. 3.

deux Eglises à Utrecht, l'une de S. Martin, & l'autre de S. Sauveur. On demande quelle est la plus ancienne? Elles sont toutes deux de la fondation de Willibrord. l'Auteur croit que celle de S. Sauveur est la premiere, & qu'on l'a aussi nommée l'Eglise de S. Marie, & de S. Boniface, parce qu'il en a été le restaurateur. Mais comme S. Martin passoit pour un plus grand Saint que S. Boniface, l'Eglise de S. Martin l'emporta insensiblement sur l'autre, par sa grandeur & les riches présens qu'on lui fit.

L'opinion commune est que Willibrord a été l'Apôtre de la Frise : mais Mr. Matthéus fait voir qu'*Eligius* avoit déja préché l'Evangile aux Frisons, aux Flamans, & aux *Suaves*, c'est-à-dire, aux *Seeuvven*, aux Zelandois, du tems de Clotaire & de Dagobert, & qu'il fut le premier Evêque de Nimegue. Qu'avant la venuë de Willibrord, il y avoit un Temple à Utrecht; que les Payens avoient détruit: Que *Wilfridus* avoit tâché long-tems auparavant de convertir *Adalgise* pere de Radbodus: Que *Victberchs* aiant employé inutilement ces *soins* pendant deux ans, pour convertir Radbodus, s'en étoit retourné: Que Willibrord fut envoyé en 696. par le Pape Sergius, en qualité d'Archevêque, pour travailler à la conversion des Frisons : Qu'il fut plus heureux que ceux qui l'avoient precedé, par l'aide de S. *Vulfran*, Archevêque de Sens, & de S. *Adelbert*, Patron de l'Eglise d'Egmond, ou plutôt par le puissant secours du

redou-

que les Empereurs avoient données aux Eglises de S. Martin & de S. Boniface. Mais quoi que l'Evêque eût l'usufruit & tirât les rentes de tous ces fonds, il n'en étoit pas néanmoins le proprietaire; il ne pouvoit vendre ni engager les châteaux, ni les villes, ni aucune de leurs dépendances, sans le consentement exprés des cinq Chapitres & des Colleges des Chanoines, non pas même en tems de guerre & pour lever des troupes. Il ne lui étoit pas permis non plus de traiter des alliances, ni de faire la paix ou la guerre, sans le consentement des Etats. A l'égard de la Monnoïe, l'Evêque, les Etats & la Ville faisoient batre chacun la sienne. *a* C'étoit le Senat & le Peuple qui élisoit les Magistrats, indépendamment du Prince. On faisoit toutes les années de nouveaux Bourguemestres, des Echevins, des Conseillers & des Tribuns. Tant s'en faut que l'Evêque eut quelque part à l'élection, qu'après la qualité d'honnête homme & celle de Bourgeois d'Utrecht, il n'y en avoit point de plus necessaire que celle de n'être point Officier de l'Evêque. Ils étoient même si jaloux de leur liberté, qu'ils ne permettoient à l'Evêque d'entrer dans la Ville qu'avec un certain nombre de gens qu'ils nommoient; ni d'y demeurer qu'un certain tems, comme l'espace de huit ou quinze jours. Un de ces Evêques, *David de Bourgogne*, ayant avec lui des Flamans, *Ludolf de Campen* & *Theodoric Vitervveert*, qui étoient suspects à la Noblesse

& aux

*a* C. 13.

& aux Bourgeois d'Utrecht, on lui fit une députation, pour le prier de renvoyer ces gens-là; & sur son refus, on l'obligea à se retirer à *Wijk te Duerstede*. On ne souffroit pas que personne sortît le soir, le visage couvert, & de jour on faisoit lever la visiere aux passans.

*a* En tems de guerre on faisoit sortir tous les étrangers, c'est-à-dire, ceux qui n'étoient ni habitans, ni Bourgeois. Mais les Bourgeois qui s'absentoient dans ces occasions, si ce n'est qu'ils fussent Marchands, ou qu'ils eussent congé de la Ville, étoient condamnez à l'amende. Il falloit donc que tous les habitans se trouvassent sur les lieux, à faute de quoi l'absence d'un an & un jour privoit du droit de Bourgeoisie. La cause de cette severité est qu'alors on n'avoit que peu ou point de Soldatesque. C'étoient les Bourgeois qui servoient l'Etat à leurs dépens, ils alloient tous à l'armée, & on ne laissoit dans la Ville que des Ecclesiastiques, & quelque peu de gens pour la garder. Pour l'Evêque, s'il vouloit des Soldats, il falloit qu'il les payât. *b* La Bourgeoisie d'Utrecht étoit alors fort estimée. Les personnes de la premiere qualité s'y faisoient recevoir: & Guillaume même Comte de Hollande, & Roi des Romains, s'est fait honneur d'être de ce nombre. Les Conseillers de cette Ville étoient fort considerez de l'Evêque, & il y a eu des tems, où ce Prelat ne faisoit rien sans prendre l'avis des Bour-

*a* c. 14. *b* c. 15.

Bourguemestres. Les Nobles, qui vouloient être Bourgeois étoient obligez de se faire recevoir dans une maîtrise, seulement par forme ; car ils n'étoient pas tenus de travailler ni de faire leur Chef-d'œuvre. Et quoique le Senat eût toute l'autorité à l'égard de l'execution, il ne pouvoit rien résoudre d'important sans le consentement du peuple.

L'Evêque avoit bien un Prevôt dans la Ville; mais il n'avoit point de voix dans les Jugemens, c'étoit à lui à poursuivre les Criminels & aux Echevins à les juger. *a* C'est ce que marque l'Etymologie du mot *Schout*, qui en vieux Flamand veut dire *dette*. C'est pourquoi, le *Schout* ou Prevôt des Bourgs & des Villages n'étoit que Procureur Fiscal, & n'avoit point d'autre charge, que d'exiger les droits & les impots, & d'assembler les Juges. Les Chanoines d'Utrecht appellent encore *Schout*, celui qui exige les rentes du Chapitre. *b* Ce que le *Schout* étoit dans les bourgs, les *Maerschalken* ou *Juges de Police* l'étoient à la Campagne. *c* A propos de *Maerscalk* l'étymologie de ce mot, qui ne marque dans son origine qu'un *Valet d'écurie*, fait résouvenir Mr. Matthéus de la peine assez inutile, que certains Auteurs se donnent de bannir plusieurs mots tres-commodes & tres-communs, parce qu'ils sont d'une origine étrangere ; & de substituer à leur place de longues periphrases, qui donnent une idée toute differente, de ce qu'on veut dire, & qu'on n'entend presque pas.

Comme

*a* c. 17. *b* c. 18. *c* c. 20.

Comme *Loon trekkende Raads-Heer*, un Conseiller qui tire salaire, pour *Pensionaris*. Les savans Hollandois, qui sont d'humeur à purifier ainsi leur langue, n'ont qu'à lire le ch. 20. du livre dont nous faisons l'extrait, il leur fournira de l'occupation pendant long-tems, & ils n'ont qu'à chercher promtement de nouveaux mots pour le beurre & le fromage puisque *Botter* & *Caas* viennent évidemment du Latin *Butyrum* & *Caseus*, Car quoique les Allemens aient été pasteurs de tems immemorial, c'est des Romains qu'ils ont apris à faire le fromage, au rapport de Pline.

L'Official de l'Evêque connoissoit des affaires Ecclesiastiques, & sa Jurisdiction s'étendoit dans tout le Diocese ; à peu-près, comme les Etudians de Louvain peuvent citer leurs parties devant le Tribunal du Conservateur de l'Academie, en quelque lieu du Brabant qu'elles demeurent. Cet Official faisoit punir ceux qui avoient offensé quelcun du Clergé ou de ceux qui lui appartenoient, & quand le Magistrat vouloit s'opposer à la violence de ce Juge Ecclesiastique, la foudre de l'excommunication ne manquoit pas de jouër. Tout le monde sait la terreur que ce feu chimerique imprimoit dans l'esprit des peuples, & nôtre Auteur en rapporte ici de funestes exemples : mais l'excés, où les Prelats de France, nez sujets du Roi Robert, se porterent contre ce Prince, n'est peut-être pas si connu, tout terrible qu'il est. Ils l'excommunierent, à cause qu'il avoit épousé sa bel-

le mere Berte, firent en sorte que tous ses domestiques l'abandonnerent, hormis deux qui tinrent bon. Encore ces deux serviteurs assez fideles, mais trop superstitieux, jettoient au feu les restes du Roi, & brisoient les utensiles dans lesquelles il avoit mangé, pour n'en être pas souillez. Dans le c. 23. Mr. Matthéus se moque fort plaisamment de cet axiome que l'Eglise a horreur du sang, comme si ce n'étoit pas la même chose de tuer par soi-même, ou par un autre. C'est à peu-près ainsi, ajoûte-t-il, qu'un Evêque de Beauvais & Christian Archevêque de Mayence, croyoient ne point enfraindre cette regle, en allant à la guerre, & assommant à grands coups de massuë tous ceux qui se rencontroient devant eux; parce qu'ils ne leur passoient pas une épée à travers du corps. C'étoit un tems heureux pour l'Eglise, que ces siecles d'ignorance; les Prelats ne faisoient que de bonnes oeuvres, car personne n'y trouvoit à redire. Les Souverains Pontifes commandoient en baguette aux Roix & aux Empereurs, & en prenoient le titre, quand bon leur sembloit. Témoin la médaille sur laquelle Jules II. fit graver cette inscription, D. JULIUS II. REIP. CHRISTIANÆ REX AC PATER; & ce passage du Pape Gelase, * *Duo quippe sunt, Imperator Auguste, quibus principaliter mundus hic regitur, auctoritas sacrata Pontificum & regalis potestas*; que Baluze accuse les partisans de Rome d'avoir falsi-
[illegible] fié

* *Lib. 5. Capitul. c. 319.*

sié de cette maniere, *Duæ quippe sunt Imperatrices Augustæ*. *Car il y a* comme *deux Augustes* Imp*eratrices*, *par qui le monde est regi principalement*, *l'autorité sacrée des Pontifes & la puissance séculiere des Rois*.

*a* Les Doyens des Chapitres avoient aussi leur jurisdiction, mais dépendante de celle de l'Official, & dans la suite on a permis à plusieurs Seigneurs d'établir des juges dans leurs terres, pour les affaires civiles. Le Prévôt* de l'Eglise de S. Jean avoit de grands privileges, & les sentences qu'ils prononçoient contre les criminels étoient sans appel *b* Les Chanoinesses avoient aussi leurs Meres & leurs Prieures, dont le pouvoir étoit fort grand.

*c* On n'ôtoit pas toujours le droit de la bourgeoisie d'Utrecht à ceux qu'on bannissoit de la vile, quoi qu'on les en bannît pour toute leur vie. C'étoit une seconde peine, qu'on n'ajoûtoit à la premiere, que pour des crimes de la derniere consequence. De sorte que les enfans de la plupart des exilez pouvoient revenir dans la Ville, & y jouir des privileges de leurs Ancêtres.

*d* Avant que de passer à la Charge d'Avocat de l'Eglise, M. Matthéus recherche la cause de cette institution dans la corruption du Clergé. Les Evêques prirent l'air & les manieres des Grands, en ayant les richesses, & préfererent le soin de leurs biens à celui des ames, pour lesquelles on leur avoit legué ces

E biens

*a* c. 22. c. 23. * Præpositus c. 24. 25. *b* c. 26
*c* c. 27. *d* cap. 28. 20. 20. & 21.

biens. Ils établirent d'abord des Econômes, mais parce que ces gens-là n'étoient ni assez puissans ni assez habiles, pour se défendre contre les Princes, on nomma des Avocats ou Protecteurs de l'Eglise. C'est pourquoi, dans les commencemens, leur charge n'étoit pas de juger, mais de plaider les causes des Ecclesiastiques. Insensiblement ils se rendirent Administrateurs, Vicegerens, † Vidames & comme Maîtres absolus du Clergé & des Benefices. Dès-lors les Grands ne fonderent plus d'Eglise, qu'ils ne retinssent la charge d'Avocat pour leurs heritiers, & cet office devint si considerable, que les Comtes de Hollande, les Rois d'Espagne, les Empereurs même n'ont pas dédaigné d'en porter le titre, de l'exercer, ou de le faire exercer par leurs substituts. Mais les Evêques d'Utrecht furent plus fins que ceux des autres Nations, ils se garderent bien de confier à un seul Avocat, un aussi-grand Diocese que le leur ; ils en firent plusieurs parties, & les commirent aux soins de divers Comtes, Bourg-graves, Châtelains, Drossards. *a* Quelque puissans néanmoins que fussent les Prelats, la ville sût conserver ses droits, & l'Evêque n'eut jamais le pouvoir de procurer le retour d'un exilé, sans le consentement du peuple. *b* Ce n'étoit pas sans de grands combats, que les peuples conservoient quelque ombre de liberté. Les Ecclesiastiques inventoient tous les jours de nouveaus titres, & les Religieux, qui se nommoient

† Vice-Domini *a* c. 32. c. 33. *b* c. 36. p. 570. 572.

moient au commencement Freres, trouvant ensuite ce nom trop bas & trop humble, prirent ceux de *Dominadii* & de *Dom-Heeren, Seigneurs de l'Eglise, Seigneurs de la Maison de Dieu.* Pour soûtenir cette autorité, les Moines inventerent des moyens, pour engager les Princes & un grand nombre de personnes considerables dans leur parti, promettant de faire participans des merites de tout un Ordre, ceux qui s'en déclareroient les protecteurs. Ceux qui donnoient leur nom à quelcune de ses Confrairies, portoit le nom de *Confreres* ou de *Freres Conscrits.* c Les *Florents* & les *Adalastrars* se sentoient plus honorez de cette qualité, que de celles de Comte de Hollande & de Roi d'Angleterre.

d Un des plus puissans Ecclesiastiques d'Utrecht étoit le Doyen de la Cathedrale, l'Eglise de S. Martin. Il avoit droit de faire assembler le Clergé, de citer l'Evêque, & en cas de refus, de défendre de lui obeir, de censurer & de suspendre les Chanoines, qui manquoient à leur devoir. Il étoit Prêtre & faisoit même les fonctions d'Archiprêtre; cependant l'Archidiacre avoit le pas devant lui & néanmoins cet Archidiacre étant cité par lui devoit comparoître, aussi bien que les autres Membres du Chapitre. Après avoir parlé des diverses charges du Clergé, M. Matthéus traite du droit de l'élection & des investitures, qui ont causé de si sanglantes disputes entre les Princes & les Papes.



c C. 40. d C. 41.

Dans le ch. 42. On expose l'origine & les privileges de la Cour de la Province d'Utrecht, instituée par David de Bourgoigne Evêque de ce Diocese, & érigée en Cour Souveraine par l'Empereur Charles-Quint. Comme elle représentoit le Roi, sa jurisdiction étoit bien plus étenduë sous les Espagnols, qu'elle n'est présentement sous le Gouvernement libre des Etats. *a* L'assemblée des Etats de la Province s'appelloit alors le Chapitre General, & se tenoit dans la Sale des Chanoines de la Grande Eglise. Il étoit composé des Prelats, des Chevaliers, & des Deputez de la Ville, & bien different du Chapitre particulier des Chanoines, auquel seul appartenoit le droit d'élire l'Evêque. *c* Le Pape le confirmoit, & l'Empereur lui donnoit l'investiture, parce que ce Prelat étoit Prince de l'Empire. C'est pourquoi on appelloit quelquefois de son tribunal à la Chambre Imperiale. *c* Cet Evêque avoit aussi tout l'attirail d'un Prince, des Gardes, des Chambellans, des Gentils-hommes, des Porte-enseignes, des Echançons &c. Il faisoit son entrée dans Utrecht avec une pompe Royale, & aloit prêter serment dans la maison de Ville aux Magistrats & aux Etats de la Province, de conserver leurs privileges. Il n'est pas jusqu'aux Abbez, qui ne fissent les Rois. *Oydelo* Abbé de Clugni s'intituloit REX CLUNIACENSIS, & MILITIÆ PRINCEPS. Aussi avoit-il XIV. grandes Abbayes sous sa direction, il ne marchoit jamais

*a* c. 43. *b* c. 44. *c* c. 45.

mais qu'accompagné d'un nombre infini de Moines, & Aldebert Evêque de Loudun a dit de lui:

*Millia mille Viri procedunt ante Quiritet.*

Ils étoient riches, aussi n'épargnoient-ils rien pour cela, jusqu'à faire rouer des païsans pour avoir leur bien. *a* C'est l'Abbé de *Nieubourg* qui fit cette belle action, en 1229. C'étoit d'ailleurs un fort pieux Ecclesiastique que cet Abbé: car il fit jetter à la voirie un Moine, qui avoit laissé six. écus après sa mort, ajoûtant, pour justifier sa severité, cette sentence de l'Ecriture, *pecunia tua sit tecum in perditione. Que ton argent perisse avec toi.*

*b* Outre ces grandes qualitez, l'Evêque avoit encore celle de Chanoine, & ce n'étoit pas le moindre de ses titres: les Barons, les Comtes, les Ducs, les fils de Roi, l'Empereur même se faisant honneur du Canonicat. Ce Prince disposoit de deux Prébandes à Utrecht en faveur de deux Prêtres, qu'on appelloit à cause de cela, les Prebendaires de l'Empire. Il étoit Chanoine de S. Pierre à Rome, dès l'heure de son couronnement, & possedoit un Canonicat à Strasbourg & un autre à Aix la Chapelle. En élisant un Roi des Romains, on lui donnoit par cela même le droit de nommer un Chanoine dans toutes les Eglises Cathédrales de l'Allemagne, & en le couronnant Empereur, on lui cedoit la nomination d'un autre Canonicat dans les mêmes Eglises.



*a* p. 705. *b* c. 42.

8. *Des indulgences.*
9. *Des Satisfactions humaines.*
10. *De la Lecture de l'Ecriture Sainte.*
11. *Des Livres Apocryphes.*
12. *De la Vulgate.*
13. *L'Ecriture comme regle de la Foi.*
14. *De l'interpretation de l'Ecriture.*
15. *Des Traditions.*
16. *Des Conciles.*
17. *De l'infaillibilité de l'Eglise.*
18. *Du Pape.*
19. *Des Dispences.*
20. *Du pouvoir de déposer les Rois.*
21. *De la communion sous une espece.*
22. *De la Messe.*
23. *Du Purgatoire.*
24. *Des prieres en Langue inconnuë.*
25. *Du second commandement.*
26. *Des reservations mentales.*
27. *De la repentance au lit de mort.*
28. *Du Jeune.*
29. *Des Divisions & des Schismes dans l'Eglise.*
30. *Des Religieux & des Religieuses.*
31. *Des Principes & des Pratiques dangereuses.*
32. *Des Miracles.*
33. *De l'eau benite.*
34. *De ce que l'on entretient le peuple dans l'ignorance.*
35. *Du peu de charité des Papistes.*
36. *Des Ceremonies & ordonnances.*
37. *Des innovations en matiere de foi.*

Ce

Ce sont là les Chapitres de ce Livre, qui n'est pas néanmoins fort gros. Il ne fut pas plûtôt publié, qu'on en vit paroître une refutation intitulée :

2. ANSVVER TO THE PAPIST MIS-PRESENTED AND REPRESENTED. Lond. 1686. in 4. *Réponce au Livre intitulé le Papiste mal représenté. &c.*

On soûtient dans ce Livre que celui à qui on répond a tort, en plusieurs rencontres, de dire que l'on a mal représenté les sentimens des Catholiques Romains, puis qu'on ne leur a rien attribué qu'ils ne croient en effet: & que souvent il propose les accusations des Protestans d'une maniére, dans laquelle les Protestans ne les ont jamais proposées. L'Auteur *Papiste* lui-même avouë quelquefois que les Protestans attaquent en de certaines rencontres les veritables sentimens de l'Eglise Romaine, comme lors qu'ils l'accusent de *damner tous ceux qui meurent hors de sa communion*. Voi le ch. 35. Mais il soûtient que l'Eglise Romaine à raison en cela. Du reste on parle des deux côtez avec assez de moderation, & sans se dire aucune injure; car le terme de *Papiste*, pour le remarquer en passant, n'est pas un terme injurieux en Angleterre, comme en France. Les Catholiques Romains se donnent eux-mêmes ce nom-là. Cette Réponce a été suivie d'une replique, dont voici le titre :

3. REFLECTIONS UPON THE ANSWER TO THE PAPIST MISREPRE-

SENTED &c. *Directed to the Answerer.* in 4. *Reflections sur la Réponce au Papiste mal representé &c. Adressées à l'Auteur.*

Celui qui a fait ces Reflexions est le même qui a fait le premier Traité, dont on a donné le titre. Il remercie d'abord son adversaire de l'honêteté, & de la moderation qu'on voit dans son écrit. Il dit qu'il lui est obligé *d'avoir convaincu tout le monde, que des personnes de differens sentimens peuvent traiter de Controverse, sans se servir de méchantes railleries.* En suite il entre en sa matiere, qu'il traite avec beaucoup de brieveté, puis qu'il n'y emploie que trois feuilles. On a neanmoins refuté ce petit Livre, par un autre qui est trois fois plus gros, & qui porte pour Titre.

4. A PAPIST NOT MISREPRESENTED BY PROTESTANS; *being a Reply to the Reflexions upon the Answer to, A Papist Mis-represented and Represented;* in 4. *Le Papiste bien représenté par les Protestans, pour servir de replique aux reflexions &c.*

On parcourt exactement dans ce Livre tous les Chapitres que l'on a marquez, & l'on s'efforce d'y montrer I. Que le Catholique Romain n'explique pas bien les sentimens de son Eglise. II. Que supposé qu'il les explique bien, il ne décharge point son Eglise de ce qu'on lui impute. Le Catholique Romain n'a pas voulu demeurer en reste, comme on le peut voir par le Titre du livre suivant.

5. PA-

5. PAPISTS PROTESTANT AGAINST PROTESTANT-POPERY, *in Ansvver to a Discourse entitled, a Papist not mis represented by Protestants, being a Vindication of the Papist Mis-represented and Represented, and the Reflexions upon the Ansvver,* in 4. Protestation des Papistes contre le Papisme des Protestans, où l'on répond à un Discours intitulé *le Papiste bien représenté par les Protestans*, pour servir de défense au Papiste mal représenté &c. Et aux Reflexions contre la Réponse : à Londres. 1686.

Cet Auteur donne en ce Livre de grands extraits de quelques Auteurs Anglois, pour faire voir qu'il n'avoit rien fait dire aux Protestans, en les introduisant parlant de la Religion Romaine, qu'ils ne disent en effet. Ces Autheurs sont Jean *Archevêque d'Yorc*, dans un livre écrit pour l'usage d'une Dame, pour la préserver du Papisme. *Thomas Beard* Docteur en Théologie, dans son Livre intitulé *le Pape de Rome Antechrist : M. Suteliffe* dans son ouvrage qui porte pour titre *Examen du Papisme : Le livre des Homelies publiques.* Dans la suite on cite beaucoup M. de Meaux, pour faire voir qu'on a bien représenté les sentimens de l'Eglise Romaine.

6. REMARKS UPON THE REFLECTIONS *of the Author of Popery misrepresented &c. on his Ansvverer particularly as to the Deposing Doctrine, in a Letter to the Author of the Reflexions. Together vvith some fevv Animadversions on the same Authors Vin-*

*dication of his Reflections*. in 4. Remarques sur les Reflexions de l'Auteur du Papisme mal-représenté &c. contre celui qui lui a répondu, particulierement pour ce qui regarde la doctrine du Pouvoir de déposer les Rois, en forme de Lettre à l'Auteur des Reflexions. Avec quelques Remarques sur la défence que le même Auteur a faite de ses Reflexions. A Londres 1686.

L'Auteur de ce Livre n'est pas le même que l'Auteur des autres Réponces que l'on a vû paroître contre les nouveaux livres des Catholiques Anglois. Il proteste d'abord que ce n'est pas par aucune défiance de l'habileté du premier qui avoit entrepris cette Controverse, qu'il y entre présentement, mais qu'il le fait pour le seul interêt de la Verité. Aprés cela il fait diverses reflexions sur plusieurs endroits de Controverse, jusq'uà la p. 29. où il entre dans la matiere principale de son Livre, qui regarde le pouvoir de déposer les Rois, que la Cour de Rome attribuë au Pape : Il continuë jusqu'à la p. 50. aprés quoi il passe à d'autres matieres.

Il avoit paru en Angleterre, en 1681. un petit livre intitulé *Julien*, où l'Auteur tâchoit de prouver qu'il est permis de prendre les armes, & de prier Dieu contre son Prince, lors qu'il n'est pas de la Religion que l'on trouve la meilleure, & que si les Chrétiens ne l'avoient pas fait autrefois, c'étoit par pure impuissance, & non pas qu'ils crûssent que cela n'étoit pas permis. Il fit même

ap-

application de ces étranges principes à un Prince Catholique, qui deviendroit Roi d'Angleterre. Un Théologien, mieux instruit dans la Religion Chrétienne, lui fit une réponse qu'il intitula *Jovien*, où il avouë que l'ancienne Eglise a prié Dieu contre Julien, & qu'on le pourroit faire contre des gens qui seroient dans le cas de Julien, c'est à dire, qui non seulement oprimeroient la liberté publique; car cela n'empêcheroit pas qu'on ne dût prier Dieu pour eux, mais qui blasphemeroient Jesus-Christ, persécuteroient les Chrétiens, & reconnoissant la verité des miracles de nôtre Seigneur, comme faisoit Julien, les attribueroient aux Démons. Il dit *a qu'en cas qu'un Papiste qui seroit veritablement tel que Julien, vint à regner sur les Anglois, il le croiroit incapable de repentance, & que dans cette pensée, il seroit tenté de prier Dieu pour sa destruction*, quoi qu'il ne voulût pas prendre les armes contre lui. L'Auteur des Reflexions a touché en passant cet endroit, & on l'explique dans les Remarques p. 4. On demande aux Catoliques Romains, si *supposé qu'un Prince Catholique devins un veritable Julien, & suivît la conduite de cet Apostat, ses sujets Catholiques Romains ne seroient point tentez de prier Dieu pour sa destruction? & s'ils en usoient ainsi, si l'on croit qu'ils violeroient la fidelité que des sujets Chrétiens doivent à leurs Princes?* On croit que si les Catholiques Romains répondent af-



a p. 154.

firmativement à cette seconde question, on se rendra aux raisons qu'ils donneront de leur affirmation : ou qu'elles ne seront pas difficiles à refuter.

On demande p. 7. pourquoi on attribuë à des Eglises particulieres le pouvoir de rejetter les définitions d'un Concile Ecumenique qui regardent la discipline, & non pas celles qui appartiennent à la foi ? Pourquoi on croit le Concile infaillible dans les unes & non pas dans les autres ? C'est ce qui est arrivé en France à l'égard du Concile de Trente. On fait p. 8. l'Histoire du Catechisme du Concile. On remarque p. 13. que le Docteur Catholique Romain a raison de dire qu'on ne doit pas entendre a les sentimens de son Eglise, par quelques expressions des anciens Missels & Rituels, parce que, selon ce Protestant, on y a corrigé des choses qui pouvoient être contraires à l'Autorité du Pape, dont on apporte ces deux exemples. Dans le Breviaire Romain imprimé à Venise en 1482. & à Paris en 1543. le 2. de Juin, lect. 2. noct. 2. il y avoit autrefois : *In eo Concilio damnati sunt Cyrus, & Sergius, Honorius, Pyrrhus*, &c. On a ôté le nom du Pape *Honorius* dans les éditions suivantes Dans les anciens Missels, comme dans le Diurnal imprimé à Anvers 1553. il y avoit : *Deus qui beato Petro Apostolo, collatis clavibus regni cœlestis, animas ligandi, atque solvendi Pontificium dedisti.* In Cath. S. Pet. Antioch. Febr.

a Refl. p. 11.

Febr. 22. On a ôté le mot *animas*, pour rendre le pouvoir de S. Pierre plus étendu.

On presse fort ensuite la connivence, ou la tolerance que l'on a euë pour la Morale des nouveaux Casuites, & l'on parle en peu de mots de plusieurs autres Controverses, dont il n'est pas necessaire qu'on fasse aucun extrait, particulierement ne sachant point si l'on n'a point fait quelque réponce à ce Livre.

Comme les Catholiques Romains ont souvent cité l'Exposition de M. de Meaux, qui a été traduite en Anglois, il y a longtems, les Protestans d'Angleterre ont crû qu'il falloit faire quelque réponse à ce Livre. On a donc exposé la doctrine de l'Eglise Anglicane en autant d'articles que M. de Meaux a exposé celle de l'Eglise Romaine, ensorte qu'on peut voir la difference de ces deux doctrines, en les conferant l'une avec l'autre.

7. AN EXPOSITION OF THE DOCTRINE OF THE CHURCH OF ENGLAND, &c. *Exposition de la doctrine de l'Eglise d'Angleterre en divers articles proposez par l'Evêque de Condom, dans son Exposition de la doctrine de l'Eglise Catholique.* In 4. Lon.

On a mis une Preface à ce Livre, où l'on expose les raisons que l'on a euës de le faire, & où l'on fait l'Histoire de celui de M. de Meaux.

## VII.

### Autres Livres Anglois.

1. A SUMME OF CHRISTIAN DOCTRINE, *Whichever Christian is bound to knovv, and be able to give an account of. With the Holy Sacrament of Confirmation explained at large.* In 24. Lond. by H. Hills, Printer to the King's most excellent Majesty, for his Houshold and Chappel. 1686.

Ce n'est qu'une demi-feuille, qui contient *un sommaire de la doctrine, que chaque Chrétien est obligé de savoir*, selon les Catholiques Romains, *pour en pouvoir rendre conte: avec le S. Sacrement de la confirmation, expliqué au long*. C'est un Livre pour les enfans, qu'on n'auroit point mis ici, si ce n'étoit l'un des premiers que l'on a imprimez, pour l'usage des Catholiques Romains. Il est assez Scolastique pour des enfans.

Voici un autre Catechisme de la façon d'un Protestant qui contient d'un côté, la doctrine de l'Eglise Romaine prouvée par des passages des Docteurs Catholiques Romains, & de l'autre les raisons que les Protestans apportent pour la refuter.

2. A CATECHISM *explaining the doctrine and practices of the Church of Rome, With an Ansvver thereunto. By a Protestant of the Church of England.* In 8. Lond. 1686.

On

On a vû en Anglois, en Flamand & en François, deux Lettres qui portent le nom du Roi Charles II. où il defend l'Autorité de l'Eglise Romaine. On dit dans ce petit imprimé, que le Roi d'aujourdui les a trouvées dans le Coffre de son frere, & on voit * au bas JAQUES Roi. Ces Lettres ont tant fait de bruit, qu'on y a répondu en Anglois & en François. Voici le titre du Livre Anglois, imprimé avec permission de M. l'Evêque de Londres.

3. AN ANSVVER TO SOME PAPERS, *lately printed concerning the Authority of the Catholic Church in matter of Faith, and the Reformation of the Church of England.* Lond. 1686. in 4. Réponse à quelques Papiers concernant l'autorité de l'Eglise Catholique, en matiere de foi & la réformation de l'Eglise Anglicane.

L'Auteur marque dans une petite préface, ce qui l'a engagé à examiner ces deux Lettres, & témoigne qu'il ne croit pas blesser l'autorité du Prince, en refutant un écrit, où l'on voit son nom ; comme ceux qui refusent de recevoir une piece de monnoie, pour plus qu'elle ne vaut, ne blessent en aucune maniere cette autorité, quoi qu'ils refusent une piece, où l'image du Prince est gravée. Il fait diverses reflexions sur ces deux Lettres, aprés quoi il en examine une autre, a qui a paru il y a long-tems. C'est une espece de déclaration, où feu Madame la Duchesse d'Yorc rend

* p. 56.

oit ou retardoit par cette saignée. (2.) Qu'il ne s'ensuit pas que la diminution du sang en augmente toûjours le mouvement : mais qu'elle peut bien le retarder, si le sang est épais & caillé, le cœur, & les muscles n'ayant pas tant de force aprés la saignée, pour se retressir & jetter dehors ces grumeaux. (3.) Quand il seroit vrai que le mouvement du sang s'augmenteroit par la saignée, cette augmentation est si peu considerable, qu'elle ne vaudroit pas le peril auquel on s'expose. Qu'un homme ait 20. Livres de sang & qu'on lui en tire demi-Livre, le mouvement ne s'augmentera que d'une $\frac{1}{40}$, un peu d'exercice, de chaleur, ou de sueur peut produire le même effet beaucoup plus commodement. M. Bellini préfere la section des arteres à celle des veines. l'Auteur lui fait de nouvelles difficultez là-dessus, comme aussi sur les frictions, sur les Ventouses seches & les scarifiées, sur les bains, les fomentations, le regime de vivre &c. & de tous ces doutes il tire enfin cette conclusion certaine, *a que les Medecins, aussi bien que le commun du monde, ordonnent la plus-part du tems, des remedes qui ne servent à rien.* Le second Article comprend des experiences sur les fibres charnuës, qui composent les muscles. L'Auteur a pris la peine d'examiner, avec le microscope, les fibres de plusieurs animaux de differente espece; de les comparer ensemble, de voir en quoi elles different des fibres de l'estomac, de la vessie,

a p. 24.

du

du cœur. Il marque leur grosseur le plus exactement qu'il se peut, car il avouë qu'on ne sauroit la determiner au juste, parce que les fibres sont plus ou moins grosses, selon qu'elles sont plus ou moins étenduës. Cette difference se voit lorsqu'on arrose une fibre d'eau: on remarque qu'elle s'enfle & se retressit sensiblement, comme si c'étoit un ver. Les 3. 4. & 5. Articles contiennent une anatomie fort curieuse de trois insectes, le premier c'est *l'Ortie marina.* On appelle ainsi cet insecte, parce qu'il y en a de deux sortes, de même que de la plante qu'on nomme Ortie ; l'une qu'on peut manier sans rien craindre, & l'autre qui pique quand on la touche. C'est la premiere, dont l'Auteur a fait la dissection, & qu'il dépeint ici. Le second insecte qu'on trouve ici décrit, est un ver plat qui se forme dans le foie des brebis ; il est à-peu-prés de la figure du turbot. Le troisiéme insecte est un ver large, sorti en trois pieces du corps d'une fille de 20. ans, par des remedes que l'Auteur lui ordonna. Il étoit de la largeur du petit doit, & les trois pieces prises ensemble faisoient la longueur d'une aune. Mr. de Heide fait des remarques curieuses sur la structure de ces animaus ; mais pour les bien comprendre, il faut avoir les figures qu'il en a fait graver, devant les yeux.

IX.

# ANGLIÆ NOTITIA

*Sive præsens status Angliæ succinctè Enucleatus, in brevi quasi tabella totam ejus imaginem complectens. Authore Tho. Wood* A Oxford chez Henri Clemens 1686. in 12. & se trouve à Amsterdam chez Wetstein.

CE Livre est divisé en II. parties. La I. partie traite de l'Angleterre en géneral: & le I. ch. parle de son Climat, de sa Division en 26. Dioceses, par rapport à la Jurisdiction du Clergé, & en 52. Comtez par égard à celle des Nobles; de son terroir, qui est si fertile que depuis 400. ans *a* on n'a sû ce que c'est que famine en Angleterre, de la Monnoie, des poids, des mesures & des bâtimens. Dans le ch. II. l'Auteur parle des habitans, de la Religion d'Angleterre, & dit que *b le nombre des Papistes n'est pas si grand qu'il y ait du danger à craindre de ce côté-là, & que leur parti puisse mettre l'Etat à deux doits de sa ruine. Nôtre populace*, ajoute-t-il, *a de tout tems été fort portée à croire les prédictions des Astrologues & des faux Prophetes, & à s'effrayer des malheurs, que l'imagination troublée par la crainte, lui faisoit paroître tout proches*. Le III. ch. donne une idée du Gouvernement d'Angleterre & des droits du Roi, de la Reine & de leurs enfans, Le IV. ch. décrit les charges des principaux Officiers de la Couronne, qui sont neuf : le Grand Senê-

*a* p. 5. *b* p. 17. chal,

chal, le Grand Chancelier, le Grand Chambellan, le Grand Trésorier, le Président du Conseil privé, le Garde du Seau privé, le Grand Connétable, le Grand Marechal, & le Grand Admiral. Le V. ch. montre le rang & les fonctions des Officiers Ecclesiastiques, Politiques & Militaires. Le VI. ch. regarde les trois Ordres du Royaume, le Clergé, la Noblesse & le peuple, leurs dignitez, leurs revenus, leurs emplois & l'étenduë de leurs privileges. Le ch. VII. rapporte les loix qui concernent les femmes, les enfans & les Domestiques. Pour obliger les maris à ne pas s'éloigner de leurs femmes, il y a une Loi fort singuliere. a C'est *qu'encore qu'un homme demeure long-tems hors de chez lui, pourvû qu'il ne sorte point de l'enceinte des quatre Mers*, c'est à dire de la Grande Bretagne, *si pendant cette absence, sa femme accouche d'un enfant, il est obligé de reconnoitre ce bâtard pour legitime, & de lui faire part de ses biens en cette qualité.* En vertu d'une autre Loi *les filles au dessus de* b l'âge de sept ans peuvent donner leur foi & se promettre en mariage à un amant, mais elles ont permission de rompre ou de renouveller leurs promesses, lors qu'elles ont atteint leur douziéme année.

c La II. partie n'a que deux chapitres, le I. traite du Gouvernement de l'Angleterre en particulier, à l'égard de la Discipline Ecclesiastique, des Juges politiques, & de la Milice. On fait encore aujourdhui dans l'Eglise Angli-

a p. 117. b p. 122. c p. 137.

glicane, faire penitence publique aux pecheurs scandaleux. Le coupable entre dans le temple couvert d'une robbe blanche, pieds nuds, tenant en main un cierge, & vient demander pardon à Dieu & à l'assemblée, & la prier qu'elle mêle ses prieres aux siennes, pour flechir la colere divine. Il y a pourtant des occasions, où l'on exemte les penitens de cette réparation, pour une somme d'argent qu'ils consacrent à des usages pieux. On voit dans le même chapitre, les prérogatives du Parlement, la maniére dont il s'assemble, le nombre des deputez qu'on y envoye de divers endroits &c. les fonctions des Juges du banc du Roi, de la Cour des Communes, de la Cour Fiscale, de la Chancellerie &c. des Juges de paix, du Lord-Maire, des Aldermans &c. Le ch. II. décrit la fondation, les privileges, les Colleges, les charges &c. des Academies d'Oxford & de Cambrige, des principales écoles où les Enfans étudient, des Colleges de Jurisprudence, de Medecine, & de Societé Royale de Londres.

Depuis la premiere édition du I. Volume de cette Bibliotheque, on a rimprimé ce Livre en Hollande, & on y a joint un Abregé de l'Histoire d'Angleterre, intitulé *Florus Anglicus*.

# BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE DE L'ANNE'E 1686.

## FEVRIER.

### X.

HUGONIS GROTII EPISTOLÆ in Fol. ex Officina Blaviana. 1686. Sumptibus Societatis.

*Extrait des Lettres de Grotius, II. Partie. Des Matieres concernant la Jurisprudence, l'Histoire & la Politique.*



ON a vû dés le commencement de cette année, ce qu'on trouve touchant la Critique & la Theologie, dans les Lettres du fameux Grotius. Il nous reste à faire un extrait des matieres, qui regardent la Jurispru-

risprudence ; l'Histoire & la Politique. Quoi qu'il n'entreprenne guére de traiter un sujet à fonds, il y a néanmoins plusieurs endroits qui peuvent beaucoup servir à l'intelligence de diverses questions difficiles que l'on rencontre dans le Droit, dans l'Histoire, & dans le Gouvernement des Etats.

III. On peut rapporter au Droit la fameuse question touchant le Domaine de la mer, qui a été tant de fois agitée dans le Nord. Il y eut au commencement de ce siecle quelque dispute entre les Anglois & les Hollandois, touchant la pêche des Baleines. On nomma des Commissaires de part & d'autre, pour regler ce different. Grotius fut l'un des Commissaires de la Province de Hollande, & il rapporte le succés de la conference qu'ils eurent avec les Commissaires Anglois, dans sa Lettre 56. I. P. Il dit qu'ils reduisirent les Anglois au silence, & qu'ils leur montrérent que ni la terre de la Groenlande, ni la mer ne leur appartenoient, & qu'on ne pouvoit ôter aux Hollandois la liberté d'y naviguer, ni de pêcher les Baleines, dont personne n'avoit droit de s'attribuer la proprieté. Nous fimes voir clairement, dit-il, que la terre ne leur appartenoit point, puis qu'avant l'année 1596. personne n'y étoit allé ; que des Hollandois la découvrirent & luy donnérent le nom qu'elle a encore, comme on le voit dans tous les Géographes modernes, les spheres & les Car-

Cartes. Ils voulurent repliquer que Hugues Willougby la découvrit en 1553. Mais nous fimes voir par le Journal même de ce voiageur qu'étant parti de Finlande, il aborda à l'île qui porte son nom, & qui est fort éloignée de la Groenlande, qu'il étoit enfin mort de froid & de faim avec tous ses compagnons sur les côtes de Laponie; ou quelques Lapons les trouvérent au retour de l'Eté, & d'où l'on porta leurs Journaux en Angleterre. Les Anglois ne purent rien répondre à tout cela, si ce n'est qu'ils dirent qu'on avoit fait grand tort à leur Maître de luy contester un droit, dont il avoit jusqu'alors joüi paisiblement.

Dans la Lettre 15. P. II. Il traite cette question, savoir si un Comte de Hollande pouvoit ceder quelque chose touchant les droits de la navigation & du commerce sans le consentement des Etats? Il soûtient que non, parce que les Comtes de Hollande n'étoient que les gardiens des droits du peuple, sans pouvoir les aliener, comme il dit qu'on le peut montrer aisément par les Loix du païs. Il dit à l'occasion de cela que la Hollande étoit un païs libre, même sous les Comtes, & que cette liberté n'a point commencé, lors qu'on a déclaré le Roi d'Espagne déchu de ses droits, ou lors qu'on a fait tréve avec luy. Il apporte quelques raisons de cela, qu'on peut lire dans l'Original.

Grotius avoit écrit en 1615. à l'Ambassadeur de Messieurs les Etats, à la Cour de

France, touchant les Controverses qui troubloient en ce tems-là la Hollande, & l'on avoit montré sa Lettre à Pierre du Moulin alors Ministre à Charenton, qui avoit fait quelques reflexions sur cette Lettre, lesquelles on envoia à Grotius. Cela lui donna occasion d'écrire au même Ambassadeur la 62. Lettre de la I. P. où il traite quelques-unes de ces controverses, & entre autres celle qui regarde l'autorité du Magistrat dans les affaires Ecclesiastiques. *a* Il semble par ce que dit Grotius, que du Moulin ait crû qu'un Magistrat doit être savant, pour avoir quelque autorité dans les choses Ecclesiastiques. Grotius refute cette pensée. Il s'applique aussi à montrer contre le même, que l'autorité du Prince ne depend pas de la verité de ses sentimens en matiére de Religion. Il apporte les paroles de Saint Augustin dans la Lettre *ad Vicentium : Reges cùm in errore sunt, pro ipso errore leges contra veritatem ferunt : cùm in veritate sunt, similiter contra errorem pro ipsa veritate decernunt.* Il cite encore l'exemple de l'Empereur Aurelien qui, à la priére des Chrétiens, chassa de son Evêché Paul de Samosate, lequel ne vouloit pas se soûmettre à l'autorité des Conciles, qui avoient condamné sa doctrine. Grotius dit ici plusieurs autres choses sur le pouvoir des Princes, dans le reglement des controverses qui s'élevent en matiere de Religion. Mais il a traité tout cela plus à fonds dans son

*a* P. 27.

son Livre *de Imperio summarum Potestatum circa Sacra*.

On trouve dans la Lettre 329. la solution d'une autre question, qui appartient au Droit Canonique. Il s'agissoit de savoir *si les Religieux ausquels le Pape a permis de prêcher & de confesser, peuvent le faire sans consulter les Evêques, & sans leur en demander permission?* M. de S. Cyran, sous le nom de *Petrus Aurelius*, soûtenoit que non, & les Jesuïtes prétendoient que ces Religieux privilegiez n'avoient que faire de la permission de l'Evêque. M. des Cordes Chanoine de Limoges, & grand ami de Grotius lui en avoit demandé son sentiment. Il répond que si l'on s'en tient à l'Antiquité M. de S. Cyran avoit sans doute raison, & que même où ces concessions sont reçuës, on les doit interpreter en sorte qu'elles fassent le moins de préjudice qu'il se peut aux Canons & aux usages reçus. Mais il ajoûte qu'il ne voit pas comment M. de S. Cyran, attribuant au Pape, aussi bien que les Jesuïtes, une autorité presque sans bornes, peut soûtenir qu'il n'a pas le pouvoir de faire ce que les Evêques font tous les jours, savoir de donner la permission de prêcher & de confesser. Il dit que donnant au Pape le pouvoir qu'on lui donne, on doit tomber dans le même inconvenient où étoient les Romains sous un Empereur, qui vouloit qu'on renvoiât toutes les questions de Droit à son Oracle.

Dans la Lettre 693. adressée à un Seigneur

Polonois qui luy avoit demandé son sentiment touchant la torture, il répond qu'il n'y a rien de moins assûré qu'une confession arrachée par les tourmens, sur quoi il cite ce mot d'un Ancien : *Mentietur qui ferre non potuerit, mentietur qui ferre potuerit.* J'ai ajoûte-t-il, une infinité d'exemples de gens qu'on a fait mourir injustement, sur un fondement si peu assuré. Je ne m'étonne point qu'il y ait eu des personnes graves, qui ont crû que les Chrétiens ne doivent point se servir des tourmens, pour faire confesser les crimes, puis qu'il est certain qu'il n'y a rien de semblable dans les Loix de Moïse ; qu'en Angleterre, on vit en aussi grande sureté qu'ailleurs,quoi que la question n'y soit point en usage ; & que pendant que Rome conserva sa liberté les Citoiens ne pouvoient être mis à la torture.

Guillaume Grotius avoit fait quelques questions à son frere touchant le droit public, à l'occasion de quoi nôtre Auteur montre dans sa Lettre 4. P. II. la difference qu'il y a entre le droit particulier & le droit public, & fait voir qu'ils tirent également leur origine du droit de la Nature, du droit des Gens, & du droit Civil. Il traite en suite la question, si le Droit naturel peut souffrir quelque changement ? Il divise ce Droit en diverses branches, & fait voir en quel sens il y peut arriver quelque changement. Il traite encore la même matiére dans la Lettre 6. On lui avoit objecté, comme il semble,

que

que les Loix civiles font du changement dans le Droit naturel, lors qu'elles rendent nulles toutes les promesses qu'un Pupille peut avoir faites sans le consentement de son Tuteur, puis qu'il viole cette Loi du Droit de la Nature, *qu'il faut tenir sa promesse*. Grotius fait voir comment le Droit Civil s'accommode en ceci avec le droit de la Nature, & explique encore quelques autres cas semblables, comme, si un Pupille aiant emprunté sans le consentement de son Tuteur, & étant dévenu plus riche par cet emprunt, il est obligé de paier ? Grotius répond qu'encore que par l'ancien Droit Civil des Romains, un creancier ne pût pas avoir action contre un pupille, neanmoins le pupille est obligé de paier par le droit de la Nature, dont voici une Loi inviolable : *que personne ne doit s'enrichir au détriment d'un autre*. Il cite diverses Loix sur ce sujet.

Il traite dans la Lettre 5. de la même Partie *des servitudes*, & montre que c'est un Droit établi par les hommes contre la liberté & la franchise naturelle. Il explique la Loi *in fine ff. de aqua*, où il est dit que les possessions basses ont naturellement cette servitude, qu'elles reçoivent les eaux qui coulent de celles qui sont plus hautes. Dans la Lettre 12. il parle assez amplement des Conventions en géneral, & des Stipulations en particulier. Il fait voir que le droit de la Nature oblige necessairement à tenir sa parole, d'où vient que plusieurs Philosophes

ont donné le nom de *Verité* à la Justice, & que Simonide disoit que la Justice consiste à dire la verité, & à rendre ce qu'on a reçu. Cependant Platon & Theophraste étoient autrefois d'avis qu'on ne donnât à personne le pouvoir de forcer quelcun à lui tenir sa parole en vertu des Loix, mais qu'il fût libre de ne la pas tenir, comme il est libre de n'être pas genereux. Mais cette Philosophie, dit nôtre Auteur, ne s'accommode gueres avec nôtre siecle, où l'on voit peu de gens qui soient vertueux par leur propre mouvement, & sans la crainte des Loix. Il entre ensuite dans une grande question, savoir comment le droit Civil peut déroger au droit Naturel, en matiére de conventions & de promesses? Il explique en peu de mots, en quelle sorte les Loix Romaines ont ôté, à ceux qui s'y sont soumis, la liberté de promettre de certaines choses, si bien qu'en ces occasions elles ont rendu les Contrats nuls, aussi bien que lors qu'ils n'ont pas été conçus d'une certaine maniére que ces mêmes Loix ont prescrite. Il fait voir que les Loix n'ont rien fait en tout cela contre le droit Naturel.

On trouve encore dans la Lettre 352. P. II. l'examen de cette Question : U*trum voluntas testatoris coram septem testibus ad id convocatis declarata, nolle se testamentum ante factum valere, habenda sit pro testamento tali qua'e esset, si hæredes ab intestato instituisset disertè?* Grotius répond qu'oui, & que c'est ainsi qu'il entend ces termes, *voluitque*

*luitque intestatò decedere in l.* 1. §. *si hæres. D. si tabula testamenti nulla extabunt.*

IV. Grotius a encore parlé en passant de quelques autres questions de Droit, qu'il n'est pas necessaire que l'on rapporte ici. On passera à ce qu'on trouve d'Historique dans ses Lettres, dont une partie appartient à l'Histoire ancienne, Prophane, ou Ecclesiastique; & l'autre à l'Histoire de son tems, ou de ses propres avantures. Nous toucherons en peu de mots ce qu'il y a de plus curieux sur ces matiéres.

On a déja remarqué qu'on trouve dans une Lettre à M. de Peiresc, la vie de Nicolas de Damas. Il n'y a pas d'autre Histoire prophane que celle-là, si ce n'est quelque allusion en passant à quelque fait qu'il ne raconte pas, comme Lettre 399. P. II. L'un des plus beaux ouvrages, dit il, de Parrhasius est décrit dans Pline. Il représenta le peuple d'Athenes d'une maniére fort ingenieuse. Il vouloit représenter un peuple colere, injuste, inconstant, & en même tems aisé à fléchir, misericordieux, clement, glorieux, lâche, fier & timide. Il peignit la figure d'un homme, à peu prés comme je souhaiterois qu'on représentât par une fille la Republique de Hollande, ou des Provinces Unies. Je voudrois qu'on peignît une fille qui a encore sa virginité, mais qui fait connoître qu'elle lui est à charge.

Dans la Lettre 122. P. I. il remarque touchant les sermens dont les anciens Juifs a-

voient accoûtumé de se servir, que dans les choses de peu d'importance, ils croyoient qu'il ne falloit pas jurer par la Divinité même, mais par son Pere & sa Mere, par la Terre, par le Soleil, par les Astres, par le Ciel, par l'Univers. C'est ce qui paroit par le commencement du Livre de Philon intitulé *de Specialibus Legibus*. Cela sert beaucoup, selon le jugement de Grotius, à éclaircir ce que Jesus-Christ dit du serment au chap. V. de S. Matthieu, où il nous defend de jurer *du tout* (ὅλως) c'est à dire, en aucune de ces maniéres dont les Juifs juroient. Il fait encore quelques autres remarques sur cet endroit de l'Evangile, mais comme il s'est plus étendu sur cette matiére dans ses Annotations, il vaut mieux y renvoier le Lecteur, & remarquer une autre chose que l'on trouve dans ses Lettres, touchant les Juifs. Il dit que depuis que les Juifs ont été chassez de leur païs, & dispersez parmi des nations qui n'ont que de la haine pour eux, ils sont plus exposez à la calomnie, & que l'on ne doit pas croire légérement le mal que l'on peut entendre dire d'eux; que néanmoins il ne voudroit pas toûjours répondre de leur innocence, puis qu'ils croient qu'il est permis de maudire les Chrétiens, comme il paroît par le Thulmud & par quelques autres Livres. Ils ne se contentent pas de paroles, ils en viennent aux effets, lors qu'ils se croient assez forts pour cela. Vous pouvez voir, ajoûte-t-il, dans l'Hi-
stoire

stoire * de Dion ce qu'ont fait autrefois les Juifs de Cyrene; & dans Sozomene Liv. VII. chap. 13. & dans Socrate Liv. VII. c. 17. ce que firent les Juifs qui demeuroient entre Calcedoine & Antioche. Nicéphore passe pour un Auteur, en qui l'on ne peut pas bien se fier. Il est bon néanmoins de voir ce qu'il dit des Juifs d'Arabie, de Samarie & d'Antioche, Liv. XVII. chap. 6. & 24. Liv. XVIII. 44. parce que ce qu'il dit est appuié du témoignage de Paul Diacre Liv. XVIII. & de celui de Zonare dans la vie de Phocas. Polydore Virgile assure au Liv. XVI. de son Histoire qu'ils furent chassez d'Angleterre, parce qu'on avoit découvert un dessein cruel qu'ils avoient fait. Stumphius, Thomas Barbariensis dans son *Fortalitium fidei*, Michel Néander dans ses *Erotemata Linguæ Sanctæ* les accusent d'avoir tué des enfans, & d'avoir ramassé de leur sang pour je ne sai quels usages à Munster, à Zurich, à Berne, à Weissensch en Turinge, à Uberlingue proche d'Augsbourg, à Dieffenhof, &c. Sabellicus assure la même chose des Juifs de Trente, Liv. VIII. Ennead. X. Bonfinius en dit autant de ceux de Tirnave en Hongrie. Liv. IV. Dec. V. Pour ne rien dire des usages magnifiques & superstitieux, qu'on en peut faire, le sang des enfans étant un remede contre la Lepre, dont on a accusé plusieurs Princes de s'être servis, des Medecins Juifs ont pû aisément entreprendre d'en faire l'experience, à cause de la haine

F 6 qu'ils

* *In Trajano.*

qu'ils ont pour les Chrétiens, lors qu'ils ont crû n'avoir pas sujet de craindre les Loix. Il est donc visible qu'il y a long tems qu'on leur impute ce crime ou faux, ou veritable. Lettre 693. P. I.

Voici une autre remarque touchant une secte des Anciens Juifs, où l'on trouvera peut-être plus de vrai-semblance. Les Chronologistes les plus exacts, selon Grotius, disent que Pythagore a vécu sur la fin de l'empire de Cyrus. Numenius, Porphyre & Hermippe Sectateurs de ce Philosophe disent qu'il avoit été en Judée, & qu'il avoit suivi en plusieurs choses les sentimens des Juifs. Or si l'on recherche quelle secte des Juifs peut avoir servi de modele à Pythagore, on n'en trouvera aucune, sur qui ce soupçon puisse tomber, que celle des Esséens. Il n'y avoit rien de plus semblable que les assemblées de ces Juifs, & les Auditoires communs des Pythagoriciens. tels que les décrivent Porphyre, Jamblique, Hieroclès, & quelques autres. Et en effet Joseph remarque que la maniére de vivre des Esséens & des Pythagoriciens étoit la même. Que si Joseph ne parle des Esséens, qu'en parlant de ce qui est arrivé sous Jonathas, Prince Asmonéen, ce n'est qu'à l'occasion des Saducéens & des Pharisiens, sans dire quand cette premiére secte avoit commencé. Grotius croit que leurs confrairies avoient été formées sur celles des Réchabites & des Nazaréens. Lettre 552. P. I.

En.

En parlant de l'Histoire Ecclésiastique en général, il s'écrie Lettre 22. P. I. Qu'est-ce que lisent ceux qui lisent l'Histoire Ecclésiastique, si ce n'est les vices des Evêques? *Qui Ecclesiasticam Historiam legit, quid legit nisi Episcoporum vitia?* Et ailleurs, à l'occasion de quelque chose qu'Heinsius a dit de la Sainte Trinité, il remarque que l'Ecole Grecque & l'Ecole Latine ne sont pas d'accord, après quoi il ajoûte, *Mihi constat Patres in explicatione harum rerum plurimum dissensisse, etiamsi vocum quarundam sono inter se conveniant: quæ sex reperta sunt bono affectu, successu non semper optimo.* Il s'éleva en 1630. une dispute assez échauffée entre Monsr. de l'Aubespine, Evêque d'Orleans, & M. Rigaut, qui avoit fait imprimer quelques Livres de Tertullien corrigez sur quelques anciens MSS. touchant le sens d'un passage de cet Auteur, dans son Livre *de Exhortatione Castitatis.* M. Rigaut croioit que Tertullien vouloit dire, qu'il est permis à des Laïques de consacrer, étant en des lieux, où ils ne peuvent avoir aucun Prêtre. M. de l'Aubespine soûtenoit qu'il ne s'agissoit point en cet endroit de l'Eucharistie, mais de ce qu'on appelle présentement *du pain benit*; parce que le Concile de Trente a défini qu'il n'appartenoit qu'aux Prêtres de consacrer. Voici les paroles de Tertullien: *Nonne & Laïci Sacerdotes sumus? Scriptum est, regnum quoque nos & Sacerdotes Deo & Patri suo fecit. Differentiam inter ordinem & plebem*

*constituit Ecclesia, & honor per ordinis consessum sanctificatus : adeò ubi Ecclesiastici ordinis non est consessus, & OFFERS & TINGUIS, & Sacerdos es tibi solus. Sed ubi tres, Ecclesia est, licèt Laici*, &c. Grotius prit le parti de M. Rigaut son ami, & fit alors imprimer une petite dissertation : *De Cœna administratione ubi Pastores non sunt*. Elle est dans le 3. Tome de ses Oeuvres Theologiques. On en peut voir aussi comme un abregé, dans une Lettre à Saumaise, qui est la 260. de la I. P. où nôtre Auteur témoigne qu'il étoit du sentiment d'Erasme, savoir que dans les premiers tems les fideles consacroient du pain & du vin & communioient ensemble, sans qu'il y eut souvent aucun Prêtre dans la Compagnie. Voiez la Lettre d'Erasme à *Cutbert Tonstal* Lib. XXVI. Epist.

Grotius paroît avoir eu beaucoup de respect pour l'Antiquité Chrétienne, comme on le peut voir par tous ses ouvrages, & par cet endroit de la Lettre 191. de la II. P. *Peut-être que ceux qui sont du sentiment de Voetius, croiront que c'est être Socinien que de faire consister la principale partie de la Religion, dans l'observation des préceptes de Jesus-Christ. Mais je voi que les Chrétiens des premiers siecles, les assemblées, les docteurs, les martyrs ont été de ce sentiment, qu'il y a peu de choses qu'on doive necessairement savoir, & que quant au reste Dieu nous juge selon l'obeïssance que nous luy avons renduë.* La même chose paroit encore par une conversa-

tion

tion, que Grotius eut avec M. le Prince de Condé, en 1639. & dont il rend conte au Chancelier d'Oxenstiern dans la Lettre 1108. de la I. P. Il raconte à ce Seigneur Suedois que M. le Prince luy avoit rendu sa visite, qu'ils s'étoient entretenus de plusieurs choses, & que ce Prince avoit approuvé ces sentimens : Que dans ce siecle pour pouvoir s'attribuër le nom de Chrétien, & le surnom de Catholique, il faut ajoûter foi à l'Ecriture Sainte, interpretée, non selon le jugement particulier d'un chacun, ce qui a causé des seditions, des schismes, & souvent des guerres, mais selon le consentement universel & perpetuel des anciennes Eglises, que l'on trouve dans les écrits de plusieurs excellens hommes, & principalement dans les Symboles & les actes des Conciles veritablement Ecumeniques, qu'on a tenus avant le schisme des Eglises d'Orient & d'Occident, & que les Empereurs & toutes les Eglises ont approuvez : Qu'outre cela il faut s'abstenir de calomnier personne, se défaire de l'esprit de parti, travailler à rétablir l'unité de l'Eglise, telle que Jesus-Christ l'a ordonnée, & que les Apôtres l'ont fondée, & tenir pour ses freres, c'est à dire pour Chrétiens & Catholiques, tous ceux qui sont dans ces sentimens, quoique ceux qui dominent sur les Eglises, les aient separez de la communion exterieure. *Hæc omnia Princeps & sibi dicebat probari, & sapientissimis quos cognosset hominibus.*

Ce n'est pas que Grotius fût si fort entêté de l'Antiquité qu'il crût, comme font quelques-uns, que les ceremonies qu'elle a constamment approuvées soient toutes de droit divin. Voici comme il parle à M. des Cordes, de la Confirmation & de l'Imposition des mains, Lettre 329. I. P. J'ai trouvé par la lecture des Anciens que l'Imposition des mains étoit une ceremonie Judaïque, qui s'étoit introduite, non par quelque loi divine, mais par la coûtume, toutes les fois que l'on prioit Dieu pour quelcun. Car les Juifs prioient Dieu que sa puissance accompagnât cet homme-là, comme les mains qu'on mettoit sur sa tête, & qui étoient le symbole de la puissance divine, étoient unies à lui. Jesus-Christ a suivi cette coûtume, comme plusieurs autres de la Synagogue, soit qu'il fallût benir des enfans, ou guerir des malades, en joignant la priére à cette ceremonie. C'est suivant cette coûtume, & non conséquemment à aucun précepte, que les Apôtres imposoient les mains à ceux à qui ils conferoient le don du S. Esprit par la priére. C'est ainsi qu'en usoient non seulement les Prêtres, lors qu'ils recevoient quelcun dans leur Corps, comme il paroit par l'exemple de Timothée. I. Tim. IV. 15. mais les Apôtres mêmes recevoient de nouveau l'imposition des mains, lors qu'ils s'engageoient en quelque nouveau dessein Act. XIII. 2. Ainsi si toutes les fois qu'on impose les mains, on confére un Sacrement, on trouvera

vera des Sacremens dans toutes les priéres que l'on a faites pour quelcun; ce qui est contraire à la veritable signification du mot, & à l'usage des Anciens.

C'est de cette ceremonie, continuë nôtre Auteur, laquelle n'a pas été ordonnée de Dieu, mais qui s'est introduite d'elle même parmi les Juifs & les Chrétiens, que sont nez les Sacremens de la Confirmation, de l'Ordination, de la Pénitence, de l'extrême-Onction, & même du Mariage, car l'ancienne Eglise imposoit les mains à ceux qui se marioient, comme le font encore aujourdui les Abyssins.

Le Baptême des Chrétiens, ajoûte-t-il, consistoit autrefois dans la seule immersion, comme celui des Juifs qui baptizoient tous ceux qui embrassoient leur Religion. Il ne paroit pas que personne ait imposé les mains à ceux qui étoient baptizés, que ceux qui avoient le pouvoir de conferer les dons du S. Esprit. Cela a été introduit plûtôt en l'honneur des Evêques, pour persuader ainsi au peuple qu'ils avoient succedé aux droits des Apôtres. Dans le second siecle & les suivans, on ajoûta diverses ceremonies au Baptême, par allusion à quelques passages de l'Ecriture, selon la coûtume des Anciens qui s'exprimoient non seulement par des paroles, mais encore par des signes & par des simboles. C'est pour cela, par exemple, que l'on faisoit goûter du miel, & du lait à ceux que l'on baptizoit. Mais on trouva à propos

propos de représenter particuliérement par ces simboles, que ceux qui croient en Jesus-Christ reçoivent dans l'ame les mêmes graces, que Jesus-Christ faisoit sentir aux malades qu'il guerissoit, dans leur corps, ou que ceux qui font profession de croire en luy sentent les yeux de leur ame s'ouvrir, aussi bien que les oreilles de leur cœur, qu'ils sont gueris de toutes leurs maladies spirituelles, & que le Démon n'a plus de puissance sur eux. C'est pourquoi on s'est servi d'exorcismes, du terme *d'Epphata*, sois ouvert, du crachat, & de l'huile, dont Jesus-Christ & les Apôtres s'étoient servis en guerissant les maladies corporelles.

La posterité ne trouva pas même que ce fût assez. Elle crut qu'il falloit faire voir que les Chrétiens sont Rois & Sacrificateurs, en les oignant d'une huile plus odoriferante. Cette onction étant jointe au Baptême, comme elle l'est encore chez les Grecs, & comme elle l'a été long-tems dans l'Eglise Latine, les Prêtres qui baptizoient l'administroient aussi bien que les Evêques ; l'Evêque, selon le témoignage de S. Jerome & de S. Augustin, ne differant du Prêtre, qu'en ce que l'Evêque avoit seul le droit d'ordiner les Prêtres. Nôtre Auteur, après avoir fait ces remarques, dit son sentiment touchant un Canon du I. Concile d'Orange, qui causoit alors de grandes disputes entre M. de S. Cyran, & le *a* P. Sirmond, & soûtient que ce

*a* *Vid. Pet. Aurelii Oper. T. 3.*

ce dernier l'avoit bien cité & bien entendu, quoi que son adversaire l'accusât de mauvaise foi. Grotius croit que ce Canon donne le pouvoir aux Prêtres d'administrer le Chrême, & ordonne qu'on ne l'administre qu'une fois: *Nullus ministrorum qui baptizandi recepit officium, sine Chrismate unquam debet progredi, quia inter nos placuit semel chrismari. Nam inter nos Chrismatis ipsius nonnisi una benedictio est. Non ut præjudicans quicquam dico, sed ut necessaria non habeatur Chrismatio repetita.*

Mais, selon luy, cela n'empêche pas que dès-lors on ne se servît de deux Chrêmes en Italie, comme il paroit par la fameuse Decretale du Pape Innocent, qui parle d'un Chrême, que les Prêtres aussi bien que les Evêques administroient en baptizant, & d'un autre que les Evêques seuls administroient dans la Confirmation: *Presbyteris, seu extra Episcopum, seu præsente Episcopo baptizant, Chrismate baptizatos ungere licet, sed quod ab Episcopo fuerit consecratum; non tamen frontem ex eodem oleo signare, quod solis debetur Episcopis, cùm spiritum tradunt Paracletum.* Grotius croit aussi que le P. Sirmond a eu raison de suivre les MSS. où il y a *non habeatur*, & non pas les éditions, où cette negation est omise, mais qu'il n'a pas bien expliqué *præjudicans* par *nocens*, signification qu'on n'a donnée à ce mot Latin que du tems de Bartole, ou de Balde. Il dit qu'il signifie *condemnans.*

Grotius s'étonne que les Chrétiens disputent si fort entre eux pour des choses indifferentes comme celles-là, qui ne sont ni commandées, ni défenduës, & qui ne font rien d'elles-mêmes à la distinction des Evêques & des Prêtres. Il traite encore des mêmes ceremonies dans la Lettre 353. I. P. où il dit à peu-près la même chose. On peut voir ce qu'il en pensoit, avant qu'il fût sorti de Hollande, dans la Lettre 62. où il parle fort respectueusement de ces anciennes céremonies.

En écrivant à un de ses amis de qui il avoit reçu des lettres du Grand Caire, & qui l'avoit consulté touchant le Schisme des Nestoriens & des Eutychiens, il répond ainsi : Le Schisme d'Alexandrie dont vous m'écrivez a commencé dès le tems de Dioscore, duquel, malgré la condamnation du Concile de Calcedoine, il est resté plusieurs sectateurs dans ces contrées, & qui se sont même répandus jusques en Ethiopie, comme le parti de Nestorius s'est arrêté à Babylone, d'où il s'est étendu dans toute l'Asie. Je ne doute pas qu'il ne soit échappé des maniéres de parler dures à Nestorius, qui penchoit trop d'un côté, aussi bien qu'à Eutyche qui s'est jetté dans l'autre extremité ; & je suis volontiers en cela le consentement du plus grand nombre des Eglises. Néanmoins il me semble que les Anciens ont eu trop de facilité à mettre hors de l'Eglise, ceux qui n'étoient pas de leur sentiment en toutes

choses

Moses. Voiez la Lettre 239. P. II. Comme Grotius croioit que son ami étoit en Abyssinie: il prend occasion de parler de quelques céremonies des Abyssins, dont voici ce qu'il dit: *Suarez* dans son livre des Loix dit qu'encore que les Abyssins retiennent la Circoncision, pourvu qu'ils ne croient pas qu'elle est absolument necessaire au salut, ils peuvent être reçus dans l'Eglise. Je croi qu'ils se servent de cette marque, non à l'imitation des Juifs, ou dès le tems de Salomon, comme ils le croient, mais qu'elle est beaucoup plus ancienne, puis qu'Herodote la met entre les coûtumes qui ont été reçuës de tout tems en Ethiopie. Je croirois qu'elle doit son origine aux enfans qu'Abraham eut de Kethura; lesquels, selon Joseph, s'en allérent habiter en Ethiopie. Je m'imagine qu'ils s'abstiennent de certaines viandes plûtôt par santé, que par Religion. La commemoration annuelle du Baptéme est une céremonie tolerable. Il vaut mieux interpreter favorablement des céremonies affermies par l'observation de tant de siecles, que de déchirer l'Etat & l'Eglise tout à la fois.

Pour méler quelque chose de divertissant à des sujets si serieux, il ne faut pas omettre une remarque touchant l'origine des Academies, que l'on trouve dans la Lettre 285. P. I. Dans le tems, dit-il, que l'Empire Romain étoit le plus florissant, chaque ville avoit des Professeurs, non seulement en Eloquence, *non Eloquentia tantùm & Philo-*

*sophi-*

*damnatum Schisma, Venetiis supplex veneratur.* Grotius envoie à son frere une Epigramme Latine, où l'on desaprouve également l'action d'Alexandre & celle d'Urbain, & qui finit par ce distique :

*Nolite in fastum titulo pietatis abuti,*
*Esse jubet Regum libera colla Deus.*

Cè démêlé des Venitiens avec le Pape, me fait resouvenir d'un bruit qui couroit à Paris en 1630 ; l'on disoit que *Fra Fulgentio* Théologien de la Republique de Venise, & successeur de *Fra Paolo*, travailloit à inspirer aus Grecs de l'Etat de Venise, les sentimens des Protestans, afin d'introduire la Reformation en Italie, par ce moien-là. Voiez la Lettre 238. *P.* II.

Peut-être que ce n'étoit là qu'un simple bruit. Grotius étoit trop éloigné des lieux pour s'en informer à fonds, mais il pouvoit être parfaitement bien instruit de quelques autres choses arrivées en Hollande, pendant qu'il y étoit encore. Il dit Lettre 11. *P.* I. que dans une Conference qu'Arminius & Gomarus eurent devant Messieurs les Etats de Hollande, comme Oldenbarnevelt disoit à ces deux Messieurs qu'il loüoit Dieu de ce que les Controverses qui étoient entre eux, n'étoient point sur quelque Article fondamental ; Gomarus répondit, que les sentimens d'Arminius son Collegue étoient de telle nature, qu'il ne voudroit pas paroître devant le Tribunal de Dieu avec ces sentimens. Cependant

pendant toute la dispute regardoit la Prédestination, & la plus grande difference qui étoit entre leurs opinions, c'est que Gomarus croioit * que Dieu avoit résolu de créer la plûpart des hommes pour les damner, sans avoir aucun égard à leurs actions, seulement pour faire éclater sa iustice, au-lieu qu'Arminius soûtenoit que Dieu ne damne les hommes qu'en vuë de leur incredulité & de leur impénitence. Ce dernier sentiment est celui de Melanchthon, à ce que dit Grotius Ep.58. P.I. & ailleurs.

Messieurs les Etats de Hollande firent en 1614. un Edit, que l'on peut voir dans le 3. Vol. des Oeuvres Theologiques de Grotius, par lequel ils ordonnoient aux deux partis, qui se trouvoient alors dans les Eglises Réformées des Païs-Bas, de se suporter l'un l'autre, & de traiter avec moderation les matiéres controversées. Le Roi Jaques d'Angleterre loüa d'abord cet arrêt, & divers Evêques l'approuvérent, comme le témoigne Grotius dans ses Lettres 28. & 29. Mais ce Prince changeant de pensée, desapprouva ensuite cette conduite, comme il paroit par la Lettre 111. P.I à M. Antoine de Dominis Archevêque de Spalatro. Mais ce qu'il y eut de plus facheux pour Grotius & ceux qui étoient du même parti que lui, c'est que dès-lors on tint quelques Assemblées,

 où

* *C'est le sentiment des* Supralapsaires, *dans lequel Gomarus étoit, mais non pas le plus reçû dans les Eglises Réformées.*

où on ne leur fut point favorable, comme il le dit lui-même dans sa Lettre 64. P. I. Les Magistrats des Villes permettoient aux Pasteurs de ce parti d'exercer leur charge comme à l'ordinaire, mais ceux du parti contraire croioient ne devoir pas avoir la même tolerance pour eux. Quelques-uns refusérent de prêcher dans les Eglises publiques, parce qu'on y souffroit les autres. Ils s'assemblérent en particulier, de sorte que les Magistrats craignirent que ces diverses assemblées ne causassent du trouble dans l'Etat, comme elles en causoient dans l'Eglise. On voulut tenter à Rotterdam, comme le rapporte Grotius en sa Lettre 65. P. I. de calmer ces troubles par une conférence particuliére, où l'on entendroit les raisons des Pasteurs, qui ne vouloient pas prêcher dans les Eglises publiques avec ceux qui n'étoient pas de leur sentiment, ni communier avec eux. Mais cette conférence n'eut point d'effet, comme on le peut voir dans cette Lettre de nôtre Auteur & dans la suivante, où il raconte ce que l'on dit de part & d'autre dans cette assemblée.

Enfin le Schisme se fit de la manière que tout le monde sait, & cela outre plusieurs autres raisons, ne nuisit pas peu, selon le jugement de Grotius, au dessein que plusieurs personnes pieuses formérent, quelques années après, de reünir tous les Protestans. Le Roi de Suede même y travailla peu de tems avant sa mort, aiant fait assembler à Leipsic

divers

divers Theologiens Lutheriens & Calvinistes. L'autorité de ce grand Roi fit qu'on sortit de cette conférence avec assez de douceur de part & d'autre, mais sa mort, qui arriva peu de tems après, fit perdre toute esperance d'accommodement. Ce fut en ce tems-là qu'un Theologien d'Angleterre nommé Duræus, qui s'étoit comme consacré à travailler à cette reünion, courut inutilement tous les Etats Protestans pour les porter à la paix, que l'Archevêque de Cantorbery Guillaume Laud, dont Grotius fait l'éloge en divers endroits, (v. P. II. Ep. 405. 406. 532. 540.) & plusieurs Evêques d'Angleterre paroissoient souhaiter avec passion. Grotius dit qu'une réponce du Docteur Hoi, Prédicateur de l'Electeur de Saxe, trop forte contre les Réformez, nuisit beaucoup à cela. V. la Lettre 444. P. I.

Les Protestans ne pouvant se reünir les uns avec les autres, il n'y avoit point d'apparence que la reünion entre eux & les Catholiques Romains pût reüssir. Cependant on en parloit beaucoup en France, & le Cardinal de Richelieu, si l'on en croit Grotius Lettre 531. P. II. assuroit qu'elle se feroit: *Cardinalis, quin ἑνώσεως negotium in Gallia successurum sit, dubitare se negat.* Cela fit que plusieurs personnes se mirent alors à écrire, pour proposer au public des moiens, & des projets de reünion. Entre ceux qui parurent, il n'y en eut point qui fit tant de bruit que Theophile Brachet de la Milletiere,

ce qui parut d'autant plus surprenant que, devant la prise de la Rochelle, ce même Auteur avoit attaqué le parti du Roi, & tous les Catholiques Romains, avec une chaleur extraordinaire, dans un petit Livre qu'il fit imprimer pour la défense de quelques assemblées, qui s'étoient tenuës à la Rochelle. Grotius en parle en divers endroits, mais l'on peut voir particuliérement la Lettre 373. P. I. 385. 543. 545. P. II.

Il courut en ce tems-là un bruit à Paris, qui donna quelque esperance à ceux qui ne penetroient pas la Politique du Cardinal de Richelieu, qu'il arriveroit un changement dans l'Eglise Gallicane, qui pourroit beaucoup contribuër à la reünion. C'est que le Cardinal vouloit se rendre Patriarche en France, & retirer ainsi l'Eglise Gallicane de l'obeïssance de la Cour de Rome. On appliquoit à ce dessein, selon que le rapporte Grotius Lettre 982. P.I. ce quadrain qu'on attribuoit à Nostradamus:

*Celui qui étoit bien avant dans le Regne,*
*Aiant chef rouge, proche hierarchie,*
*Apre & cruel, & se fera tant craindre*
*Succedera à sacrée Monarchie.*

Bien loin d'entreprendre de se soustraire à l'obeïssance du Siege Apostolique, à peine osoit-on défendre les libertez de l'Eglise Gallicane. Le Roi qui avoit donné ordre de faire un recueuil des Edits des Rois de France, & des arrêts des Parlemens, par lesquels

on s'étoit opposé jusqu'alors à la puissance excessive de la Cour de Rome, fit supprimer ce recuëuil en 1639. comme on avoit achevé de l'imprimer. Grotius, qui s'étoit toûjours beaucoup promis du courage des François en cette occasion, ne put dissimuler son chagrin, qu'il exprime trop fortement pour ne pas mettre ici ces propres termes : *Ita sub Regibus aut ignavis, aut ignaris, tantùm sæpè fit damni, quantum successores ægrè sarciant: mirúmque est pro Regibus scribi Lutetiæ non licere; cùm Romæ quotidie contra Reges & eorum jura libri fiant.* Il en parle encore en des termes aussi forts dans la Lettre 1105. à Louïs Camerarius, Ambassadeur de Suede en Hollande.

Cet évenement & quelques autres firent douter Grotius, que les Catholiques Romains donnassent jamais quelque satisfactions aux Protestans, sur les plaintes que ces derniers font des abus qu'ils croient s'être glissez dans la Religion Romaine. Il témoigne ces doutes dans la Lettre 85. P. II. où il dit qu'on a plus de sujet de souhaiter la paix que de l'esperer, particuliérement depuis qu'on avoit condamné la memoire de M. Antoine de Dominis, en brulant son corps. On sait que ce Prélat croïoit qu'il étoit aisé de reünir les Religions, en corrigeant quelques abus dans l'Eglise Romaine, & Grotius dit de lui Lettre 37. P. II. *Marc Antoine de Dominis dit maintenant la Messe à Anvers. Il suit les sentimens de Cassander,*

C'étoit sans doute une grande imprudence que de confier des affaires d'Etat à un homme si mal adroit : Mais Grotius raconte une autre faute d'un homme d'esprit, qui n'est pas moins grande, si elle est vraie. Il dit que le fameux Pierre du Moulin avoit été obligé de sortir de France à cause d'une Lettre qu'il avoit écrite au Roi Jaques, où il l'exhortoit à secourir l'Electeur Palatin, qu'on avoit élû Roi de Boheme depuis peu, à quoi il ajoûtoit, que les Reformez de France verroient par là ce qu'ils pourroient attendre de lui, dans une semblable occasion. Ces Lettres étant tombées entre les mains du Roi de France, M. du Moulin n'attendit pas qu'on lui dit de se retirer, ou qu'on l'arrétât. Lettre 640. P. II.

Voici d'autres histoires qui peuvent exercer les Naturalistes & les Philosophes. Grotius assure dans la Lettre 361. P. II. que toute la Cour d'Angleterre avoit vû en 1635, un homme âgé de cent cinquante-trois ans, qui se portoit fort bien, si ce n'est qu'il avoit perdu la vuë, il y avoit vint ans. Dans la Lettre 405. de la même partie : *Un soldat*, dit-il, *étant couché dans la tranchée devant Landrecy, fut averti par un songe de se retirer promtement, s'il ne vouloit être accablé par une mine qui alloit joüer. A peine se fût-il levé, que la mine enleva l'endroit où il étoit couché. Cela vous surprendra, mais si vous voiez M. de Saumaise, il vous racontera une Histoire qu'il tient de son Pere. Un certain*

*tain homme, qui ne savoit pas un mot de Grec, vint voir M. de Saumaise le Pere, qui étoit Conseiller au Parlement de Dijon, & lui montra ces mots qu'il avoit oüis, la nuit en songeant, & qu'il avoit écrits en caracteres François, dès qu'il avoit été reveillé:* ἄπιθι, οὐκ ὀσφραίνῃ τὴν σὴν ἀψυχίαν; *Il demanda à M. de Saumaise s'il ne savoit point ce qu'ils vouloient dire? M. de Saumaise lui dit que cela signifioit;* Va-t-en, ne sens-tu pas ta mort? *Cet homme quitta la maison, où il demeuroit, & elle tomba la nuit suivante.*

Si cette Histoire est veritable, elle est assurément surprenante. Elle renferme une prédiction, qu'on ne pourroit attribuër qu'à quelque puissance invisible, qui auroit averti cet homme en songe de ce qui devoit arriver le lendemain; mais voici une autre prédiction, qui ne merite pas moins d'être rapportée. Grotius a non seulement fait une espece d'Horoscope d'un grand Prince qui nâquit le 5. de Septembre, en 1638. dans la Lettre 1079. de la I. P. adressée à la Reine Christine, mais il a prédit sur un simple présage, que ce seroit quelque jour un grand Conquerant. Ce Prince incommoda plusieurs nourrisses qu'on lui voulut donner, en leur mordant le bout des mammelles. *Fugiunt eum conquisitæ ad hoc fœminæ,* dit Grotius Lettre 189. P. I. *quod ubera earum morsicando lancinet robustus calidique spiritus puer : non sine omine futuræ rapacitatis.* Grotius semble s'être plû dans cette pensée, puis qu'il

la répete dans sa Lettre 1231. écrite à Barlæus l'année suivante. *Nutrices*, dit-il, *non lassat tantùm, sed & lacerat. Caveant vicini sibi à tam matura rapacitate.* La Fable nous apprend quelque chose de semblable d'Hercule, que Junon fut obligée d'abandonner, aprés avoir entrepris de le nourrir, parce qu'il lui serroit trop violemment les mammelles. Voiez Diodore Liv. IV.

Pour achever l'extrait, que nous avons à faire des choses Historiques, qui se trouvent dans les Lettres de Grotius, il ne faut plus qu'ajoûter quelques faits qui le regardent lui-même. M. Aubery qui fit imprimer, il y a quelques années, un Livre intitulé *Memoires pour servir à l'Histoire de Hollande*, a fait dans ce Livre un espece d'abregé de la vie de nôtre Auteur, où il le louë & le blâme, selon qu'il a crû qu'il le meritoit. Mais il est surprenant qu'aiant été ami particulier de ce grand Homme, & l'aiant vû souvent dans le tems qu'il étoit Ambassadeur de la Couronne de Suede, il avance néanmoins diverses choses, qui se trouvent contraires à ce que dit Grotius lui-même dans ses Lettres. Il dit, par exemple, que Grotius irrité de ce que le Cardinal de Richelieu lui avoit retranché sa pension, la premiére fois qu'il avoit été en France, & l'avoit ainsi obligé d'en sortir, *ne vit point le Cardinal, sous ce beau prétexte qu'il ne donnoit point la main aux Ambassadeurs.* C'est ce que M. Aubery appelle *un aheurtement inconcevable, ou pour mieux s'expliquer, une opi-*

niâtreté

*miâtreté Hollandoise*, qui l'empêcha *de se reconcilier avec ce puissant Ministre, quoi qu'il en eût un trés-grand besoin, pour le bien de ses affaires particuliéres*, de sorte *qu'il ne traitoit qu'avec les Ministres subalternes*. Grotius dit au contraire, qu'il l'a vû assez souvent, & rapporte quelques entretiens qu'il a eus avec lui, comme on peut voir dans la I. P. Lettre 491. 505. 535. & ailleurs. Il n'y a pas grande apparence que Grotius fit au Chancelier de Suède, de longues relations de quelques affaires qu'il avoit negotiées, comme il le dit, avec le Cardinal lui-même, s'il ne l'avoit jamais vû pendant son sejour en France, comme l'assure M. du Maurier. Mais il semble que cet Auteur ait confondu le Cardinal de Richelieu, avec le Cardinal Mazarin, dont Grotius parle ainsi dans une Lettre dattée du 26. Septembre 1643. J'*ai fait rendre vos Lettres au Cardinal Mazarin; je ne le verrai point, sans un ordre de nôtre Reine, parce que chez lui il ne donne pas la main aux Ambassadeurs des têtes couronnées, & étant traité d'Eminence, il ne traite pas d'Excellence, prétendant être égal aux Rois, selon les sentimens de la Cour de Rome, & ne souffrant qu'avec peine d'être contraint de ceder le pas aux Princes du sang.*

M. du Maurier dit encore une autre chose, qui ne se trouve pas conforme aux Lettres de Grotius, c'est que les Ministres de Charenton, qui avoient méprisé Grotius pendant le tems où il n'étoit que particulier en France, en usérent tout autrement, lors qu'il

fut Ambassadeur de Suede. *Aiant consideré*, dit cet Auteur, *que ce leur seroit un trés-grand honneur, qu'un Ambassadeur d'une couronne si considerable assistât à leurs assemblées, ils lui députérent un Ministre de leur corps, avec des Anciens du Consistoire pour le prier d'honorer leurs sermons de sa présence: (lui disant que les Lutheriens mêmes étoient admis depuis peu à leur communion, par acte du dernier Synode de Charenton, mais il leur répondit fierement, que l'aiant negligé étant particulier & fugitif, il les negligeroit à son tour étant Ambassadeur.* On sait de bonne part que les Ministres de Charenton essaiérent d'attirer Grotius à leurs assemblées, dès la premiére fois qu'il fut en France, mais comme on n'en voit rien dans ses Lettres, ce n'est pas sur quoi l'on s'appuie. Il est vrai qu'on fit une députation à Grotius, comme il le témoigne lui même dans les Lettres 378. P.I. 340. & 350. P. II. mais il ne refusa pas de se trouver aux sermons de Charenton, de la maniére que le dit M. du Maurier. Voici comme il dit lui même qu'il reçut les Deputez de Charenton, Lettre 353. P. II. *J'ai eu aujourdui chez moi trois savans Pasteurs Réformez, Mrs. le Faucheur Ministre de Montpellier & Mestrezat & Daillé Ministres de cette Eglise. Ils m'ont prié de me joindre à leur communion & m'ont dit que ce qu'on avoit autrefois établi à Alez & à Charenton, étant changé par les nouveaux reglemens, dans lesquels on admet les Lutheriens*

*à la*

*à la Communion, ils esperoient que nous tiendrions leur Confession pour une Confession Chrêtienne, comme ils avoient la même pensée touchant celle des Rémontrans : Qu'ils se souvenoient de ce que j'ai écrit autrefois contre Sibrandus, savoir que je serois bien surpris si les Réformez refusoient la Communion à Chrysostome & à Melanchthon s'ils revenoient au monde : Qu'ils avoient lû, & qu'ils approuvoient tout mon Livre de la Verité de la Religion Chrêtienne, & les avertissemens que je donne à la fin aux Chrêtiens, pour les porter à la concorde. J'ai témoigné, que j'étois satisfait de ce qu'ils venoient de me dire, comme étant conforme à mes maximes : Que le sentiment de Melanchthon m'avoit toûjours extrémement plû, & que je l'avois assez fait connoître : Que pour ce qui regarde la paix Ecclesiastique, je savois bien qu'il ne la falloit pas troubler par des maniéres d'agir turbulentes : Qu'il devoit y avoir des conferences libres entre les savans. Ils disoient aussi qu'ils travailloient à faire recevoir à la communion les Rémontrans de Hollande, & qu'ils en avoient écrit à M. Rivet : Qu'ils étoient devenus plus prudens avec le tems, & qu'ils esperoient que les Hollandois, aprés avoir bien examiné leurs raisons, feroient quelque chose en leur faveur. Apres avoir dit ces choses de part & d'autre, j'ai ajoûté que j'étois prêt de témoigner, par les signes exterieurs établis pour cela, la communion d'esprit dans laquelle j'avois toûjours été avec eux ; & qu'il n'avoit*

*jamai*

*jamais tenu à moi que cela ne fût : Que si j'allois en un païs où les Lutheriens sachant mes sentimens touchant la Cene, voulussent me recevoir à la Communion, je ne ferois point de difficulté de communier avec eux. Ils approuvoient cette conduite.* Il sembloit après cela que Grotius devoit aller bientôt communier à Charenton, mais il se trouvà un obstacle qu'on ne put jamais lever, qui l'en empêcha. C'est que Grotius vouloit avoir une place distinguée dans le Temple, & y être reçu en qualité d'Ambassadeur du Roi de Suede, & c'est ce que le Consistoire de Charenton ne voulut point lui accorder. Grotius s'en plaint en ces termes dans la Lettre 358. P. II. *Je suis surpris de l'inconstance de ces gens-là, qui aiant invité à leur Communion les Lutheriens, disent qu'ils ne peuvent pas recevoir un Ambassadeur de Suede, en qualité d'Ambassadeur, à cause de la difference qu'il y a entre les sentimens de ce Roiaume & les leurs.*

Grotius louë néanmoins dans les Lettres que l'on a citées, la moderation des Ministres de Charenton. Mais voici un bon mot touchant M. Daillé, qui se trouve dans la Lettre 232. P. II. Un Catholique Romain aiant fait à Monsr. Daillé plusieurs questions dans une Lettre, & entre autres pourquoi les Réformez avoient condamné les Arminiens, il répondit que puis qu'on avoit souvent offert la paix aux Lutheriens, qui sont dans les mêmes sentimens, ce n'étoit pas tant les Arminiens

niens qu'on avoit condamné que l'Arminianisme. *Je crains*, dit Grotius, *que ceux qui sont ici plus forts qu'eux, ne disent quelque jour qu'ils chassent, non les Calvinistes, mais le Calvinisme; ce que je prie Dieu qu'il ne leur arrive point.*

M. du Maurier raconte une assez plaisante histoire d'un Ministre Lutherien, que Grotius avoit chez lui, qu'il nomme *le Docteur Ambreus*, au lieu que Grotius se plaint de *Brandanus* Lettre 840. P. I. 410. P. II. Il dit que cet Ambreus, au lieu d'expliquer purement & simplement la Parole de Dieu, se jettoit à corps perdu sur la Controverse, avec tant de violence, que ses Sermons n'étoient pleins que d'invectives, dont M. Grotius s'étant enfin lassé, l'exhorta d'expliquer l'Evangile, sans blesser la charité Chrétienne. Sur quoi le Docteur Ambreus lui dit qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire ce que Dieu lui inspiroit: & M. Grotius lui ayant enfin ordonné, ou de s'abstenir de dire des injures, ou de ne plus prêcher, cet Ambreus, le quittant en colere & descendant le degré, disoit en grondant que c'étoit une chose étrange, que l'Ambassadeur de la Couronne de Suede voulût fermer la bouche au S. Esprit. Ce que M Grotius, ajoûte M. du Maurier, me conta crevant de rire, & disant que cet Ambreus se plaignoit par tout qu'il fermoit la bouche au Saint Esprit, parce qu'il vouloit l'empêcher de dire des injures à son prochain. Cependant Grotius ne se plain-

plaint que de *Brandanus*, & contredit encore en une autre chose M. du Maurier. Cet Auteur dit *qu'un certain M. d'Or attaché aux sentimens de Calvin prêchoit les apresdinées*, & qu'il se jettoit aussi sur la Controverse. Grotius eut seulement dessein de prendre ce M. d'Or, aprés avoir renvoié Brandanus, & ce M. d'Or étoit dans les sentimens des Arminiens, pour lesquels il étoit sorti de Sedan, où il avoit été Ministre avant le Synode de Dordrecht. Voi, Let. 410. P. II. On voit par les Lettres suivantes que Grotius ne se servit point de lui, quoi qu'il en eût eu le dessein.

Nous finirons l'extrait de ce qui regarde la personne de Grotius, par son Epitaphe qu'il a faite lui même, & qui se trouve dans la Lettre 536. P. II.

*Grotius hîc Hugo est, Batavûm captivus & exul,*
*Legatus Regni, Suedia magna, tui.*

Touchant ses Ouvrages, il nous apprend lui même que son Livre de la Verité de la Religion Chrétienne a été traduit non seulement en Allemand, en François, & en Anglois, mais encore en Arabe, & en Persan, pour servir à la conversion des infidéles. Voi. la I. P. Lettre 411. 444. 534. Il dit aussi que la Reine de Suede se faisoit lire son Livre *de Jure Belli & Pacis*, que quelques Theologiens disoient renfermer des principes Sociniens. Grotius dit en riant là-dessus : *Est*

*&*

& *Regina Sociniana, si quid Voetio, Riveto Cloppenburgio credimus.*

V. Pour venir enfin à ce qu'on trouve dans les Lettres de Grotius concernant la Politique, on croit pouvoir dire au public que Pierre Grotius fils de nôtre Auteur, estimoit si fort à cet égard les Lettres que son Pere avoit écrites pendant son Ambassade, qu'il disoit qu'elles étoit aussi excellentes en matiére de Politique, que ses Annotations sur les Evangiles étoient excellentes en matiére de Theologie. C'est de quoi le Public pourra juger, & dont on jugeroit encore mieux, si divers endroits, qui contiennent sans doute les choses les plus importantes, n'étoient écrits en chifre, ou si l'Auteur ne s'étoit servi de noms feints, qu'il n'est pas aisé de deviner. M. du Maurier est d'un sentiment bien different, puis qu'il dit *que Grotius s'étant retiré de la societé des vivans, & passant les jours entiers, & la plûpart de la nuit avec les morts, il ne pouvoit mander en Suede que des nouvelles du Pont-neuf en beau Latin.*

On n'entreprendra pas de décider lequel des deux a eu raison, parce qu'on écrit ici une Histoire, & non pas une Apologie. Ceux qui voudront se donner la peine de conferer les nouvelles que Grotius écrit au Chancelier de Suede, avec les évenemens de ce tems-là, en pourront juger. Mais il n'y auroit rien de surprenant qu'un Ambassadeur qui est obligé d'écrire tous les Ordinaires,

qui n'a pas toûjours des affaires considerables, mandât des nouvelles ou peu importantes, ou même fausses. Quoi qu'il en soit, nous recueillirons ici quelques endroits de Politique, qui se trouvent répandus dans ce grand Volume.

Dans la Lettre 364. P. I. on trouve une dispute assez délicate & assez extraordinaire, touchant le pouvoir d'envoier des Ambassadeurs. Le grand Chancelier Oxenstiern, qui après la mort de Gustave, avoit eu un plein pouvoir de faire tout ce qu'il trouveroit à propos pour le bien de l'Etat, d'envoier des Ambassadeurs, &c. avoit envoyé Grotius en France. On lui fit quelques difficultez là-dessus, que Grotius refute dans cette Lettre par plusieurs exemples, & particuliérement par celui des Ambassadeurs qui ayant été envoiez de Flandre par les Archiducs, en vertu du pouvoir qu'ils en avoient reçu de Madrid, furent reçus en France & en Angleterre, comme Ambassadeurs du Roi d'Espagne. Grotius nous apprend en suite de quelle maniére on le reçut, après avoir été reconnu Ambassadeur de la Couronne de Suede.

Il fait quelquefois des remarques Politiques sur le naturel des Nations, & sur la maniére dont on doit traiter avec elles, comme lors qu'il dit des François, Lettre 371. P. I. qu'ils sont au commencement plus difficiles à manier, mais que peu à peu ils deviennent plus traitables, à mesure qu'ils s'ap-

s'apperçoivent, qu'ils ne gagnent rien en agiſſant avec hauteur. La même Nation, dit nôtre Auteur Lettre 582. P. I. vante ſes richeſſes, lors qu'elle cherche des alliez; mais lors qu'il faut paier quelque choſe, elle n'a pas de honte de dire qu'elle eſt dans la derniére pauvreté : *Galli cùm ſocios quærunt, maximas præferunt divitias. Ubi ſolvendum eſt aliquid, ultimam paupertatem.* Ainſi il dit ailleurs de la maniére dont les François en uſent avec la Cour de Rome, que lors qu'ils n'obtiennent pas d'elle ce qu'ils veulent, ils ſe mettent à la menacer. On pourroit, dit-il, ſe ſervir de cette voie, pour diminuër la puiſſance du Pape; mais le plus ſouvent lors que les affaires des particuliers vont bien, on neglige celles de l'Etat. On croit que le Cardinal veut épouvanter le Pape, afin qu'il le faſſe ici Legat perpetuel du Siége Apoſtolique. Car les Romains d'aujourdui font par la peur bien des choſes, qu'ils ne feroient jamais de leur bon gré. Lettre 1292. P. I.

On trouve auſſi dans ces Lettres, la maniére dont le Cardinal de Richelieu negotioit, & de quelle ſorte il emploioit le fameux P. Joſeph dans les negotiations les plus difficiles. Grotius nous apprend que le Cardinal s'en ſervoit, pour entamer les negotiations, & les mettre en état de réüſſir, après quoi il s'en mêloit lui-même. *Butillerius Pater*, dit-il, *& Joſephus Capucinus negotia cruda accipiunt, cocta ad Cardinalem defe-*

mais on s'eſt contenté de marquer les principaux ſujets. On y peut ajoûter les Lettres de Conſolation, dont voici les plus conſiderables, la 133. à M. du Maurier ſur la mort de ſa femme : la 334. à G. Voſſius ſur la mort de ſon fils Denys : la 445. à M. de Thou : la 1116. à un Prince de la maiſon Palatine.

---

## XI.

ŒUVRES DIVERSES DU P. RAPIN *concernant les Belles Lettres. Tome* II. *qui contient des Reflexions ſur l'Eloquence, la Poëtique, l'Hiſtoire & la Philoſophie, avec le jugement qu'on doit faire des Auteurs qui s'y ſont ſignalés.*

COmme Ariſtote, Ciceron & Quintilien ont écrit ſur la Rhetorique, d'une maniére, où il n'y a rien à deſirer, au jugement de nôtre Auteur, il donne dans ſa Préface un abregé de leurs trois ouvrages. Ariſtote a reduit la Rhetorique en art, en a donné les préceptes & indiqué les lieux d'où l'on pouvoit tirer des preuves. Ciceron n'eſt pas tout-à-fait ſi méthodique, mais il eſt plus poli & plus élegant, & donne plûtôt des exemples que des préceptes d'éloquence. Quintilien s'attache à montrer comment il faudroit élever une per-

personne qu'on destine à parler devant le peuple, les études ausquelles il seroit necessaire de l'appliquer, & de quelle maniere on devroit lui former l'esprit & le cœur.

Le P. Rapin fait d'abord des Réflexions sur l'Eloquence de ce tems en géneral, & recherche les causes de sa décadence. Quoiqu'Aristote, Ciceron, Quintilien & Longin croient que l'Eloquence ne peut regner que chez un peuple libre, il n'est pas tout-à-fait de leur sentiment, *a car l'Eloquence peut regner par tout, quand elle est veritable & qu'elle a dequoi se faire écouter.* C'étoient donc les honneurs que la Grece lui rendoit, & l'esperance des premiéres charges de l'Etat qu'on donnoit aux Orateurs de Rome, qui les soutenoient dans les fatigues qu'on rencontre en s'appliquant à cet art. On ne trouve plus de ces grands genies de l'Antiquité, parce que quand même on auroit toutes les qualitez necessaires pour cela, ce qui est assez difficile, on manque de tems pour s'appliquer à l'étude, & l'on ne prend pas assez de soin pour les cultiver, les avantages qu'on en retire n'en valant pas la peine. *b Quel moyen d'éclairer les autres, si on n'est pas éclairé soi-même?* Il faut posseder toutes les sciences pour être éloquent, *c neque concipere, neque edere partum mens potest, nisi ingenti flumine litterarum undata.* Mais comme d'ordinaire on manque de choses, on veut payer ses auditeurs de mots. Un autr-

*a* p.23. *b* p.27. *c* *Petr. Satir.*

autre défaut c'est qu'on ne s'attache pas assez à la composition. C'est pourquoi on dit presque toûjours trop ou trop peu, le milieu qu'il faut tenir étant connu de peu de gens. On n'étudie pas assez son naturel, ou on le contraint en se forçant à prendre des maniéres, qui ne lui conviennent pas. C'est ce qui gâta Demetrius le Phalerien, qui voulut affecter plus d'art que son genie ne pouvoit porter. On neglige la prononciation, qui est une des plus importantes parties de l'Eloquence. On se rebute dés qu'on y trouve de la difficulté, cependant Demosthene, qui se fit admirer par là, n'y avoit aucune disposition naturelle, & il ne fut obligé de ce succez qu'à la contrainte qu'il se fit pour y parvenir. On ne cultive pas assez l'art de raisonner, on ne s'accoûtume pas à ranger ses pensées en bon ordre; cette justesse ne s'aquiert que par la lecture de la Rhétorique d'Aristote. Au lieu de cela on s'abandonne à l'impetuosité de son imagination, sans se proportionner à sa matiére, ni se mesurer à la capacité de ceux à qui on parle. C'est encore une grande erreur dans la plûpart de ceux qui ont du genie pour l'éloquence, que de croire s'abaisser, en étudiant la construction & les regles de la Langue. Ceux qui parlent bien sont les seuls qui aient le bon goût; les fautes de l'expression ne venant que des défauts naturels de l'imagination. Ce n'est pourtant pas qu'il ne faille faire plus d'effort pour toucher par les choses, que pour plaire par les paroles: *toutes*

*les*

*les grandes expressions sans de grands sentimens étant à peu près comme les navires qui ne sont pas chargez, ils flotent & ne voguent pas surement.* Pour être pathetique il faut savoir peindre vivement les mœurs, ne s'écarter jamais des regles de la pudeur & de l'honnêteté & avoir été bien élevé.

Comme l'éloquence peut être d'usage dans l'Etat, ou dans l'Eglise, l'Auteur fait des Reflexions particulieres sur celle du Barreau & sur celle de la Chaire. En parlant de la premiere & recherchant les causes de sa décadence, il déplore le malheur des Avocats, qui n'ont pas la moitié du tems qu'il faudroit donner à cette étude ; la Jurisprudence moderne étant d'une étenduë si vaste, que quelque attachement qu'on ait au travail, il est impossible d'en venir à bout. D'ailleurs l'éloquence du Barreau s'assujettit trop à diverses fantaisies du langage, comme *a il y a quelques années qu'elle se laissa trop vainement embarrasser aux longues periodes de Port Royal* : ou elle tombe dans une trop grande négligence, tant dans l'ornement des paroles, que dans l'ordre des choses. *b Ceux qui ont fait leur réputation* sont les plus sujets à ce défaut : au lieu que les jeunes gens donnent ordinairement dans un autre, qui est de charger leurs plaidoyers de lieux communs, de vouloir briller dans tout ce qu'ils disent, & de *c conter plus sur un passage de Seneque que sur une bonne raison.* L'Auteur blâme ensuite ceux qui negli-



*a* p. 50. *b* p. 51. *c*. 55.

gent leur exterieur. On pourroit dire, ajoûte-t-il, à ces déclamateurs languissans, ce que Ciceron disoit à Callidius, qui prononçoit des choses touchantes d'un air peu ému, *an ista si vera essent sic à te dicerentur.* Il en attribue la cause à la bassesse des matieres qu'on traite dans le Barreau.

Le P. Rapin entrant dans ses reflexions sur l'éloquence de la chaire, s'étonne d'abord qu'il y ait si peu de predicateurs qui se distinguent, puisque tous les ressorts dont cette éloquence se sert pour émouvoir les passions, sont si puissans. Et comme il n'est que trop vrai que de toutes les professions, c'est peut-être celle où il y a le moins de gens qui reüssissent; il en recherche la raison pour y remedier. Le premier défaut, à son avis, est le manque de sainteté, de méditation & de retraite. Ainsi comme on ne se met point assez dans l'esprit, que c'est de la part de Dieu, qu'on parle, on n'épouvante point assez fortement les pecheurs. Il faut une maniere animée, pour toucher le peuple. Car *a ce n'est pas toûjours la raison qui frappe les esprits grossiers & qui les fait agir: souvent ils ne l'entendent pas: c'est l'émotion & l'ardeur avec laquelle on parle, c'est le bruit qu'on fait.*

A l'égard de la Theologie, l'Auteur en conseille bien l'étude, mais cependant il est d'avis, que *b le commerce qu'a le predicateur avec les Scholastiques, lui sera plus pre-*

a p. 62. b p. 71.

*judiciable, qu'avantageux; & il est persuadé que la lecture de S. Thomas, tout solide & tout méthodique qu'il est, a plus fait de mauvais prédicateurs que de bons: parce qu'il a écrit dans un fort miserable siecle, dont le goût étoit tres-corrompu.* Il fait le même jugement des Peres Latins jusqu'à S. Bernard; car *chacun sait, dit il, à quelles extremitez tout ce qui s'appelle bon sens dans les Lettres, fut réduit par le débordement des Barbares* en Italie. Il excepte pourtant entre les Péres, Minucius Felix, Salvien, Arnobe, S. Jerôme, & quelques endroits des ouvrages de S. Ambroise & de S. Augustin. Pour les Peres Grecs il les croit plus éloquens que les Peres Latins, quoi que *a l'ordonnance de leurs desseins soit toûjours peu juste.* Mais qu'on n'aille pas s'imaginer que le P. Rapin déconseille aux prédicateurs la lecture des Peres. *Ce sont les interpretes naturels de l'Evangile, & l'Eglise ne les a honorez de ce nom sacré de Peres, que parce que leurs b Ouvrages sont en quelque façon le patrimoine & l'heritage, qu'ils ont laissé aux fideles, comme à leurs veritable e enfans.* A l'étude de la Théologie, il faut joindre celui de la morale de l'Evangile: *c Car toute autre morale, ne peut être qu'une Philosophie toute pure & une probité de Payen.* Nôtre Auteur se fâche en suite fort contre ces prédicateurs, *d qui damnent une femme de leur autorité, pour avoir porté un ruban de couleur, ou pour*

H 2 *avoir*

*a* p. 72. *b ibid. c* p. 77. *d* p. 79.

*avoir été à la promenade un jour de fête, & autorisent le libertinage des impies, par les terribles idées qu'ils donnent de la vertu: car ils la font, sans comparaison plus affreuse & plus sauvage qu'elle n'est en effet.* a Le P. Rapin ne prétend point par là blamer le vrai zele, tel qu'étoit celui de Philippe de Narni Capucin qui prêchant de la Residence devant Gregoire XV. épouvanta si fort trente Evêques, qui étoient à la Cour de ce Pape, qu'ils s'enfuïrent dés le lendemain dans leurs Dioceses: b ou celui du Pere Edmond Auger, Confesseur de Henri troisiéme, & Jesuïte, qui convertit quarante mille Huguenots dans la naissance de cette heresie. c Mais pour ce Prédicateur qui divisoit son discours en deux parties; les *souffrances dans les plaisirs, & les plaisirs dans les souffrances*, il n'étoit sans doute pas de la compagnie de Jesus: car c'est dans cette Societé que l'Auteur a trouvé d *les deux plus parfaits de tous les prédicateurs qu'il ait connu*: ce sont les P. P. de Lingendes & Chastillon.

* II. Le P. Rapin dans la préface de ses Reflexions sur la Poëtique, fait gloire de reconnoître qu'elles sont toutes tirées de celle d'Aristote, parce que Lopez de Vega s'étant écarté de cette route, & ayant hazardé une nouvelle métode de Poëtique, sous le nom *del arte nuovo*, fut si malheu-

a p. 8[illegible]. b p. 88. c p. 93. d p. 102.-106. * II. *De la Poëtique.*

heureux, qu'on ne jugea pas même ce Traité digne d'être mis dans le Recueil de ses Ouvrages.

L'Auteur commence ses Réflexions generales par assurer que pour faire un bon Poëte, il faut un genie extraordinaire, un esprit juste, fertile, pénétrant, solide, universel, une intelligence droite & pure, une imagination nette & agreable &c. Ce sont des dons qu'on voit dans Homere, au lieu qu'on ne voit d'ordinaire dans nos Poëtes, qu'un peu d'imagination, ou pour le plus, un beau genie, mais qui n'est pas cultivé, tel qu'étoit celui de Racan. Mais quoi que le naturel soit l'ame de la Poësie, le secours de l'art lui est néanmoins absolument necessaire. C'est pourquoi l'Auteur traite ici de l'invention ou du dessein, de la fable, des moeurs, des sentimens, de l'expression, des figures, du nombre, de l'harmonie & de la versification p. 130-160. Il entre dans le détail par le Poëme Epique, qu'il appelle *l'Ouvrage le plus accompli de l'Esprit humain*: car si on a l'esprit trop vaste, on s'égare, si on l'a trop étroit, on ne peut rien inventer. Pour éviter les défauts que l'Auteur reprend dans des Poëtes Espagnols & Italiens, il propose les regles d'Aristote; il parle du sujet de la Poësie Heroïque, qui sont les Rois & les Princes; de l'unité de l'action de l'art de diversifier & d'embelir la matiere par des Episodes, de la narration, de la fiction, de la proportion des parties, en quoi consi-

ste le merveilleux du Poëme Epique. Homere & Virgile sont les seuls modeles, qu'on se puisse proposer. La Tragedie sert à rendre l'homme modeste, en lui representant les Grands humiliez. Les deux grandes passions que les Tragiques Grecs se proposoient d'exciter, étoient la terreur & la pitié envers les innocens malheureux; comme on voit dans l'Oedipe de Sophocle, le plus achevé modele de l'Antiquité. Au lieu que le genie de la Tragedie Françoise est la pitié & la galanterie. L'Auteur fait ensuite l'histoire de ce genre de poësie, & n'oublie pas de marquer les beautez & les défauts des Poëtes Tragiques anciens & modernes. Il définit la Comedie, une image de la vie commune; sa fin est de montrer sur le théatre les vices des particuliers pour guerir ceux du public, & de corriger le peuple par la crainte d'étre moqué. L'Eglogue, qui n'est qu'une image de la vie des bergers, est pourtant le plus considerable des petits poëmes, quand ce ne seroit que parce que Théocrite & Virgile s'en sont mélez. Son caractere doit étre simple & son expression commune. En quoi les Italiens, qui ont écrit en ce genre de vers se sont trompez: *a* *Car ils veulent toûjours avoir trop d'esprit, & dire les choses trop finement*. Le but principal de la Satyre est d'instruire le peuple, en décriant le vice. *Ce fut par une espece de Satyre, que S. Jerôme décria les erreurs de Vigilence & de Rufin, b &* que

*a* p.201. *b* p. 204.

*que S. Bernard reprima l'insolence d'Abailard. C'est à quoi la satyre est bonne & peut être mise en œuvre, sans aller contre les regles de la bienseance.* Le Roman de Don Quichot, que Michel de Cervantes composa, pour tourner en ridicule la noblesse d'Espagne, *a* qui s'étoit entêtée de chevalerie, & le Catholicon d'Espagne, où l'Auteur instruit fort plaisamment le public des intentions de la Maison de Guise pour la Religion, *sont des satyres en prose, écrites à peu-près de cet air.* *b* Le P. Rapin traite dans les Articles suivans de l'Elegie, de l'Ode, de l'Epigramme. En blamant les pointes & le mauvais goût de Martial, qui en fut en quelque façon l'Auteur, il dit qu'un Noble Venitien, nommé André Naugerio, sacrifioit tous les ans en ceremonies un volume d'épigrammes de *c* Martial aux manes de Catulle. Comme nôtre Auteur est extrémement exact, il n'oublie pas le Madrigal, le Sonnet, le Rondeau, ni même la Balade. Et finit par des remarques sur la poësie Françoise.

* Le P. Rapin dans sa préface des Reflexions sur l'Histoire nous aprend, qu'il les a tirées de Denis d'Halicarnasse, de Lucien, de Francesco Patrici, de Girolamo Marucci, d'Agostino Mascardi, de Paolo Beni, de Luis Cabreza, &c. Il assure que les jugemens, qu'on trouvera dans son livre, sont ceux de ces grands hommes, & non pas

H 4 les

*a* p. 205. *b* ibid. *c* p. 210. * i II. *De l'Histoire.*

les siens. *Car dés qu'on est mediocrement sage, on ne s'avise gueres de faire le décisif, dans un siecle, où rien ne regne tant que l'entêtement.*

La premiere regle que le P. Rapin veut qu'un Historien observe, regarde le style, il assure que quand on écrit noblement, sensément, purement & simplement, on plait toujours en quelque Langue qu'on écrive. Il explique dans la suite la force de ces termes. Pour la matiere de l'Histoire, quoi qu'elle s'étende sur toutes les actions des hommes, Ciceron néanmoins y demande deux qualitez; que ce soient de grandes choses & qu'elles soient dignes d'être racontées au public. Le Caractere essentiel d'un Historien, c'est d'être veritable, le Roman ne pense qu'à plaire, & l'Histoire ne pense qu'à instruire. J'*aime mieux*, disoit Thucydide, *déplaire en disant la verité que de réjouïr en contant des fables, parce qu'en déplaisant, je puis profiter; & je nuirois peut-être, en faisant l'agréable*. L'Auteur revient ensuite à parler du style, & examine lequel des deux est préferable, le grand & le sublime, *tel* qu'est celui de Salluste, ou le brillant & le fleuri, comme celui de Quinte-Curce; mais il ne décide rien là-dessus, parce qu'il trouve la question trop difficile. A l'égard de la narration, elle doit être claire, suivre l'ordre des tems, être conforme à la maniere dont les hommes agissent ordinairement, être liée

a p. 225.

liée par des transitions heureuses & délicates, accompagnée de circonstances attachantes, qui éclaircissent les faits, & découvrent les motifs qui poussent les hommes, & les ressorts secrets sur lesquels roulent les grandes actions. A l'égard des figures, elles sont bonnes pour les Orateurs qui veulent imposer: mais l'Histoire ne s'accomode pas de ces airs figurez, qui blesseroient sa candeur, & son ingenuité: *Quand on y en mêle trop, on la rend semblable à Hercule paré des atours de sa maitresse.* a Les passions doivent être par la même raison extrémement ménagées; & comme il n'est rien de si puerile qu'une description trop brillante, & que les jeunes Auteurs, qui y donnent sans discernement, les ont extrémement décriées; on ne peut être trop circonspect dans l'usage qu'on en doit faire. Pour les harangues, quoi qu'elles soient soûtenuës de l'autorité d'Herodote, de Thucydide, de Xenophon, & de Salluste, neanmoins l'Auteur est de l'avis de Ciceron, qui, parlant des discours de Thucydide, dit sagement, *je les trouve fort beaux, mais je ne pourrois pas en faire autant, si je le voulois; ni je ne le voudrois pas, si je le pouvois.* b Le P. Rapin n'est pas pour les portraits: *Nous nous amusons, dit-il, à peindre à discretion l'exterieur de la personne, dont il ne s'agit pas.* c *Que m'importe de savoir si Annibal a les dens belles,*



a p. 263. b p. 271. c p. 272.

*pourvû que son Historien me fasse connoitre la grandeur de son genie ?*

Les reflexions même doivent être extrémement ménagées : a *C'est une sagesse à un Auteur de n'avoir point d'attachement ridicule à son sens, pour philosopher indifferemment sur tout ce qui se presente à lui.* Si l'on fait des reflexions, il veut que ce soit en peu de paroles, mais nobles & grandes, comme celles-ci de Tite-Live, lorsqu'aprés avoir parlé du crime & de la punition d'Appius, qui avoit enlevé Virginie, il ajoûte tout d'un coup, *Deos esse, non negligere humana, superbiæ & crudelitati, etsi seras, non leves pœnas venire,* l'Auteur traite ensuite des digressions, & montre par des exemples tirez des Anciens, l'attachement qu'elles doivent avoir au principal sujet, & la maniere de les faire entrer dans le corps de l'histoire. Aprés quelques autres remarques sur l'éloquence, les sentimens, le genie & la morale d'un Historien, le P. Rapin finit par un jugement des Historiens les plus celebres tant anciens, que modernes.

* IV. Les reflexions sur la Philosophie contiennent principalement l'histoire de cette science. Les Egyptiens, selon nôtre Auteur, furent les premiers Philosophes du monde, & *donnerent un air si mysterieux à leur Philosophie, qu'ils la firent passer dans l'esprit des peuples pour une partie de leur Religion.* b Mais comme le P. Rapin croit qu'on sait peu de chose de leur

a p. 276. * IV. *De la Philosophie* b 217.

leur veritable doctrine, & qu'elle est differente de celle de Pythagore, il s'ai à examiner le genie & la méthode Philosophe. Il en use de même à l'ég Socrate, de Platon & d'Aristote & ainsi l'eloge de ce dernier: *C'est un* dit-il, *tellement au dessus des autres, q de gens le connoissent.* a *Car par une é de lumiere, qui n'a point d'exemple, il l'essor au dessus de tout*, &c. Il cite C bon, qui dit, b *qu'il n'y a que des Sop & des Rheteurs, des gens superficiels nient mal parlé d'Aristote, & si l'o reflexion*, ajoûte l'Auteur, *à ceux critiquent en ce siecle, on trouvera q sont à peu-près des esprits de ce caracte* Philosophie auroit sans doute été heu si l'on eût toujours pris ce rare genie guide; mais elle c *dégénera bientôt de blesse de sa naissance, ne trouvant plus d siecles suivans rien d'aprochant de ces hommes.* On nous parle donc ici de ses vertus de l'école de Zenon, des ver vices de celle d'Epicure, &c. de la m dont la Philosophie s'introduisit à Ron la Philosophie des Eclectiques, qui n'eu que de Sectateurs que parmi les Chr & que Potamon d'Alexandrie avoit f à Rome, sous le regne d'Auguste. On v suite cette science severe se changer e lâche complaisance par la tyrannie de re, & de ses Successeurs. On la voit re



a p. 324. b p. 326. c ibid.

sous Adrien, Antonin, Marc Aurele & Commode, & s'introduire parmi les Chrétiens, qui n'avoient pour elle au commencement que de l'horreur & du mépris. Mais les barbares, qui inonderent l'Empire Romain, entrainerent avec eux les sciences dans la barbarie. Les Arabes étant devenus les maîtres du monde, rétablirent la Philosophie d'Aristote, & les *Scolastiques qui se formerent par la lecture des Arabes, y prirent cet esprit subtil & pointilleux.* a L'Auteur remarque trois differens periodes dans cette Philosophie. Le premier dura près de 200. ans: il eut pour fondateur Pierre Lombard, b *qui obscurcit fort la pureté de la Theologie, par l'inutilité de plusieurs questions, dont il l'embarassa*, & finit à Albert le Grand. C'est par cet Albert que commença le second periode de la Scolastique; il continua jusques à Durand de Porcian, qui donna naissance au troisiéme changement de cette Philosophie. C'est alors que parurent les Nominaux & les Realistes, sous leurs Chefs Occam & Scot. L'animosité de ces deux Sectes porta les esprits à des extrémitez, dont on ne voit pas d'exemple dans l'Antiquité; & souvent ils déciderent leurs c disputes à la pointe de l'épée. On nous parle ensuite de Remond Lulle, de Cardan & de Paracelse, du genie de chaque nation de l'Europe par rapport à la Philosophie, des Philosophes modernes qui ont fait le plus de bruit, de Galilei Italien,

a p. 340. b p. 340. c p. 341.

lien, de Bacon, de Hobbes & de Boile Anglois, de Gassendi & de Des-Cartes François, de Van-Helmont Flamand. L'Auteur finit ces Reflexions generales par une comparaison de la Philosophie moderne, & par des conseils sur la maniere d'étudier cette science, & sur les fautes qu'on y commet. A propos de quoi il dit une belle pensée qu'il attribuë à Aristote : *C'est que quand deux personnes sçavantes & raisonnables sont de different sentiment, ce n'est d'ordinaire que parce qu'ils parlent diferemment, & toute la dispute est plûtôt du nom que de la chose.*

Les Reflexions particulieres nous apprennent l'histoire de la Logique, de la Morale, de la Physique, & de la Metaphysique, l'usage qu'il faut faire de ces Sciences, & des Autheurs qui les ont cultivées. On nous dit que ce fut Zenon d'Elée, qui fut l'inventeur de la Logique, qu'Aristote *ce genie sublime de raison & d'intelligence*, lui donna la derniere main. On nous parle de la methode de raisonner d'Epicure, & des Stoïciens, de Laurent Valle, de Ramus, de Louis Vivés, de Van-Helmont & de Des-Cartes. Ce fut Socrate qui donna des Principes à la Morale que Pythagore avoit apportée d'Egypte, & Platon qui la perfectionna. Mais Diogene fut un Sophiste en matiere de mœurs : il n'y avoit que du faste dans sa probité, & que de l'ostentation dans sa modestie. La prédica-



*p. 367.

tion de l'Evangile, soutenuë de la vie des premiers Chrétiens, déconcerta la Morale Payenne, & on conçut un égal mépris pour les Stoïciens, les Cyniques & les Epicuriens. Le P. Rapin ne peut comprendre comment on ose se faire des Principes de Phisique: rien n'est si obscur, ni si incertain, à son avis, & il tâche de le prouver par la diversité des sentimens que les grands hommes ont là-dessus. En parlant de la Physique moderne, il dit que Descartes vouloit d'abord admettre le vuide; mais que le P. Mersenne ayant écrit à ce Philosophe que le vuide n'étoit pas alors à la mode à Paris, il inventa la matiere subtile. A l'égard de la Metaphisique, l'Auteur en attribue l'invention à Aristote. Il fait un abregé des meditations de Descartes, & dit, a *qu'on ne doit point approuver l'idée, & le dessein de certains speculatifs, de trop mêler la Metaphisique à la Religion, qui doit être traitée plus simplement, & d'une maniere moins abstraite que les autres sujets.*

a p. 499.

XII. His-

## XII.

HISTOIRE DU MONDE, PAR M. CHEVREAU &c. A Paris, chez la Veuve Edme Martin, & Jean Boudot. 1686. in 4. 2. vol.

ON voit d'abord par la lecture des premieres pages, que l'Auteur de cet ouvrage a pour but de rapporter à de certaines Epoques, & ranger sous de certains chefs les évenemens les plus considerables, que l'histoire ancienne & moderne nous fournit. Il commence donc son Livre a par la Création, & après avoir fait quelques remarques sur b la vie des Patriarches, le Deluge, Noé, ses enfans, & la division de la terre, il déclare qu'il suit la Chronologie que Buckolcer a tirée de l'Ecriture, & qui fait durer le Monde avant J. C. 3947 ans. Il fait ensuite une table de toutes les Supputations differentes des Chronologues, & remarque qu'il n'y en a aucun qui conte moins de 3700. ans avant la naissance de nôtre Seigneur, & plus de 7000.

Comme on regarde ordinairement l'Empire des Assyriens, comme le premier qui ait été dans le Monde ; M. Chevreau en parle d'abord après la Création. Il fait plusieurs remarques Critiques & Historiques sur *Nimrod*, *Belus*, *Ninus*, *Semiramis*, *Ninias*.

a L. 1. c. 1. b ch. 2.

*Ninias*, *Sardanapale* : sur le Catalogue qu'Eusebe donne des Rois d'Assyrie : sur les Rois de Babilone, dont il rapporte les noms & les années en deux manieres differentes, l'une est la supputation de Bunting, & l'autre celle de Christofle Adam Rupert, & finit ce Chapitre en raportant le sentiment de George Hervvart, qui a renversé toute la Chronologie ancienne, & fait voir que l'Empire d'Assyrie „ n'a commencé qu'avec *Phul-Belochi*, qui est „ le *Belus* des Grecs, comme *Ninus* le *Tiglath-*„ *Phul-Assur*, de l'Ecriture ; & que le *Belezar* „ de Daniel est pour *Beles-Assur*, le „ *Belesis Assyrien*, qui avoit le Gouvernement „ de Syrie & d'Assyrie, du temps de *Cyrus* „ *le Jeune*, ou un peu auparavant ; si „ l'on s'en raporte à Xenophon : Que le „ Temple de Belus, qui étoit à Babilone, „ fut ruiné par ce même Cyrus : Que c'est „ de lui, & non pas du premier Cyrus que „ le Prophete Daniel entend parler : Il explique le quatriéme Roi, dont il est parlé Dan. xi. 2. de Darius Codoman, qui „ fut le quatriéme aprés Darius le Bâtard „ & qui eut guerre contre le Royaume de „ Javan, ou contre Alexandre le premier „ Roi de la Grece.

Le Ch. 3 contient des Remarques Chronologiques sur l'Histoire Sainte, depuis le commencement du Monde jusqu'au retour de la Captivité de Babilone. Il dit à l'égard

a p. 31. 32. b p. 40.

l'égard du Livre des Juges, que quelques-„ uns l'attribuent à Ezechias, d'autres à Es-„ dras, ou à Pinchas, qu'il y en a qui croient „ que c'est un recueil de ce que chaque Juge „ en particulier avoit écrit de sa vie, mais que „ le meilleur est de n'en rien déterminer. Il „ fait en passant quelques autres remarques, sur la Manne, le Nazaréat, & l'onction des Rois, sur les faux Dieux que Salomon servit dans sa vieillesse, & sur un Poisson, nommé Thanni, qui fut celui qui engloutit Jonas.

Le 4. Ch. traite du Royaume des Medes. Il fait à son ordinaire une courte description de la Grande Medie, de la Chaldée, de la Mesopotamie, de l'Assyrie, de l'Armenie & de la Perside. Il y ajoûte un abregé de l'histoire de leurs Rois, fait plusieurs recherches des Etymologies, rapporte les differens sentimens des Géographes, des Historiens, & des Chronologues, & refute les fables d'Herodote, sur la naissance & l'éducation de Cyrus. Le Chap. 5. parle des Rois de Perse, & comme l'Auteur suit toûjours la même méthode, il suffit d'en avoir averti une fois, on ne s'attachera plus qu'à indiquer les matieres & à remarquer ce qu'on y trouvera de plus singulier. a Mr. Chevreau prétend prouver par un passage d'Eschyle, que *Darius* fils d'Hystaspes n'a pas succedé immédiatement au Mage *Margis*; mais que *Mardis*, *Maraphis* & *Artaphernés*, qui étoient du nombre des conjurez, ont regné avant lui. Le Ch. 6. contient des remarques Chronologiques sur l'Histoi-

a p. 81.

re

re Grecque, depuis la fondation du Royaume d'Argos, l'an du monde 2113. jusqu'à l'an 3638. qu'Alexandre passa en Asie.

Le 1. Ch. du II. Livre fait voir la fondation de la Monarchie des Grecs, & contient l'histoire de la vie & des conquêtes d'Alexandre. On dit que le Cheval d'Alexandre n'a pas été appellé * BUCEPHALE, parce que sa tête ressembloit à celle d'un beuf; mais parce que les Thessaliens marquoient avec un fer chaud la figure de la plante que les Grecs nomment *Boukranion*, sur tous les chevaux qu'ils trouvoient bien pris, & vigoureux, & que le Cheval d'Alexandre étoit de ceux-là. Comme les Conquêtes d'Alexandre furent divisées en dix Provinces, qui se réduisirent bientôt à quatre, la Macedoine, la Syrie, l'Asie Mineure & l'Egypte, l'Auteur traite dans le Ch. 2. de la Macedoine & fait l'histoire de ses Rois, depuis Caranus le 1. Roi de la race des Heraclides, jusqu'à Persée, qui fut vaincu par Paul Emile, par qui l'on vit la Macedoine réduite en Province. Dans le Ch. 3. on trouve l'histoire des Rois de Syrie, depuis Seleucus jusqu'à Tigranès. Le Ch. 4. contient l'histoire des anciens Rois d'Egypte. On y voit une table Chronologique de Jean Funccius, que l'Auteur accompagne de remarques tirées principalement des fragmens de Manethon Egyptien. Elle commence à l'*Ocean*; c'est ainsi que la [illegible] fable

* Βουκέφαλος [illegible]

fable a nommé *Mifraïm* le premier Roi d'Egypte, parce qu'il posseda l'Egypte du côté du Nil, l'an du Monde 1803. Elle finit à Nectanebus qui fut chassé de ses Etats, l'an 3615. par Artaxerxés Ochus. Dans le ch. V. on voit l'histoire des Rois d'Egypte aprés la mort d'Alexandre, depuis Ptolomée fils de Lagus jusqu'à Cleopatre. Et le Ch. VI. renferme des remarques Chronologiques sur l'Histoire Greque, depuis Aristote & Demosthene, environ l'an 3650. jusqu'au Philosophe Carneade, qui mourut l'an du Monde 3843.

Le III. Livre traite de la Monarchie des Romains jusqu'à l'Empereur Nerva. On trouve dans le I. Chapitre une description du *Latium*, divers sentimens sur sa fondation de Rome, la succession des Rois Latins depuis *Enée* l'an 2791. jusqu'à *Amulius Sylvius*, qui monta sur le trône l'an 3178. & regna 42 ans, à ce qu'on dit; car l'Auteur n'ajoute pas beaucoup de foi à cette Chronologie. *Romulus* bâtit Rome, & commença à regner l'an 3201. & tint le sceptre avec les six Rois qui lui succederent jusqu'à l'an 3464. que *Tarquin l'Orgueilleux* fut chassé de la maison. Le II. ch. met devant les yeux ce qui s'est passé de plus remarquable sous les Consuls, depuis *Lucius Junius Brutus* & *Collatin*, qui furent créez Consuls l'an 3464. jusqu'au Consulat de Ciceron, & à la défaite de Catilina, l'an 3910. Le III. ch. contient des remarques

Chro-

on parle du prodigieux nombre des Croisez; mais on ajoûte après Guillaume de Tyr que, *tous n'avoient pas en veuë la gloire de Dieu; que les uns partoient, ou pour suivre leurs amis; ou pour accommoder leur devotion à leur interêt: les autres, ou pour n'être pas regardez comme des lâches, ou pour s'empêcher de payer leurs dettes.* En parlant de *Bertram* ou *Ratramne* Religieux Benedictin, & depuis Abbé d'Orbais, qui vivoit sur la fin du 9. Siecle, il dit que *s'il eût écrit, en celui-ci, de la maniere dont il s'est expliqué sur le Sacrement de l'Eucharistie, il est vrai-semblable qu'on n'auroit pas fait un Abbé d'un Moine.* b Il ne faut pas oublier le tour que le c Roi Robert fit à sa femme Constance, qui le pressoit de faire *quelque hymne à sa loüange. Pour la contenter en apparence, il fit à l'honneur de S. Denis & d'autres Martyrs, l'hymne qui commence* O constance admirable des Martyrs, *& la Reine Constance, qui pas Latin n'entendoit cuida que le dit répons fut fait en sa loüange, & le chantoit sans savoir ce qu'elle disoit.* L'an 1191. le 15. d'Avril. Henri VI. étant aux piez de Celestin, d *qui lui mit la couronne sur la tête, ce Pape leva le pié & fit tomber la même couronne. Baronius,* ajoûte l'Auteur, *louë cette action; mais les choses ont, à mon avis changé de face, & de tous les Princes, il n'y en a point qui voulut soûcrire fort sincerement à l'opinion de ce Cardinal.* Dans le Ch. IV. [illegible] l'Auteur

resu-

a Ch. 2. p. 39. b p. 49. c. p. 51. d p. 58.

refute l'opinion de ceux qui croient que les Mammelus étoient des fils de Chrétiens. C'est un certain *Noimo eddin* qui en fut le fondateur, & qui fut nommé *le maître des Turcs*, parce qu'il avoit acheté des Tartares mille garçons Turcs. Ces esclaves s'étant signalez contre les François dans les guerres de la Terre-Sainte, parvinrent aux dignitez, & on les appella en Arabe *Mammalucs*, c'est à dire Serviteurs achetez.

L'Auteur n'ayant pû parler au long de quelques villes considerables, dont il faut nécessairement savoir l'histoire, pour entendre les Ouvrages de l'Antiquité, a mieux aimé en traiter à part dans le 6. Livre, que de forcer l'ordre de la narration. Il parle donc ici de Babylone; de Ninive & de Jerusalem; de Ptolemaïde, de Tripoli dans la Phénicie, de Sicyone & d'Argos, des Iles de Crete & de Cypre, de Troie, de Carthage, d'Athenes, de Sparte, de Corinthe, & de Rome. Il parle de leur origine, de leurs coûtumes, de leur Gouvernement ancien & moderne, & explique les histoires & les fables qui les regardent.

Le VII. Livre est employé à décrire les sept merveilles du Monde, le Colosse de Rhodes, le Mausolée, la statuë de Jupiter Olimpien qui étoit en Elide, les Jardins suspendus, les murailles de Babilone, le Temple de Diane d'Ephese & les Pyramides d'Egypte. Ausquelles l'Auteur ajoûte comme

comme la huitiéme, le Temple de Jerusalem.

Aprés tant de belles descriptions. l'Auteur n'ayant plus rien à faire en ce monde, s'en va faire un voyage dans l'autre, & parcourir toute l'Amerique ou l'Inde Occidentale. Il parle de la maniere dont elle a été découverte, des plus celebres navigations, qu'on y a faites depuis, de sa situation, des moeurs de ses habitans & de leur origine; des principales parties dont elle est composée, savoir. Le *Canada*, la *Nouvelle France*, la *Virginie*, la *Floride*, la *Nouvelle Grenade*, la *Nouvelle Espagne*, la *Nouvelle Gallice*, le *Mexique*, la Presqu'Ile de *Yucatan* dans l'Amerique Septentrionale; & dans la Meridionale il décrit la *Castille*, *d'or*, le *Bogota* ou *Nouveau Royaume de Grenade*, *le Perou*, le *Bresil*, *Chili*, *Chica*, la *Caribane*, la *Guiane*, *le Biguiri* &c. Les ch. II. & III. sont une histoire particuliere du Perou. Le ch. IV. traite de l'Inde Orientale où l'Auteur comprend les Iles du Japon, de Luçon, des Molucques, de la Sonde, de Ceylan, des Maldives, & les Etats du grand Mogol, où sont le Cascar, le Turkestan, Guzarate, le Royaume de Bengala. Le ch. V. contient la description de la Chine; de son antiquité, de son étenduë, de ses richesses & de ses plus belles villes. On y trouve une table Chronologique de Jean Baptiste Riccioli, sur laquelle l'Auteur a fait des remarques qui renferment en abregé, l'Histoire des

des Rois de la Chine, depuis Fohi leur premier Roi qui regnoit 2952. ans avant Jesus-Christ, jusques à Yunchi, qui étoit encore sur le trône en 1677.

A la fin de Chaque partie on ajoûte des remarques sur quelques passages de cette histoire, que l'Auteur éclaircit & confirme par des Autoritez.

---

## XIII.

1. GERBRANDI VAN LEEUVVEN V. D. M. ORATIO *de perpetuo Ecclesiæ Doctore Mose, habita in illustri Amstelodamensium Athenæo, cum SS. Theologiæ professionem auspicaretur. V. Cal. Martias.* Amstelodami apud Joannem Rievverts 1686.

MEssieurs les Magistrats de la ville d'Amsterdam viennent de faire un nouvel établissement en faveur de Monsieur *van Leeuvven*, & de le créer Professeur en Theologie. *a* Ce fut un Lundi 25. de Fevrier, qu'il prononça sa harangue inaugurale. L'Age où il se rencontroit alors, & le tems auquel il fut appellé au S. Ministere, lui



*a* p. 6-9.

lui fournirent la matiere d'un exorde. C'est qu'au lieu que sous l'ancienne Loi, les Levites n'entroient qu'à trente ans dans les fonctions de leur charge, & en sortoient aprés un service de vint années ; parce qu'elle consistoit toute dans des exercices penibles, où le corps avoit plus de part que l'esprit ; sous la nouvelle Economie, dont le culte est tout de l'ame & de la conscience, on n'a égard qu'aux dons de l'esprit & à l'étude des Saintes Lettres, qui rendent sage Timothée dés son enfance, & font prophetiser & écrire l'Evangile à S. Jean dans sa vieillesse la plus avancée. C'est pourquoi M. *van Leeuvven* n'a pas fait difficulté de recevoir l'imposition des mains à vint ans, & à quarante la charge de Lecteur en Théologie.

Le but de l'Auteur est de prouver que la Religion Chrétienne est la même essentiellement que celle de Moïse, & qu'il est le docteur perpetuel de l'Eglise. Il donne l'idée de ce saint homme, comme du plus grand Legislateur qui fut jamais. C'est de ses livres, dit-il, que les loix Attiques & les Romaines, les fables & les Orgyes des Payens ont pris naissance. C'est Moïse qui est leur Bacchus. Mais au lieu que ces idolatres l'ont adoré comme un Dieu, les Chrétiens respectent ses écrits comme la source de la Religion. C'est là qu'on apprend la création du monde, la chûte de l'homme &c. Il n'est pas jusqu'aux misteres qui nous distinguent des Juifs, que

l'Auteur

l'Auteur ne tire de ses livres, comme ceux de la S. Trinité & de l'incarnation; Pour le prouver il rapporte ce passage du Deuteronome : *Ecoute, Israël, l'Eternel nôtre Dieu est le seul Eternel*, & le compare avec celui de S. Jean, *a Il y en a trois qui rendent témoignage au Ciel, le Pere, la Parole, & l'Esprit, & ces trois ne sont qu'un*. Il allegue la vision du buisson ardent; le nom inéfable de l'Ange qui conduisoit les Israëlites, lequel il prend pour le Fils de Dieu, l'Esprit qui se mouvoit sur les eaux, que les plus savans Juifs croient être l'Esprit du Messie. Il soutient que la présence de Dieu dans le tabernacle figuroit l'incarnation de la Parole, qui a habité entre nous, comme dans un Tabernacle, *ἐσκήνωσε*. *b* Les écrits de Moïse ont été la regle de ceux de tous les Prophetes; c'est pourquoi Esaïe, Malachie, & Jesus-Christ même y renvoient leurs auditeurs. *c* Son dernier Cantique renferme un abbregé de toutes les Propheties qui regardent l'Eglise, selon le sentiment de plusieurs grands hommes; que M. *van Leeuwen* approuve; & qu'il confirme par un passage de S. Paul, qui, après avoir enseigné toute la Religion Chrétienne *d* aux Ephesiens, assure qu'il ne leur a rien appris que ce qui étoit dans Moïse. Il en ajoute un autre, de S. Augustin qui est si formel, qu'il peut convaincre les plus opiniâtres, *e*. *La Reli-*

I 2 *gion*

*a* p. 20-24. *b* p. 36. *c* p. 38. *d* p. 42. *e* p. 50.

*gion qu'on nomme maintenant Chrétienne est celle des Anciens, & a commencé avec le genre-humain: mais elle n'a porté le nom de Chrétienne que depuis la venuë de Jesus-Christ.* La raison de cette conformité est que le Fils de Dieu n'a point affecté de dire, ou d'introduire des choses nouvelles. Plusieurs de ses paraboles sont tirées des anciens docteurs Juifs, puisqu'on trouve citées dans la Guemare sur le Livre du Talmud Babylonien, intitulé *Beracoth* ou *Benedictions*, celle du pauvre (Lazare) & du mauvais riche, & celle des ouvriers qui ayant travaillé à la vigne, l'un plus, l'autre moins, reçoivent pourtant tous une égale recompense. La parabole des cinq Vierges sages & des cinq foles qui vont au devant de l'Epoux est contenuë dans la même Guemare sur le Livre qui traite du Sabbat. C'est encore des céremonies Juives, que les Sacremens du Baptême & de la S. Cene ont pris leur source. Les *Schelikhim*, les *Nebiim les Khakhamin* & les *Parnassim* répondent aux Apôtres, aux Prophetes, aux Docteurs & aux Pasteurs de la primitive Eglise; le *Niddui* & le *Cherem* à la suspension des Sacremens & à l'excommunication. L'Auteur croit ces remarques fort utiles pour convertir les Juifs, & les attirer au Christianisme.

On avoit dessein de parler ici d'un commentaire de M. van Leeuwen sur les deux

pre-

premiers Chapitres de l'Epitre aux Romains, imprimez chez A. Wolfgang 1684. in 8. Mais comme on a sû que la suite de cet ouvrage étoit sous la presse, on a cru qu'il falloit attendre à faire remarquer la methode que l'Auteur observe dans ce livre, jusqu'à ce que la seconde partie parût.

2. STEPHANI MORINI. S. T. D. V. D. M. *& Professoris Linguarum Orientalium in illustri Amstelodamensium Athenæo* ORATIO INAUGURALIS. *De Linguarum Orientalium ad intelligentiam S. Scripturæ utilitate, habita die* 27. *Februarii,* 1686. *Lugduni Batavorum. Typis Joannis Lindani.*

TOut le monde convient assez de l'utilité des Langues Orientales, pour entendre le texte sacré, mais la difficulté qu'on trouve dans cette étude en rebute beaucoup de gens, & fait qu'ils ne la croient pas si necessaire. Les hommes se persuadent difficilement ce qui leur donne de la peine à executer, & quelques claires que soient les véritez de ce genre, il est bon de les leur prouver. Ainsi il n'y a pas lieu de s'étonner que M. Morin entrant dans la charge de Professeur en Hebreu & des Langues qui en approchent, ait entrepris d'en démontrer la necessité. Il le fait par deux raisons

principales. La I. eſt que toutes les verſions anciennes de l'Ecriture, écrites dans les Langues Orientales, ſervent beaucoup à l'éclaircir & à l'entendre. La II. eſt que dans chacune de ces verſions & de ces Langues on trouve des ſecours pour l'intelligence de la Bible.

Il fonde ſa premiere preuve ſur ce que la Langue Hebraïque eſt une Langue morte depuis long-tems, dont nous n'avons qu'un ſeul livre, qui même eſt écrit ſans voyelles, & avec des conſonnes, dont quelques-unes ſe reſſemblent ſi fort, qu'il eſt tres-difficile de les diſtinguer toûjours bien, & de ne pas les confondre en écrivant. C'eſt pourquoi on ne ſauroit conſulter trop d'interpretes pour s'aſſurer de la vraie maniere de lire & d'expliquer le texte ſacré. A ces raiſons l'Auteur ajoûte des exemples, tirez de l'éclairciſſement que la conference des verſions donne à ces paſſages. Gen. XLIX. 11. Heb. XI. 22. comparé avec Gen. XLVII. 31. & Pſ. XXII. 17. avec Matt. XXVII. 35. Il prouve la neceſſité de recourir à l'Original Hebreu, par l'exemple du changement que les Septante ont fait à l'égard de la naiſſance des premiers Patriarches. M. Morin croit que ce n'eſt pas une erreur, mais une fraude pieuſe de ces Interpretes, qui de peur que la longue vie des Patriarches ne fût traitée de fable par les Grecs, ont éloigné le tems de la naiſſance des enfans des premiers Peres, afin que les Payens priſſent ces années pour des années de

mois,

mois, comme celles des Egyptiens, ou que du moins, il y eût plus de proportion entre la durée de leur enfance & celle de leur virilité & de leur vieillesse.

Quoi qu'il paroisse par là que l'Hebreu est la Langue à laquelle il faut principalement s'attacher, il ne s'ensuit pas néanmoins, selon nôtre Auteur, que ce soit la seule. Car outre qu'il y a trois chapitres dans Esdras & six dans Daniel écrits en Caldéen, comme la Langue Hebraïque n'est pas venuë toute entiere jusqu'à nous, les Dialectes voisines peuvent lui donner de grandes lumieres. M. Morin en produit plusieurs exemples tirez de l'Arabe, de l'Ethiopien, de l'Egyptien & du Persan, des Paraphrases Caldaïques & du Pentateuque Samaritain. En voici un par lequel on pourra juger des autres. Dans le Ps. LXXX. 15. 16. Il y a *visite ta vigne &* כנה KHANNA *que ta main droite a plantée*. La Vulgate a traduit *perfice quam plantavit*, & en effet *Khanna* signifie *il a confirmé*. Les Rabins veulent que *Khanna* soit là pour *Ghanna*, *un Jardin*. Mais nôtre Auteur léve toute la difficulté, en montrant que *Khanna* est un mot Egyptien, qui signifie une plante ; & il le prouve par un passage de Plutarque, qui dit que les Egyptiens appellent le lierre χενόσιρις *Khenosiris* la plante *d'Osiris*.

Comme on y a joint à cette harangue un traité du même Auteur, nous

n'en ferons aussi qu'un article. Le titre est:

3. DISSERTATIO DE HORIS SALVIFICÆ PASSIONIS J.C.D.N. in 8. chez le même.

ON voit par la lecture de la Passion, que les quatre Evangelistes conviennent, dans toutes les circonstances principales de cette histoire, hormis dans une, où S. Marc & S. Jean semblent se contredire; c'est dans le tems de la Crucifixion. Ces quatre Historiens sacrez disent tous unanimement, que les tenebres couvrirent toute la terre, depuis six heures jusqu'à neuf; c'est à dire depuis Midi jusqu'à trois heures du soir, pendant que le Sauveur du Monde étoit attaché à la Croix: mais S. Jean dit qu'il étoit *environ six heures* *ὥρα ὡσεὶ ἕκτη*, que Pilate étoit encore assis sur son tribunal, & disoit, après avoir fait fraper de verges JESUS, *Voici vôtre Roi*, XIX. 14. Et S. Marc. XV. 25. *Or il étoit trois heures*, *ἐσταύρωσαν αὐτόν*, *&* *ils le crucifierent*. Mr. Morin rapporte les differens sentimens des Interpretes, qui ont entrepris de concilier S. Marc & S. Jean avec eux-mêmes, & avec les autres Evangelistes. Il fait en passant quantité de remarques curieuses sur l'origine & l'invention des heures, sur leur division en quatre quartiers de

de trois heures chacun en heures doubles, dont les six formoient un jour; sur les quatre veilles de la nuit & la division ordinaire du jour en matin, midi & soir; sur la maniere de commencer le jour & de conter les heures, parmi plusieurs peuples anciens & modernes. Enfin, après avoir refuté toutes les autres opinions, il s'arrête à celle-ci. Il divise l'Histoire de la passion en quatre parties: I. La déliberation des Juifs. II. Les Accusations qu'ils intenterent au Fils de Dieu; III. sa Crucifixion, & IV. sa mort. Les Juifs s'assemblerent de bon matin pour perdre le Seigneur JESUS, ils resolurent dans cette assemblée, de l'accuser devant le Gouverneur. Cette acusation se fit à *trois heures*, ou à neuf heures du matin. C'est une circonstance qu'aucun Evangeliste, que S. Marc, n'a marquée précisément. Ainsi ces paroles, *Or il étoit trois heures*, doivent être considerées, selon nôtre Auteur, comme une parenthese, & rapportées à ce qui précede; comme si l'Historien Sacré, après avoir raconté les accusations intentées contre nôtre Sauveur, & la sentence que Pilate prononça contre lui, avant que de passer à la Crucifixion, qui en fut la suite, avoit voulu parler du tems auquel Jesus-Christ fut amené devant le Gouverneur. C'est par une semblable méthode que le même Evangeliste conclut la troisiéme partie de cette histoire, savoir la Crucifixion, par ces paroles v. 33. Γενομένης δὲ ὥρας

 ἕκτης

ἕκτης. *Or la sixiéme heure étant arrivée, les tenebres survinrent sur toute la terre jusqu'à neuf heures.* Comme cette expression ne signifie pas que la Crucifixion & toutes les circonstances, qui l'accompagnerent & que S. Marc venoit de rapporter, s'étoient passées avant six heures: mais qu'au contraire elles avoient commencé à ce tems-là: de même ces paroles, *Or il étoit trois heures* que nôtre Evangeliste dit, aprés avoir fait l'Histoire du procés des Juifs contre Jesus-Christ, marqueront qu'il fut intenté à neuf heures du matin. Mr. Morin, pour confirmer cette explication, remarque que c'étoit environ à neuf heures du matin, que les Romains donnoient audience aux parties. Il rapporte un passage de S. Ignace, un autre des Constitutions Apostoliques, & des titres des Sections, qui sont dans la version Syriaque, & dans l'Etiopique, & qui font voir que l'Antiquité a divisé l'histoire de la passion en quatre parties, de même que nôtre Auteur, & aux mêmes heures.

A l'égard de cette maniere de parler de S. Jean, qu'il étoit, *environ six heures*, lors que Pilate dit aux Juifs, *Voici vôtre Roi*, Mr. Morin ne croit pas qu'elle puisse faire de difficulté à personne. Tout le monde sait que dans nos langues vulgaires, on dit qu'il est *environ midi*, quoi qu'il ne soit qu'onze heures passées, ou qu'il soit fort prés d'une heure. Or dans l'espace de prés

de

de deux heures, il se passe bien des choses, quand on a à faire à des gens aussi emportez que les Juifs. Quand M. Morin n'auroit donné au public que ces deux Dissertations, on n'auroit pas sujet de s'étonner du choix que Messieurs les Magistrats d'Amsterdam ont fait : mais il y a lomgtems qu'il s'est fait connoitre. On le peut voir dans les Nouvelles de la Republique des lettres de l'année 1684. p. 505.

---

## XV.

ANTONII MATTHÆI JURIS IN illustri Academia Lugduno-Batava ANTECESSORIS DE NOBILITATE, De Principibus, de Ducibus &c. Liber Tertius & Quartus. A Amsterdam & à Leyde, chez les Waesberges & Felix Lopez 1686. in 4.

### *Extrait du III. & du IV. Livre.*

COmme le Livre de M. Matthéus est plein de matieres curieuses, qui peuvent beaucoup servir à l'intelligence des Auteurs de la basse-Latinité, & qu'il a divisé cet ouvrage en deux parties, on a crû que pour éviter la longueur, on pouvoit aussi diviser l'extrait en deux. Voici donc

celui de la seconde partie, qui contient le III. & le IV. Livre.

L'Auteur a mis au devant de ces deux derniers Livres une Préface de six ou sept feuilles où il fait voir la maniere dont la Ville de *Woerden* a passé sous la jurisdiction des Etats de Hollande. On remarque en passant l'ancienneté de la famille de *Ploos van Amstel*, qui descend de ce fameux *Gisbrecht van Amstel*, si connu par ses guerres malheureuses contre l'Evêque d'Utrecht & le Comte Florent, & on produit des pieces autentiques qui prouvent cette Genéalogie. On rapporte aussi de nouvelles preuves, tirées d'Actes publics, qui font voir que les Diocesses de *Viane* & de *Lekke*, & tout le païs de *Teisterbant* étoient du ressort de celui d'Utrecht. On découvre encore ici par occasion l'Origine du mot de *Clerc* pris pour copiste, qui vient de ce que dans ces siecles d'ignorance, il n'y avoit guére que les Ecclesiastiques, *Clerici*, qui sussent écrire.

* Tout le III. Livre ne traite que des Droits de la Ville d'Utrecht & fait voir la préeminence de cette Ville sur toutes les autres. Les Etats de cette Province n'étoient composez que de trois Corps, du Clergé de la Noblesse, & des Bourgeois de la Ville d'Utrecht. Nulle autre Ville, ni bourg, n'avoit voix déliberative dans cette assemblée. On traitoit de toute sorte d'affaires, on mettoit des impôts nouveaux, sans les consulter.

Les

* *Droits de la Ville d'Utrecht c. 1.*

Les autres Villes ne signoient les déliberations des Etats, que lorsqu'on les en prioit, & on ne leur demandoit leur avis que dans des choses douteuses, pour plus de sureté.

En répondant aux objections qu'on peut faire contre ce sentiment, on rapporte l'Origine & les Privileges de plusieurs Villes, qui dépendoient de la Province d'Utrecht, comme *Amersfort* & *Rhijnbergue*, on parle de la fondation & de la décadence de *Dorestat*, & de *Montfort*. On fait voir que *Bunschoten*, *Vredeland*, *Baern*, *'t Geyn* & *Enmbrugge* étoient aussi des Villes, & en avoient tous les Privileges, qu'elles étoient gouvernées par les Magistrats du lieu, & pouvoient faire des ligues offensives & défensives entre elles, comme firent Baern. & Amersfort; sans qu'il s'ensuive de là qu'elles fussent membres des Etats de la Province d'Utrecht.

*a* Cette préference de la Ville Capitale à toutes les autres étoit cause qu'on voyoit peu de gens monter aux charges, qui ne fussent du nombre de ses Bourgeois.

*b* Le Chapitre suivant traite du Gouvernement d'Utrecht. On distinguoit le Conseil de cette Ville, en vieux & nouveau; parce qu'on en renouveloit la moitié, toutes les années, & que les Magistrats ne demeuroient jamais plus de deux ans en charge. Ainsi des quatre Bourguemestres, il en sortoit deux: des 24. Echevins, 12: & des 48. Con-

seillers,

*a*: p. 180. *b* c 11.

steillers, 24. à chaque fête de la Chandeleuse; & sur le soir du même jour, on en créoit un nombre égal d'autres, qu'on appelloit le *Nouveau conseil*, qui avec le *Vieux Conseil*, ou les Magistrats demeurez en charge, & les differens Corps des mêtiers gouvernoient la Ville. Il y avoit 21. de ces corps, & chacun avoit deux Présidens, qu'on nommoit *Oudermans*; & qu'on élisoit toutes les années le même jour que les Magistrats. Le Senat ne resolvoit rien de considerable qui regardât le bien public, sans y apeller les membres de ces Corps. On s'assembloit en ces occasions le matin, dans le grand Temple; c'est-pourquoi on appelloit les resolutions de ces assemblées des mêtiers *Morgen-sprake*, *Conference du Matin*.

Dans le IV. Livre M. Matthéus traite de quelques titres & qualitez, qu'il n'avoit pas encore expliquez. Il commence par les diverses especes des Comtes, *Graviones*: Il dit que *Constabel* ou *Comstable* est le même office que *Marêchal*, celui qui a l'inspection des chevaux & des écuries; *Wald-graef* marque un Commis sur les Forêts; *Playm-graef* un Inspectur des Cygnes. C'est à lui que les brasseurs de biere payoient le *Gruit-geld*, pour avoir permission de netoyer les étangs, & d'y pulser de l'eau. *Dijk-graef*, *Prefectus aggerum*, celui qui connoissoit des causes concernant les digues, les limites des Champs, la jurisdiction des Vilages; ses Asses-

Asseſſeurs s'appelloient *Heem-raden* ou *Heimraden*; de *Heim*, haye & enceinte. *Centgraef*, Capitaine de Cent hommes, dont le Colonel étoit Comte, *Fry-graef*, un Magiſtrat ſouverain parmi les Weſtphales, qui jugeoit des crimes ſecrets. *a*. Cet office a été aboli, à cauſe des cruautez qui s'y commettoient. *Palatini*, *Paltz-Graven*, ceux qui avoient les yeux ſur le Palais & la Cour du Prince. Les Grecs les appelloient *Curopalatæ*. Ils étoient les premiers du Royaume aprés le Prince. Tels étoient les *Maires du Palais* ſous les Merovingiens, les *Comtes du Palais* ſous les deſcendans de Charlemagne. Tels ſont encore aujourdhui les *Vaivodes*, ou les *Châtelains* de Pologne, & le *Palatin de Hongrie*. Il y en avoit pluſieurs autres en Allemagne & dans les Gaules, dont il n'eſt reſté que le Palatin du Rhein. Ces Palatins donnoient la Charge de Notaire, par la plume & le cornet, créoient des Docteurs, legitimoient les bâtards, & avoient pluſieurs droits qui leur attiroient le reſpect des peuples.

Dans le Ch. 3. On traite du nom & de l'office du *Penſionnaire de Hollande*, que Grotius appelle *Adſeſſor Juriſperitus* & Merula *Advocatus Provincialis*. M. Matthéus croïant que ni l'un ni l'autre de ces noms n'exprimoient ce que la charge de Penſionnaire renferme, l'avoit nommé ſimplement *Conſiliarius Penſionarius*. On n'a pas manqué

*a*. Cap. 2.

qué de lui reprocher que c'étoit un terme barbare, qu'il y avoit d'autres mots que ceux que Grotius & Merula avoit employez, & qu'on auroit pû se servir de celui de *Syndicus*. L'Auteur répond que *Syndicus* se diroit peut être bien du Pensionnaire d'une ville, mais non pas de celui d'un Prince Souverain, comme les Etats de Holande. Que la dignité de leur Pensionnaire n'est pas moindre que celle du *Quæstor* des Empereurs Romains, qui étoit l'interprete des volontez du Prince, du *Paredros* & de *l'Archilogothetes* dans l'Empire d'Orient, & de *l'Archi-Chancelier* d'Allemagne. Qui oseroit, ajoute-t-on, nommer ces premiers Ministres de l'Etat du nom de *Syndic*, qu'on donne à ceux qui sont les affaires des boulangers & des matelots ? Il est inutile de dire que *Pensionarius* n'est pas Latin. Les mots ne sont faits que pour les choses, il en faut de tous nouveaux pour des charges de nouvelle création, & puis qu'on ne parle que pour se faire entendre, tous les termes qui sont analogiques, clairs & usitez sont bons, & ceux-là sont barbares, qui ne sont entendus de personne:

*Barbarus hic ego sum, quia non intelligor ulli.*

a Après cette Digression, M. Matthéus continue ses explications. De *Burgus* bourg, petite ville, vient *Bourg-grave*, Gouverneur, *Voorburg* fauxbourg, *Burgari*, *Burgenses*, *Bur-*

a Cap. 4.

*Burgers*, bourgeois *Burgvvardium* territoire. Pour *Go-Grave*, il vient du vieux mot Tudesque *Gouvv*, qui signifioit province & qui est demeuré dans les noms de *Henegouvv*, *Brisgouvv*, a *Rinegouvv*. On appelloit aussi une Province *Ambacht*, quoique ce mot signifiât encore le territoire d'un certain lieu, de même que *Civitas* & *Pagus* marquent une Ville, un Village, un païs. D'*Ambacht* vient *Ambactus*, habitant. *Ambachts heerlijkheid* seigneurie, & *Ambachtsheer*, Juge en premiere instance, qui ne peut pas condamner à une amende au dessus de quarante deux soûs; auquel est opposé le *Hals-heer* le Bailli, qui juge en dernier ressort.

*b* La qualité de *Marquis* est plus relevée que celle de Comte, au moins en Angleterre & en Allemagne. Il y en a qui distinguent *Marquis* de *Mark-Grave*, & qui disent que ce dernier est au dessus du Prince. Quoi qu'il en soit, *Mark-Graaf* signifie proprement celui qui garde les frontieres du Royaume

*c* Le terme de *Baro* s'est bien plus éloigné de sa premiere signification. Du tems de Lucile & de Ciceron, on appelloit ainsi les innocens, les stupides, les fous, & c'est peut-être par cette raison que les Gaulois donnoient le nom de *Barones* aux valets des Chevaliers; ou bien c'est parce qu'ils étoient forts, robustes & bons porte-faix, si on veut dériver ce mot du Grec *Baros* charge, poids.

Les

*a* C. 5. *b* c. 5. *c* c. 7.

Les gens de guerre n'étoient pas meilleurs en ce tems-la qu'au nôtre, & leurs valets étoient si méchans, qu'on donnoit quelquefois le nom de *Barones* au Diable & aux Lutins, comme une fort grande injure. Qui auroit crû après cela que les Barons devinssent gens de qualité? que les Comtes, les Ducs & les Rois se tinssent honorez de ce titre, & qu'on le donnât aux Saints du Paradis, comme Froissard fait à S. Jaques? *& fit ses vœux*, dit cet historien parlant d'un pelerin, *devant le benoist Corps Sainct &* BARON *Saint* JAQUES. Présentement ce terme est plus fixe, & marque un Gentil-homme au dessous du Comte & au dessus du Chevalier. En Flamand on appelle les *Barons*, *Vry-heeren*, *Seigneurs libres*. *a* C'est que les Princes avoient de deux sortes de gens à leur service, les uns s'appelloient *Liberi* les autres *Adscriptitii*. Ceux qui pouvoient se retirer de la Cour, quand bon leur sembloit, étoient de *Vrye dienst luiden*, *Vrye Dienst-boden* des Serviteurs libres *Barones Barscalci*. Ces noms marquoient en general toutes les personnes de la premiere qualité: mais cette liberté étoit differemment modifiée, selon les differens degrez de Noblesse. *b* La distinction n'étoit pas moins grande entre ceux qui étoient obligez des tributs & des redevances. Autres étoient les charges qu'on mettoit sur les Bourgeois, autres celles des *Hôspites* ou Païsans, autres celles

*a* C. 8. *b* c. 9.

celles des *Submansores* ou *Lati*, qui apartenoient au Prince par droit de Conquête. Les Censes se payoient en danrées, comme en gros, en menu bétail, en volaille, en cire, en habits, en meubles &c. ce qu'on appelloit *Cormede*. Les tributs s'imposoient par tête, ou par foyer. Le Clergé savoit si bien se faire valoir, que plusieurs personnes riches & d'une condition relevée se rendoient ses vassaux & ses tributaires, & renonçoient en sa faveur à la liberté & aux plaisirs de cette vie, pour être délivrez par ses prieres des tourmens de l'autre.

*a* Entre tous les services qu'on rendoit au Souverain, le plus noble étoit celui de l'Epée, & on fit tant de cas de la Milice après la ruïne de l'Empire d'Occident, que le nom de *Miles* devint un titre d'honneur. On ne le donna plus aux fantassins, & aux Cavaliers indifferemment. Il fut reservé aux Barons, aux Comtes, aux Ducs, aux fils ainez des Rois, encore falloit-il qu'ils fussent reçus *Milites* ou *Chevaliers* dans les formes, sans quoi ils n'étoient que *Domicelli*. Leurs armes étoient Brunia le Casque, *Hals-berg*, le Hausse-Cou, *Bemberg* la Genouillere, *Pansier* la Cuirasse, *Schild* l'écu, *Schvvert* l'Epée &c. Sous les Romains, les Soldats, *Milites*, prétoient le serment à l'Empereur & portoient son nom empreint dans la main, ou sur le bras: *b* C'est à quoi on

*a* C. 10. *b* c. 11.

on reconnoissoit les deserteurs. Les *Milites* des siecles suivans faisoient aussi hommage au Prince des charges, ou des terres dont il les avoit investis, & lui juroient à genous, en mettant les mains sur les S. Evangiles, de lui obeïr & de prendre les armes pour son service. *a* C'est pourquoi on les appelloit aussi *Mannen van Leen* hommes de fief, Vassaux, *Mans Mannen, Ledig Mannen, Hommes liges* comme étant des personnes liées dépendantes d'un autre.

*b* Mais bien loin que cette dépendance fût à charge, elle devint si honorable que tous ceus qui se faisoit distinguer dans quelque profession, aspiroient à la qualité de *Milites.* Ainsi l'on fut obligé de les distinguer en *Milites Togati*, & *Milites Militares*, *Chevaliers à longue Robbe, & Chevaliers de Guerre.* Les premiers étoient Docteurs en droit, ou en Medecine, Ecclesiastiques, ou Magistrats, & les seconds servoient le Prince ou l'Etat dans les armées, ou dans les garnisons; Ils étoient presque tous nobles, & on ne donnoit point l'ordre de Chevalerie à un roturier, à moins qu'il ne l'eût merité par quelque action éclatante. Ils avoient tous le pas devant les simples Gentils-hommes *nobiles minorum gentium*; mais ils le cedoient aux Ducs, aux Comtes, aux Barons *nobiles majorum gentium*, lors qu'ils n'étoient que simples Chevaliers. La raison en est que la Noblesse se communique de Pere en

*a* C. 12. *b* c. 13.

en fils, & qu'il n'en étoit pas de même de l'ordre de (a) Chevalerie. On faisoit de grandes ceremonies à la création d'un Chevalier, dont la principale étoit celle du soufflet, ou du coup d'Epée sur l'Epaule. On leur ceignoit aussi un baudrier & une épée dorée, & on les couvroit de tous les vêtemens militaires; aprés quoi étant armez Chevaliers, ils alloient offrir un *b* Cierge à Nôtre Dame ou à quelque autre Saint. *c* Lorsque le fils d'un Roi, ou de quelque grand Prince étoit le sujet de cette ceremonie, on la celebroit avec tant de pompe & de magnificente, qu'il falloit mettre de nouveaux impôts, sur les peuples, pour fournir à la dépense de cette fête. *d* Personne n'avoit droit d'armer Chevalier un autre, s'il ne l'étoit lui même; mais pourvû qu'il le fût, il n'étoit pas necessaire qu'il fût d'un rang au dessus de celui qu'il armoit, un égal & même un inferieur pouvoit rendre cet office.

On a dit qu'il y avoit des Chevaliers d'Epée & de Robbe, des Clercs & des Laïques: il y en avoit aussi de mixtes, comme ceux des Ordres qui doivent leur naissance aux Croisades, l'Ordre Teutonique ou des Chevaliers de S. Jean de Jerusalem, qu'on nomme présentement Chevaliers de Malte. Ils étoient Religieux; si l'on considere leur habit, leur regle, leurs voeux: ils étoient seculiers, puisqu'ils portoient l'Epée, & qu'ils alloient au combat. *e* Comme il y a dans

*a* C. 16. *b* c. 14. *c* c. 16. *d* c. 14. *e* c. 16.

dans Utrecht une Commanderie de l'Ordre Teutonique, M. Matthéus en prend occasion de traiter de l'origine de cet ordre, de ses privileges, de la noblesse, & des autres qualitez de Corps & d'Esprit, qu'on demande dans ceux qui veulent étre reçus Chevaliers.

*a* Après avoir parlé si long-tems de la Noblesse, il falloit bien dire un mot des *armoiries*. On fait voir qu'il n'y a guére plus de deux ou trois siecles, qu'elles sont hereditaires, & qu'on s'en sert comme des marques de distinction entre les familles. Il est vrai que la coûtume de peindre les écus est fort ancienne, mais il étoit indifferent quelque figure qu'on y gravât. Cependant comme il est assez naturel de se glorifier des belles actions de ses ancêtres, on les gravoit ordinairement sur les boucliers.

*——— Scutis impacta gerebant*
*Fortia facta Patrum, quo talia visa virorum*
*Incendant animos solius laudis avaros*

dit un Poëte Anonyme parlant des Saxons.

L'Usage des figures pour les Cachets est aussi fort ancien. Auguste se servit d'abord d'un Sphinx, & prit ensuite l'image d'Alexandre le Grand, Mécenas avoit une grenouïlle, Galba un chien sur la prouë d'un navire. Les villes & les peuples prenoient aussi certaines figures dans leurs étendars

Les

*a* Cap. 17.

Les Scythes, par exemple, portoient une foudre, les Gots un Dragon, les Bourguignons la lance de S. Maurice. Mais outre que ces Emblemes n'étoient de nul usage durant la paix, il n'y avoit rien de fixe, & on changeoit fort souvent. Les Perses prenoient pour devise, tantôt un archer, tantôt le Soleil, quelquefois une Aigle dorée. Les François ont eu dans leurs drapeaux & sur leurs armes des Abeilles, des Crapaux, des fleurs de lis sans nombre, puis une, puis trois. On fait des remarques curieuses sur le tems auquel on a commencé à se servir de ces emblemes en pleine paix. On fait voir par des seaux de l'Empire apposez à divers actes, que dans le treiziéme siecle les Empereurs n'avoient point encore d'aigle dans leurs Cachets, & Albert de Strasbourg rapporte en 1347 comme une introduction nouvelle & *contra morem antecessorum*, que Clement IV. eût mis dans le seau d'une Bulle les cinq roses, qui étoient l'Embleme de sa famille. De tout cela l'Auteur conclut que l'usage des armoiries n'a commencé à s'introduire qu'au retour des Croisades, & que les couleurs du Blason ont pris naissance des vestes des Croisez diversement colorées.

On poursuit dans les Chapitres suivans, jusqu'au 23. à marquer la distinction qui étoit entre les differens degrez de Noblesse & de Servitude. *a* Les enfans des Grands qui aspiroient à la dignité de Chevalier, s'appelloient

*a* Cap. 18.

loient ſimplement *Adelingi*, *Edelen* Gentils-hommes, ou bien *Jonkers*, *Knechten*, *Knapen*, Jeunes gens, Garçons: mais dans la ſuite on s'aviſa d'y ajoûter le mot de *Schild*, pour les diſtinguer des valets à gages, & on les nomma *Schild-knapen*, *Schild-boertige mannen*, *Armigeri*, *Ecuyers* On les armoit Chevaliers, lorſqu'ils avoient fait quelque belle action. Pour trouver plûtôt l'occaſion de ſe ſignaler, ils combattoient à pié & à cheval, comme nos Dragons d'aujourdui. On les appelloit auſſi *Satellites*, *Servientes*, d'où eſt venu le mot de *Serjant*, & les troupes qu'ils compoſoient ſe nommoient *Satellitia agmina*. Ils avoient pluſieurs autres noms tirez de divers ſervices, qu'ils rendoient à leur maître, comme *Stator*, *Scanſor*. &c.

*a* A l'Egard des Servitudes, Mr. Matthéus dit que tous les Nobles étant Serviteurs du Prince, & tenant ou des terres, ou des charges de ſa main, ils étoient tous obligez de lui rendre hommage, & portoient tous le nom general de *Miniſteriales*. Les Gentils-hommes avoient auſſi des roturiers ſous eux, qui relevoient d'eux en pluſieurs manieres, les uns tenoient de leurs biens en rente, d'autres les avoient en penſion; quelques autres leur rendoient divers menus ſervices. Comme *b* ceux qui tenoient ces terres de Gueldre, nommées *Wilt - Vorſter - goederen*, qui étoient obligez d'aller au devant du Duc, de lui porter des proviſions, de tenir le

*a* c. 21. *b* c. 22.

le diner prêt, & des chevaux de relais, pour le Prince & les gens de sa suite, lorsqu'il lui prenoit envie d'aller à la chasse

*a* La derniere espece de Vassaux, dont nôtre Auteur parle, est bien differente de ceux qu'on a vûs. Ce sont des *Divi Ministeriales*, des hommes-liges des Saints, *S. Martens Dienstmannen, Serviteurs de S. Martin.* La Ville d'Utrecht portoit l'image de cet Evêque dans ses drapeaus, & lui étant dédiée, tous ses Bourgeois étoient par leur naissance consacrez à ce Saint. On trouve pourtant qu'il est parlé dans des Actes de certains habitans de cette Ville, qui portoient le nom de *S. Péters-mannen*: mais ceux-là étoient originaires de Louvain, qui a S. Pierre pour Protecteur, & non pas d'Utrecht. Au reste cette servitude étoit si honorable, qu'on auroit été bien fâché d'en être affranchi, parce qu'elle donnoit entrée dans les charges, & qu'elle exemtoit de divers impôts, Péages, & Courvées. C'est pourquoi on appelloit les Bourgeois d'Utrecht *hommes libres de S. Martin.* Nobles & roturiers avoient tous également part à ces privileges, pourvû qu'ils fussent nez d'un mariage legitime. *b* Tout ce à quoi leur Bourgeoisie les obligeoit, c'étoit à ne s'éloigner pas en tems de guerre, & à aprendre à tirer de l'arc pour repousser l'ennemi. On les excitoit à s'y rendre habiles, par un prix qu'on donnoit à celui qui abbatoit le perroquet,



*a* c. 24. *b* c. 29.

& par l'honneur qu'on lui faisoit en le créant *Schutters-Koning, Roi des Archers*, L'Evêque *a* leur montroit exemple; & après avoir sanctifié la fête par une procession, il se mêloit parmi les tireurs, & devenoit souvent Roi de l'Arc, faisant voir qu'il les surpassoit autant en adresse qu'en dignité.

Les Chap. 31. & 32. parlent des habits des Anciens nommez *Cuculla*, *Cappa*, &c. composez d'un Capuchon, & d'une Soûtane. Le 33. & le 34. & dernier Ch. traitent des Prisons d'Utrecht appellées *Steen huisen*, parce que les maisons publiques étoient bâties de pierre & toutes les autres de bois.

*a* c. 30.

---

XIV.

LEERE DER WAARHEID *die na de Godzaligheid is*, &c. *La Doctrine de la Verité qui est selon la Pieté, mise dans un ordre naturel & conforme à la révélation de l'Ecriture Sainte, par* G. BODAAN, *M. du S. E. à Amsterdam*. I. & II. partie in 4. Achevé d'imprimer en 1686. A Amsterdam, chez Pierre & Abraham van Someren.

LEs Etrangers, qui ont oui parler de Coceïus & de ses disciples, demandent tous les jours quels sont les sentimens de ces Messieurs. On n'a point encore

vû

vû de Livre en nôtre Langue, qui pût en instruire le public. Nôtre Bibliotheque pourra le faire en quelque maniere, parceque plusieurs Theologiens de ces Provinces, qui ont fait leurs études sous ce celebre Professeur, ou qui s'atachent à ses écrits, font souvent des Livres en Flamand, ou en Latin. On a choisi les ouvrages de feu Mr. Bodaan, pour donner un essai de la methode dont ces Messieurs expliquent la Theologie, parce qu'outre que c'étoit un homme de grande reputation & qui a été Ministre d'Amsterdam, ce Livre est un systeme de Theologie assez clair & assez étendu, quoi que la mort de l'Auteur ait empêché qu'il ne soit complet. Mais on espere qu'on aura bientôt occasion de parler des matieres, que M. Bodaan ne traite pas ici.

L'Auteur, après avoir parlé en géneral de la methode qu'il a suivie dans ses études, entre ensuite dans le détail, & fait voir comment il s'y est pris, pour avoir une idée juste de la Theologie. Il distingue d'abord entre un Testament & une Alliance, le Testament est, selon lui, *Une volonté libre & immuable de Dieu, par laquelle il a résolu de donner en héritage de certains biens à de certaines personnes.* L'Alliance est *un contract de Dieu avec l'homme, dans lequel Dieu, par un pur effet de sa bonté, s'est obligé de faire du bien à l'homme & de le rendre souverainement heureux, sous de certaines conditions, en y ajoûtant de sever menaces contre ceux qui les enfraindron*

Ce sont ces conditions que l'Ecriture appelle la Loi du Testament & de l'Aliance,

* Dieu, pour agir d'une maniere conforme à ses perfections, a dû donner à l'homme en le créant un esprit qui pût le connoître, & une volonté capable de l'aimer, mais il a dû le créer libre, afin que cette créature raisonnable l'aimant d'un amour de choix, & le préferant à tous les biens finis, eût droit de lui demander le souverain bonheur, comme une dette, que la fidelité & la justice divine avoient contractée. C'est là ce que l'Ecriture appelle *la Loi* & *l'Aliance des Oeuvres*, dans laquelle les parties contractantes sont Dieu comme Créateur & Legislateur, & l'homme entant que libre & parfaitement éclairé, dans les choses qui concernent la felicité éternelle. Les conditions sont l'amour de Dieu & du prochain. Matt. XXII. 37. 39. Les promesses sont la vie, & la béatitude. Rom. X. 5. & les menaces, la malediction & la mort. Gal. III. 10. 12.

† L'homme étant tombé dans le peché, & aiant ainsi enfraint l'Alliance des Oeuvres, qui ne promettoit la vie, que sous la condition d'une obeïssance parfaite, il s'est trouvé dans l'impuissance d'obtenir le bonheur éternel par cette voie. Cette impuissance de la Loi des œuvres à sauver l'homme paroit par ces cinq choses.

I. Il a perdu le droit d'exiger la vie comme

* *Alliance des Oeuvres.* † *Cinq degrez de son abrogation.*

me une dette, ayant violé les conditions sous lesquelles elle étoit promise. Rom. III. 10. Gal. II. 16.

II Le peché, & les plaisirs sensibles se sont rendus de plus en plus maîtres de son cœur, de ses passions, & de toutes les facultez de son ame, & l'ont soûmis par là aux maledictions, dont la Loi menace les infracteurs. Rom. VII.

III. Pour faire voir combien les hommes étoient éloignez d'être parfaitement justes, & de pouvoir obtenir la vie par l'Alliance des œuvres, Dieu a obligé ceux qu'il favorisoit le plus, à se déclarer tous les jours coupables de mort, par une infinité de sacrifices & d'observances. Col. II. 14.

IV. Il a puni de mort tous les hommes. Rom. VIII. 10.

* V. En un mot la disposition, où le genre humain se trouve presentement, est si opposée à une parfaite union avec Dieu, qu'il faut qu'il ressuscite ceux qu'il veut rendre heureux, qu'il leur donne un corps incorruptible, un corps spirituel, qui ne soit plus sujet à manger, ni à boire, ni à aucun plaisir des sens. C'est le dernier degré de l'abrogation de la Loi des œuvres & de toutes ses suites.

Mais quoi que l'homme criminel eût merité une mort soudaine, dont Dieu l'avoit menacé à la premiere infraction qu'il commettroit. Gen. II. 17. cependant cét Etre



* *Alliance de la grace.*

tout bon a bien voulu prolonger le terme, lui ouvrir la porte de la repentance, & lui donner un nouveau droit à la vie éternelle. Cette attente & ce nouveau droit supposent visiblement une nouvelle Alliance; c'est l'Alliance de Grace, que Dieu traita avec nôtre premier Pere d'abord aprés le peché Gen. III. 15. & qu'il a confirmée & révelée toûjours plus clairement dans la suite des siecles. On voit que dans cette alliance les parties sont d'un côté Dieu en qualité de misericordieux & de tout-puissant à sauver & de l'autre l'homme consideré, non plus comme libre & innocent, mais comme criminel & esclave du peché. La condition c'est une foi qui opére par la charité, ou une assurance que Dieu est tout-puissant pour sauver ceux qui s'approchent de lui & qui lui obeïssent. Heb. XI. Les biens promis sont 1. La délivrance du peché & de la malediction de la Loi. 2. Le droit à la vie éternelle. 3. L'esprit de sanctification. 4. L'esperance de la gloire, 5. Le salut & une parfaite union avec Dieu, après la mort & la resurrection. Jean III. 36. 1. Jean V. 11. 12. Rom. V. 1. 2. 16. 18. Les menaces qui sont faites aux incredules sont la condamnation & la mort. Jean. III. 18. 36.

* Mais Dieu qui est la justice même, ne tient point le coupable pour innocent, Ex. XX. & ses perfections souveraines

* *Elle est fondée sur un contract entre le Pere & le Fils.*

nes l'empêchent d'avoir communion avec le pecheur & le méchant, Heb. I. 13. à moins (1) que la malediction de la Loi ne soit portée par quelcun, dans un esprit d'amour pour Dieu & le prochain; (2) que l'image du Createur ne soit renouvellée dans l'homme, & (3) qu'il ne lui rende à l'avenir une obeïssance parfaite. Afin donc que la justice & la paix s'entrebaisassent, il falloit qu'il y eût un Mediateur entre Dieu & les hommes. Ainsi l'alliance de grace en suppose necessairement une autre, c'est ce *Conseil de paix entre l'Eternel & l'homme dont le nom est germe*, Zach. VI. 12. 13. entre le Pere & le Fils, par lequel le Pere a remis le Royaume au Fils, comme par Testament. Luc. XXII. 29. lui a donné les nations en heritage & les bouts de la terre pour sa possession Ps. II. 8. & lui a promis une posterité nombreuse, un regne long & heureux, & la benediction du Ciel sur ses travaux, Esa. LIII. 10. à condition qu'il porteroit la malediction de la Loi & *qu'il donneroit son ame pour la rançon de plusieurs*. Le Fils a accepté ces conditions, puisqu'il dit à son entrée dans le monde, *me voici, ô Dieu, je viens pour faire ta volonté*, Psa. XL. 8. 9. & Heb. X. 5. 8. En consequence de quoi *il s'est aneanti soi-même, & a été obeïssant jusqu'à la mort de la croix* Phil. II. 7. 8.

* Quoique les biens que JESUS-CHRIST a aquis à son peuple soient au fond

K 4

* *Diverses dispensations de cette Alliance.*

fond les mêmes dans tous les siecles, on remarque néanmoins, que Dieu les dispense fort differamment, selon les diferens âges où les fideles ont vécu. On voit que les Patriarches qui ont precedé Moïse, vivoient dans un aussi grand calme, & s'aprochoient de Dieu avec autant de liberté, que si l'expiation de leurs pechez eût déja été faite: Que depuis Moïse jusqu'à Jesus Christ, les fideles ont été accablez d'un joug insupportable d'observations, d'abstinences, de purifications, de sacrifices &c. & tenus sous l'inspection de maîtres & de directeurs severes, ausquels il falloit s'en rapporter dans tout ce qui regardoit cette Loi & ces commandemens charnels. On voit enfin qu'après la venuë du Sauveur du Monde, les fideles délivrez du fardeau des ceremonies & de l'esclavage de leurs maîtres, viennent de toutes les nations écouter ce Docteur celeste & l'adorer en esprit & en verité,

* Ce sont ces differentes dispensations, que l'Ecriture appelle le Vieux & le Nouveau Testament. On s'imagine d'ordinaire que le Vieux Testament est l'alliance des Oeuvres & le Nouveau l'alliance de la Grace; mais c'est un préjugé, selon nôtre Auteur & les Theologiens qui suivent les mêmes Principes. Le Vieux Testament a été institué sur Sinaï Gal. IV. 24. L'alliance des Oeuvres est beaucoup plus ancienne, elle a commencé dans le Paradis terrestre; Dieu n'aiant

* *La I. le Vieux Testament.*

n'ayant pû créer l'homme que pour lui, ni lui promettre le souverain bonheur, que sous la condition d'une obeïssance parfaite. Ce n'est donc point cette alliance qui a été renouvellée sur Sinaï, car elle ne pouvoit pas procurer le salut à l'homme pecheur, qui l'avoit déja enfrainte, & qui se trouvoit bien éloigné de la perfection qu'elle demande. On voit d'ailleurs, que Dieu avoit déja traité son alliance avec Abraham, lorsque lui commandant de sortir de la Caldée, il lui promit de donner à sa posterité la terre de Canaan en heritage, Gen. XII. 1. 3. & qu'il confirma cette alliance par le seau de la Circoncision, en y ajoûtant la promesse de le rendre héritier du monde par la foi, Rom. IV. 13. & de benir toutes les nations de la terre en sa semence, le Christ qui devoit sortir de ses reins. Gen. XVII. 1. 14. & Gal. III. 16. C'est cette alliance que Dieu renouvella sur Sinaï; lorsque 430 ans après, il étoit sur le point d'en executer la preimere promesse. Ainsi le Vieux Testament étoit *une volonté immuable de Dieu, par laquelle il s'obligeoit de donner à la posterité d'Abraham la terre de Canaan en heritage, pour y demeurer jusques à la venuë du Messie.* Ce Testament étoit donc une espece de Codicille, par lequel Dieu donnoit, comme par surcroît à ceux qui étoient déja compris dans l'alliance de la grace, un païs riche & commode, & leur y promettoit toutes sortes de biens temporels, pourvû qu'ils obeïssent

sent à ses Loix, les menaçans au contraire de les chasser de ce païs fertile, & de les rendre l'execration de toute la terre, lorsqu'ils lui seroient rebelles. Levit. xxvi. 2. 39. C'étoit donc là un veritable Testament, & en même tems un Vieux Testament, puisque la mort du Messie le devoit abolir. Heb. viii. 3.

a On demandera sans doute, ce que ces Messieurs font de la Loi ceremonielle. Tant s'en faut, disent-ils, que ce soit une alliance, que c'est un châtiment de l'infraction de l'alliance, une peine du peché que les Israëlites commirent, en faisant le veau d'or. Pour se convaincre de cette verité, on n'a, selon eux, qu'à considerer combien la conduite de Dieu à l'égard de ce peuple, avant qu'il fût tombé dans ce crime, est differente de celle qu'il a tenuë en suite. Auparavant Dieu s'estoit contenté de faire publier la Loi morale, comme un modele de la sainteté, à laquelle les membres de l'alliance de la Grace doivent aspirer: & non pas comme une condition rigoureuse de l'alliance des Oeuvres, qui ne pardonne rien, & ne promet la vie qu'à ceux qui l'ont meritée justement. On voit au contraire que dans le Decalogue, le Seigneur promet aux Israëlites d'être leur Dieu, c'est à dire de leur être favorable & de faire misericorde à ceux qui le craignent. Ce n'étoit donc pas pour les plonger dans le desespoir, qu'il la leur avoit annoncée, mais pour les faire res-

a. *La Loi Ceremonielle est un joug.*

ressouvenir des devoirs, ausquels sont obligez ceux qui veulent entrer dans l'alliance de la Grace. Il leur a *avoit donné ses Sabbats, pour être un signe qu'il étoit leur Dieu & leur Santificateur.* Il avoit ordonné la fabrique du Tabernacle & de ses dépendances, l'onction d'Aron & de ses fils pour exercer la Prêtrise, comme des marques qu'il vouloit être le Seigneur leur Dieu, demeurer au milieu d'eux, & les consoler par ces types & ces gages de son amour, † jusqu'à ce que le Messie qu'ils attendoient, le Seigneur qu'ils cherchoient, vint dans son Temple. Mal. III. 1. Mais après que les Israelites eurent violé cette alliance * en s'abandonnant à l'idolatrie, quoi que Dieu accordât aux prieres de Moïse, qu'il ne les extermineroit pas, il punit néanmoins fort sévérement ce crime. Il leur *donna des commandemens qui n'étoient pas bons, & des ordonnances par lesquelles ils ne pouvoient pas vivre,* parce qu'elles consistoient toutes dans des pratiques exterieures, qu'on étoit bien obligé d'observer, mais qui cependant ne sanctifioient point l'ame, & ne mettoient point le calme dans la conscience. Et pour mortifier leur esprit présomptueux, il établit des Juges qui portoient le titre de *Dieux* * qu'on étoit obligé de consulter dans tous les doutes qui survenoient à l'égard de ces observances,

 ces

a *Ezec.* 20. 12. † Exod. 20. 42. 46. * Jerem. 31. 32. Ezech. 20. 10. 25. * אלהים Eod. 32. Ps. 2. 82.

& qui avoient droit d'en punir les infra-ќteurs.

* Voilà précisement, selon la pensée de ces Messieurs, l'ancien Testament que J. C. a aboli, pour en instituer un autre, qui a des promesses bien plus excellentes. Heb. VIII. 6. Nôtre Auteur définit ce Nouveau Testament, *une volonté immuable de Dieu, de donner comme par surcroît, aux héritiers de l'alliance de la Grace, qui vivroient depuis l'ascension de J. C. jusqu'à la fin du monde, des biens & des graces spirituelles, au lieu des bienfaits temporels & de la terre de Canaan.* Les parties contractantes sont d'un côté, l'Eternel, l'Amen, le fidele & le veritable, & de l'autre, les élus d'entre toutes les nations, tous ceux qui croiront en J. C. tant Juifs que Grecs. La condition attachée à ces promesses, n'est plus une foi generale en la miséricorde de Dieu, & au Rédempteur promis, sans le connoître distinctement: mais une foi precise & determinée à ce Jésus fils de Marie & fils de Dieu, qui est né à Bethlehem, qui est mort, ressuscité & qui étant le vrai Jesus, le parfait Sauveur, est maintenant l'unique Roi, Pontife & Souverain Docteur de l'Eglise, l'exclusion de tous les Prêtres & les Docteurs de l'ancien peuple, qui n'avoient que le nom de *Dieux*, & qui sont les Principautez & les Puissances qu'il a dépouillées de leur autorité sur sa croix, Col. II. 15.

Les

* *La II. est le Nouveau Testament.*

*Les biens particuliers du N. T. sont compris dans la promesse que Dieu fait dans le Prophete Jeremie, XXXI. 33. 34. L'Auteur avoue qu'à la premiere lecture de ce passage, il avoit crû que ces biens ne regardoient pas plus les fideles de l'Eglise Chrétienne que ceux de la Judaïque. Mais il ajoûte, que si l'on considere de près la nature des deux Testamens, & la force des termes de cette Prophetie, selon l'explication de l'Apôtre aux Hebreux, on remarquera facilement avec quelle excellence ces biens conviennent aux heritiers de la nouvelle Economie. Le I. de ces biens est : *je mettrai ma Loi au dedans d'eux*, Sous la dispensation de Moïse, les mysteres du salut étoient enveloppez du nuage épais des ceremonies, & les promesses couvertes d'un voile obscur comme le visage de Moïse, mais sous l'Evangile, JESUS-CHRIST, ses souffrances, sa mort, sa justice, & ses merites sont clairement proposez; il est lui même au milieu de nous par son Esprit. 2. Cor. III. 18. 1. Thess. V. 5. La II. grace est: *J'écrirai ma Loi dans leur cœur*. Dieu avoit confirmé l'Ancien Testament, en donnant sa Loi aux Israëlites écrite sur des tables de pierre, mais cette loi & une infinité de miracles, qu'il avoit faits en leur faveur, ne les avoient point convertis. Deut. XXIX. 23. 24. On pressoit si peu les promesses du Messie & de la remission des pechez, qui sont seules capa-bles

*biens du N. T.

bles de produire ce grand effet, & on les proposoit d'une maniere si énigmatique, qu'elles ne pouvoient toucher le cœur : *a* au lieu que les menaces de la Loi des œuvres remplissoient les oreilles. Mais présentement. J. C. étant proposé aux pecheurs, comme un propitiatoire par la foi en son sang, cet amour de Dieu, qui nous a donné son propre fils, pénettre le cœur, fait une douce violence à l'ame, & la porte à rendre à Dieu amour pour amour, M Bodaan confirme cette explication par un passage de la 2. Ep. aux Cor. III. 4. 5. 6.

* La III. promesse est, *je serai leur Dieu & ils seront mon peuple.* C'est à dire selon nôtre Autheur, *je les benirai & ferai voir par les effets, en accomplissant mes promesses & donnant la verité après les figures, que je suis le Dieu qui ai traité alliance avec eux.* C'est à quoi il rapporte les promesses que Dieu fait. Gen. XVII. 8. Levit. XXVI. 12. Il en est donc de cette phrase, ajoûte-t-il, comme de celle, où Dieu dit qu'il n'avoit pas été connu des Patriarches sous le nom de JEHOVA, parce que ce nom renferme l'idée d'un Etre puissant & fidelle à tenir ce qu'il promet, & que la promesse de donner la terre de Canaan à leur posterité n'avoit pas encore été accomplie. Ainsi Dieu prend le titre de Dieu des Chrétiens, & les appelle son peuple d'une façon particuliere, parce que

*a* 1. part. pref. p. 46-- 49. * *Ce que c'est ...être le Dieu de quelcun.*

que c'est sous le Nouveau Testament qu'il a verifié les promesses des Prophetes en envoyant le Messie au monde.

Cette expression a encore un autre sens, selon les disciples de Mr. Coccëius. Les Juifs étoient gouvernez par 70. Anciens, entre lesquels l'esprit de Moïse avoit été partagé. C'étoient les Tuteurs de l'ancien peuple, jusqu'*au tems determiné par le Pere* Gal. IV. 2. Ils étoient appellez *Dieux*, parce que *la parole de Dieu leur étoit adressée*; Jean X. 35. & parce qu'*ils prononçoient des oracles* * *sur la terre* Heb. XII. 25. Mais J. C. étant venu, *Dieu étant manifesté en chair*, le regne de ceux qui portoient le nom de Dieu a pris fin, ils sont morts comme le reste des hommes, Ps. LXXXII. 6. 7. & XCVII. 7. cité par l'Apôtre aux Hebreux I. 6. où Dieu commande aux *Elohim*, aux Magistrats des Juifs d'adorer son Premier-né, voyez aussi Esa. IX. 5. 6. Ainsi cette phrase, *je leur serai Dieu*, emporte que sous l'Evangile le Seigneur regneroit par lui-même, que J. C. le Roi de l'Eglise n'auroit point de compagnon, & qu'il n'y auroit plus dans le Ciel, ni sur la Terre, d'autre Dieu que le Pere, ni d'autre Seigneur que Jesus-Christ: I. Cor. VIII. 5. 6.

Le IV. bienfait est: *chacun n'enseignera plus son prochain disant, connoissez l'Eternel: car ils me connoitront tous, depuis le plus petit* jus-

* Χρηματίζοντας.

*jusqu'au plus grand.* Les Successeurs de Moïse avoient la *clef de la connoissance*, ils étoient assis dans sa chaire, c'est à eux qu'il falloit s'adresser pour être éclairci du sens de la Loi, & savoir ce que représentoit tant d'ombres & de figures, Deut. XVII. 8. & Mal. II. 7. Mais comme les souffrances & la gloire du fils de Dieu sont la clef de toutes les propheties, Luc. XXIV. 25. 32. les moindres fideles ont sous l'Evangile cette divine clef, puisqu'ils savent tous que J. C. *a été conçû du S. Esprit*, qu'il *est né de la Vierge Marie* &c. C'est-là cet Esprit que Dieu avoit promis de répandre sur ses serviteurs & ses servantes de tout âge, & de toute condition indifferemment, Joel. II. Ainsi tous les fidelles ayant *reçu l'onction du* S. Esprit & *connoissant toutes choses*, toutes les veritez necessaires au salut, 1. Jean II. 20. 27. & la parole de l'Evangile étant *près d'eux*, *dans leur bouche & dans leur cœur*, Rom. X. 4. 8. tant s'en faut qu'ils aient besoin qu'on les enseigne magistralement, que cet air de tyran & de maître, qui commande qu'on croie toutes ses décisions sous peine d'anatheme, est le caractere de l'Antechrist. 1. Jean II. 18. 19.

Le V. bienfait est le *pardon des pechez*. En appropriant cette grace aux fideles du N. T. l'Auteur ne nie pas que les Saints, qui ont précedé la venuë du Messie, n'aient été sauvez, ni même qu'ils n'aient joui du bonheur éternel aussi-tôt après leur mort. J. C.

est le même hier, aujourdhui & éternellement, & sa redemption est d'une valeur infinie, mais elle n'a pas toûjours été connuë avec tant de clarté, ni operé si puissamment sur les ames. On a déja vû qu'à cause de l'idolatrie du veau d'or, Dieu ajoûta le fardeau des Ceremonies à l'Ancien Testament. L'Apôtre le dit expressément Gal. III. 16. & appelle cette Loi *un ministere de condamnation*, 2. Cor. III. 9. parce qu'ayant été instituée, pour punir les Israëlites d'un grand crime, & le sang des Taureaux & des Boucs, n'ayant pas la force de purifier la conscience, tout cet attirail de Sacrifices ne servoit qu'à les faire ressouvenir, qu'ils avoient merité la colere de Dieu, & que leurs pechez n'étoient pas encore expiez, puis qu'il falloit tous les jours de nouvelles offrandes. C'est pourquoi Mr. Bodaan paraphrase ainsi cette promesse: *Je leur pardonnerai leurs iniquitez*, c'est à dire, *Je les delivrerai du joug pesant des Ceremonies, accompagnées des maledictions de la Loi, lequel je leur imposai sur Sinaï, à cause de leur rebellion, & pour les faire ressouvenir que l'expiation de leurs pechez n'étoit pas faite.* a C'est là dessus qu'est fondée la celebre distinction entre ἄφεσις & πάρεσις. Selon la pensée des Theologiens qui suivent les hypotheses de l'Auteur ἄφεσις marque une *remission absoluë* & suppose un entier payement, au lieu que πάρεσις se dit de la condescendance qu'on

a *Ce que c'est qu'Aphesis & Paresis.*

qu'on a pour un debiteur, lorsqu'on ne l'inquiéte point, & qu'on le laisse jouïr paisiblement de ses biens, comme s'il avoit payé; pourvû qu'il confesse la dette de bonne foi, & qu'il fasse de certaines reconnoissances au créancier.

Mr. Bodaan montre ensuite l'utilité de ce systeme pour l'intelligence de l'Ecriture, en faisant des *analyses* de l'Epître aux Hebreux, de l'Epître aux Romains, & de l'Epître aux Galates. Après cela il donne quelques conseils pour l'étude de la Théologie & condamne absolument l'usage de la Philosophie de l'Ecole, parce qu'elle ne consiste à son avis, qu'en des mots qui ne signifient rien; & qu'elle ne peut servir tout au plus qu'à ceux qui veulent lire les écrits des Moines & des Docteurs de l'Eglise Romaine. Il n'est pas du méme sentiment à l'égard de la Philosophie de Descartes, il la croit propre à former l'esprit; mais il avertit, qu'on doit se donner garde de prendre pour guide dans cette route de *faux Cartesiens*, qui s'entendant avec Hobbes & Spinosa ont pour but de ruiner la Religion; & qu'il faut renoncer à toutes ces spéculations Metaphysiques, dès qu'elles sont contraires aux veritez du Christianisme. Qu'ainsi le meilleur conseil qu'on puisse donner est d'étudier soigneusement le style & les expressions de l'Ecriture Sainte, & la maniere dont Dieu y traite avec les hommes.

C'est pour aider l'Eglise d'Amsterdam dans

dans ce dessein, que Mr. Bodaan avoit entrepris cet Ouvrage. Ce n'étoit d'abord qu'un Sermon de profession de foi, qu'on fait toutes les années le Jeudi avant Pâques, dans les Eglises Flamandes: mais cette ébauche s'étoit accruë insensiblement, & si l'Auteur eût vécu, il en auroit formé un corps assez ample de Théologie, puis qu'encore que nous n'en aions presque que le commencement, les deux Parties, & les Préfaces tiennent plus de quatre-vints feuilles.

On a dans la premiére Partie un traité de Dieu, de l'Ecriture, de la S. Trinité, des Attributs Divins, des Decrets de Dieu, que l'Auteur conçoit selon l'ordre dans lequel l'Ecriture nous les revele, commençant par la Création, & finissant par les Signes qui devoient préceder le premier & le second avenement de Jesus-Christ. Il avoit résolu de montrer par ordre l'execution de ces Decrets, dans la Seconde Partie de son Ouvrage; mais il n'étoit encore qu'au traité du Mediateur; quand la mort le vint tirer de ces pieuses occupations. Ses amis firent imprimer cette Seconde Partie, toute imparfaite qu'elle étoit, & le public a si bien reçû l'une & l'autre, qu'il s'est fait en peu de tems deux éditions de ce Livre. On trouve, dans le même Volume, trois Sermons du même Auteur. Le premier traite de la Resurrection des deux témoins. Apoc. xi. ii. & les deux autres concernent les devoirs des Ministres de

l'Evan-

l'Evangile, & sont sur Ezec. XLIV. 23. 24. & sur la 1. Pierre IV. 11.

---

# XVI.

1. B. CHRISTOPHORI SCHRADERI TABULÆ CHRONOLOGICÆ, *A prima Rerum origine ad Christum natum, & inde ad Annum* 1686. in fol. A Helmstad, chez George Wolfgang Hammius, & se trouve à Amsterdam chez la Compagnie.

On voit ici un Abregé de l'histoire du Monde en 14. Tables. Les cinq premieres marquent les dattes des évenemens les plus considerables, le tems de la vie & de la mort des Rois, des Empereurs, des Capitaines, des Auteurs, & des hommes les plus illustres, qu'on rapporte d'ordinaire à quatre Colomnes, la 1. pour l'histoire Sainte, la 2. pour la Greque, la 3. pour la Romaine, & la 4. pour divers évenemens qu'on ne pouvoit pas ranger commodément sous l'un de ces trois Chefs. On divise aussi quelquefois la 4. Colomne en deux, & les hommes les plus celebres dans l'histoire en occupent un côté. On commence à conter l'an de Grace depuis l'an du monde 3950. Les IX. Tables, qui renferment l'histoire de près de XVII. siecles, depuis J. C. jusqu'à nous, sont disposées à peu-
près

près dans le même ordre. Les affaires de l'Empire & de l'Eglise, les personnes & les faits, qui ont fait le plus de bruit, rangez en huit ou dix Colomnes, font la matiere d'une table, & contiennent l'histoire de deux siecles. L'année 1685. finit cet ouvrage par trois évenemens bien considerables dans l'Empire, dans l'Eglise, & dans le Monde. C'est la prison du Tekeli, la cassation de l'Edit de Nantes, & le supplice du Duc de Monmouth. On a ajouté à ces Tables un indice fort ample des noms & des choses qu'on y rencontre.

2. UNIVERSÆ HISTORIÆ *tum Sacræ, tum Prophanæ Idea, à C. M. ad An.* 1686. *deducta, Ab ipso Auctore correcta, Completiorque facta, & jam quintùm edita; Cum Præfatione duplici: quarum una Regni Daniæ ab antiquis temporibus fuisse hæreditarium, uberiùs quàm in prioribus factum editionibus deducitur & firmissimis argumentis, gravissimisque testimoniis confirmatur, studio & opera* JOANNIS BUNONIS *in illustri Gymnasio Luneburgensi* P. P. *Francofurti & Lipsiæ* 1686. in 12. & se trouve chez la Compagnie.

CE Livre aiant été imprimé plusieurs fois, il n'est pas necessaire qu'on s'y arrête beaucoup. Ce qu'il y a de particulier dans cette Edition, c'est qu'on a augmenté la premiere Preface, qui prouve que le Roiaume de Danemarc, a toujours été

été hereditaire. Pour la seconde, elle traite de l'Histoire en general. L'ouvrage est tout divisé par Millenaires, chaque Millenaire par siecles, & chaque siecle par dixaines d'années, lors que l'histoire l'a pû permettre. Depuis Jesus-Christ jusqu'à present on s'est contenté de diviser l'histoire par siecles, parce que cette methode est en usage depuis long-tems. Cette Histoire finit par les malheurs des Reformez de France, par les victoires de l'Empereur en Hongrie, & par une famine qu'on dit être en Auvergne, & qu'une secheresse de huit mois y a causée.

---

## XVII.

THEATRUM MACHINARUM NOVUM *Exhibens Aquarias, Alatas Jumentarias, Manuarias; pedibus, ac ponderibus versatiles, plures & diversas molas, variis frumentis commolendis, charta & nitrato pulveri apparando, diversis tundendis, serrandis, terebrandis, panno constipando, decorando, aliisque usibus destinatas & adoptatas: cum utilibus & rarioribus Hydrotechnematis, scilicet Haustris, antliis per sphaeras, capsulas promovendis &c. Orgonis pneusticis, trochleis, cochleis, siphonibus incendia restinguentibus, aliisque*

*aliisque Hydrergis variis per quæ in sublime aqua atolli, derivari & traduci aliò potest. Annexis præterea Organorum, Utensilium necessariorum & utilium, ad hac apparanda, figuris & explicationibus* &c. Per GEORGIUM ANDREAM BOCKLERUM. Editio nova. in fol. A Cologne 1686. & se trouve à Amsterdam chez Waesberge.

CE Livre est composé de CLIV. Figures; on en donne l'explication; & on en montre l'usage dans 49. pages, ausquelles on ajoûte les statuts de l'Empire concernant les moulins. On y peut aprendre la fabrique de plusieurs machines tres-utiles à la vie. On y voit des moulins à eau & à vent de diverses sortes; on en remarque qu'on fait tourner à force de bras, d'autres qu'on tourne avec les pieds, ou par des contrepoids, d'autres où l'on se sert de chevaux. Les uns sont propres à moudre le blé, les autres à faire du papier, ou du salpetre, ou à broyer & à piler des couleurs &c. ou à polir le marbre, &c. Ceux-ci servent à scier, ou à percer le bois, la pierre &c. ceux-là à fouler & à préparer le drap. On y trouve la maniere de faire des aqueducs, des fontaines, des pompes, des jets-d'eau, des syphons à éteindre le feu, & plusieurs autres machines hydrauliques, avec les instrumens dont on a besoin pour leur construction. Le public est redevable du plan de ces machines à Ja-

ques de Strada de Rosberg, Antiquaire des Empereurs, Ferdinand, Maximilien & Rodolphe II. Par le credit que sa charge lui donnoit, Strada eut le moien de rassembler & de désigner la plupart de ces machines. Octavien de Strada son petit fils les fit imprimer pour la premiere fois en 1618. on en fit une seconde édition en 1629. Et comme on n'en trouvoit presque plus, André Bockler Architecte & ingenieur Allemand en fit une troisieme en 1652. sur laquelle cet ouvrage a été traduit en Latin par HENRY SCHMITZ.

Nous parlerons bien tôt d'une nouvelle machine, qui regarde le Corps humain d'une maniere beaucoup plus particuliere que toutes celles-là : puisqu'elle a été inventée pour y faire entrer sans douleur, & sans dégout des remedes, qui apportent, à ce qu'on dit, un prompt soulagement à plusieurs maladies, où les autres ne servoient de rien.

# BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

## DE L'ANNE'E 1686.

## MARS.

### XVIII.

DICTIONARIUM HISTORICUM, GEOGRAPHICUM, POETICUM *Gentium, Hominum, Deorum Gentilium, Regionum, Insularum, Locorum, Civitatum, Æquorum, Fluviorum, Sinuum, Promontoriorum ac Montium &c. antiqua recentioráque nomina complectens & illustrans : A CAROLO STEPHANO incheatum, ad incudem verò revocatum, innumerisque penè locis auctum & emaculatum, per NICOLAUM LLOYDIUM Collegii Wadhami in Academia Oxoniensi Socium.* Editio *novissima, in qua Historico-Poëtica & Geographica seor-*

 *sim*

*sim sunt Alphabethicè digesta, & liber totus tum emendationibus, tum additamentis (recentioribus tredecim annorum ipsius LLOYDII elucubrationibus, manuque ultimâ) ita adornatur, ut novus ac planè alius videri possit. Cui accessit index Geographicus*, &c. in fol. Lond. 1686.

CEt Ouvrage avoit déja paru en 1670. L'Auteur disoit dans une préface qu'il y mit alors, qu'étant dans le dessein de donner au public une nouvelle édition de *Denys d'Afrique* avec des notes, il fut obligé de consulter plusieurs fois le Dictionaire de Charles Etienne, où il remarqua une infinité de fautes & de manquemens, pour ce qui regarde les choses de Geographie. Le Nouveau Dictionaire Geographique de Ferrarius, ni l'augmentation qu'y a faite Baudrand n'avoient point encore paru. C'est ce qui fit que l'on conseilla à l'Auteur, de revoir celui d'Etienne, & d'y ajoûter ce qu'il avoit remarqué sur Denys d'Afrique. Il assure que dés qu'il se fut mis à travailler à cet ouvrage, à peine trouva-t-il une demi-page, où il ne falloit faire de grands changemens, & des additions considerables, de sorte qu'en quelques endroits il a ajoûté des feuilles entiéres.

Comme tous les noms que l'on trouve ici, sont puisez des Historiens, des Geographes & des Poëtes, l'Auteur s'attache en peu de mots à faire voir l'utilité & l'excellence de l'Hi-

stoire,

ftoire, de la Géographie & de la Poësie. Après cela il nous apprend d'où il a tiré la matiére de son Dictionaire. Il dit qu'il a consulté tous les Auteurs Anciens, & principalement les Historiens, les Géographes & les Poëtes, avec tous leurs anciens Scholiastes, ausquels il a ajoûté les meilleurs Commentateurs modernes, comme Casaubon sur Strabon, Saumaise sur Solin, Vossius sur Pomponius Mela &c. Outre cela les antiquitez & la Theologie des Payens n'étant pas renfermées dans les seuls livres de leurs Auteurs, mais se trouvant aussi dans quelques ouvrages des Peres, on a tiré de grandes lumiéres de Justin Martir, de Clement d'Alexandrie, d'Origene, de Tertullien, d'Arnobe, de Minutius Felix, de Lactance, de Saint Augustin, d'Eusebe, de Theodoret, de Saint Cyrille d'Alexandrie, & de Saint Jerôme. On s'est servi de même des auteurs modernes, qui ont traité des antiquitez Payennes, comme de Lilio Giraldi, de Vossius, Schidius, Seldenus &c. Les deux premiers joints à P. Crinitus ont fourni les noms & la vie des anciens Poëtes. Pour les Historiens, on les a tirez de Vossius & de Jonsius. En matiére de Geographie on a consulté Ferrarius, sans oublier, comme on l'a dit, les Anciens. On trouvera ici plusieurs endroits de Stephanus de Byzance, ou plûtôt de son Abreviateur Hermolaus Grammairien de Constantinople, corrigez & rétablis par des conjectures de l'Auteur, qui se plaint, qu'après Hesychius, il n'y a point de Livre,

à qui la negligence des Copistes ait plus fait de tort. Dans ce qui regarde l'Italie, la Sicile, & l'ancienne Germanie, on a eu recours à Cluvier. On regrette fort la description de l'ancienne Grece de M. de Grentemesnil, qu'il avoit promise au public, en donnant ses remarques sur les meilleurs Auteurs Grecs. On s'est aussi servi des découvertes du fameux Bochart, à qui l'Auteur donne de tres-grandes loüanges, & dit qu'il a souvent tâché de l'imiter. En effet il a tiré des Langues Orientales l'origine de divers mots.

La premiére Edition de cet Ouvrage s'étant assez promtement débitée, l'Auteur se mit à en préparer une seconde plus correcte & plus ample; & il n'eut pas plûtôt corrigé & augmenté de sa propre main un exemplaire de la premiére Edition, qu'il mourut. On assure dans une petite Préface qui est au devant de celle-ci, qu'il n'y a pas une page où l'Auteur n'ait corrigé, ou ajoûté quelque chose. Outre cela il a mis à part le Dictionaire Geographique, qui étoit auparavant inseré dans le Poëtique & l'Historique; & l'on a enrichi tout cela d'un nouvel indice Geographique, où les noms modernes sont les premiers, & les anciens aprés.

Ce Dictionaire nous fournit une occasion commode de donner le Projet d'un Ouvrage, où l'on trouvera une grande partie de la fable ancienne expliquée historiquement. S'il y a quelcun qui ait un semblable dessein, il obligera l'Auteur du Projet, s'il veut bien lui com-

communiquer ses lumieres, en cas que son ouvrage ne soit pas fort avancé : comme l'Auteur offre à ceux qui auroient travaillé sur ce sujet, & qui seroient prêts de donner leurs pensées au public, de leur faire savoir tout ce qu'il a remarqué de particulier. Afin qu'on puisse mieux connoître son dessein & sa methode: voici le titre de l'ouvrage, & la maniere dont il est disposé.

TEMPORUM MYTHICORUM HISTORIA *per Generationes digesta, in qua quid in antiquis fabulis lateat Historici aperitur.*

ON trouvera d'abord une Préface, où l'on traite de la Fable en general, & de la difficulté qu'il y a à déveloper les choses Historiques mêlées de tant de faits fabuleux. On y fait voir qu'excepté quelques Fables Philosophiques, & quelques autres visiblement inventées à plaisir, les Fables ne sont nées que de quelque Histoire mal entenduë, ou embellie de circonstances fausses. En même tems on donne les moiens de faire cette distinction. Aprés cela on marque les tems, ausquels se doivent rapporter toutes les Fables. On se sert en cette occasion de la division de Varron, qui dit, au raport de Censorin, qu'on peut diviser la durée du monde en trois Periodes. Il appelle la premiere le *tems incertain*, qui comprend l'espace de tems, qui s'est écoulé depuis qu'il y a eu des hom-

mes, c'est ainsi qu'il parle, jusqu'au premier Déluge. La seconde est *le tems fabuleux*, dont il s'agit ici, qui commence au Déluge, finit à la premiere Olimpiade, & comprend un peu plus de quinze-cents ans. La troisiéme s'appelle *le tems historique*, qui s'est écoulé depuis la premiere Olimpiade. On comprend bien que cette division n'est bonne que pour les Grecs, qui ignoroient la veritable histoire de ce qui s'est passé avant la fameuse Epoque des Olimpiades, au lieu que dans la Judée, dans l'Egypte, & ailleurs on avoit de bonnes histoires de ces tems-là. On montrera que la plus-part des Fables doivent leur origine aux Phéniciens, qui décrivoient d'une maniere toute figurée, & toute hyperbolique des choses ordinaires, & qui n'étoient pas aussi toûjours fort bien entendus des Grecs.

Après cela on décrira l'histoire par Generations, dont chacune pourra comprendre environ trente cinq ans, selon la maniére de conter des Anciens. On racontera d'abord historiquement ce qui s'est passé en chaque generation, à laquelle on donnera le nom de quelque personne illustre. Après cela on montrera que tous les faits que l'on aura racontez, sont cachez dans la fable. On n'oubliera pas de faire voir les rapports qui se trouveront entre cette histoire & celle de l'Ecriture, quoi qu'on soit persuadé, contre le sentiment de quelques Savans, que tres-peu de Fables sont nées de l'Ecriture Sainte mal entenduë.

C'est

C'est-là la methode que l'on suivra en chaque géneration.

Pour donner ici quelques exemples des Fables que l'on explique historiquement, on en mettra deux considerables, dont on donne l'interpretation dans la Géneration de *Iason* ou des *Argonautes*.

Après avoir dit que dans ce tems-là quelques Phéniciens établis en Grece entreprirent divers voiages, & particulierement un dans le pont Euxin, sous esperance d'y faire beaucoup de profit; qu'ils se servirent pour cela d'un vaisseau long, car *Argo* signifie *un vaisseau long* en Phénicien, & *dobera*, *gouvernail*, ou *parlante*, ce qui a fait que les Grecs ont dit que ce vaisseau parloit, &c. on remarque que ce vaisseau, faute d'entendre assez bien la navigation, fut porté en divers païs, & entre autres en une contrée, où il trouva une multitude prodigieuse de sauterelles qui gâtoient tout, mais qui perirent bien-tôt par un vent de Nord; que les plus considerables de ceux qui faisoient ce voiage étoient des marchands dont diverses relations mal-entenduës & confonduës les unes avec les autres, ont donné à la Grece le plus grand Heros qu'elle ait eu.

On sera surpris de trouver les sauterelles dont on vient de parler, & de simples marchands Phéniciens, dans les fables des Harpies & d'Hercule: mais ces conjectures seront si bien appuiées, que l'Auteur se persuade de pouvoir les rendre plus que probables. Voici

ses principales preuves. 1. *Ἅρπυια* en Grec est la même chose que *Harbeh* en Hebreu, c'est à dire une *Sauterelle*. 2. La principale des Harpies s'appelloit *Celano*, ou *Celamo*, parce qu'en Phenicien, comme en Syriaque, *Solamo* סלעמא signifie une espece de Sauterelles. 3. Les Poëtes disent qu'elles étoient filles de Typhon, qui signifie en Grec un vent orageux: c'est aussi un certain vent orageux qui apporte les Sauterelles dans les païs qu'elles incommodent, comme l'Ecriture nous l'apprend de celles que Dieu fit venir en Egypte. C'est pourquoi encore les Poëtes ont dit que *Celano*, étoit sœur d'*Aella* c'est à dire de la *Tempête*, en Hebreu & en Grec, & fille de Typhon:

*Implorat clamore Patrem Typhona nefando*,

dit Valerius Flaccus de cette Harpie. 4. Elles sont chassées par les fils du Septentrion, ou de Borée, c'est à dire par des vents Septentrionaux, & c'est ce qui arriva aux Sauterelles d'Egypte. Les Harpies causoient la famine chez Phinée, & les Poëtes ont feint qu'elles enlevoient les viandes de dessus la table: on sait que les Sauterelles désolent en peu de tems des Provinces entieres. * Il ne faut que consulter Bochart, au commencement du IV. Livre de la seconde Partie de son *Hierozoicon*. 6. Les Harpies causoient une grande puanteur dans les lieux où elles étoient: de même lors que les Sauterelles n'ont plus rien à manger,

* V. Ludolf. Hist. Æthiop. Lib. I. c. 13.

manger, elles meurent & remplissent l'air d'une odeur qui produit souvent la peste, comme on le peut voir dans Bochart. Apollonius de Rhodes, dans ses Argonautiques, fait dire à Phinée en parlant des Harpies: a *Si elles nous laissent un peu à manger, il en sort une odeur si puante & si insupportable qu'aucun homme ne la sauroit souffrir un moment, quand il auroit un cœur d'acier*: & voici ce que dit S. Jerôme d'une peste que les Sauterelles causerent de son tems dans la Palestine: b *Vento surgente in mare primum & novissimum præcipitatæ sunt*, &c. *cùmque littora utriusque maris acervis mortuarum locustarum quas aqua evomuerant implerentur, putredo earum, & fœtor in tantum noxius fuit, ut aërem quoque corrumperet, & pestilentia tam jumentorum, quàm hominum gigneretur.* 7. Les Harpies corrompoient ce qu'elles avoient touché, comme le témoigne Apollonius dans l'endroit que l'on vient de citer, on dit la même chose des Sauterelles, ainsi que l'a remarqué Bochart. 8. Les Harpies venoient dévorer les viandes de Phinée avec tant de bruit qu'on les entendoit de loin, ce qu'Apollonius exprime ainsi: *Elles vinrent des nuës comme une tempête, ou comme un éclair, & se jetterent sur les viandes avec grand bruit*: les Sauterelles font aussi beaucoup de bruit des ailes lors qu'elles volent, & des dents quand elles mangent. 9. Il étoit impossible à Phi-



a Lib. 2. v. 228. b in Joël c. 2.

Phinée, & à ses gens de chasser les Harpies, & de les empêcher de dévorer les viandes qu'on lui servoit:

*—— Harpyæ semper mea pabula servant,*
*Fallere quas nunquam misero locus, ilicet omnes*
*Deveniunt.*

Il en est de même des Sauterelles, puisque toute l'adresse humaine ne sauroit les chasser, ou empêcher le dégat qu'elles font dans toute la campagne. 10. Mais on dit que les Harpies alloient jusques sur la table de Phinée, de sorte qu'elles entroient malgré lui jusques dans sa maison: c'est aussi ce que font les Sauterelles: *elles marcheront par la ville*, dit Joël, *elles monteront par les fenêtres, elles entreront dans les maisons comme un larron.* Voiez Bochart. 11. On ne pouvoit point blesser les Harpies, elles s'échappoient sans peine au travers des épées & des traits, selon ces mots de Virgile.

*—— invadunt socii & nova prælia tentant,*
*Obscœnas pelagi ferro fœdare volucres.*
*Sed neque vim plumis ullam, nec vulnera tergo*
*Accipiunt:*

Joël dit de même des Sauterelles *qu'elles passent au travers des traits, sans recevoir de blessure.* 13. Apollonius & Valerius Flaccus disent que Jupiter envoia, par un effet particu-

lier

lier de sa colere, les Harpies à Phinée, d'où vient que le premier les appelle *les chiens du grand Jupiter*, μεγάλοιο Διὸς κύνας, & que Valerius Flaccus les traite de Deesses :

*Jam satis huc pepulisse Deas, cur tenditis ultra*
*In famulas savire Jovis ? quas, fulmina quanquam,*
*Ægidáque ille gerat, magnas sibi legit in iras.*

C'est ainsi que Joël appelle les Sauterelles, *l'armée de Dieu*, & que l'Ecriture, comme l'a remarqué Bochart, les attribuë à une vengeance de Dieu toute particuliére. *Deorum ira ea pestis intelligitur*, dit Pline Liv. XI. cap. 29. qui merite d'être lû. C'est ce qui a fait dire aux Theologiens Mahometans, *que Dieu a formé les Sauterelles d'un peu de bouë qui lui resta, après qu'il eut fait le corps d'Adam.* Ils appellent encore Dieu, *le seul Maître des Sauterelles.*

L'Auteur croit qu'on ne peut gueres douter que le voyage des Argonautes ne soit une histoire Phénicienne, après ce que Bochart en a dit. Et pour l'Histoire des Harpies, on peut, dit-il, se le persuader aisément, si l'on se souvient que les Poëtes nous disent que Phinée Roi de Paphlagonie, ou de Bithynie étoit fils d'Agenor Roi de Tyr. En effet son nom est purement Phénicien, & le même que portoit un des fils d'Aron, que l'Ecriture appelle

*Phinehas* ou *Phinées*; outre que l'histoire nous aprend que les Phéniciens peuplerent autrefois la Bithynie. Voiez Bochart Can. Lib. I. c. X.

Les Sauterelles pouvoient avoir été portées de Cilicie, ou de Syrie sur les bords du Pont Euxin. On vient de voir qu'elles incommodoient quelquefois la Syrie. Il ne falloit pour cela qu'un vent de Sudest, car le vent les porte fort loin. Voiez Pline dans l'endroit qu'on a marqué.

C'est là en abregé ce qu'on doit dire des Harpies. L'Auteur avoüe qu'il n'est pas possible de rendre exactement raison de toutes les circonstances que les Grecs nous en ont dites, parce qu'on peut avoir ajoûté beaucoup de choses à l'ancienne histoire Phénicienne, seulement pour l'embellir & la rendre plus agreable.

C'est ce qui est arrivé, selon lui, dans l'histoire d'Hercule, dont il croit qu'il suffit d'expliquer historiquement le gros, sans s'arrêter trop aux circonstances. Voici en general ce qu'il en conjecture. (1) Les Phéniciens aiant rempli presque toutes les côtes de la Mediterranée de leurs colonies, faisoient des voiages de tous côtez dans cette mer, & comme on a toûjours écouté avec beaucoup de curiosité, les nouvelles des païs étrangers, ils ne manquoient pas de raconter à leur retour ce qu'ils avoient vû dans leurs voiages. (a) Peut-être qu'ils embellissoient un peu leurs narrations, & qu'ils racontoient des choses assez ordinaires, d'une

d'une maniere à faire croire qu'ils avoient vû des merveilles : peut-être que ceux qui les écoutoient, s'en imaginoient bien plus qu'il n'y en avoit, selon la coûtume des hommes, qui ne manquent presque jamais de se former de plus grandes idées qu'il ne faut, des objets éloignez & qu'ils n'ont pas vûs: peut-être qu'on n'a pas bien entendu leurs relations, & qu'à cause de cela, on leur a fait dire des choses ausquelles ils n'ont jamais pensé. Il se peut faire même que ces trois choses aient contribué également à embrouiller l'histoire de leurs voyages, & à nous faire des Fables monstrueuses de quelques évenemens qui n'avoient rien de surprenant. (3) Du tems de Debora & de Barac Juges d'Israël, un Marchand nommé Alcide (4) Phenicien d'origine, mais né dans la Béotie, entreprit de grands voyages, tantôt seul, tantôt en compagnie; quelques uns de son propre mouvement, & d'autres comme par commission. (5) Il établit de tous côtez un grand nombre de colonies, & comme la Grece n'étoit pas encore alors bien peuplée, il falut en divers endroits que les nouveaux habitans prissent autant de peine à se défendre contre les (6) bêtes farouches, que contre les injures de l'air. Dans ce tems-là on vivoit du Bêtail, & les jeunes gens qui s'occupoient à le paître, s'accoutumoient de bonne heure à combatre les Ours & les Lions. (7) Alcide avoit tué à l'âge de dix-huit ans un Lion, qui se tenoit dans une montagne de Béotie, nommée Cithéron

& qu

& qui faisoit un grand ravage dans les troupeaux de Thespies & de Thebes. A cause de cela le Roi de Thespies donna en mariage ou à lui, ou à ses gens quelques filles qu'il avoit, & depuis ce tems-là Alcide porta en forme de manteau la peau du Lion qu'il avoit tué. Il tua aussi un autre Lion dans la forêt de Nemée qu'il alla chasser par ordre du Roi de Mycene, dans les terres de qui il demeura assez long-tems, & où il établit la puissante colonie des Heraclides. Cette colonie délivra le païs de divers animaus venimeux qui l'incommodoient, comme les marais de Lerne dans le territoire d'Argos, d'une infinité de serpens dont ils étoient pleins. Elle se rendit encore fameuse par la chasse de diverses bêtes, comme des sangliers du mont Erymanthe, & de quelques tauraux sauvages. Il étoit difficile qu'une colonie nouvellement établie dans ces lieux, & courant tout le païs, tant à cause du paturage, que de la chasse, ne se fit pas des envieux & des ennemis dans le voisinage (8) En chassant, ou en paissant leurs troupeaux près d'une montagne d'Arcadie nommée Pholoë, ils se querellerent avec des peuples riches en chevaux & en bétail qu'on appelloit *Centaures*, c'est à dire *pique-beufs*. Quoi que ces peuples se batissent à cheval, au lieu que les Heraclides n'avoient que de l'infanterie, ceux-ci ne laisserent pas de les défaire, soit à cause que les Centaures grossiers n'égaloient pas en adresse les Pheniciens, soit parce que cet endroit du Peloponnese étant plein

plein de montagnes & de forêts, la Cavalerie n'y pouvoit pas être de grand usage. (9) Ils eurent encore un autre démêlé avec de certains bergers, qui demeuroient à l'extremité du Peloponnese près du promontoire de Ténare, ausquels ils enleverent d'abord des chiens dont ils se servoient à garder leurs troupeaux, & qu'ils lâchoient sur ceux qui les vouloient attaquer. Ils donnerent en même tems la liberté à quelques personnes de l'Attique que ces Bergers avoient pris prisonniers, comme ils vouloient enlever quelques habitans du païs.

Après cela Alcide laissant sa colonie dans le Peloponnese retourna à Thebes, & de là étant allé en Eubée pour quelques affaires, il sut qu'Eurite Prince d'Ecalie avoit promis de donner sa fille Jolé à celui qui tireroit mieux de l'arc que lui ou ses enfans. Alcide se présenta, & fit voir qu'il étoit plus adroit qu'eux en cet exercice, mais on ne lui tint pas parole, sous prétexte que (10.) les Phéniciens avoient accoûtumé d'immoler leurs propres enfans, pour détourner la colere des Dieux. Cependant Iphitus fils d'Euryte devint ami d'Alcide, mais il arriva bien tôt que s'étant querellez, en cherchant des beufs qu'on avoit enlevez à Euryte, Alcide tua Iphitus. Ce meurtre l'obligea de recourir à Deiphobe Prince d'Amycles ville de Laconie, qui le purifia de son crime, selon la coûtume de ce tems-là, en le plongeant dans une riviere. Mais étant

tombé malade, il crut que le ciel irrité du meurtre qu'il avoit commis, luy avoit envoïé cette maladie, pour l'en punir. Il résolut donc d'aller consulter (11) un fameux Devin qui demeuroit à Delphes, pour apprendre de lui, s'il gueriroit de cette maladie. Le Devin ne l'aiant pas satisfait, Alcide essaia de se rendre maître de Delphes, mais enfin s'étant racommodé avec le Devin, il apprit de lui que pour guerir du mal qui le tourmentoit, il falloit quitter la Grece, & donner quelque satisfaction à Euryte pere d'Iphitus. Alcide se resolut de suivre le conseil du Devin, mais étant arrivé aux côtes de l'Asie, il fut fait esclave par les gens d'Omphale Reine de Lydie, chez qui il demeura trois ans.

Dans ce tems-là se fit le fameux voiage de Colchide, dont on ne redira pas ce que l'Auteur en dit dans son Histoire, parce qu'on en a déja donné un abregé en parlant des Harpies. Comme l'on alloit, autant que l'on pouvoit, côte à côte dans les navigations que l'on faisoit en ces siecles-là, Alcide aiant reconnu les vaisseaux Phéniciens s'y joignit, soit qu'il fût racheté, soit qu'il s'échapât ou qu'on lui donnât la liberté. (12) Mais il n'alla pas fort loin, puis qu'il s'arrêta en Mysie, afin d'y faire couper du bois pour bâtir des vaisseaux, avec un des voiageurs nommé Polypheme, qui établit là une colonie, ou plûtôt se joignit à une colonie déja établie. Ils couperent autant de bois qu'ils voulurent, si ce n'est qu'on ne voulut

lut pas permettre qu'ils en coupassent dans des bois consacrez aux Divinitez du lieu.

Il faut dire en passant que le voiage des Argonautes n'étoit pas le premier que les Phéniciens eussent fait dans le Pont Euxin, mais comme on en a plus parlé que des autres, c'est le seul qui étoit demeuré dans la memoire des Grecs. Avant cela quelques Phéniciens avoient fait descente en Capadoce, où ils avoient été attaquez par les femmes aussi bien que par les hommes, tout le peuple étant accouru pour les chasser, mais ils défirent aisement cet amas de peuple. Ils remporterent chez eux de leurs dépouilles, & firent voir en Grece des armes qu'ils avoient ôtées à des femmes.

Le voisinage de la Phrygie, & les richesses des Phrygiens firent naître envie aux Pheniciens qui étoient en Mysie, de se saisir de quelque port avantageux proche de Troie, & de s'y établir. Ils équiperent pour cela une flote de dix-huit vaissaux de cinquante rames chacun, & allerent sous la conduite d'Alcïde aborder dans le lieu le plus commode qu'ils purent trouver. Ils s'y arrêterent quelque tems, mais les combats qu'il leur fallut soûtenir, & quelques divisions qu'il y eut entre eux les en chasserent bien-tôt. Ils partirent avec toute leur flote qui faillit à perir par la tempête, mais ils arriverent enfin à l'Ile de Co, où aiant été pris pour des pirates, ils ne purent se rafraichir, qu'en faisant une descente à main armée.

Al-

Alcide étant retourné de là en Grece, il fut engagé de nouveau en diverses guerres, pour soûtenir sa colonie du Peloponnese, dont on peut voir le détail dans Apollodore Liv. 2. Chap. VII. Il mourut enfin sur une montagne de Thessalie nommée Eta, où l'on brula son corps à la mode du païs, après quoi il fut mis dans le nombre des Dieux, à cause des grandes actions qu'il avoit faites.

Ce fameux voiageur ne fit pas tant de voiages seul, un homme seul ne peut pas entreprendre tant de choses, mais on lui a donné l'honneur de toutes ces entreprises, parce qu'il en a été le chef. Outre le nom d'Alcide, ou d'Alcée, qu'il portoit dès son enfance, il a eu comme par excellence, celui de *Harokel*, dont les Grecs ont fait ΗΡΑΚΛΕΙΣ *Heracleis*, & les Latins *Hercule* : c'est un mot Phenicien, qui signifie *Marchand*, & en effet Alcide n'a rien fait, comme on l'a vû, que pour établir des colonies Phéniciennes, ou qui tiroient leur origine de Phénicie, & pour rendre le negoce plus florissant. Les Grecs embellirent en suite l'Histoire de ses voiages, & firent un Dieu & un extirpateur de monstres, d'un homme habile & entreprenant, mais qui ne se proposa jamais d'autre fin, que l'agrandissement de sa nation & l'établissement du commerce. (13.) C'est pourquoi les Grecs & les Romains le regardoient comme le Dieu du gain & du negoce, d'où vient qu'ils lui paioient quelque fois la dixiéme partie de leurs profits.

Mais

Mais ce n'a pas été ce seul Marchand de Béotie qui s'est rendu illustre parmi les Grecs: ils ont encore ouï parler des voïages & des actions de quelques autres *Hercules* ou marchands Tyriens, dont ils ont confondu les actions avec celles de l'Hercule de Thebes; à cause de la ressemblance de leur nom & de leurs avantures.

(14.) Ce fut un Marchand Tyrien qui fit le premier un voiage à l'extremité de la Mediterranée, où il mit pied à terre du côté de l'Espagne, dans l'île que les Phéniciens appelloient *Gadir* & qui étoit possedée par (15.) trois familles de Bergers, qu'il trouva moien d'en chasser, après leur avoir enlevé tout leur bêtail. En suite il traversa le détroit, que l'on appelle à cause de cela (16.) *le détroit d'Hercule*, ou le *détroit du Marchand*, & passa en Afrique: mais il n'osa pas s'engager fort avant dans l'Ocean. Il rapporta, étant de retour en Phénicie, qu'il avoit poussé sa navigation jusques-là, sans oser la continuer plus loin que les côtes d'Espagne, ne croiant pas qu'il y eût des terres au de-là. Tout ce qu'il fit en Espagne, c'est qu'il établit une colonie dans une île qui étoit à l'embouchure du Bétis, qu'il nomma *Tharsis*, d'un nom tres-connu en Phénicie. De là il retourna en Afrique, où il fit descente en quelques endroits, pour se fournir de ce qui lui étoit necessaire. (17.) En ce même temps-là divers *Hercules* ou Marchands Phéniciens, enlevérent du bêtail en

Arabie,

Arabie, en Afrique, en Sicile, en Italie, & à Rhodes, ce qu'on a attribué mal à propos à celui qui fonda la Colonie de Gadir. Nôtre Hercule aiant voulu s'établir en quelque endroit de l'Afrique, fut obligé de combatre (18) un autre qui y étoit venu par mer aussi bien que lui, & qui s'y étoit si bien fortifié, qu'il étoit dificile de le défaire dans le territoire qu'il avoit ocupé. Mais Hercule sut l'attirer hors de son fort, & le défit sans beaucoup de peine. Ensuite étant allé du côté de l'Egypte, il tua un Egyptien nommé Busiris, qui avoit accoutumé d'immoler les passans à ses Divinitez. De là étant retourné à l'extremité de l'Afrique, & aiant établi une Colonie prés du mont Atlas, il fit amitié avec ceux du païs qui lui fournirent du bêtail, & particulierement des moutons & des brebis d'une beauté extraordinaire. (19) On dit encore qu'il s'y instruisit dans l'Astronomie, ce qui ne pouvoit pas manquer de lui être d'un grand usage dans ses navigations. Il voulut transporter ailleurs le bêtail qu'il avoit trouvé en Afrique; mais il ne put pas s'y multiplier, ni y reüssir, comme il avoit fait au pied du mont Atlas.

(20.) Ce fut à peu-près dans le même tems, que quelques Phéniciens habituez dans l'île de Crete, se rendirent illustres par l'adresse extraordinaire qu'ils avoient de se servir de l'arc & des flêches. C'étoient de fort habiles chasseurs, mais ils ne s'occupoient pas seulement à la chasse, ils étoient

encore

encore bergers & nourrissoient de grands troupeaus de Taureaux qu'ils tenoient enfermez dans des parcs au milieu des bois. Ils nourrissoient aussi des chevres, & de l'autre bêtail, qu'ils vendoient bien chérement aux anciens habitans de l'île.

Quelques autres *Hercules*, ou Marchands Phéniciens, coururent aussi les côtes de l'Italie, & des Gaules. (21.) Le nom de la profession qu'ils exerçoient les a fait confondre avec tous les autres anciens marchands de Phénicie ; dont quelques uns n'ont fait qu'un seul homme dans la suite du tems, & dont les autres, qui ont été mieux informez des histoires anciennes, ont fait divers Heros, à qui ils ont donné le nom d'Hercule, sans savoir ce que ce nom signifioit, aiant pris pour un nom propre, un nom qui marquoit seulement la profession commune de tous ces avanturiers Phéniciens.

L'Auteur, aprés avoir raconté ainsi cette Histoire, en donne des preuves, dont il faut aussi que nous rapportions quelques-unes pour donner une idée complete de la Méthode dont il se sert. Il remarque premierement en general, que même dans les Histoires de l'antiquité Payenne, & dans celles de nôtre tems, que l'on appelle veritables, on ne peut être assuré que des principaux faits, comme de tres-habiles gens l'ont dit il y a long-tems, & que néanmoins la fausseté, ou l'incertitude de circonstances que l'on y ajoûte

ajoûte, n'empêche point que l'on ne croie le fonds de l'Histoire. L'Auteur croit qu'on peut être assuré de même du fonds de l'histoire d'Hercule, quoi qu'on y ait ajoûté une infinité de circonstances visiblement fabuleuses. Comme, selon lui, ce ne sont pas de simples fictions, ou des faits inventez à plaisir, qui ont été l'origine des fables que nous lisons aujourdhui dans les Auteurs Grecs; mais de veritables Histoires qu'on a trop embellies, ou plûtôt obscurcies de circonstances ridicules, les additions ne nous doivent pas faire douter de ces anciennes Histoires. Il faut seulement distinguer ce qu'il y a de fabuleux, des veritez qu'elles renferment, & tâcher de tirer, pour ainsi dire, le rideau de la fable, qui dérobe à nos yeux des histoires très-veritables, & nous verrons dans la plus profonde antiquité, ce que les Grecs & les Romains n'y ont pû voir, quoi qu'ils nous aient fourni toutes les lumiéres que nous pouvons avoir aujourdhui sur ces anciens faits.

Ainsi il soûtient qu'on ne peut gueres plus douter des faits de l'histoire d'Hercule qu'il a rapportez, que de ceux de l'Histoire Romaine, & voici les preuves particuliéres qu'il en donne.

1. On ne peut pas douter que les Phéniciens ne soient les premiers, qui aient entrepris de grandes navigations, & qu'ils n'aient rempli toutes les côtes de la Mediterranée de leurs Colonies. C'est ce que Bochart a prouvé

vé dans son *Canaan*, par tant de preuves tirées & de témoignages exprès des Anciens, & des noms d'une infinité de lieux, qu'on n'en sauroit douter après l'avoir lû.

2. Les Pheniciens ont été estimez de grands conteurs de fables, ou à cause des choses extraordinaires qu'ils racontoient, ou parce qu'on ne les entendoit pas bien, ou parce qu'en effet ils embellissoient un peu les choses. On ne peut pas douter non plus qu'ils n'aient été marchands pour la plûpart, & que le seul amour du gain ne leur ait fait courir les terres & les mers. Le même Auteur l'a encore prouvé tres-clairement, dans le Livre que l'on vient de citer.

3. Il nous a appris aussi que Thebes étoit une ville Phénicienne, & l'on sait que çà été la patrie de l'Hercule que les Grecs ont tant vanté.

4. Ce n'étoit pas là le nom propre de ce Heros, Appollodore nous apprend dans le second Livre de sa Bibliotheque qu'il s'appelloit *Alcide*. Diodore dit dans le premier Livre de la sienne, qu'il s'appelloit *Alcée* ἀλκαῖος, nom qui approche fort du nom Hebreu *Elika*, que l'on trouve 2. Sam. XXIII. 25. ou de *Elchai*, qui signifie, *le Dieu vivant*. L'Auteur croit que c'est ce dernier mot, qui étoit le veritable nom de l'Hercule de Thebes, parce que les Anciens avoient accoûtumé de mettre le nom de Dieu dans leurs noms, comme il paroit par une infinité d'exemples, qu'on peut voir, si l'on veut, dans

dans l'interpretation des noms Hebreux de la Bible, que l'on trouve dans les Oeuvres de S. Jerôme. *Hercule* est un nom qui a été donné à plusieurs autres, comme l'Auteur l'a déja remarqué, & comme on le verra encore dans ces preuves. Les Anciens disent que ce fut la Prêtresse de Delphes qui lui donna ce nom, parce qu'il acquit beaucoup de gloire par la colere de Junon, car Ἡρακλῆς en Grec signifie *la gloire de Junon*, mais c'est là une de ces circonstances inventées sans raison, comme Diodore de Sicile le reconnoit, quoi qu'il se soit trompé en ce qu'il a dit qu'on lui avoit donné ce nom, parce qu'il ressembloit à un ancien Heros Egyptien, qui s'appelloit *Hercule*, comme on le verra dans la suite.

5. On ne sauroit s'imaginer qu'un homme seul ait autant fait de voiages, & autant entrepris de choses qu'on en attribue à Hercule On ne fait pas des guerres, on n'établit pas des Colonies, sans avoir bien du monde avec soi. Un homme seul n'entreprend pas tant de choses, pour soi-même. Aussi voit-on qu'Hercule a voiagé avec les Argonautes, qu'il a eu des flotes, &c. C'est ce qui lui a fait donner un si grand nombre d'enfans & de femmes. Voiez Appollodore Liv. 2. C'est encore ce qui a fait dire qu'il n'a entrepris tous ces travaux, que par ordre d'Euristhée. Il faut necessairement que quelque Prince s'en soit mêlé.

6. Tout le monde sait que la plus ancien-

ne

ne maniere de vivre étoit celle des bergers. L'Ecriture Sainte en fait foi, & les meilleurs Auteurs Paiens le reconnoissent. L'Ecriture nous apprend aussi, que dans ces tems éloignez, que la terre n'étoit pas fort peuplée, il y avoit un grand nombre de bêtes sauvages, contre lesquelles les bergers étoient souvent obligez de combattre. l'Histoire de David, qui a vécu long-tems après Hercule, nous en fournit des preuves évidentes. C'est pourquoi il est si souvent parlé de beufs, de vaches, de lions & de sangliers dans les fables du Heros de la Grece.

7. On ne pouvoit même établir des Colonies sans s'appliquer à nettoier les forêts des bêtes sauvages, dont elles étoient pleines. Ainsi Dieu dit Exod. XXIII. 29. *Je ne chasserai point ces peuples devant toi en un an, de peur que le païs ne devienne un desert, & que les bêtes sauvages ne se multiplient contre toi.* Voiez Deut. VII. 22. Il paroît par là que ceux qui alloient habiter un païs desert, étoient extrémement incommodez des bêtes farouches, & que l'un des premiers soins qu'ils devoient prendre, étoit de diminuer leur nombre, autant qu'il leur étoit possible. Ainsi l'on voit que Nimrod le plus ancien fondateur de Colonies, qui nous soit connu, *étoit un grand Chasseur devant l'Eternel*, comme parle l'Ecriture. C'etoit une qualité necessaire à un fondateur de Colonies, & c'est pour cela que l'Ecriture, avant que de parler de celles que Nimrod établit en Me-

sopotamie & en Assyrie, remarque expressément que c'étoit un grand Chasseur. Gen. x. 8. 6. 10.

*Tum laqueis captare feras, & fallere visco*
*Inventum, & magnos canibus circumdare*
*saltus.*

*Diodore de Sicile attribuë l'invention de la chasse aux Curetes, c'est à dire, à une colonie de Phéniciens, que l'Ecriture nomme *Cerethiens*, qui étoient excellens archers, & qui porterent cet exercice en Crete; de là vient que les Grecs ont crû que les peuples de Crete étoient les premiers qui se sont servis de l'arc. V. Bochart *Lib.* 1. c. xv. *in Canaan.*

8 Diodore de Sicile en parlant d'Hercule, avouë que quoi qu'il soit parlé de Centaures dans son Histoire, on ne croit néanmoins pas parmi les Grecs qu'il y eût eu jamais de semblables monstres. Palephate qui semble avoir vécu avant Diodore, raconte ainsi l'histoire des Centaures, dans son Livre *des choses incroiables*: „Sous le regne d'Ixion, Roi „de Thessalie, un troupeau de Taureaux, qui „paissoit sur le Pelion, devint enragé, de sorte qu'ils rendoient la montagne tout à fait „inaccessible. Ils descendoient même dans „les lieux cultivez, ravageoient les arbres & „les fruits, & tuoient le gros betail. Ixion fit „publier que l'on donneroit une bonne „somme d'argent à ceux qui pourroient „tuer ces Taureaux. Jusqu'à ce tems-là on „n'avoit sû ce que c'est que monter à cheval,

*Lib. IV.

val, on s'étoit toûjours servi de Chariots, "
mais quelques jeunes gens d'un village si- "
tué au pied du Pelion, & nommé *Nephelé* "
s'étoient avisez de dresser des chevaux pour "
les monter, & s'étoient accoûtumez à cet "
exercice. Ce furent eux qui entreprirent de "
nettoier la montagne de ces Taureaux, ce "
qu'ils firent en les poursuivant à cheval, & "
en les perçant à coups de traits, lors qu'ils "
fuioient, & au contraire en se retirant à "
toute bride, lors que les Taureaux s'arrê- "
toient, on les fuyoient. C'est pourquoi on "
les nomma Centaures, c'est à dire, *perce-* "
*Taureaux*. Aiant reçu d'Ixion la recom- "
pence qu'il leur avoit promise, & étant "
devenus riches, ils devinrent fiers & or- "
gueilleux, & firent mille insolences en "
Thessalie, sans épargner même Ixion, qui "
demeuroit dans la ville de Larissa. On ap- "
pelloit alors *Lapithes* les habitans du païs. "
Ils inviterent un jour les Centaures à une "
fête qu'ils célebroient, mais les Centaures "
abuserent de leur civilité, car aiant trop "
bû ils enleverent les femmes des Lapithes, "
les aiant fait monter sur leurs chevaux & s'é- "
tant retirez de la sorte chez eux. Cette vio- "
lence alluma une longue guerre entre les "
Centaures & les Lapithes. Les Centaures "
descendoient de nuit dans la pleine, dres- "
soient des embuches à leurs ennemis, & "
dès qu'il étoit jour se retiroient dans la "
montagne, avec ce qu'ils avoient enlevé. "
Comme ils se retiroient ainsi, on ne voioit "

 „que

„ que la croupe des chevaux & la tête des „ hommes, de sorte qu'il sembloit que ce „ n'étoit qu'un seul animal. De là vient „ qu'on a crû que les Centaures étoient de- „ mi hommes & demi-chevaux, & qu'ils „ étoient enfans des nuées, parce que le villa- „ ge où ils demeuroient, s'appelloit *Nephelé*, „ c'est à dire nuée. *Heraclite* dans un Livre qu'il a aussi intitulé, *des choses incroiables*, dit à peu-près la même chose Mais ce *troupeau de taureaux enragez*, & le nom du village des Centaures, outre qu'il est parlé de quelques Centaures qui demeuroient dans le Peloponnese, tout cela, dis-je, fait assez voir que ce qu'en dit Paléphate n'est que par conjecture. Or il est bien plus vrai-semblable de dire qu'on appelloit *Centaures*, de certains bergers qui avoient des troupeaux de Taureaux lesquels étoient fort communs en Arcadie, d'où vient qu'on attribue aux bergers de ce païs-là l'invention des vers *Bucoliques*, c'est à dire, qu'on chantoit en gardant les beufs. Ce qu'on a dit qu'ils étoient enfans des nuées, est une addition de quelcun, qui vouloit rendre la fable plus surprenante, ou en marquer la fausseté, en la prenant à la lettre. Quoi qu'il en soit, on voit par là qu'on a pû expliquer le combat d'Hercule contre les Centaures de Pholoë, de la maniere qu'on l'a fait, sans prendre trop de liberté.

9. La fable dit qu'Hercule enleva Cerbere à Pluton. Mais Plutarque dans la vie de Thésée,

sée témoigne que cette fable est née d'un Roi nommé *Aidoneus*, dont Pirithoüs voulut enlever la femme, avec le secours de Thesée, & que ce Roi avoit des chiens ausquels il faisoit dévorer ceux qu'il vouloit punir. On a dit ensuite que c'étoit le Dieu des enfers, parce que les Poëtes nomment ainsi Pluton; & l'on a fait un chien à trois têtes, des mâtins, dont ce Roi se servoit. Comme la vie Pastorale étoit alors la plus commune, & que les chiens sont les gardiens ordinaires des troupeaux, il semble qu'on peut assez raisonnablement conjecturer que les gens de la colonie d'Alcide enleverent des chiens à quelques bergers du Peloponnese, & qu'ils délivrerent en même-tems Thésée qu'ils retenoient prisonnier. C'est encore ce que remarque le mot Κέρϐερος, qui vient de l'Hebreu כלב *Keleb*, & en changeant le *Lamed* en *Resch*, *Kereb* d'où en y ajoûtant une terminaison Greque, on a fait Κέρεϐος, & Κέρϐερος. Ou si l'on veut même, la Syllabe ρος sera en Hebreu ראש *Ros* & *Kereb Ros* signifiera *le principal des chiens*, le chef de la meute. C'est ainsi que ces mots se prénent 2. Sam. III. 8. où Abner se plaignant d'Isboseth dit: *Suis-je chef d'une meute de Chiens* הראש כלב *Harôs Cheleb. pour me jetter dehors aujourdhui*, car il faut lire *lejudoth* לירות pour *lihouda* ליהרה qui ne fait aucun sens en cet endroit. Quoi que Bochart n'ait pas vû qu'il y a une faute dans ce passage, il en a marqué le sens Hieroz. P. 1. col. 685. On peut trouver dans

cet Auteur des exemples du changement de Lamed en Resch. col. 717.

10. La fable dit *de peur qu'il ne tuât les enfans qu'il en auroit.* Apollod. Lib. 2. c. 6. & Diodore nous apprend qu'étant tombé dans la fureur, il avoit tué les enfans qu'il avoit eu de Megare, fille de Creon. Mais cette manie qu'on suppose être arrivée plusieurs fois à Hercule, revint un peu trop souvent. Il y a plus d'apparence, qu'on n'a dit qu'il étoit devenu furieux & que dans sa fureur il tuoit ses enfans, que parce qu'il en immola quelques-uns à la Divinité, selon la coûtume des Phéniciens, qu'on peut prouver par plusieurs passages des Anciens, mais particulierement par des paroles remarquables de Sanchoniathon.

11. Bochart a fait voir que les Phéniciens ont habité le mont Parnasse. Un imposteur de cette nation se mit à y faire le devin, & c'est de là que s'est formé l'oracle d'Apollon. La fable parle d'un Serpent qui gardoit cet endroit, & qui y fut tué, parce que *Nachasch*, en Phénicien signifie *un Serpent* & *un devin*. Les Grecs ont confondu plusieurs fois ces deux significations, en plaçant *des Serpens* dans des lieux où il y avoit des oracles, au lieu *de devins*. Le nom même de *Delphes*, Delphi, vient du mot Phénicien *Dolphin* qui signifie des *Prophetes*, car *Daleph* דלף, qui marque proprement tomber goute à goute *stillare*, se prend metaphoriquement pour *prophetizer*.

12. C'est

12. C'est le sentiment commun de ceux qui ont décrit le voiage des Argonautes, qu'Hercule n'alla point en Colchide. C'est ce qu'avoue Diodore, qui est néanmoins d'une autre opinion. *Mais dans les anciennes fables*, dit-il, *on ne trouve pas une histoire simple & uniforme. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner si nous ne sommes pas toujours conformes à tous les Poëtes & à tous les Auteurs, en racontant ces Anciennes Histoires*. Lib. IV. p. 248. Il étoit necessaire de mettre ici cette reflexion, afin qu'on ne trouvât pas non plus étrange la maniere dont on a raconté l'Histoire d'Hercule, seulement parce qu'elle ne se trouvera peut-être pas conforme avec quelque Auteur que l'on aura lû. La fable dit qu'Hercule s'arrêta là pour y chercher *Hylas*, mais cet Hylas est la même chose que *ὕλη du bois*, ou plûtôt * *Ela* ou *Allon*, en Phénicien, c'est à dire, *du chêne*, pour bâtir des vaisseaux, d'où vient qu'on voit dans la suite qu'Hercule fait une descente dans la Troade avec dix-huit vaisseaux. Les Poëtes Grecs ont étrangement metamorphosé cette histoire, aiant fait une personne de ce qu'Hercule alloit chercher dans la Misie, & s'étant divertis à décrire comment le prétendu *Hylas* avoit été enlevé par les Nimphes. Mais outre ce qu'on vient de dire, on entrevoit dans cette fable quelques lumieres, qui peuvent servir à découvrir la verité de l'Histoire, c'est prémierement qu'Hercule s'ar-



* *C'est de là que vient le mot Grec ὕλη du bois.*

rête dans les forêts de Mysie, pendant que les Argonautes partent, comme il paroit par ces vers de Valerius Flaccus Liv. III.

*Tardior hinc cessante viro, qua proxima, Tiphys,*
*Littora, quosque dabat, densâ trabe, Mysia montes*
*Advehitur, petit excelsas Tirynthius ornos.*

Le même Poëte dit qu'Hercule chassoit dans les bois de Mysie, & qu'il avoit accablé une bête farouche avec de grands frênes qu'il arrachoit tous entiers, lors qu'Hylas fut enlevé.

*Jam pater umbrosis Tirynthius arcibus ornos*
*Depulerat, magnóque jugi stridore revulsas*
*Terga super fulvi porrexerat horrida monstri.*

Enfin il cherche Hylas dans les bois, & les échos augmentent le bruit qu'il y fait.

——— *Nunc notas nemorum procurrit ad umbras*
*Rursus Hyla, & rursus Hyla per longa reclamat*
*Avia, responsant sylvæ & vaga certat imago.*

Et c'est ce qui a fait dire qu'Hylas avoit été methamorphosé en Echo. Voiez les Métamorphoses d'Antonius Liberalis c. XXVI. Tout cela represente assez bien le bruit que font dans de vastes forêts, des gens qui

qui abattent de tous côtez de grands arbres, & qu'ils choisissent avec soin entre plusieurs autres, parce que tous ne sont pas également propres à leur dessein. On sait que les bois sont pleins d'échos, & que la voix y retentit d'une maniere extraordinaire : *respondent omnia sylvæ.* Ainsi il a pû aisément arriver que l'on a mal entendu ceux qui avoient dit les premiers, qu'Alcide s'arrêta en Mysie *εἰς τὸ ζητεῖν ὕλην pour y chercher du bois* à bâtir des vaisseaux, comme s'ils avoient voulu dire qu'il s'étoit arrêté là pour y chercher un jeune homme nommé *Hylas*, & l'on a ajoûté ensuite des circonstances à cette histoire, dont on a fait ainsi une fable complete. Pour ce que l'on dit que les Nimphes ravirent *Hylas*, cela semble encore être venu de ce qu'il ne fut pas permis à Alcide de couper les arbres des bois consacrez à ses Déesses. On fait que le mont Ida voisin de la Mysie étoit consacré à Cybele.

La descente de quelques Marchands Phéniciens en Capadoce, où ils furent attaquez par les femmes, aussi bien que par les hommes du lieu, est fondée sur ce que la Fable dit qu'Hercule fit la guerre aux Amazones qui habitoient autour du fleuve Thermodon. Quand les Poëtes ont dit que les Amazones vivoient dans une Republique composée de femmes guerrieres, ils n'ont fait qu'embellir ce qu'on a dit que les femmes alloient à la guerre aussi bien que leurs maris. Voiez *Pomponius Mela* Liv. 3. c. 4.

(13.) Voiez Lilio Giraldi dans la Vie d'Hercule, & Seldenus *de Decimis* c. 3.

(14.) Les Anciens ont reconnu plusieurs Hercules, comme on le peut voir à la fin du III. Liv. de Diodore, & dans Giraldi, qui a recueilli ce que l'antiquité en a dit. Ils font mention d'un Hercule de Tyr, qui étoit sans doute un marchand de cette ville la plus negotiante de toute l'Asie, & dont les *Harokelim*, ou *marchands étoient comme des Princes*, ainsi que dit Ezec. c. XXIII. 8. Ce fut un marchand de Tyr, qui inventa la teinture de la pourpre, c'est à dire, un Hercule de Tyr, comme parle Palephate dans un fragment qui nous en est resté dans la Cronique d'Alexandrie. Voiez un Livre intitulé *Opuscula Mythologica* imprimé à Cambrige. p. 69.

On ne peut pas douter de ce qu'on dit de *Gadir*, si l'on a lû ce qu'en dit Bochart. Mais je ne saurois m'empêcher d'apporter ici un passage considerable de Diodore de Sicile Bibl. L. V. *Les Phemiciens*, dit il, *depuis un tems immémorial ont entrepris grand nombre de navigations, pour le commerce. C'est ce qui a fait qu'ils ont établi une infinité de Colonies en Afrique & dans les parties occidentales de l'Europe. Comme ils virent que tout leur reüssissoit, & que leurs richesses s'augmentoient sensiblement, ils se hasarderent à naviger dans l'Ocean, au de-là des Colonnes d'Hercule. D'abord ils bâtirent une ville du côté de l'Europe, dans une presqu'Ile qu'ils*

*qu'ils appellérent* Gadir. Le même Auteur dit à la verité, qu'il y a eu un Hercule Egyptien, & que c'est lui qui a mis les colomnes que l'on attribue à celui de Thebes. Mais il y a de l'apparence qu'il a confondu un Egyptien avec un Tyrien, puis qu'on ne trouve point que les Egyptiens aient fait de longues navigations. Il a été aisé de confondre un Phénicien avec un Egyptien, à cause du voisinage de l'Egypte & la palestine. On peut voir ce que *Marsham* dit de l'Hercule de Tyr, sur le siecle onziéme de son *Chronicus Canon.*

15. Palephate a essaié de rendre raison de la fable de Geryon, mais ne sachant point de Phénicien, il a voulu tirer l'origine de cette fable de la langue Greque. Comme il s'agit ici d'une fable Phénicienne, il en faut chercher la raison dans la Langue des Tyriens. L'Hercule qui descendit dans l'Ile de Gadir fut attaqué par trois troupes des habitans de l'île qu'il défit, & c'est ce qui a fait dire aux Grecs qu'il avoit défait un monstre à trois têtes. Voici comme les Phéniciens exprimoient cela dans leur Langue: הכה שלוש ראשי גריהם *Hiccha. Schelosch rasche gerehom*, ou à la maniere Caleedeenne: תלת רישי גרהון הכת *Hacche thelathresche gereon*, c'est à dire mot pour mot *il défit trois têtes de leurs habitans.* Si l'on prend le dernier mot pour un nom propre, on pourra traduire: *il tua les trois têtes de Gereon.* Quelque Phénicien qui ne parloit pas fort bon Grec, ou quelque Truchement qui n'entendoit pas

assez bien le Phénicien, a pû dire ἀντίκλειν τρεῖς κεφαλὰς γηρυόνου. On ne doit pas s'étonner si l'on a gardé le mot Phénicien *Gereon* tout entier, puis que les Septante ont bien traduit quelquefois *Ger* par Γειώρας. Esa. XIV. 1. La fable dit aussi que Geryon avoit un chien qui gardoit les beufs, & qui s'appelloit Γαρχέτος גר חתה *Ger-chitthah*, *la terreur des étrangers*. Elle ajoûte qu'il étoit frere de Cerbere.

16. C'est ainsi qu'on appelle *le détroit de Magellan*, *le détroit de la Maire*, des noms de ceus qui les ont découverts. On peut voir Bochart, pour l'éclaircissement de ce qu'on dit dans la suite de *Tharsis*. Apollodore dit qu'Hercule alla en Espagne *dans la coupe du soleil*; parce que *Sephinah* ספינה signifie en Phénicien *un vaisseau* & *une coupe*. Ce vaisseau portoit pour enseigne *le Soleil*, ce qui a fait qu'au lieu de dire *le vaisseau du Soleil*, on a dit *la coupe du Soleil*. C'étoit une coûtume des Phéniciens de mettre à la pouppe l'image de quelque Divinité, & ils appelloient ces images *Pathouchim*. Voiez Bochart Can. Lib. 2. c. 3.

17. On peut lire ce qu'on a dit de ces Hercules dans Apollodore & dans Diodore, & trouver dans Bochart des preuves certaines du commerce que les Phéniciens ont eu en Italie, & dans tous les lieux que l'on nomme ici.

18. Antée, à ce que dit la fable, étoit fils de Neptune, c'est à dire qu'il étoit venu par

mer

mer en Afrique. On voit aisément que l'on a apporté la veritable raison, pour laquelle les Poëtes ont dit que l'on ne pouvoit le vaincre quand il touchoit la terre, de sorte, qu'Hercule fut obligé de le soulever en l'air, & de l'étouffer entre ses bras.

19. Μῆλα signifie en Grec, selon la remarque de Palephate, & de Diodore, *des brebis & des pommes*, d'où il est arrivé, comme le conjecturent ces mêmes Auteurs, qu'on a dit qu'Hercule avoit apporté *des pommes d'or* du jardin des Hesperides, au lieu qu'il n'en amena que *des brebis d'or* c'est à dire de belles brebis. Ce qu'on a dit du savoir des habitans du mont Atlas dans l'Astronomie, est tiré des mêmes Auteurs : mais la circonstance des brebis qui ne purent pas si bien réüssir ailleurs, est fondée sur ce qu'Apollodore dit qu'Hercule ne put garder les pommes d'or, parce que le destin vouloit qu'elles demeurassent dans le jardin d'où Hercule les avoit prises.

20. Il faut encore ici consulter Bochart touchant les Colonies des Phéniciens dans l'Ile de Crete. Diodore dans son V. Liv. parle de deux Hercules, qui ont été dans cette Ile, qu'on assuroit avoir vécu long-tems avant celui de Thebes. On a des raisons de croire que tous ces *Harokelim*, ou marchands, ont vécu assez près les uns des autres, qu'il seroit trop long de rapporter ici. On pourroit encore expliquer historiquement la fable de Pasiphaë & du Minotaure, autre-

vrement que l'on n'a fait jusqu'à présent, mais cela ne se peut pas faire non plus en peu de paroles. On pourroit aussi dire pourquoi les Grecs ont appellé Jupiter qui étoit originaire de Créte, αἰγιοχὸς comme qui diroit *Chevrier*, & remarquer un rapport surprenant entre cette maniere de parler, *& l'Adonai Tsebaoth* des Hebreux, qui peut être traduit, *le Seigneur des Chevres* & *le Seigneur des Etoiles*. Mais c'est ce que l'on fera plus commodément en un autre endroit de *l'Histoire des tems fabuleux*.

21. On ne dit rien ici que Diodore n'ait dit en plus d'un endroit. Il assure à la fin du Livre III. & ailleurs que la ressemblance du nom, & de l'esprit, a fait que l'on attribuë à Alcide, ou à l'Hercule de Thebes toutes les actions des Hercules précedens, comme s'il n'y avoit jamais eu qu'un Hercule.

L'Auteur de cet Essai étend bien plus ses raisons dans son Histoire Latine, où il rapporte les passages des Auteurs dans leurs Langues, & fait quantité d'autres reflexions qu'on n'a pas crû devoir rapporter. On peut voir par là son dessein & sa méthode; & c'est ce qu'on a voulu faire comprendre au Lecteur par un extrait un peu long, mais qui ne sera peut-être pas ennuieux. Il ne reste plus rien à mettre ici qu'une Epigramme Latine, qu'un des amis de l'Auteur a faite sur l'explication de la fable d'Hercule. Il introduit l'Auteur parlant à Messieurs les Marchands d'Amsterdam.

*Vos ô Mercurio qui, sedula turba, litatis,*
*Quâ placidas felix Amstela voluit aquas;*
*Herculis audebam vestros conferre labores,*
*Hærebant omnes protinus attonitis*
*Hunc tamen Heroëm, quâ vos contenditis arte.*
*Ostendam æthereas obtinuisse domos.*

## Vers irreguliers sur le même sujet.

*Que n'entreprenent point des Auteurs insolens!*
*Dégrader les Heros de leur gloire immortelle!*
*Faire un Marchand d'HERCULE adoré trois mile ans!*
*La métamorphose est nouvelle!*
*Qui croiroit que des gens qui n'aiment que la paix*
*Aient été des foudres de guerre!*
*Que sachant mieux conter que décocher des traits,*
*Ils aient fait autrefois trembler toute la terre?*
*N'est-ce rien, selon vous, de traverser les mers,*
*De braver les perils, d'affronter les tempêtes,*
*D'aller, malgré la mort qui menace leurs têtes,*
*Nous chercher des trésors au bout de l'Univers,*
*De hazarder leurs biens & mépriser leur vie,*
*Pour faire fleurir leur patrie?*
*Et qu'a fait de plus glorieux*
*Le plus grand conquerant & le plus intrepide?*

*Lisez*

*Lisez bien cette histoire, ouvrez enfin les yeux,*
*Voiez que c'est par là que l'invincible* ALCIDE.
*Merita d'être mis dans le nombre des Dieux.*

---

## XIX.

CLEMENTIS GALANI *Surrentini Clerici Regularis, Theologi & S. Sedis Apostolicæ ad Armenos Missionarii* HISTORIA ARMENA *Ecclesiastica & Politica, nunc primum in Germania excusa, & ad exemplar Romanum diligenter expressa.* Coloniæ 1686.

CE Livre avoit été imprimé à Rome en 1650. mais il en étoit si peu passé d'exemplaires au deça des monts, que trés-peu de gens l'avoient vû. C'est ce qui l'a fait rimprimer en Allemagne, comme l'Auteur de la Préface, qu'on a mise au devant de cette Edition, le témoigne. La même raison nous oblige d'en donner un extrait plus circonstantié, que nous n'aurions fait.

Galani nous aprend qu'il a demeuré douze ans parmi les Armeniens, & qu'il a pris grand soin de feuilleter leurs Livres dans tous les lieux, où il en a pû trouver; comme en Syrie, dans les deux Armenies, en Iberie, en Colchide, en Tartarie, où il est allé deux fois par la mer noire, à Smyrne, & à

Con-

Constantinople. Il nous donne une histoire des Patriarches d'Armenie, composée en la Langue du païs par un Auteur, dont il n'a pû savoir le nom. Il l'a tirée d'un MS. écrit en 1366. de la main d'un Prêtre Armenien, nommé *Maruchu*, qui demeuroit dans la petite Tartarie, & qui officioit dans l'Eglise de S. Michel l'Arcange, à Caffa. L'Auteur a traduit en Latin cette piece, & y a ajoûté des Annotations, dans lesquelles il supplée à la brieveté de l'Histoire Armenienne, & raconte ce qu'il a remarqué lui-même parmi ces peuples.

a L'Auteur Armenien dit que l'Evangile fut d'abord porté en Armenie par les Apôtres S. Barthelemi, & S. Thaddée, qui y souffrirent le Martyre sous le regne de Sanatrugh. Galani confirme cette Tradition, & à l'occasion de cela il donne une liste des Rois d'Armenie, qui ont vécu depuis Jesus-Christ jusqu'à S. Gregoire, premier Patriarche de ce païs-là. Il dit qu'Abgarus Roi d'Edesse, à qui l'on prétend que Jesus-Christ à écrit, à été le premier, mais que ceux qui hériterent sa couronne, ne furent pas les héritiers de sa foi, étant demeurez dans le Paganisme, malgré la conversion d'Abgarus, & de tout le peuple d'Edesse. Le dixiéme & le dernier a été un Prince nommé Chosroës, pere de Tiridate qui fut converti à la foi Chrétienne par S. Gregoire, après avoir long-tems persecuté ce Saint. Galani dit que ce Chos-

roës

a ch. 1.

roës étoit frere d'Artaban, Roi de Perse, & qu'il fut assassiné par un nommé Anac pere de S. Gregoire, après avoir remporté une grande victoire sur Artasiras meurtrier d'Artaban, & usurpateur de l'Empire de Perse. Après ce malheur, Tiridate étant encore dans l'enfance, fut dépouillé de ses Etats, & envoïé en exil dans des terres qui relevoient de l'Empire Romain. le Pere de S. Gregoire fut noïé peu après, pour la punition de son crime; toute sa famille fut massacrée, excepté deux enfans, qui échaperent, l'un desquels, fut S. Gregoire qu'une femme Chrétienne porta à Césarée en Capadoce, & l'éleva dans la Religion Chrétienne.

*a* Dés qu'il fut en âge pour cela, il retourna en Armenie, où il fut fait Patriarche, au rapport de l'Historien, deux cents soixante six ans après la mort des Apôtres S. Barthelemi & S. Thaddée. Il gouverna l'Eglise d'Armenie, dés l'année 15. du regne de Tiridate jusqu'à la 46. dans laquelle, dit l'Auteur, *il s'en alla au païs des vivans*. Galanià l'occasion de cela rapporte, sur la foi de Metaphraste, l'histoire d'un grand nombre de Martyrs Armeniens, les tourmens & les miracles de S. Gregoire, qui redonna sa premiére forme à Tiridate, Roi d'Armenie, changé, dit l'Auteur, en pourceau pour avoir persecuté les Chrétiens. S. Gregoire fut aprés cela consacré Evêque par celui de Césarée nommé Leontius, & Tiridate converti attira tout son

*a* Ch. 11.

son peuple que S. Gregoire baptiza par milliers dans l'Euphrate, au rapport de Metaphraste. Il parle ensuite au long d'une alliance que fit Tiridate avec Constantin, & le Pape Sylvestre, que les incredules pourront lire dans l'Auteur même.

*a* Le Successeur de S. Gregoire fut son propre fils nommé Arostane, qui au rapport de Baronius, assista au Concile de Nicée. Son pere n'étoit pas encore mort en ce tems-là, mais il lui avoit remis son Patriarcat, & s'étoit retiré en un desert, pour y passer le reste de sa vie en Hermite.

*b* Galani a soin de joindre l'histoire de l'Etat à celle des Patriarches d'Armenie. On peut voir dans le Chapitre 6. celle du Roi *Paba*, qu'Ammien Marcellin nommé *Para*. Le Patriarche, qui vivoit du tems de ce Prince s'appelloit Niersés, que les Armeniens disent avoir été au premier Concile de Constantinople, quoi qu'on ne voie aucun Evêque de ce nom, dans le Catalogue qui nous reste des Evêques qui y assisterent. Il a prédit, si l'on en croit les Armeniens, les malheurs qui devoient arriver à l'Armenie, longtems auparavant. Galani raporte un fragment de sa Prophetie, dont il assure qu'une partie a été accomplie, mais la fin ne paroit pas devoir l'être de long-tems. *Après cela*, dit Niersés, *une puissante nation Romaine, nommée les Francs délivrera tous les païs, & tous les Chrétiens, & le païs se repo-*

*a*. C 5. *b* C. 6.

*repofera dans la paix pendant plusieurs années. Les infideles feront chaffez & tomberont fous le joug de l'efclavage des Romains, & l'on dira en ce jour-là: malheur aux morts, qui n'ont pas vécu jufqu'à ces tems heureux, & qui ne jouïffent pas de ce repos.* Les Armeniens font fi perfuadez que Nierfes avoit l'efprit de Prophetie, que lorfqu'ils voient des Européens, ils ont accoûtumé de leur demander: *Quand viendront les Romains pour nous délivrer?* L'Eglife Armenienne celebre un jour de fête en fa memoire, & dit dans fa Liturgie: *défens nous, Jefus-Chrift, par les prieres de S. Nierfes, à qui tu as revelé les fecrets de l'avenir*, &c.

a Sous fon fucceffeur nommé Ifaac, les Eglifes de l'Afie aiant refolu de celébrer le jour de Noël, le 25. de Decembre, & le jour du Baptême de Jefus-Chrift le 6. de Janvier, au lieu qu'on avoit accoûtumé de célebrer l'un & l'autre enfemble le 6. Janvier, on invita l'Eglife d'Armenie à en faire autant, mais fon Patriarche étant en exil par la violence d'une faction qui avoit opprimé le Roi même, les Armeniens ne purent pas fe conformer aux autres Chrétiens en cela. Dans ce tems-là vivoit un celebre Hermite, nommé Miefrob, à qui on attribuë l'invention des Caracteres Armeniens. Trois de fes difciples, Moïfe furnommé le Grammairien, David le Philofophe, & Mampré traduifirent l'Ecriture Sainte en langage du païs, & em-

a C. 7.

embellirent extremément la langue Armenienne.

a Un autre Nierses XXI. Patriarche d'Armenie jetta les fondemens du Schisme, entre l'Eglise d'Armenie, & l'Eglise Greque. Il tint un Sinode de dix Evêques à Thevin, où on resolut que contre l'usage de l'Eglise Greque on celebreroit le jour de la naissance & du baptême de J.C. le 6. de Janvier, que l'on ajoûteroit au b *Trisagion* ces paroles *qui as été crucifié pour nous*: que les Armeniens n'iroient plus à Jerusalem visiter les saints lieux: qu'ils ne communieroient plus avec les Grecs. Quelques Evêques s'opposerent d'abord à cela; & se separerent de ceux qui avoient formé ces Canons, mais ils se reconcilierent bien-tôt après.

C'est sous ce Patriarche que l'opinion des *Monophytes* ou *Jacobites* s'introduisit en Armenie. On dit qu'ils croient qu'il n'y a qu'une nature en Jesus-Christ, & que c'est pour cela qu'ils rejettent le Concile de Calcedoine, qui a établi contre Eutyche la distinction des deux natures de Jesus-Christ. Ils disent que ce Concile est Nestorien, & contraire aux sentimens de S. Cyrille d'Alexandrie, & du Concile d'Ephese qui a condamné l'erreur de Nestorius lequel soûtenoit, à ce qu'on dit, qu'il y a deux personnes en Jesus Christ. Galani les accuse encore de diverses autres erreurs, comme nous le ver-

a C. 10 b S. Dieu S. Fort. S. *immortel qui as été crucifié pour nous, aie pitié de nous.*

verrons dans la suite. Il donne ici une Version Latine de quelques vers Armeniens d'un troisiéme Nierses LXIII. Patriarche d'Armenie, où il décrit les malheurs qui sont arrivez à ce païs-là, desquels Galani attribuë la cause à l'hérésie des Armeniens.

*a* Afin que l'on voie la maniere dont les Armeniens conferent les Ordres Sacrez, Galani a traduit d'un ancien Rituel Armenien les paroles & les ceremonies dont on se sert en cette occasion. Quand quelcun se présente pour être consacré, l'Evêque lui coupe d'abord les cheveux en quatre endroits, en forme de croix, & lui dit : *Dressez les oreilles, apportez à ceci toute l'attention dont vous êtes capable : faites en sorte que vous croyez de cœur ce que vous chantez de bouche : & ce que vous avez crû de cœur, faites le paroitre en vôtre conduite ; si bienque dans cette tonsure de vos cheveux, les desirs terrestres du siecle soient retranchez en vous, au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit Amen.* Aprés quelques prieres & quelques hymnes, on lui donne un balai ; & on lui dit : *Recevez le pouvoir de nettoier l'Eglise de Dieu, qui vous veuille nettoier de tous les pechez que vous pouvez avoir commis, au nom* &c. On confere tous les Ordres avec de semblables ceremonies, dont chacune fait allusion à quelque fonction de l'emploi dont on se charge, en recevant la consecration. Galani les rapporte toutes ; de sorte qu'on peut voir comment les Armeniens

*a* Ch. II.

niens consacrent les Portiers, les Lecteurs, les Exorcistes, les Acolythes, les Sou-diacres, les Diacres, & les Prêtres, car ils ont sept ordres aussi bien que l'Eglise Latine.

a Dans les Annotations du Chap. XII. Galani nous fait l'histoire des Missions que l'on a envoiées de Rome, en 1626. en Colchide & en Armenie, aprés l'avertissement que *Pietro della Valle* en eut donné à la Chambre de la Propagation de la Foi. Ce fut l'ordre des Clers Reguliers, qui reçut cette commission, & le chef des premiers Missionnaires qu'on y envoia fut un des Religieux de cet Ordre, nommé *Pierre Avitabolir.* Ce Pere aiant été bien reçu de *Teimuras* Prince de Georgie, fut obligé de revenir à Rome, pour ramener en Georgie un plus grand nombre de Missionnaires. Il porta en même tems au Pape Urbain VIII. une petite Relation de leurs erreurs, ou de la difference de leurs sentimens & de ceux de l'Eglise Romaine. Comme cette Relation n'est pas longue, nous l'inserterons ici en abregé.

*Opinions des Georgiens contraires à celles de l'Eglise Latine.*

1. Ils nient que le S. Esprit procede du Fils.

2. Ils disent bien qu'il y a un Purgatoire, mais ils nient que ce soit par le moien du feu. C'est, selon eux, un lieu d'obscurité & de tristesse, où les ames sont tourmentées.

3. Ils

a Chap. 12.

3 Ils disent que lors qu'il meurt quelcun, son Ange Gardien porte son ame devant Jesus-Christ : que si le défunt a tout-à-fait bien vécu, son ame est envoiée dans un lieu de rejouïssance plein de bois agreables, & de palais magnifiques : que si ça été un impie, elle est envoiée dans un lieu obscur & tenebreux : que s'il est mort dans la penitence, son ame est envoiée dans un lieu d'horreur, à la verité, mais d'où on la retire en suite, pour aller dans le lieu de réjouïssance. Ils disent que toutes les ames sont gardées dans ces lieux jusqu'au jour du jugement, qu'elles paroîtront devant Jesus-Christ, pour recevoir de lui la sentence d'un bonheur, ou d'un malheur qui ne finira point. Ainsi ils ne croient pas que les ames jouïssent de la présence de Dieu, avant la resurrection.

4. Ils disent que les peines des Enfers ne sont pas éternelles, & que si un Chrétien est mort sans repentance, on le peut faire sortir du lieu des peines, en priant pour lui, avant le dernier jugement.

5. Quoi qu'ils aient plusieurs fêtes, ils ne laissent pas de travailler ces jours-là, sans en excepter le jour de Noël.

6. Pour baptiser un enfant on lit plusieurs prieres, où se trouvent renfermées les paroles : *je te baptise au nom du Pere &c.* Aprés cela on le deshabille, & son Parrain le plonge tout entier dans l'eau.

10. Ils ne se hâtent pas fort de se faire bapti-

baptizer, & l'on consacre quelquefois des Evêques qui ne le sont point.

11. Ils rebaptisent ceux qui aprés avoir renoncé la foi Chrétienne, reviennent à leur devoir.

12. Ils confirment & communient les enfans en les baptizant.

13. Ils se confessent seulement un peu avant que de se marier, & en termes generaux, & une autre fois avant que de mourir, sans entrer non plus alors en aucun détail.

14. Si un Prêtre a commis fornication, quoi qu'il l'ait fait fort secretement, son Confesseur lui ôte le pouvoir de célebrer les misteres. D'où est venuë, dit le P. Avitabolis, une tres-méchante coûtume, c'est que celui qui a commis un peché de cette nature ne le confesse point, & célebre les mysteres tout souillé qu'il est.

15. Ils donnent l'Eucharistie aux enfans mourans, se fondant en cela sur le VI. de S. Jean. *Qui ne mange pas ma chair* &c. Les Adultes communient tres-rarement, & plusieurs même n'ont pas soin de communier lors qu'ils se sentent près de mourir.

16. Ils croient qu'on ne peut bien célebrer les mysteres qu'une seule fois par jour & en un seul endroit. Les Evêques, ni les Prêtres ne célebrent pas même tous les jours de fête, de sorte que tout un peuple est quelquefois privé de cette consolation des jours de fête solennelle.

17. En célebrant l'Eucharistie ils sont tres-mal vêtus, & ils ont des vases sacrez tres-mal propres. Lors qu'ils la portent aux malades, il n'y a personne que le Prêtre, qui va chez le malade, sans aucun Cierge.

18. De certains jours de fête plusieurs Prêtres communient; ils reçoivent de l'Evêque l'Eucharistie dans leurs propres mains, & la portent eux-mêmes à la bouche.

19. Si une femme ne fait point d'enfans, on obtient permission d'un Prêtre de la répudier, & d'en prendre une autre. Ils en usent de même lors qu'une femme est trop méchante.

20. Quand quelcun est à l'agonie, de sorte qu'il n'y a plus d'esperance, on hâte sa mort autant que l'on peut, en le mettant dans une certaine situation qui le fasse mourir plûtôt, & en lui fermant les yeux & la bouche, pour l'empêcher de respirer. On croit que c'est une inhumanité que de laisser trop languir un mourant.

21. Ils sont extrémement adonnez aux Augures, ils remarquent avec soin le chant des oiseaux, ils regardent les os de la chair qu'ils ont mangé, pour en tirer des présages de bonheur & de malheur.

22. Ils ne croient point, dit Galani, les miracles que les Latins leur racontent, ils leur disent nettement, selon leur coûtume, qu'ils en ont menti, parce qu'il ne s'en fait pas en Colchide.

Enfin

Enfin quoi qu'ils soient dans une profonde ignorance, ils vantent extrémement leur Eglise, jusqu'à dire que si la Religion Chrétienne étoit éteinte dans tout le reste de l'Univers, elle se conserveroit & se rétabliroit par le moien de leur Eglise. Ils rejettent toutes les coûtumes qui ne sont pas conformes aux leurs, & traitent d'erreur tous les sentimens qu'ils ignorent.

Pour ce qui regarde l'Etat Politique de Georgie, les Princes y sont tout à fait absolus, & traitent les Ecclesiastiques avec autant de hauteur que leurs autres sujets. Dans l'Election des Patriarches ils donnent leur suffrage avec les Evêques, & il est de si grand poids, qu'on élit ordinairement celui qu'ils ont nommé. Il n'y a point de forme de justice, les volontez du Prince servent de loix dans toute la Province, & celles de chaque Seigneur dans les terres de sa jurisdiction. Ils traitent leurs sujets comme des esclaves, & leur enlevent non seulement leur bien, quand il leur plait, mais ils les vendent même, sans regarder si l'acheteur est Chrétien, ou non. Chacun se vange de son ennemi du mieus qu'il peut, & si on ne peut pas l'outrager dans sa personne, on lui enleve son bien, on désole ses terres & ses maisons, & l'on ne fait aucune justice de tout cela, à moins qu'il n'y ait quelcun qui s'en plaigne. La Georgie est possedée par divers Princes, qui ne sont pas trop bien unis ensemble, & qui n'ont pas soin de se se-

courir les uns les autres.

Après une assez longue digression concernant diverses Lettres & divers témoignages touchant les missions du P. Avitabolis & de quelques Religieux du même ordre, Galani revient à son sujet, & donne à la p. 105. une petite relation de *l'Iberie Orientale, & des guerres que l'on y a faites depuis peu.* Il nous dit que le Roiaume d'Iberie avoit autrefois pour bornes à l'Est la Medie, à l'Oüest & au Midi Trebizonde & Arzer, & au Nord les Abasques : mais que dans la suite du tems il n'a pu conserver que cinq Provinces entre le Pont Euxin & la mer Caspie, dont quatre appartiennent proprement à l'Iberie, & la cinquiéme est la Colchide. Un Roi qui avoit possedé ces cinq Provinces les divisa en mourant en cinq Principautez, qu'il donna à cinq fils qu'il avoit, à condition que les Cadets paieroient un certain tribut à l'Ainé. Ce Prince eut *Imeret, ou Bassacinch*; mais *Cardel, Rachet, Guriel & la Colchide* furent le partage des quatre autres. Galani dit qu'ils refuserent bien-tôt le tribut qu'ils devoient à leur ainé, se rendirent tout à fait indépendans, & laisserent leurs enfans maîtres absolus de ces Provinces. L'Auteur rapporte ensuite les guerres malheureuses que (a) Teimu-

(a) *Il y a environ cinquante ans qu'il parut une Lettre Greque, où un Prêtre Grec raconte les guerres de Teimuraz un peu autrement. Si c'étoit une chose de quelque consequence, on pourroit produire l'Original de cette Lettre.*

muraz Prince de Cardel & de Rachet eut au commencement de ce siecle avec Scha-Abas Roi de Perse, diverses avantures de Dadian Prince de Colchide, ses amours, ses guerres, ses victoires, ses cruautez par où l'on peut voir que les Chrétiens de ce païs-là ne sont pas de fort honnêtes gens. Il rapporte une de leurs coûtumes, qui est sans doute fort étrange. C'est que pour confirmer une alliance jurée entre deux Princes, l'un présente sa femme à l'autre & l'oblige de lui sucer les bouts des Mammelles, jusqu'à ce qu'il en sorte du sang. C'est ce que Dadian fit à Simon Prince de Guriel.

Ce Dadian qui n'étoit maître que de la Colchide, soumit à ses Loix presque toute l'Iberie & le païs même des Abasques. C'est pour cela que les Missionnaires de Rome tacherent de s'établir dans la Colchide, & de s'acquerir la faveur du Prince. On peut voir à la p. 193. le succés de cette entreprise. Mais il y a une description de la Colchide à la page 182. dont il faut que nous disions un mot. Ce païs a le Pont Euxin à l'Occident, à l'Orient & au Midi l'Iberie, & au Septentrion le mont Corax. C'est un païs tout couvert de bois, & extraordinairement humide, de sorte qu'il y pleut presque tous les jours. Il abonde en pâturages, & on y nourrit une tres-grande quantité de bêtail, & particulierement de chevaux. Le Prince a un haras où il y en a plus de cinq mille, & il y a des particuliers qui en ont jusqu'à mil-

le. Il y a aussi des rivieres assez poissonneuses, comme le Phase qui separe la Colchide de l'Iberie. Les forêts nourrissent beaucoup de Cerfs & de Sangliers, outre une quantité prodigieuse de gibier; ce qui fait que les habitans ne vivent presque que de chasse. Ils ne manquent d'aucune sorte de Legumes qui peuvent croître en des lieux humides & marêcageux, comme le ris, le mil, les féves, les poix, &c. Mais l'extrême humidité empêche qu'il n'y puisse venir du froment. Une des principales choses qui y manque c'est le sel, qui y est extraordinairement cher, & que l'humidité du lieu rend néanmoins fort necessaire.

Il n'y a aucune Ville, ni Bourg dans tout le païs, excepté le fort de Calach bâti par Dadian. Toutes les maisons sont séparées, & l'on en change souvent, parce qu'il n'est pas sain de demeurer en un lieu. Aussi la Noblesse passe toute l'année à courir la Province, en visitant ses terres. C'est ce qui fait qu'il n'y a aucune boutique, ni presque aucun commerce. On s'assemble seulement cinq ou six fois l'année en des lieux marquez par le Prince, où l'on échange des marchandises les unes contre les autres, car on n'y a presque point de monoie. Il s'y fait un commerce abominable d'esclaves, les grands Seigneurs vendant leurs sujets Chrétiens aux Turcs, ou plûtôt les échangeant contre des marchandises qu'on leur apporte de Constantinople. Cette ville tire

tous

tous les ans plus de trois mille esclaves de la Colchide, lesquels on y ameine par la mer Noire.

Le Prince de Colchide a soin de se bien entretenir avec le Grand Seigneur, & le Roi de Perse, en leur envoiant de tems en tems des Ambassades avec des présens d'esclaves, de toiles de lin & d'autres choses semblables, quoi qu'il ne soit ni leur sujet, ni leur vassal. Ils lui font aussi des présens à leur tour. Il peut mettre sur pied vingt mille chevaux, & la moitié de fantassins; mais il ne sauroit faire la guerre long-tems, parce qu'il n'a point d'amas de vivres.

Galani donne aussi à la p. 212. la relation d'un voiage tres-dangereux qu'il fit par les montagnes d'Armenie, pour aller en Colchide, & raconte les incommoditez qu'il faut essuier dans ces afreux deserts, où l'on ne trouve bien souvent que de la neige & des roches. Il raconte encore un autre voiage qu'il fit de la Colchide à Constantinople, dans un vaisseau Turc qui y portoit des Esclaves, où il ne souffrit gueres moins que sur les montagnes d'Armenie. L'Hiver ne permit pas que le vaisseau pût continuër sa route, il fallut prendre terre à Baluchlava, qui est un port de la petite Tartarie, & par malheur Galani ne se trouva gueres mieux sur terre que sur mer. Aprés cela il parle des fruits, a de sa mission parmi les Armeniens de Constantinople.



a p. 226.

a Enfin Galani, après une longue digression, revient à l'Histoire d'Armenie, & nous apprend que du tems de l'Empereur Heraclius on tint un Concile à Charn, ville de la grande Armenie, où les Armeniens reçurent le Concile de Calcedoine & se reünirent avec les Grecs. Mais cette union ne dura que quatre-vints quinze ans. Jean d'Oznie, Patriarche fit convoquer un Concile à Manaschiert *, où l'on condamna tout ce qu'on avoit fait à Charn, & depuis ce tems-là les Armeniens détestent ce dernier Concile. Voiez le Ch. XVII.

Dans les remarques sur le Ch. XIV. il parle des restes d'une Ville qui étoit autrefois la Capitale de l'Armenie, & qu'on nommoit *Vagarsciabat*, où est encore le Palais Patriarcal proche de la plus belle Eglise du païs, & où demeure le Patriarche avec quantité de Moines Armeniens.

On voit dans les notes sur le Ch. XVII. l'Histoire de Jean d'Oznie, qui rétablit les erreurs des Eutychiens en ce païs. On y a ajoûté les Canons du sixiéme Concile Ecumenique contre les Armeniens. L'on voit que l'Eglise d'Armenie ne mêloit point d'eau dans le vin de l'Eucharistie, & qu'elle se servoit de pain sans levain, contre la coûtume de l'Eglise Greque. Galani nous dit sur le Chapitre suivant quelles étoient les erreurs des Armeniens au milieu du huitiéme siecle, sur le rapport d'un Moine

a C. XIII. * *Environ l'an 680.*

Moine Grec, nommé Nicon, dont on celebre la memoire dans l'Eglise Latine, & dans l'Eglise Greque le 26. de Novembre. 1. Ils croioient que la S. Trinité à soufert sur la croix, ce qu'ils représentoient par trois croix qu'ils attachoient sur une poutre, & qu'ils appelloient la S. Trinité. 2. Ils confondoient les deux natures de Jesus-Christ. 3. Ils célebroient diverses fêtes en d'autres jours que le reste des Chrétiens. 4. Non seulement, dit Nicon, ils n'adorent point les images, mais encore leur Patriarche anathematize ceux qui les adorent, &c. Il les accuse de diverses autres erreurs, qu'il avoit peut-être oui raconter à quelques ennemis des Armeniens, comme Galani lui-même le conjecture. Depuis ce tems-là les Latins ont crû que les Armeniens étoient infectez de mille héresies, & parce que du tems de Justinien il y avoit eu des Manichéens en Armenie; quoi que cet Empereur les eut exterminez, par le fer & par le feu, on croioit dans l'Occident que ce païs là en étoit plein. Au commencement du dixiéme siecle on crut avoir découvert de semblables Hérétiques en Europe, qu'on reconnoissoit à un air triste & mortifié, & à un attachement extraordinaire à la priere. *a* C'est ce qui fit qu'un Moine Armenien qui étoit venu à Rome l'an MXVI, s'étant arrêté trop long-tems à prier dans un Eglise, on le prit pour un Héretique. Un Ecclesiastique l'alla déferer à un



*a* p. 279.

Sinode que Benoît VIII. avoit convoqué, & disoit même à tout le peuple : *Ne voiez-vous pas par les yeux, par la démarche & par toutes les manieres de cet homme-là, que c'est un méchant homme & un imposteur qui fait comme les héretiques ? Il en faut faire un exemple qui fasse peur aux autres, lapidons-le tout à l'heure, ou le brulons tout vif.* Galani remarque là-dessus que ces Héretiques affectant une sainteté extraordinaire, de peur d'être découverts, on les reconnoissoit à cette affectation même. On a fait la même chose, dit l'Auteur, du tems de S. Jerôme, qui écrivant à Eustachium dit : *Quam viderint pallentem atque tristem, miseram ac Manichæam vocant, adeò ut ex iis notis viri etiam sanctissimi infamarentur.* C'étoit une marque tres-équivoque, mais au moins on ne pouvoit pas accuser d'hipocrisie ceux qui croioient reconnoître ces prétendus Héretiques à leur mine triste, & mortifiée.

Sur le Chap. XIX. Galani nous apprend qu'au dixiéme siecle les incursions, que les Turcs firent en Armenie, obligerent le Patriarche de se retirer, premierement à Sebastie en Cappadoce, sous la domination de l'Empereur Grec, & ensuite à Siside en Cilicie. Depuis ce tems-là il y a toûjours eu des Evêques Armeniens dans cette ville, qui ont pris le titre de Patriarches d'Armenie, mais que les Armeniens n'ont jamais reconnus, en aiant créé d'autres qui demeurent dans l'ancien sejour des Patriarches, à Vagarsciaba.

Les

Les Remarques sur le Ch. XXII. contiennent l'histoire du Concile de Tarse, convoqué en 1177. du tems du Patriarche de Nierses de Lampron, & de l'Empereur Manuel Comnene. Ce fut de concert que l'Empereur Grec, & le Patriarche Armenien assemblerent ce Concile, pour reünir les Armeniens à l'Eglise Greque. Le Patriarche y fit une harangue que Galani nous a donnée traduite de la Langue Armenienne, pour porter à la paix & à la concorde, les Peres du Concile. On trouve ensuite quelques questions que les Grecs firent aux Armeniens touchant les erreurs dont ces derniers étoient accusez, avec les réponces des Evêques d'Armenie, dans lesquelles ils expliquent leurs sentimens. Les Armeniens firent à leur tour des demandes aux Grecs: avant que de se reünir avec eux. Mais tout cela n'eut aucun effet, à cause de la mort de l'Empereur Manuel, qui arriva peu de tems aprés. Les Evêques des deux partis se retirerent sans avoir rien conclu, & le schisme a duré jusqu'à présent.

*a* Galani dans le Chapitre suivant rapporte diverses Lettres écrites de Rome en Armenie, & d'Armenie à Rome, pour la reünion des Eglises du tems d'Innocent III. On en trouve encore de semblables sur le Chap. XXIV. qui furent aussi inutiles que les précedentes, car ni les unes, ni les autres ne produisirent rien. Dans le même Chapitre

N 6 &

*a* C. XXIII.

& dans le suivant. Galani rapporte quelques endroits du *Speculum Historiale*, touchant les erreurs des Armeniens, & ce qui est arrivé en Armenie au douziéme siecle. Il continuë cette Histoire par quelques extraits de Hayton Prince de Curch, qui a composé une histoire Orientale en faveur de Clement V. où l'on voit les avantures de Hayton Roi d'Armenie, qui avoit succedé à Leon.

Depuis le XXVI. Ch. jusqu'au XXVIII. on ne trouve presque autre chose, que quelques Lettres de divers Papes aux Rois, & aus Patriarches d'Armenie, pour les reünir à l'Eglise Latine, & quelques autres de ces Rois & de ces Patriarches, pour en obtenir du secours, ou touchant cette méme reünion.

Le Chapitre XXVIII. contient les Actes d'un Concile tenu à Siside en Cilicie en 1307. pour reünir l'Eglise Armenienne avec la Latine. Un grand nombre d'Evêques, de Seigneurs, & de Moines Armeniens semblent avoir signé ces Actes, qui contiennent une reünion en bonne forme. Ces Actes sont suivis de ceux d'un Concile tenu en 1316. à Adan en Armenie, où ils furent confirmez. Galani assure qu'il a traduit tout ceci d'un Livre Armenien. On y établit principalement la communion avec le vin & l'eau mêlez ensemble, & la celebration du jour de Noël le 25. de Decembre, & l'on y approuve les opinions des Latins que les Armeniens avoient rejettées auparavant.

Le XXX. & dernier Chapitre renferme une histoire

Histoire des progrés de la Mission des Jacobins, pour reünir les Armeniens à l'Eglise Romaine, depuis le tems de Jean XXII. jusqu'à nôtre siecle. Ils ont si bien fait que depuis l'an 1356. on n'a élû que des Religieux de leur Ordre pour l'Archevêché de Nascivan dans la grande Armenie. On en trouve la liste à la page 499.

On a vû quelles erreurs les Missionnaires attribuent aux Géorgiens, il faut présentement dire en peu de mots celles qu'ils trouvent dans la doctrine de l'Eglise d'Armenie.

## *Opinions des Chrétiens d'Armenie, en quoi ils different de l'Eglise Latine.*

1. Ils disent qu'il n'y a qu'une nature en Jesus-Christ, selon l'erreur d'Eutyche & de Dioscore.
2. Que le S. Esprit ne procede que du Pere, selon l'erreur des Grecs.
3. Que les ames des Saints n'entrent point dans le ciel, avant le jour du jugement: que celles des méchans ne sont pas non plus en enfer, ni en purgatoire, mais dans l'air, où elles attendent le jugement avec les autres.
4. Que le Concile de Calcedoine n'est pas Orthodoxe.
5. Ils ne celebrent ni les fêtes, ni les Jeunes de la même maniere que l'Eglise Romaine.

6. Ils

6. Ils ne savent ce que c'est que la Confirmation & que l'extreme-Onction.

7. Ils ne mettent point d'eau dans le vin de l'Eucharistie.

8. Ils soûtiennent qu'il faut donner au peuple la Communion sous les deux especes. C'est pourquoi ils trempent le pain dans le vin, avant que de le donner. Ils tiennent le vin dans des Calices de bois & de terre.

9. Ils croient qu'on peut donner à sa femme des lettres de divorce, pour quelque cause que ce soit.

10. Ils donnent l'Eucharistie aux enfans, avant qu'ils aient l'usage de la raison.

*Au* reste si l'on souhaite de savoir le jugement que quelques Docteurs Catholiques Romains ont fait de Galani, & des opinions des Armeniens, on n'a qu'à lire un Livre intitulé *Histoire Critique de la creance & des coûtumes des Nations du Levant, publiée par le Sr. de Moni*. Ch. XII. imprimé à Rotterdam en 1684. in 8. Cet Auteur a meilleure opinion des sentimens des Armeniens que Galani, & dit *qu'aiant écrit à Rome & aiant été Missionnaire, il ne faut pas, sans l'avoir auparavant examiné, ajoûter foi à tout ce qu'il dit.*

IX.

XX.

ΩΡΙΓΕΝΟΥΣ ΠΕΡΙ ΕΥΧΗΣ ΣΥΝΤΑΓΜΑ *Traité d'Origene, de la Priere. A Oxford dans le Theatre de Schelton*, 1686. & se trouve à Amsterdam chez Henri Wetstein.

C'Est à feu Monsieur l'Evêque d'Oxford que le public est redevable de l'édition de ce Traité d'Origene, qui n'avoit point encore paru. Il l'a faite sur une Copie d'un Manuscrit qu'on garde dans la Bibliotheque du Colege de la S. Trinité à Cambrige, qui est venu de Stokholm, & qui est celui dont Mr. Huet s'est servi dans l'édition des Commentaires d'Origene sur l'Ecriture. Ce savant homme avoit promis de mettre au jour ce Traité dans un volume qui comprendroit divers ouvrages d'Origene, & qui seroit accompagné de quelques Dissertations. Mais la moitié d'un siecle s'est presque écoulé, sans que Mr. Huet ait dégagé sa parole; & Mr. Wetstein qui a fait imprimer quelques traitez particuliers de ce Pere, ne l'a point obligé à se hâter d'executer sa promesse. Ainsi M. l'Evêque d'Oxford n'a pas crû qu'après un si long retardement on eut droit de l'accuser d'entreprendre sur les droits d'un autre, s'il faisoit paroître cette piece. Le mal est qu'il avoit une

une copie pleine de tant d'abreviations qu'il étoit fort difficile de la lire & qu'elle étoit assez déffectueuse, à cause de plusieurs lacunes, qui rendoient le sens imparfait. Ce Prelat a cru qu'il pourroit suppléer à ces défauts, en ajoûtant entre deux crochets quelques mots qui remplissent le sens, & priant Mr. Gale de conferer les endroits qui lui paroissoient douteux avec l'exemplaire de Cambrige; en marquant exactement les passages de l'Ecriture qu'Origene cite, & en donnant une version de ce livre également claire & fidele.

Comme ce Traité tout ancien qu'il est, est nouveau pour le public qui ne l'avoit pas vû, le Lecteur ne trouvera pas mauvais qu'on s'étende un peu plus sur ce livre, qu'on ne fera sur les autres ouvrages de l'Antiquité qui sont entre les mains de tous les Savans. Origene entreprit ce Traité par l'ordre d'Ambroise & de Tatiana. Tous ceux qui ont un peu lû les ouvrages de ce Pere, savent que cet Ambroise étoit une personne de qualité & un grand homme de bien qui protegeoit Origene. Pour Tatiana, M. l'Evêque d'Oxford conjecture que c'étoit la sœur d'Ambroise. Après quelques préliminaires touchant la necessité de la grace dans l'Oraison & la maniere de bien prier, Origene examine l'énergie des termes Grecs Εὐχὴ & Προσευχὴ *vœu* & *priere* depuis le paragraphe 9. jusqu'au 12. inclusive-

ment

ment. Il se propose en suite de prouver la necessité de la priere, contre de certains Hérétiques, qui tirant de fausses consequences de la doctrine de la providence & de la prédestination, soûtenoient, que puisque Dieu avoit tout prévu & ordonné & que tout étoit necessaire, il étoit fort inutile de le prier; que Dieu metroit ordre à tout, sans que les hommes s'en mélassent, & que puisqu'ils étoient tous élus ou reprouvez, il leur servoit aussi peu de travailler à leur salut, que de prier Dieu qu'il arrêtât le cours du soleil, ou qu'il lui ordonnât de retourner en arriere. On auroit tort d'accuser Origene d'affoiblir les objections de son adversaire, il les met dans tout leur jour, & ne leur ôte point leur force par un tour ridicule, comme on le peut voir §. 13. 18, Il y répond §. 19. 25. en supposant que Dieu agit conformement à la disposition interieure de l'homme, & forme ses decrets sur l'usage qu'il prévoit que les hommes feront de leur Libre-arbitre. Car voici comme il fait parler Dieu, §. 22. *A celui qui sera tel*, c'est à dire qui voudra constamment le bien, J*e lui envoirai un Ange gardien*, * *qui commencera dès lors à travailler avec lui à son salut & qui sera toûjours avec lui. A celui qui sera meilleur, je lui donnerai un Ange d'un ordre plus relevé. Mais j'ôterai cette aide à ce-*

* Ἄγγελον λειτουργόν.

*celui qui après s'être addonné aux bonnes choses tombera dans le relâchement.* Il n'y a pas dequoi s'étonner qu'Origene donne le Franc-Arbitre à l'homme, il en fait bien part au Soleil, à la Lune & aux étoiles, parce qu'il est écrit *Laudate Dominum Sol & Luna, stellæ & lumen* §. 24.

Cette derniere erreur n'est pas apparemment la plus dangereuse de toutes celles qu'on a attribuées à Origene; en voici une qui est d'une consequence bien plus terrible. S. Augustin & Theophile d'Alexandrie lui ont reproché d'avoir cru, qu'il ne faloit point adresser de prieres à Jesus-Christ, mais invoquer le Pere seul par les merites du Fils. Il semble qu'il est de ce sentiment dans les §. 50. 51. & 52. de ce Traitté. Son savant interprete, l'Evêque d'Oxford, prend à tâche de l'en justifier, en rapportant des passages du l. 5. & du l. 8. contre Celsus, où nôtre Auteur enseigne formellement le contraire, & en marquant quelle sorte de priere Origene reserve au Pere seul. Il venoit d'expliquer un passage de la 1. Ep. à Tim. 2. 1. où il distingue quatre sortes de prieres à l'occasion de quatre termes differens dont l'Apôtre se sert. Voiez les §. 44. 49. Il prétend que la seconde espece qui est προσευχὴ *proseuche* doit être reservée au Pere seul, parce qu'il la regarde comme une oraison que les Chrétiens adressent à Dieu le Pere, par les merites de son Fils qui est leur frere : & que d'invoquer Jesus-Christ comme Principe de la Divinité

vinité, ce seroit diviser l'Essence divine & introduire le Polythéïsme. Voiez la note sur la version Latine p. 57.

Après plusieurs reflexions sur la priere en géneral, Origene fait une paraphrase sur l'Oraison Dominicale en particulier. On remarque d'abord que l'exemplaire Grec dont cet Auteur s'est servi, ressembloit beaucoup plus à celui sur lequel l'Auteur de la Vulgate a travaillé, qu'à ceux que nous avons présentement. On voit au moins que la *doxologie*,* qui est dans nos exemplaires modernes de l'Evangile de S. Matthieu, ne se trouvoit point dans l'exemplaire d'Origene, non plus que dans la Vulgate, & que dans l'un & dans l'autre ces Paroles: *noster, qui es in cœlis; fiat voluntas tua sicut in cœlo & in terra: libera nos à malo*, manquent à S. Luc. Voiez la note sur la version Latine p. 68. & les §. 15. & 18. de l'explication de l'Oraison Dominicale, p. 81. & 108.

Il faudroit être bien peu versé dans la Critique, dit l'Evêque d'Oxford, pour douter si cette piece est d'Origene. On y voit par tout son genie, ses manieres, & sa Philosophie Platonicienne. Il y fait même entrer ces siecles qui se doivent succeder, & dans l'un desquels le Démon & les reprouvés obtiendront misericorde §. 16. p. 98. Mais il faut avouër aussi qu'on a imputé à cet Auteur bien des héresies ausquelles il n'avoit jamais pensé. C'est

* *Car à toi est le regne &c.*

C'est ainsi que S. Jerôme * & Theophile d'Alexandrie lui attribuent l'erreur des Anthropomorphites, qui faisoient Dieu corporel, quoiqu'Origene la refute dans ses livres *des Principes*, † & dans le livre 8. contre Celsus. Il étoit même si éloigné de cette pensée, que pour détruire la preuve que ces Hérétiques tiroient de ce passage, *nôtre Pere qui êtes dans le ciel* & d'autres semblables, il l'explique d'une maniere méthaphorique §. 12. p. 69. 73. Le Ciel est l'état de la gloire, & la terre celui d'abbaissement; ou d'une maniere encore plus *allegorique*, le Ciel est Jesus-Christ *qui est proprement le trône de Dieu*; & l'Eglise, la terre son marchepied. Si l'on veut voir Origene justifié des autres erreurs qu'on lui impute, on n'a qu'à lire le R. P. Halloix dans son *Origenes defensus*,

Quoi qu'il en soit, les plus grands ennemis d'Origene nous permettront bien de croire, que ses hérefies veritables, ou prétendues étoient plûtôt les effets de l'égarement de son esprit, que de la malice de son cœur, & qu'on peut au moins le regarder comme un témoin fidele des coûtumes de son siecle. Ainsi l'on peut conclure que de son tems il y avoit trois sortes de personnes qui gouvernoient l'Eglise, des Diacres, des Prêtres & des Evêques, dont il dit que la *charge* étoit *extrêmement onereuse* ὀφειλὴ βαρυτάτη p. 103. §. 17. Il ne parle d'aucun autre emploi ecclesiastique, si ce n'est qu'on y veuille comprendre

* *Ep. 39. ad Avit.* † περὶ ἀρχῶν.

prendre les Veuves qui étoient entretenuës par l'Eglise, & qui apparemment s'occupojent du soin des pauvres. Cependant il fait une énumeration exacte de toutes les differentes conditions des hommes, & de ce qu'ils se doivent par rapport à l'état où Dieu les a mis. On voit sur la fin du même paragraphe p. 108. que la discipline de l'Eglise, qui excluoit les pecheurs scandaleux de sa communion commençoit à se relâcher, mais que ce relâchement n'étoit pas encore universel : *Je ne sai*, dit-il *comment quelques uns entreprennent des choses qui sont au dessus de la dignité Sacerdotale; peut être qu'ils n'entendent pas à fond la science du Sacerdoce. Ils se vantent, comme s'ils avoient le pouvoir de faire grace à l'idolatrie même, & de remettre l'adultere & la fornication; & comme si les prieres qu'ils font pour ceux qui ont commis de semblables crimes, étoient capables d'obtenir le pardon d'un peché à mort.*

PRA-

## XXI.

PRATIQUES DE PIETE' POUR HONORER LE S. SACREMENT, *tirées de la doctrine des Conciles & des SS. Peres.* Quod ergo ignorantes colitis hoc ego annuncio vobis. Act. 17. 23. *A Cologne, chez Balthasar Egmond & Compagnie.* In 8. & se trouve à Amsterdam chez Blau & Wolfgang.

LE Dessein de l'Auteur de cet Ouvrage, comme il l'assûre dans sa Préface, n'est pas de faire le Prophete, ni l'Apôtre, en disant dans l'inscription de ces pratiques de Pieté : *Je vous annonce le Dieu que vous adorez sans le connoître* : mais seulement de réveiller la foi de plusieurs Chrétiens, qui paroit bien endormie & comme morte par le peu de respect & le peu d'amour qu'ils ont pour un mystere si digne d'un souverain respect, & qui demande de nous un amour extraordinaire. C'est dans cette vuë que l'Auteur applique, dans cette Préface, aux Catholiques ignorans & indévots, ce que S. Paul dit dans les Actes des Atheniens superstitieux, pour les obliger de sortir de leur ignorance & de leur indévotion. Il se plaint du peu de respet que l'on a pour le S. Sacrement, & non seulement du peu d'amour, mais encore du peu de connoissance que l'on a de Jesus-Christ. Il esper

que ceux qui liront son livre sans prévention, reconnoîtront que ses plaintes sont bien fondées, & que Dieu ouvrira le cœur de ceux *qui auront dessein de s'instruire pour connoître la verité, la connoître pour l'aimer, l'aimer pour adorer incessamment d'un amour interieur celui qu'ils n'avoient adoré que d'un culte exterieur, sans l'accompagner d'un changement de vie, & d'un amour veritable pour Jesus-Christ & pour le prochain.*

L'Auteur donne en abregé les raisons pour lesquelles les SS. Peres ont crû selon lui, que le Sacrement de l'Eucharistie a été institué; C'est en un mot pour unir les hommes à Dieu, ce qui ne s'est pû faire que par l'intervention d'un Mediateur, savoir *par Jesus-Christ entant qu'homme, comme le dit S. Augustin après S. Paul* Mediator ille Dei & hominum homo Christus Jesus, inter mortales peccatores & immortalem justum, apparuit mortalis cum hominibus, justus cum Deo. In quantum homo, in tantum Mediator. In quantum autem verbum, non medius, quia æqualis Deo, & Deus apud Deum, & simul cum Spiritu Sancto unus Deus *Tract. 20. in Joann.* On dit après cela que Jesus-Christ s'unit avec les Chrétiens, en leur donnant son corps caché sous les voiles du pain, par lequel il leur communique son esprit, c'est à dire, sa paix, son amour, & sa charité.

Aprés cette Préface suit un Avertissement beaucoup plus long, où l'on fait voir que ces

Pra-

Pratiques de pieté sont utiles 1. à ceux qui ont une dévotion particuliere au S. Sacrement, 2. aux Curez, 3. aux Prédicateurs, 4. à ceux qui aiment l'antiquité de l'Eglise, 5. pour la conversion des Héretiques.

On a divisé ces pratiques en cent vint-deux Chapitres ou Paragraphes, dont chacun contient quelques reflexions sur le Sacrement de l'Eucharistie, ou sur la maniere de communier. On ne peut pas entreprendre d'en faire un extrait exact, parce que ce sont des matieres, qui n'ont aucun rapport ensemble, si ce n'est qu'elles peuvent toutes contribuer à inspirer de la devotion aux Catholiques, en communiant au Sacrement de l'Autel. Mais on donnera ici quelques remarques qui regardent l'histoire & l'antiquité Ecclesiastique, par où l'on verra que l'Auteur ne s'est pas contenté de donner de simples reflexions pieuses, mais qu'il a voulu représenter aux Lecteurs, au moins en partie, l'usage de l'ancienne Eglise dans la celebration de l'Eucharistie.

*Prat.* VI. L'Auteur conseille de n'entreprendre aucune affaire de consequence, sans venir aux pieds des Autels demander à Jesus-Christ les lumieres pour se bien conduire dans cette affaire, & le prier de la benir. Il „ dit à l'ocasion de cela, que Pierre de Blois „ assure que de son tems ceux qui s'enga- „ geoient dans la profession des armes ve- „ noient à l'Eglise, & recevoient par les „ mains des Pasteurs l'épée qu'ils devoient por-

porter, faisant serment aux pieds des autels, qu'ils ne s'en vouloient servir que pour la défense de l'Eglise & des Prêtres, pour la protection des pauvres, pour la liberté de leur patrie, & pour la punition des méchans. L'on benit encore présentement, ajoûte l'Auteur, aux pieds des Autels, les drapeaux du Regiment des Gardes, avant que de les porter à l'armée. Il veut aussi qu'après le bon succès d'une affaire, on vienne remercier Jesus-Christ au même lieu: & il remarque qu'après la victoire que Theodose remporta sur Maxime usurpateur de l'Empire, cet Empereur écrivit aux Evêques, mais sur tout à S. Ambroise d'offrir le sacrifice en action de graces. L'Archevêque de Milan obeït, & répondit à Theodose en ces termes: J'ai porté avec moi allant à l'Hôtel, la lettre que vôtre pieté m'a écrite: Je l'ai mise sur l'Autel & je l'ai tenuë entre mes mains en offrant le Sacrifice, afin que vôtre foi parlât à Dieu par ma bouche, & que cette Lettre qui contient les augustes caracteres de la Majesté Imperiale, fit la fonction du Prêtre dans cette oblation sainte.

*Prat.* IX. Aprés avoir cité cet Apophtegme du Marêchal de Gassion: *Si je croïois la présence réelle, je voudrois passer toute ma vie dans une Eglise, le visage prosterné contre terre: & je ne puis me persuader que plusieurs Catholiques croient ce qu'ils disent croire de ce mystere, veu le peu de respect qu'ils*

*font paroître dans l'Eglise*: & après avoir fait quelques remarques Historiques sur l'Ancienne : *ô salutaris hostia* &c. on rapporte un passage de S. Chrysostome, où il nous apprend que les Empereurs de Constantinople, entrant dans l'Eglise, ôtoient leurs couronnes dès la porte ; peignoient sur leur front le signe de la croix, & quitoient leurs armes *Hom. de Pentecost. sub finem.*

*Prat.* XXI. Nous apprenons de S. Augustin que les Chrétiens d'Afrique appelloient le sacrement du corps de N. S. Jesus-Christ, en leur langue Africaine, LA VIE. *De pec. mer. & remiss. Pelag. Lib.* 1. *c.* 24. On disoit alors aux Chrétiens qui vouloient communier, selon que S. Ambroise & S. Augustin nous en assurent : „ que celui qui „ veut manger la vie, change de vie, parce „ que s'il ne change de vie, il mangera la „ vie pour sa condamnation, & elle le per„ dra au lieu de le guerir, & le tuera au lieu „ de le vivifier. *Amb. Dom.* 4. *Advent. Aug.* „ *Ser.* 1. *de Advent.*

*Prat.* XXII. On nous apprend que l'Eglise faisoit autrefois trois choses en tems de persecution, pour affermir les Chrétiens dans la tentation. 1. Elle relâchoit aux pénitens le tems, & même les années entieres qui restoient aux pecheurs, pour achever leur pénitence, avant que d'être admis à la participation du corps de Jesus-Christ, ce qu'on prouve par un passage de S. Cyprien. *Ep.* 54. *ad Corne-*

*lium*

*lisem Papam* 2. Elle portoit le S. Sacrement dans les prisons à ceux qui y étoient arrêtez pour la foi, & qui devoient souffrir en bref la mort. On en apporte quelques exemples, comme celui de S. Lucien Prêtre, qui ne pouvant avoir l'Eucharistie d'ailleurs, & étant couché dans la prison chargé de chaines, consacra & fit le sacrifice sur son estomac, & après l'avoir achevé, communia les Chrétiens qui étoient présens, & souffrit le martyre. 3. L'Eglise permettoit aux Chrétiens d'emporter le S. Sacrement dans leurs maisons, pour le recevoir de tems en tems, à cause que les persecutions perpetuelles ne donnoient pas la liberté de s'assembler pour communier.

*Prat.* XXVIII. Pour faire voir quelle doit être la pureté de ceux qui administrent l'Eucharistie, on cite ces paroles de S. Chrysostome *de Sacerdo. cap.* 4. „ Quelles qualitez doit avoir celui dont la fonction est " d'être intercesseur envers Dieu pour toute " une ville ? Mais que dis-je, pour toute " une ville ? pour toute la terre habitable & " pour obtenir le pardon des pechez de tous " les hommes, non seulement des vivans, " mais même des morts. Lors donc qu'il " acheve ce sacrifice redoutable, qu'il tient " long-tems entre ses mains le Seigneur de " tout l'Univers, je vous demande en quel " rang nous le devons mettre ? quel zele & " quelle pureté nous devons exiger de lui ? "

„ Considerez quelles doivent être les mains
„ qui servent à ce ministere ? quelle la Langue
„ qui prononce ces sacrées paroles ? & s'il y a
„ chose au monde qui doive être si pure & si
„ sainte que l'ame qui reçoit ce divin esprit.

L'Auteur ajoûte que la coûtume a duré long-tems dans plusieurs Cathédrales de France, que le Chanoine qui faisoit l'office à son tour étoit retiré pendant toute la semaine dans une maison particuliere, joignant l'Eglise Cathedrale. On appelloit cette maison *la retraite* ou la maison de *l'Hebdomadié*. Il reste encore quelques céremonies semblables dans l'Eglise Cathedrale de Roüen, que les anciens Chanoines ont voulu être conservées, contre l'entreprise des jeunes. On voit la même chose à Bourges, à Verdun & ailleurs.

*Prat.* XXIX. Pour l'ordinaire on ne considere rien que l'exterieur des céremonies, & jamais l'esprit. L'Eglise avoit obligé tous les fideles d'offrir le pain & le vin pour l'Eucharistie. Cette offrande a toujours été, dit l'Auteur, de grande considération : car chaque particulier présentoit du pain au Prêtre, pour la consecration du sacrifice, & pour marque de la communion au corps de Jesus-Christ & de l'Eglise ; tout le peuple s'unissant par ce moien entre les mains du Prêtre, pour être par lui immolé & incorporé au corps de Jesus-Christ, qui étoit consacré des pains que le peuple avoit offert, Mais le Prêtre ne pouvant consacrer

tous ces pains, en prenoit un ou deux, selon le nombre des Assistans, pour tenir lieu de tous les autres. Voila l'esprit de la Céremonie, dont il reste encore quelque chose dans les grandes Messes des Morts, où l'on offre du pain & du vin. Pourquoi croiez-vous, dit l'Auteur, que cela se fasse, comme il se pratique à present? On ne considere ce pain & ce vin, que comme une offrande toute simple, & le peuple ne pense à rien d'avantage. Mais s'il se pratiquoit selon l'antiquité & dans l'esprit de l'Eglise, ce pain & ce vin offerts devroient servir pour le sacrifice.

A l'occasion de cette Pratique, l'Auteur parle d'une autre, c'est que l'Eglise refusoit l'offrande des pecheurs publics, selon ce Canon du IV. Concile de Carthage: *Horum qui pauperes opprimunt, dona à Sacerdotibus refutanda.* S. Ambroise refusa les présens de l'Empereur Maxime. C'est pourquoi la premiere marque de la reconciliation des Pénitens publics, & le premier degré pour leur paix avec l'Eglise, c'est qu'elle recevoit leur offrande. Ils offroient avec les autres fideles du pain pour le sacrifice, mais ils ne communioient pas encore. Il est demeuré quelque chose de cette céremonie dans la coûtume des pains benis, dont selon l'Auteur, on abuse étrangement.

*Prat.* XLIII. On soûtient & on prouve par divers témoignages que les chapelles domestiques ont été inconuës à l'antiquité,

& qu'elles ont été établies sans autre necessité que de contenter la devotion douce & aisée des femmes, qui entendent souvent la Messe de leur lit, & qui tiennent le cercle, où l'on a offert, dit l'Auteur, le plus saint, le plus auguste & le plus terrible de nos mysteres.

*Prat.* XLIX. L'Auteur dit qu'il n'y a rien qui doive plus convaincre de la présence réelle de Jesus-Christ sur les Autels, que deux Pratiques rapportées par S. Jean Chrysostome & quelques autres Peres. La premiere est que l'Autel sur lequel on celebroit le sacrifice, étoit toûjours caché d'un grand rideau, ou voile, qu'on ne tiroit qu'un peu avant la consecration. La seconde. Que l'Eglise alors ne souffroit aucun pecheur, connu pour tel, assister au Sacrifice. *Hom. 61. ad pop. Antioch. Hom. 3. in Ep. ad Ephesios. Hom. 36. in 1. ad Cor.*

*Prat.* LIII. L'on propose ici une question de grande importance, savoir si Jesus-Christ est plus honoré par la pluralité des Messes, qui se disent à présent dans une même Eglise, & souvent en même tems, qu'il n'étoit durant plusieurs siecles, dans lesquels il y avoit peu de Prêtres & qui ne disoient pas même la Messe tous les jours ? afin que le Lecteur puisse bien juger de cette question, on prouve 1. Qu'on n'ordonnoit aucun Prêtre qui ne fût attaché au service d'une Eglise & que ce service consistoit principalement à celebrer les mysteres, & à instruire le peu-

peuple, & à reconcilier les Pénitens. Les Diacres & les moindres Clercs faisoient les autres fonctions du ministere Ecclesiastique. 2. Que parmi les Solitaires d'Orient, il n'y avoit point de Prêtres. On en voit une preuve tres-singuliere dans une action de Theodoret Evêque de Cyr. Etant allé visiter un S. Solitaire appellé Maris, qui depuis trente sept années s'étoit renfermé dans une petite maison ou cellule, qui étoit dans son Diocese: ce saint homme aiant témoigné à Theodoret combien il avoit desiré de voir offrir le sacrifice, Theodoret le lui accorda, & aiant envoié querir des vases sacrez de l'Eglise la plus proche, il se servit des mains des Diacres au lieu de l'Autel. 3. Que tous les Prêtres concelebroient, ou avec l'Evêque, ou avec celui des Prêtres qui faisoit l'office ce jour-là. On fait voir qu'il est demeuré quelque chose de cette ancienne pratique, parmi les Chartreux, dans les Assemblées generales du Clergé de France, & dans la consecration des Evêques & des Prêtres. Quoi que l'Auteur veuille s'abstenir de décider la question proposée, il ne laisse pas de montrer que la multitude des Prêtres, qui ne subsistent que de la rétribution de la Messe cause de grands desordres, que le Concile de Trente a tâché inutilement d'arrêter.

*Prat.* LIX. On fait voir ici que les Curez devroient rétablir l'ancienne coûtume de communier leur peuple à la Messe dont on apporte diverses raisons.

*Prat.* LXII. On parle d'Erasme en ces termes: *Il faut rapporter ici le témoignage d'un des savans hommes du siecle passé, dont la foi du S. Sacrement a conservé une grande partie de l'Allemagne dans l'obeissance de l'Eglise. Je parle d'Erasme, dont quelques Auteurs modernes ont voulu rendre la foi suspecte, mais cela tres-mal à propos.* On cite après cela un passage d'Erasme dans sa lettre à Conrard Pellican Ministre.

*Prat.* LXXIX. On montre que l'Eglise faisoit autrefois cinq choses pendant le Carême 1. On se confessoit de ses pechez, & l'on commençoit même quelques jours devant le Carême. 2. On observoit un jeune exact, dont on n'exemptoit que les malades, & ce jeune consistoit à ne boire point de vin, à ne manger point de viande, & à ne faire qu'un seul repas le jour sur le soir. 3. On ne plaidoit point. 4. On avoit un grand soin des pauvres & des artisans. 5. On engageoit les Riches à donner la dépence du second repas qu'ils auroient fait, s'il n'étoit point jeûne de Carême. Il y avoit une priere publique presque continuelle de jour & de nuit.

*Prat.* XC. La coûtume étoit du tems de S. Jean Chrysostome, de faire prosterner les enfans aux pieds de l'Autel, pendant le Sacrifice. On rend raison de cette coutûme.

*Prat.* XCV. On remarque que le Céremonial des Evêques defend de dire la Messe à

l'Autel

l'Autel sur lequel on resserre le S. Sacrement, & traite cela de nouveauté ; & que néanmoins aujourdhui, on dit toutes les Messes que l'on peut à l'Autel sur lequel il est exposé.

Tout ce Livre est plein de reflexions pieuses pour détourner de la communion ceux qui ne sont pas dignes de s'en approcher, jusqu'à ce qu'ils aient changé de vie, & pour porter les Curez à la refuser à ceux qui ne sont pas dans l'état que l'Evangile demande, sans considerer la qualité des personnes, parce qu'autrement ils se rendent coupables des communions indignes. La disposition necessaire est marquée dans la *Prat.* LX. en ces termes : *Les Chrétiens ne doivent pas seulement renoncer à tout peché mortel ; mais ils doivent détester toute habitude dans le peché veniel.* Mais comme l'Auteur a prévû que l'on diroit de ses Pratiques de pieté, ce que les Auditeurs de S. Jean Chrysostome disoient de ses sermons sur la préparation à la Communion, qu'il en éloignoit tout le monde, en demandant une si grande pureté de cœur, il s'aplique à y répondre dans la *Pratique* CXII. & en divers autres endroits.

On finit cet Ouvrage par quelques reflexions Chrétiennes sur les obligations, où l'on entre en participant à l'Eucharistie. On verra bien tôt une seconde partie de ces *Pratiques de Pieté*, dont on aura soin de donner l'extrait, dès qu'elle paroîtra.

## XXII.

**La Science et l'Art des Devises** *Dressez sur de nouvelles regles, avec six cens Devises sur les principaux évenemens de la vie du Roi, & quatre cents Devises Sacrées, dont tous les mots sont tirez de l'Ecriture Sainte: Composées par le P. Menêtrier de la Compagnie de* Jesus *A Paris, chez Robert J. B. de la Caille,* 1686. & se trouve à Amsterdam chez P. Mortier. In 8.

Le R. P. Menêtrier nous donne dans ce Volume plus de mille devises, & nous en reserve autant dans le second Tome. Il n'apartenoit qu'à un Auteur qui a étudié la matiere comme ce Jesuïte, de fixer les regles de cet art. a Cependant il nous dit lui-même qu'il est mal-heureux en Devises de commande. Il y a quelques années que Messieurs les Secretaires du Roi lui demanderent des Devises pour leurs jettons, il les fit avec toute la justesse possible, cependant elles furent rejettées. On lui fit une semblable demande de la part de la derniere Assemblée du Clergé; & il ne fut pas plus heureux. Ce n'est pas que la devise de *l'hydre*, & celle de *l'Arche de l'alliance*, qu'on préfera aux siennes, soient plus exactes, suivant la

a *Pref. p. 12. 29.*

la critique qu'il en fait. Nôtre Auteur en avoit composé quinze. On jugera des autres par celle-ci, qui est la seconde: pour représenter le *zele du Roi, si rempli de Charité, qu'il ne se sert que de la prédication, & de l'exposition des veritez de la foi pour ramener les heretiques*, il prend pour *a simboles, les murailles de Jerico renversées au son des trompettes, & à la vuë des lampes allumées des Soldats de Gedeon*, avec ces mots LUMINE ET VOCE, ou LUMINE ET SONITU. Le P. Bouhours dit que la devise est un *abregé de toutes les Sciences*; mais on doute que la Chronologie soit de son ressort: car on voit bien par cet exemple que le P. Menêtrier n'y regarde pas de si près, & que pour trouver le *merveilleux de la Devise*, il ne fait pas difficulté de joindre ensemble Josué & Gedeon, la chute de Jerico & la défaite des Madianites, quoi qu'il n'y ait pas moins de deux siecles entre-deux. On ne sauroit s'imaginer que ce Jesuite ait commis par hazard un anachronisme si sensible: c'est plûtôt une de ces finesses de l'art, qui ne se font sentir qu'à des esprits délicats. Apparemment, il a voulu peindre la mission des Dragons, les convertisseurs de nôtre siecle, qui vont prêcher l'Evangile aux hérétiques, le flambeau à la main, pour mettre le feu aux maisons des incredules. C'est sans doute ce qu'il a voulu marquer par ces beaux mots d'une autre devise, *Hæreticorum caulis dissipatis*; dans laquelle



*a* p. 18. *il y a lieu de.*

quelle il représente le Roi & le Clergé par un Berger, qui chasse à coups de bâton les brebis vers le bercail. Le P. Menêtrier reüssit si bien en devises, qu'il regarde l'art de les faire comme extremement facile. Il en donne pour exemple cent devises, qu'il a faites sur les quatre-vints premiers vers de l'art poëtique d'Horace; en voici une qui est la 24. *Pour des Abbez qui attendent des Evêchez, lorsqu'il n'y a point de places vacantes; Un batiment commencé, où l'on voit des naissances de niches, & à côté des statuës couchées,* NON ERAT HIS LOCUS: *On n'a pas de place où les mettre.*

Après cela l'Auteur, afin qu'on puisse mieux profiter des exemples, qu'il a donnez & qu'il veut donner dans la suite, fait un discours sur la nature des Devises, & leurs principales regles. Il déclare qu'il a formé ces regles sur tout ce qu'il a pû trouver de devises, qui ont paru depuis trois ou quatre cents ans. Il fait voir que durant plus de deux siecles, il y a eu des devises de simples paroles, sans figures & de simples figures sans paroles. Il recherche l'origine du mot de *Devise*, & montre qu'il a signifié chez nos ancêtres un Testament, la volonté, le desir d'une personne, la raison & la preuve d'une chose, les limites des champs, la division d'une riviere en deux bras; on a donné ensuite ce nom aux habits de céremonies mi-partis de deux couleurs, à de certaines figures, & de certains mots qui exprimoient une pensée

pensée, d'une maniere obscure, mais vive & forte. C'est pourquoi l'Auteur distingue 4. sortes de Devises, la I. se fait du mélange des couleurs, dont les anciens blasonneurs ont donné les significations. La II. consiste en de simples mots, comme celle de Juste Lipse, *Moribus antiquis*; celle de Grotius *Ruit hora*, &c. La III. espece de Devises est celle des figures sans mots, & la IV. est composée de figures & de paroles. Cette derniere est aujourd'hui la plus commune, & il y en a de deux sortes, l'une qui sans être fondée sur aucune comparaison, expose simplement une pensée & un sentiment de l'ame par des figures & des paroles. C'est ainsi que Charles V. prit les Colomnes d'Hercule pour devise avec ces mots *plus outre*, pour dire qu'il avoit passé en Afrique au dela de ces Colomnes. L'autre sorte est un raisonnement de deux propositions & d'une application. La premiere proposition est exprimée par des figures. C'est une metaphore qui applique un corps naturel, artificiel, historique, ou fabuleux à quelque personne particuliere, comme si elle disoit : Je suis le Soleil, une Riviere, un Flambeau, un Lion, un Laurier, &c. La seconde est l'exposition d'une proprieté de ce corps, ou de cette figure par des paroles. Et la conclusion est l'application des deux propositions précedentes au dessein, & à la pensée de celui qui prend la devise.

De là nait la premiere regle des Devises

que

que le corps en soit noble, parce qu'une personne ne voudroit pas dire, je suis un cochon, un âne, un mulet, &c. L'usage & la coûtume en ont excepté quelques figures qui paroissent viles en elles-mêmes, & qui sont devenuës nobles, par l'application qu'on en a faite, comme les Fourmis, les Serpens, les Abeilles, &c. Une des suites de cette regle est la bienséance qui consiste à faire convenir les figures des Devises aux lieux où elles sont mises, & aux sujets ausquels elles sont atribuées. C'est donc une faute de faire entrer dans des Devises sacrées des figures profanes des Dieux de l'Antiquité ; ou de mettre dans des drapeaux de guerre des miroirs, des horloges, des éventails, des cassolettes, &c. La seconde regle est de ne pas nommer le corps de la Devise, parce qu'il est le sujet, & le mot l'attribut qui exprime une des proprietez de la figure. La troisiéme regle est que la figure représente une chose connuë, sans quoi elle ne serviroit de rien. La quatriéme regle regarde la simplicité, & défend de se servir de plusieurs corps, s'ils n'ont une action commune, comme un essaim d'Abeilles, une moisson entiere, plusieurs oiseaux de nuit qui fuient le Soleil. L'Auteur fait en suite quelques réflexions sur les proprietez qu'on attribuë au corps de la Devise: il dit qu'il n'est pas necessaire qu'elles soient vraies ni réelles, pourvu qu'elles soient poëtiquement vrai-semblables, & en apporte pour exemple.

ce

ce qu'on dit du Phœnix & de la Salamandre. On peut même à son avis, unir des choses, qui n'ont point d'exemple dans la nature, donner des Ailes à des Chevaux, &c. Il parle aussi de ce qui fait la beauté des devises, & de la Langue dont il faut se servir, & conclut que les plus belles sont celles dont les applications sont plus heureuses & plus ingenieuses; & la Langue la plus propre, celle qui exprime le plus fortement la pensée de l'Auteur.

Il ne reste plus qu'à donner des exemples de ces regles, tirez des devises de nôtre Auteur. En voici deux pour le Cardinal Mazarin, qui traita la paix avec Dom Louïs de Haro. a Une haute montagne qui arrête l'effort de deux vents contraires : SU EMINENCIA EL REPARO, *son éminence arrête leur combat.* Une Sphere qui roule autour de son axe : *Eguntur Cardine motus*, On voit que les mots de ces deux devises font allusion au nom du sujet, *son eminence, le Cardinal.* Ce qui est une tres-grande beauté selon le P. Menêtrier. p. 113. 25. On en trouve une pour feu Mr. le Chancelier *Seguier*, dont le Corps est un Septre, & les mots l'Anagramme de son nom PURI REGIS EST USUI, qui se trouve justement dans ces deux mots PETRUS SEGUIERIUS. p. 156. 68. Pour Mr. le Duc de Chaulnes Ambassadeur à Rome, un Echiquier avec toutes les pieces du jeu, ARS



a p. 98. Dev. 77. 78.

UNA ATTENDERE REGI, *Toute l'adresse est de penser au Roi.* C'est que les armoiries de Mr. de Chaulnes sont un chef échiqueté avec deux branches d'Alizier passées en Couronne. p. 124. 17. Pour Monsieur *le Brun* premier peintre du Roi, une nuée obscure sur laquelle le Soleil peint son image & forme un Arc-en-Ciel. LE BRUN SERT A MA GLOIRE. Après que Mr. le Brun eut peint la Chappelle de Versailles, l'Auteur lui fit un Sonnet, dont voici les deux tercets.

*Il découvre le cœur, il rend l'ame visible,*
*De la Divinité fait un être sensible,*
*Représente la grace, à la gloire il atteint.*

*Ce que l'Oeuil ne peut voir son adresse l'exprime.*
*Comme* PAUL *il s'éleve au Ciel le plus sublime.*
*Il voit ce qu'il y vit,* IL FAIT PLUS... *Il le peint.*

Voici deux Devises de celles que le P. Menêtrier appelle *Sacrées*; dont les sujets regardent la Religion, ou dont les mots sont tirez de l'Ecriture. p. 256. 58. Pour l'exposition de la profession de foi faite par l'assemblée du Clergé: Un Cadran à diverses faces, qui montrent toutes les heures selon divers aspects du Soleil: CREDITE IN LUCEM Joan. 12. p. 279. 149. Pour une personne dont les écrits sont obscurs, un Cadran au Soleil dans un tems obscur FIAT LUX.

XXIII.

I. PETRI FRANCII ORATIO. *De usu & Præstantia Linguæ Græcæ, habita, in illustri Athenæo Amstelodamensi. IV. Non. Mart. Cum Græcæ Linguæ Professionem auspicaretur.* A Amsterdam chez Jean Rieuvverts. 1686. in 4.

MEssieurs les Magistrats d'Amsterdam ont rendu cette année remarquable par plusieurs liberalitez. Les belles Lettres ont eu part à leurs bienfaits, & ont aquis trois nouveaus Professeurs dans leur ville. On a vû dans le mois passé les harangues de Messieurs van Leeuvven & Morin, voici celle du troisiéme, Mr. Francius, qu'on a fait Professeur en Langue Greque, quoi qu'il le fût déja en Histoire & en Eloquence, comme le jugeant capable de s'aquiter de ce triple emploi. Il prononça cette harangue le 4. de Mars. Le sujet est conforme à la charge dans laquelle il entroit. Il traite de l'usage & de l'excellence de la Langue Greque. M. Francius fait voir que les Grecs sont les premiers qui ont amené les Sciences en Europe, les aiant apprises des Caldeens & des Egyptiens; que les Latins n'ont été que leurs disciples, & que les plus habiles d'entre les Romains, comme Terence & Horace ont fait gloire d'imiter les Grecs.

Que

Que le regne de la Langue Latine a été fort court & de peu d'étenduë. Que dans le tems qu'elle étoit la plus florissante, à Rome même on se piquoit de savoir le Grec, de le parler & de l'écrire. Que les Grecs ont conservé les sciences dans l'Orient, lorsque l'irruption & la barbarie des peuples du Nord les bannirent de l'Occident. Que ce sont eux qui ont fait refleurir les belles Lettres en Italie, d'où elles ont penetré jusqu'aux parties les plus reculées de nôtre Occident, lorsque sur la fin du quinziéme siecle, après la prise de Constantinople, ils se virent contraints d'abandonner leur patrie. De tout cela l'Auteur conclut que les Grecs aiant toûjours été en possession des sciences, & la plus part de leurs termes étant originaires de cette Langue, il faut s'attacher à cette étude, si l'on veut réussir dans la Medecine, la Jurisprudence, ou la Theologie & dans quelque partie que ce soit des belles Lettres, quoi qu'en disent ceux qui sont trop passionnez pour la Philosophie, le Rabbinisme, ou la Langue Françoise. Et afin que personne ne doute de la capacité de M. Francius à enseigner le Grec, on voit ici des vers qu'il a composez en cette Langue, où il invite les Muses à se réjouïr, dans la vuë du beau Temple qu'il leur va bâtir, & à quiter le Parnasse & les vallées de Tempe, pour venir habiter sur les bords du Rhein & dans les terres des Bataves.

Le tems & le rapport de la maniere nous obli-

obligent à inserer dans cet article la Harangue que M. Grævius Professeur à Utrecht a prononcée à l'occasion du Jubilé de l'Academie, celebré la cinquantiéme année de son établissement, le 16. de Mars 1616.

2. JOANNIS GEORGII GRÆVII ORATIO In *Natalem Quinquagesimum Academiæ Trajectinæ habita, Authoritate publica. A. D.* XVII. *Kl. Apriles* CIↃ IↃCLXXXVI *In basilica maxima.* A Utrecht chez François Halma, Imprimeur de l'Academie.

IL y a peu de Savans à qui M. Grævius ne soit connu par ses ouvrages, & qui n'eussent fait le même choix que Messieurs les Magistrats d'Utrecht, dans une occasion semblable. On nous apprend ici en peu de mots l'origine de cette Academie, qui commença par une Ecole illustre, érigée en 1634. le 15. de Juillet. Cette fondation eut des suites si heureuses, qu'avant que deux années fussent écoulées, le 16. de Mars 1636. cette Ecole illustre fut changée en Academie. L'air sain & temperé, la situation agréable de la ville, qui est arrosée de trois fleuves, la douceur & l'honnêteté de ses habitans ne contribuerent pas peu à y attirer un grand nombre d'écoliers. Mais on attribuë ici la cause principale d'un succès si heureux à l'habileté des premiers Professeurs, tels qu'étoient *Voëtius* pour la Theologie, *Matthæus* en Juris-

risprudence, *Lyra* dans les Langues Orientales &c. Au reste, comme cette solemnité sembloit demander qu'on parlât des Savans, que la Ville d'Utrecht a produits, M. Grævius n'a pas manqué de le faire. Il a même ajoûté à la fin de cette harangue un Catalogue de leurs ouvrages. On voit à la tête le Pape Adrien VI. trente ou quarante Ecrivains à sa suite; les *Canterus*, les *Heurnius*, les *Cauchius*, *Cornelius Valerius*, *Gysbert Longolius*, *Lambert Velthuisen*, *Gerard Waessenaar*, *Anne Marie Schurman* &c.

---

## XXIV.

THE WHOLE ART OF NAVIGATION &c. *L'Art de naviger, en cinq Livres, contenant* 1. *Les Principes de la navigation & de la Geometrie.* 2. *Les Principes de l'Astronomie.* 3. *La Pratique de la navigation.* 4. *La description & l'usage des instrumens dont on se sert pour faire des observations sur mer, & particulierement l'usage d'un nouveau quart de cercle, plus exact & plus commode pour la navigation, que ceux que l'on a vûs jusqu'à present.* 5. *De nouvelles Tables de la declinaison & de l'ascension &c. du Soleil & des Etoiles. Le tout dans une Methode fort aisée, & en forme de Dialogue entre un Maître & son disciple. Par le Capi-*

pitaine DANIEL NEW-HOUSE A Londres in 4. 1686.

COmme ce Livre est pour ceux qui commencent à aprendre l'art de la navigation, on y donne les principes de tout ce qu'il faut savoir pour réüssir dans cette science, après avoir dit dans le premier chapitre du 1. Liv ce que doit savoir un bon Pilote, on traite dans les suivans jusqu'au douziéme de l'année Bissextile, de l'Indiction; du Nombre d'or; de l'Epacte; de la maniere de trouver l'âge de la Lune par l'Epacte, & le jour du mois par celui de la Lune; du Cycle solaire; de la lettre Dominicale, & de la maniere de trouver quel jour de la semaine le Mois a commencé; de la maniere de trouver les fêtes mobiles, le tems de la haute marée, en quelque port que ce soit, en quel tems de la Lune la marée y est la plus haute, & à quelle heure cela arrive &c. Aprés cela on voit au Chap. 25. une Table par laquelle on peut voir en quel tems de la Lune la mer est la plus haute dans les havres d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, de France, d'Espagne, de Portugal, de Hollande, de Flandre, & autres lieux. Le reste du Livre est emploié à donner l'explication de quelques Problemes de Geometrie, qu'il est necessaire de savoir pour la construction des figures, qui sont contenuës dans les Livres suivans.

Le second Livre contient les Principes de la Sphére & de l'Astronomie, autant qu'ils sont necessaires à la navigation. On y suit le Systeme de Ptolomée, parce qu'il est aussi commode que les autres, pour apprendre à conduire surement un Vaisseau en quelque part du monde que ce soit. On y donne des Tables des Parallaxes, des réfractions du Soleil & de la Lune, selon Lansbergius & Tycho-Brahé, & de la longueur des jours, selon les differens degrez de Latitude. On y traite des Eclipses, de la Longitude & de la Latitude des étoiles, de leur ascension directe, & oblique, aussi bien que de celle du Soleil, de la division, & de la grandeur des Etoiles, &c.

Le troisiéme Livre contient un traité de la Boussole, & de ce qu'on appelle *le Compas des Azimuths*, dont on donne les figures & tous les usages. L'Auteur y a aussi inseré des Tables de la declinaison journaliere du Soleil depuis le premier degré de latitude jusqu'au trente cinquiéme, & explique en suite de quelle maniére on peut se servir de ces Tables. Il enseigne à faire des Cartes marines, & à s'en servir, pour reconnoître en quel endroit l'on est. Il traite au long de la maniere de prendre le dégré de latitude & de longitude, où l'on se trouve, & de savoir combien de lieuës on a avancé en un certain tems, & par un certain vent, & des instruments dont on se sert pour cela. L'Auteur finit le troisiéme Livre par l'explication des parties d'un vaisseau, & des principaux termes de marine dont se servent les Matelots Anglois.

Le

Le quatriéme traite du Quart de Cercle, de l'Astrolabe, &c. des usages de tous les instrumens Astronomiques dont on se sert sur mer On ajoûte par tout des exemples, par où l'on voit comment il faut faire, pour reconnoître l'endroit où l'on est, & corriger les fautes que l'on peut avoir commises dans son calcul. On donne le journal d'un voïage fait en Amerique en 1684. où l'on marque le changement des vents,&c.avec tous les calculs que l'on a faits, pour reconnoître les lieux où l'on étoit.

Dans le cinquiéme Livre, on ne fait autre chose que donner diverses tables utiles à la navigation. On en trouve d'abord douze pour les 12. mois de l'année, où l'on marque chaque jour le tems du lever & du coucher des étoiles, la situation veritable du Soleil dans l'Ecliptique, & ses déclinaisons nouvellement calculées, depuis 1684. jusqu'à 1687. Il y en a plusieurs autres semblables, dont les principales sont des Tables Loxodromiques & des Tables des degrez de Longitude & de Latitude des principaux Ports, Rades, Caps, & Iles de tout le monde, à prendre le premier Meridien au Pic de Teneriffe. On trouve enfin, en peu de mots l'usage de toutes ces Tables.

## XXV.

A RELATION OF THE CONFERENCE *betwveen* WILLIAM LAUD *late Lord Arch bishop of Canterbury and* M. FISHER THE JESUIT &c. *Relation d'une Conference entre Guillaume Laud Archevêque de Canterbury, & le P. Fisher Jesuite, tenuë par ordre du Roi Jaques, avec une réponse aux objections de A. C.* Quatriéme Edition : à Londres 1686. in fol.

CEtte Relation fut autrefois publiée par l'Archevêque de Laud lui même, qui la dédia au Roi Charles I. Il avoit eu cette Conference étant encore Evêque de S. David, en 1622. & il la publia premierement sans nom en 1624. aiant été obligé de la faire paroître contre son dessein, parce que le Jesuite en avoit fait imprimer une Relation, qui parut peu fidele à Laud. Ensuite ce même Jesuite, ou quelque autre pour lui, y fit quelque replique en 1626. L'Evêque de S. David resolut d'y répondre, mais aiant été empêché par diverses afaires de son Evêché, & ensuite de l'Etat, il fut obligé de laisser en paix son adversaire. Mais enfin les calomnies de ses ennemis, qui l'accusoit de favoriser la Religion Romaine, le Roi Charles I. & divers Théo-

Théologiens de l'Eglise Anglicane qui lui témoignerent le souhaiter, l'obligerent de prendre la plume, & de donner sous son nom, & la Conference, & la Défence de ce qu'il y avoit dit. Il le fit en 1638. & depuis ce tems-là, elle a encore été imprimée deux fois; ce qui fait voir l'estime qu'en font les Théologiens d'Angleterre. La dédicace au Roi contient non seulement les raisons, qui firent que l'Archevêque ne songea pas d'abord à publier sa Conference, & qu'il la fit imprimer dans la suite: mais encore diverses reflexions sur la conduite des Catholiques Romains, & des Presbyteriens d'Angleterre, deux partis presque également opposez à l'Eglise Anglicane.

Ce qu'il y a de particulier dans cette Conférence, c'est qu'on y cite beaucoup plus les Peres de l'Eglise, que n'ont accoûtumé de faire les Protestans de deça la mer. Comme l'Eglise Anglicane a une veneration toute particuliere pour l'Antiquité, c'est par là que les Catholiques Romains l'attaquent ordinairement. On trouvera donc ici plusieurs passages des Peres expliquez, & afin que ceux qui pourroient en avoir besoin, les trouvent plus aisément, nous indiquerons en peu de mots les Controverses dont on parle dans cet Ouvrage, & les Peres dont on explique quelque passage.

On traite de l'infaillibilité de l'Eglise dans tout le §. 4. & l'on y explique quelques en-

droits de S. Cyprien (*a*), de S. Jerôme (*b*), de S. Gregoire de Nazianze (*c*), de S. Cyrille d'Alexandrie (*d*) & de Ruffin (*e*), qu'on a accoûtumé de citer pour prouver l'infaillibilité de l'Eglise de Rome.

Dans le §. 9. on parle de l'opinion de l'Eglise Greque touchant la procession du S. Esprit, que cette Eglise doit *proceder du Pere par le Fils*. L'Archevêque avoüe que c'est une erreur, mais il dit qu'elle n'exclut pas du salut: & que même il se pourroit bien faire que l'Eglise Latine n'eût là dessus avec l'Eglise Greque qu'une dispute de mots, comme l'ont crû plusieurs Savans de l'Eglise Romaine qu'il cite.

A l'occasion de cela, on entre dans la question des points fondamentaux, dans le §. 10. & l'Archevêque examine premierement cette proposition du Jesuïte: *Que tous les points définis par l'Eglise sont fondamentaux*. En second lieu il explique un passage de S. Augustin *f* par lequel le Jesuïte appuioit sa proposition. Après avoir expliqué les paroles de S. Augustin, on revient encore à ce que disent les Catholiques Romains des points fondamentaux, & l'on refute A. C. qui avoit entrepris de défendre le Jesuite Ficher. L'Archevêque explique en passant un passage du Commonitoire de Vincent de Lerins, & montre

*a* *Lib.* 1. *Ep.* 3. *b* *Lib.* 3. *cont. Ruff.* *c* *In Carm. de Vita sua.* *d* *Dial. de Trin. Lib.* 4. *e* *In Exp. Symb.* *f*. *Serm.* 14. *de Verb. Apost.* *c.* 12.

tre ce que cet Auteur a appellé *Catholicum Dogma*.

Dans le §. 11. Laud parle de l'importance des Articles du Symbole, & soûtient qu'ils sont tous fondamentaux, quoi qu'il ne niè pas qu'il n'y en ait quelques autres d'une égale importance.

On compare dans le §. 12. le sentiment de l'Eglise d'Angleterre touchant l'article du Symbole de la descente de Jesus-Christ aux enfers, avec celui de l'Eglise Romaine. On soûtient que les Docteurs de cette derniere Eglise, ne sont pas d'accord ensemble, soit à l'égard de l'origine de la doctrine contenuë dans l'article, soit à l'égard du sens.

L'article suivant contient un examen d'un endroit d'un Theologien d'Angleterre, nommé *Roger*, cité par le Jesuite, sur quoi on dit plusieurs choses de la coûtume qu'ont de certains Auteurs de juger du sentiment de toute une Eglise, par quelques passages d'un petit nombre de Docteurs particuliers. On remarque que cette condition n'est pas nouvelle, & que S. Augustin s'en est déja plaint dans son Epître 48. N*oli colligere calumnias*, dit-il, *ex Episcoporum scriptis, sive Hilarii, sive Cypriani & Agrippini. Primò quia hoc genus literarum ab auctoritate Canonis distinguendum est. Non enim sic leguntur, tanquam ex iis testimonium proferatur, ut contrà sentire non liceat, sicubi forte aliter sentirent, quàm veritas postulat.*

Les §. 14. & 15. traitent de la Confession

de Foi de l'Eglise Anglicane, & du fondement de la créance des Proteſtans, ſavoir de l'Ecriture Sainte, ſur laquelle l'Egliſe Anglicane appuie tous ſes articles fondamentaux poſitifs. On défend cette doctrine par les Peres, & même par les Scholaſtiques. Et parce que les Catholiques objectent aux Proteſtans le Baptême des petis enfans, comme s'il n'étoit pas contenu dans l'Ecriture Sainte, on s'applique à faire voir le contraire, & l'on soûtient que c'eſt en effet le moien ordinaire, dont Dieu ſe ſert pour les ſauver. On cite pluſieurs Docteurs Catholiques Romains, qui ont prouvé par l'Ecriture le Baptême des petits enfans. Les Peres ſont auſſi emploiez en cette occaſion, pour montrer que ce Baptême eſt neceſſaire. Mais comme dans la vaſte étenduë des écrits des Peres, il y a une infinité de choſes obſcures, dès qu'un parti a cité quelque paſſage pour lui, on ne manque jamais d'en avoir quelque autre à lui oppoſer. C'eſt pourquoi l'Archevêque eſt obligé d'expliquer un paſſage de S. Auguſtin (*a*) où ce Pere ſemble fonder le Batême des petis enfans ſur la ſeule coûtume de l'Egliſe: *Conſuetudo matris Eccleſiæ in baptizandis parvulis nequaquam ſpernenda eſt, nec omnino credenda, niſi Apoſtolica eſſet Traditio.*

Dans le §. 16, on montre comment les Proteſtans peuvent prouver la Divinité de l'Ecriture Sainte, ſans le ſecours de l'autorité

*a Gen. ad Lit. c. 23.*

rité de l'Eglise, & l'on refute 1. Le sentiment des Catholiques Romains, par les Peres & par la raison. 2. L'Archevêque croit qu'on ne peut pas dire que l'on connoit la Divinité des Livres de l'Ecriture, par la seule lumiere renfermée dans ces Livres, ou par le témoignage qu'ils se rendent à eux-mêmes. 3. Que c'est se tromper que de croire qu'on les reconnoit, par le seul moien du S. Esprit qui éclaire nos ames. 4. Qu'on ne peut pas prouver la Divinité des Livres sacrez par la seule raison. Enfin après avoir montré au long que toutes ces voies prises séparément ne sont pas suffisantes pour prouver la Divinité de l'Ecriture, on ramasse diverses preuves tirées de la premiere, de la seconde & de la quatriéme, qui doivent être jointes ensemble, selon Laud, pour prouver solidement que les Livres de l'Ecriture Sainte sont divins: quoi qu'il avoüe (*Point* 5.) que tout cela ne peut pas faire une Démonstration Mathematique. Après s'être beaucoup étendu sur cette matiére, il dit qu'il ne l'a pas fait, seulement pour satisfaire le Jesuite avec qui il dispute, mais pour la satisfaction de tout le monde; qu'autrement, il auroit pû se débarasser de son adversaire, en l'obligeant de prouver l'autorité de l'Eglise, ce qui l'auroit jetté dans un cercle, puis qu'il auroit prouvé l'autorité de l'Eglise par l'Ecriture, & la divinité de l'Ecriture par l'autorité de l'Eglise.



4 p. 70.

Le 17. le 18. & le 19. §. font voir en quel sens l'Archevéque avoit dit, que la divinité de l'Ecriture Sainte doit passer entre les Chrétiens, comme un principe que l'on suppose, sans que les Catholiques Romains puissent exiger des Protestans qu'ils le prouvent.

L'Archevêque avoit appellé l'Eglise Romaine, une veritable Eglise Chrétienne. Il explique dans le §. 20. la difference qu'il y a entre une veritable Eglise Chrétienne pure & orthodoxe, & une veritable Eglise Chrétienne, mais impure, & souillée d'erreurs.

Il s'attache à montrer dans le §. 21. Que ce ne sont pas les Protestans qui sont cause du Schisme, qui est présentement dans l'Eglise d'Occident, mais les Catholiques Romains; & à expliquer en quel sens l'Eglise Universelle est infaillible.

On traite encore dans le 22. 23. & 24. §. de diverses questions qui regardent le Schisme. La derniere est: *s'il est permis à des Eglises particulieres de se réformer elles mêmes, en cas que l'Eglise Universelle ne le veuille pas faire?* L'Archevêque apporte plusieurs raisons & plusieurs exemples pour prouver que cela est permis, & entre autres le troisiéme Concile de Tolede, qui fut assemblé, parce que le reste des Eglises d'Occident ne remedioit pas à des desordres qui scandalisoient les Eglises d'Espagne: a *Rex consi-*

a *Can. 1. Conc. Tol. 3.*

*confitetur se vocasse Concilium tertium Toletanum, quia decursis retrò temporibus Hæresis imminens in tota Ecclesia Catholica agere Synodica negotia denegabat*, &c. Plusieurs autres Conciles Provinciaux & Nationaux en ont usé de même, & ont fait des decrets en matiere de foi.

Le Jesuite Ficher s'étoit plaint qu'au tems de la Réformation, les Protestans avoient été les accusateurs, les témoins & les juges dans leur propre cause, contre l'Eglise Romaine. L'Archevêque Laud répond à cela dans le 25. §. & dit qu'en effet ni les Protestans, ni l'Eglise Romaine ne peuvent être juges les uns des autres en cette occasion; mais qu'il faut que les uns & les autres se soûmettent au jugement de l'Ecriture Sainte, ou que si l'on doute du sens qu'on lui doit donner, on écoute sur les questions controversées les sentimens de l'Eglise primitive, ou un Concile Universel, libre, & assemblé d'une maniere legitime. Il s'étend fort au long pour faire voir qu'il ne demande rien que de juste, & apporte aussi plusieurs preuves par lesquelles il a dessein de montrer que l'Eglise Universelle ne peut pas errer toute entiere, en des choses absolument necessaires au salut. Il entre aprés cela dans la question, si l'Eglise, ou l'Evêque de Rome ont quelque droit de juger des autres Eglises? & dans celle des droits des Patriarches qu'il soûtient n'avoir point été soumis aux Evêques de Rome, selon les Loix des Empereurs qui

disent : *à Patriarcha non datur appellatio*, & selon S. Gregoire lui même, qui ne permet de porter les causes à Rome, qu'en cas que dans les lieux, où vivent ceux qui ont quelques differens, il n'y ait ni Metropolitain, ni Patriarche, qui puisse juger en dernier ressort : *a Patriarcha secundùm Canones & Leges prabeat finem...... Si dictum fuerit, quod nec Metropolitanum habeat nec Patriarcham : dicendum est quod à Sede Apostolica, qua omnium Ecclesiarum Caput est, causa audienda est.* Il remarque à cette occasion que l'Angleterre n'étoit point soumise, au commencement, au Siege de Rome, mais qu'elle avoit un Primat, ou si l'on veut, un Patriarche indépendant du Pape. Urbain II. dans un Concile tenu à Bari dans la Pouille, traitoit S. Anselme, Archevêque de Cantorberi, *b d'égal, de Prélat Apostolique, & de Patriarche d'un autre monde.* Le Cardinal Bellarmin se sert d'un passage de S. Augustin, où ce Pere dit : *In Romana Ecclesia Apostolica Cathedra viguit Principatus* Ep. 162. il s'en sert, dis-je, pour prouver que le Pape seul a droit de juger de toutes les Eglises du monde. Mais outre que *Princeps* & *Principatus*, selon la remarque de l'Archevêque Laud, sont des termes dont on se servoit en parlant de toute sorte d'Evêques, il rapporte la conduite des Eglises d'Afrique,

*a Lib.* 11. *Indict.* 2. *Ep.* 54. *b V.* Jean *Capgravium de Vit. Sanct. in S. Anselm. & Gulielm. Malmesbur. de gest. Pont. Anglor.*

frique, du tems même de S. Augustin, dans l'affaire des appellations au Siege de Rome. Il soûtient que ces Eglises ne seroient pas demeurées, pendant plus de cent ans, séparées de celle de Rome, plûtôt que de permettre qu'elle évocât à soi les causes de delà la mer, si la *Principauté* que S. Augustin lui attribue, devoit être prise dans le sens de Bellarmin.

*a* Après cela nôtre Archevêque fait en abregé l'Histoire de la Hierarchie, ou du gouvernement Ecclesiastique, depuis la conversion des Empereurs au Christianisme, jusqu'au tems de Charle-magne: c'est à dire pendant environ cinq siecles. * Il dit que l'Empire étant divisé en divers *Dioceses*, qui contenoient plusieurs Provinces, où il y avoit plusieurs Evêchez, on appelloit le Chef du Diocese *Exarque*, ἔξαρχος, ou Patriarche, & les Chefs de chaque Province *Metropolitains*, au dessous desquels étoient les Evêques. Il y avoit entre eux en chaque Diocese, la subordination que l'on vient de marquer: mais Laud soûtient qu'il n'y avoit personne hors du Diocese qu'ils reconnussent pour superieur, & que toute la difference qui pouvoit être entre les Exarques, n'étoit qu'une difference *honoraire*, & qui ne donnoit aucune autorité particuliere à ceux à qui les autres cedoient le pas. Il montre ensuite par quels degrez il croit que l'autorité



*a* *Num.* 12. * *Voiez le §. suivant num.* 8. *& suiv.*

torité du Pape est venuë au point où elle est. Il explique un passage de S. Irenée, qui dit en parlant de l'Eglise de Rome: *a Ad hanc Ecclesiam, propter potentiorem principalitatem, necesse est omnem convenire Ecclesiam*, & répond à quelques autres raisons que son adversaire avoit apportées, en faveur de la Cour de Rome, & particulierement à celles que l'on tire de la prééminence, que l'on veut que S. Pierre aît euë par dessus les autres Apôtres.

Le Jesuïte Ficher passe après cela à la controverse touchant les Conciles §. 26. L'Archevêque avouë que lors que le sens de l'Ecriture est douteux, il n'y a point de Juge qui puisse mieux dire quel est le veritable sens, qu'un Concile Universel legitimement assemblé, quoi qu'il ne soit pas infaillible; mais qu'il est presque impossible qu'on en puisse présentement convoquer un. *b* Il ajoûte que lors qu'on ne peut pas se servir de ce remede, pour reünir les Chrétiens divisez, les Passages clairs de l'Ecriture suffisent pour entretenir l'unité & la certitude de la foi, dans les choses qui sont absolument necessaires au salut, & que pour celles qui sont obscures, & qui par consequent ne sont pas necessaires, on ne doit pas se quereller jusqu'à se diviser: *(c) Non per difficiles*, dit S. Hilaire, *nos Deus ad beatam vitam quæstiones vocat, &c. in absoluto nobis & facili*

*a* Lib. 3. c. 3. *b* Num. 3. *c* Lib. 10. de Trin. sub fin.

*facili est æternitas ; Jesum suscitatum à mortuis per Deum credere, & ipsum esse Dominum confiteri*, &c. S. Cyprien & ses Collegues, (a) comme dit fort bien S. Augustin, qui croioient que le Baptême des Hérétiques & des Schismatiques étoit nul, aimerent mieux communier avec ceux qui avoient été reçus sans être rebaptizez, que de se separer de l'unité de l'Eglise : & ces gens-là ne souïllerent point S. Cyprien. Après avoir parlé des Conciles, on revient encore à l'examen de l'autorité du Pape, tant dans le temporel, que dans le spirituel, où l'on cite divers passages de ceux qui attribuent au Pape une autorité excessive.

De là on passe au Concile de Trente, qu'on soûtient n'avoir pas été legitimement convoqué, outre qu'on montre qu'il n'étoit pas Universel, §. 27. 28. 29. après quoi on revient encore aux Conciles en géneral. On traite au long de l'obeïssance que l'on doit aux Conciles, & de l'infaillibilité que l'Eglise Romaine leur attribue, §. 30. 31. 32. 33. On cite entre autres le fameux passage de S. Augustin : * *Ipsa plenaria Concilia sæpè priora à posterioribus emendantur*, & on répond aux explications que lui donnent les Docteurs Catholiques Romains. On traite de l'infaillibilité des Papes, & l'on fait voir que ce ne sont que des flat-



a *Lib. 2. de Bapt. cont. Donatistas c. 6.*
* *Ibid. c. 3.*

teurs de la Cour de Rome qui la lui attribuent.

Dans le §. 34. & le 35. on traite un point assez delicat, sçavoir si, selon les Protestans, on peut être sauvé dans l'Eglise Romaine; L'Archevêque se sert d'une distinction, c'est qu'à l'égard des ignorans, qui ne sont pas en état de reconnoître les erreurs de cette Eglise, qui embrassent les points fondamentaux que l'on y reçoit, & qui vivent chrétiennement, on peut dire qu'ils peuvent esperer le salut; mais que ceux qui ont des lumieres pour s'appercevoir de la corruption de la doctrine de l'Eglise Romaine, ont beaucoup moins à esperer, & qu'en general on y est en un grand danger de damnation. Après quoi l'Auteur s'étend à montrer, que les Catholiques Romains ne peuvent tirer aucun avantage de cette réponse charitable des Protestans. Il reproche fortement à l'Eglise Romaine la facilité qu'elle a à exclurre du salut, ceux qui ne sont pas dans sa communion, comme une marque de peu de charité. Il l'accuse d'imiter les Donatistes, en ce qu'elle tire de l'avantage de la moderation des Protestans. Les Donatistes soûtenoient que le baptême des autres Eglises Chrétiennes étoit nul, & ces Eglises avoüoient que celui des Donatistes étoit bon. * Ces schismatiques prenoient occasion de là de dire qu'il étoit plus sûr de se joindre à eux & d'être baptizé parmi

* Vid. Aug. Lib. 1. cont. Don. c. 3.

parmi eux, puis que la validité de leur baptême étoit reconnuë de part & d'autre, au lieu qu'ils contestoient celle du baptême des autres Chrétiens. *Petilianus dixit, venite ad Ecclesiam populi, & aufugite Traditores* (c'est ainsi qu'il appelloit les Orthodoxes) *si cum iisdem perire non vultis. Nam ut facilè cognoscatis quod ipsi sunt rei, de fide nostra optimè judicant: Ego illorum infectos baptizo. Illi meos (quod absit) recipiunt baptizatos, qua omnino non facerent, si in baptismo nostro culpas aliquas agnovissent.* L'Archevêque prétend même que, selon ce Principe, il faudroit que les Catholiques Romains embrassassent une bonne partie des sentimens de l'Eglise Anglicane: & qu'il arriveroit encore qu'il faudroit s'en tenir aux seules choses, dont les Héretiques conviendroient avec nous.

Les Catholiques Romains ne manquent pas d'objecter là-dessus aux Protestans, que comme il n'est pas possible d'être sauvé hors de l'Eglise, & qu'il faut necessairement que la leur, ou celle des Protestans soit la veritable Eglise, en avoüant qu'on est sauvé dans l'Eglise Romaine, on nie qu'on le puisse être dans l'Eglise Protestante. C'est l'objection que le Jesuïte Ficher fait à l'Archevêque Laud, qui répond que l'Eglise Romaine & l'Eglise Anglicane, par exemple, ne sont que deux membres differents d'une même Eglise Universelle. *a* pour expliquer mieux sa pen-

*a* Num. 9. p. 203.

pensée, il se sert de cette comparaison. L'Eglise Romaine, & les autres Eglises des nations qui ont embrassé l'Evangile, sont comme differentes Sœurs, ausquelles Dieu le Pere & l'Eglise Universelle leur mere ont remis, sous l'administration de Jesus-Christ, le soin de leur Famille. L'Eglise Romaine, comme l'une des plus âgées, a été chargée de beaucoup de soin dés les premiers tems du Christianisme: mais il est arrivé que dans les siecles suivans, l'Eglise d'Angleterre & quelques autres se sont querellées avec elle. Qu'en arrivera-t-il? Dieu le Pere & l'Eglise Universelle qui est leur mere commune, chasseront-ils quelques uns de leurs enfans, parce que les autres sont en colere contre eux? Ou Jesus-Christ a-t-il donné pouvoir à l'une des Sœurs de chasser celles qu'il lui plairoit? &c. a L'Archevêque dit exprés que l'Eglise Romaine est *l'une des plus âgées des sœurs*, parce que l'Eglise de Jerusalem, & celle d'Antioche ont été fondées avant celle de Rome. Il assure même qu'il n'est pas hors d'apparence que l'on ait prêché l'Evangile, & administré les Sacremens en Angleterre, avant qu'il y eût aucune Eglise formée à Rome. S. Gildas qui a vécu du tems de Justinien, & qui est le plus ancien auteur Anglois que l'on ait, respecté même par les Catholiques Romains, dit expressement que la Religion Chrétienne a été reçuë en Angleterre, * *tempore, ut scimus, summo*

a *Ibid.* * *De Excid. Britann.*

summo *Tiberii Cæsaris*, sur la fin de l'Empire de Tibere. Or on sait que S. Pierre étoit encore en Judée long-tems après la mort de cet Empereur, de sorte que l'Angleterre n'est pas redevable de sa conversion à S. Pierre, ni à l'Eglise de Rome, qui n'étoit pas encore alors formée. Il est vrai que *Richard Broughton* dans son Histoire Ecclesiastique de la Grande Bretagne, dit que les Protestans reconnoissent que ces mots, *a tempore summo Tiberii Cæsaris*, ne se trouvent pas en divers exemplaires de ce S. Auteur, & particulierement en celui que Polydore Virgile a publié. Mais premierement ces paroles se trouvent dans un très-beau & très-ancien MS. de Gildas qui est dans la Bibliotheque du Chevalier Cotton. Secondement ces mots sont dans l'édition de Gildas publiée par Polydore Virgile à Londres en 1525. & cette édition n'a jamais été r'imprimée depuis. En troisiéme lieu ils sont dans l'édition de *Jean Josseline* de 1568. à Londres.

L'Archevêque Laud montre dans le §. 36. que les ignorans qui vivent dans l'Eglise Romaine sont bien moins en danger de se perdre que les personnes éclairées, ce qu'il confirme par plusieurs passages des Peres qui font de semblables raisonnemens en de pareils cas: *b Cæterum turbam* dit S. Augustin, *non intelligendi vivacitas, sed credendi simplicitas tutissimam facit*. *c Le peuple est*

*a Centur*. 1. *c*. 8 §. 4. *b Con. Ep. Fund. cap*. 4.
*c* Σώζει πολλάκις τὸν λαὸν τὸ ἀβασάνιστον. *Or*. 21.

*est souvent sauvé*, dit S. Gregoire de Nazianze, *par l'impossibilité où il est d'examiner les choses.*

Dans les Paragraphes 37. 38. & 39. l'Auteur répond en peu de mots à diverses petites questions de A. C. Apologie du Jesuite Ficher, & parle de diverses choses personnelles, dont il n'est pas necessaire de faire l'extrait. On remarquera seulement que dans le 38. §. n. 16. il refute Bellarmin, qui soûtient que tous les Peres Grecs & Latins, depuis le tems des Apôtres, ont enseigné constamment la doctrine du Purgatoire. Nôtre Archevêque avoüe qu'Origene l'a enseignée, & croit que c'est lui qui en a été le premier inventeur, parmi les Chrétiens. Il remarque que le Cardinal a cité mal à-propos Tertulien, S. Cyprien, S. Ambroise, S. Jerôme, S. Paulin, Théodoret, S. Gregoire de Nysse & quelques autres Peres, dont on ne marque pas les endroits, parce que l'Archevêque se contente de dire un mot sur chacun, sans apporter leurs paroles. Mais ce qu'il dit de *a* S. Augustin merite

*a* I. *Constat animas purgari post hanc vitam*, Lib.21.c.24.de Civ.Dei.II. *Justorum flagella non incipiunt post mortem sed desinunt. Et anima mox in Paradisum* &c. cont. Felician. c. 15. *&* *duo tantum loca esse* &c. Serm. 19. de Verb. Apost. c.15. Et L.21. de C. D. c.16 fine negat, *nisi sit ignis ille in consummatione saeculi*. III. *Quari potest* &c in Enchir. c.69 *Forsitan verum est* &c. de C. D. L.2. c.26. *Quid Paulus senserit* 1. *Cor. de igne illo malo intelligentiores & doctiores audire*. S. Aug. L. de Fid. & Oper. c. 16.

merite d'être remarqué, c'est que ce Pere assûre en quelques endroits le Purgatoire, le nie formellement en d'autres, & paroit en douter en divers passages. *Il est assuré*, dit-il, *que les ames sont purgées après cette vie. Les punitions des justes*, assure-t-il ailleurs, *ne commencent pas après la mort, mais finissent & l'ame s'en va d'abord en Paradis* &c. Ailleurs encore en parlant du Purgatoire il dit, *Qu'on peut demander* s'il y en a un? *Qu'il est peut-être vrai* &c. On peut trouver dans le même Paragraphe n. 27. une explication d'un passage de S. Cyprien Liv. IV. Ep. 8. où l'on dit qu'il appelle l'Eglise Romaine *la racine & la matrice de l'Eglise Catholique*; *Ecclesia Catholica radicem & matricem.*

Dans le suivant n. 7. il explique un passage de S. Irenée Liv. 3. c. 3. que les Docteurs Catholiques Romains citent pour prouver que la succession perpetuelle des Papes est une marque essentielle de la veritable Eglise.

---

## XXVI.

BARTHOLOMÆI CÆPOLLÆ *Tractatus de* SERVITUTIBUS *tam urbanorum, quam rusticorum prædiorum. Accedunt D.* MARTINI LAUDENSIS *&* JOANNIS SUPERIORIS *Commentarii ad leges singulas de Servitutibus. Huic editioni accessere, quod*

*quod in aliis Editionibus hactenus editis non reperitur* ANTONII MATTHÆI *Disputationes de servitutibus* 11. *Cum Indicibus locupletissimis*. Amstelod. in 4. apud Janssonio Waesbergios 1686.

Ce Jurisconsulte, & ce Livre qui a déja été imprimé plusieurs fois, sont trop connus, pour en faire un extrait exact. Il suffira de dire que Cepolla après avoir parlé en peu de mots des Servitudes personnelles dans son premier Chapitre, passe aux servitudes réelles, ou aux charges que l'on établit sur quelque maison, ou héritage. Il traite de ce qui regarde également les servitudes des possessions, que l'on peut avoir dans les villes, ou à la campagne; & parle ensuite de ce qu'il y a de particulier dans les servitudes ausquelles sont sujettes les possessions que l'on a dans les villes. C'est ce qui fait la matiere du premier Livre. Le second traite uniquement de ce qui appartient aux servitudes des biens de la Campagne.

On trouve après cela un commentaire d'un Jurisconsulte nommé Martin de Laude sur la Loi *Servitutes ff. de servitut*. Ce Traité est suivi d'un Commentaire de *Jean le Superieur* Jurisconsulte de Languedoc sur toutes les Lois qui parlent des servitudes.

A tout cela on a ajoûté des Theses de Mr. Mattheus, qui comprennent en sept disputes les principales questions touchant les servitudes dont voici les titres. 1. Des servi-

tudes

tudes en general. 2. De l'Usufruit. 3. De l'espece d'Usufruit, qu'on appelle *Quasi-usus-fructus*. 4. de l'Usage, de l'Habitation, des Ouvriers, & des autres droits des servitudes personnelles. 5. Des Servitudes des possessions que l'on a dans les Villes. 6. Des servitudes des possessions de la Campagne. 7. De ce qui appartient en commun aux servitudes des possessions situées dans les Villes & à la Campagne.

2. *Clariss. ac Ampliss. Viri* D. PETRI STOCKMANS *Olim in Academia Lovaniensi Legum Professoris, postea in supremo Brabantiæ Consilio, demum in sanctiore Consiliarii Regii, atque supplicum Libellorum Magistri, Archivorum Brabanticorum custodis, Justitiæ militaris supremi Præfecti, nec non ad Comitia Imperialia titulo Circuli Burgundici quondam Ablegati. Opera quotquot hactenus edita fuere omnia, nunc primum in unum corpus collecta & emendatiora prodeunt.* Bruxellis, typis Judoci de Grieck. 1686. Et se trouve à Amsterdam chez la Compagnie.

LA premiere piece, que l'on voit ici est un Recueil de cent cinquante arrêts donnez dans la Cour de Brabant, sur toutes sortes de sujets. L'Auteur traite en peu de mots de la matiere dont il s'agit, remarque ce que l'on en doit juger par le droit Romain, & le compare avec les jugemens prononcez par la Cour de Brabant, & avec

les coûtumes de ce païs-là. Ce Recueïl est intitulé *Decisionum Curiæ Brabanticæ sesquicenturia Auctore Clariss. & Ampliss. Viro D. P. Stockmans* &c.

La seconde est un Ouvrage intitulé *Tractatus de Jure Devolutionis.* L'Auteur dit avoir été porté à travailler sur cette matiere par deux considerations : l'une c'est que personne n'a traité ce sujet, quoi qu'il soit d'un assez grand usage, & que l'on soit souvent obligé d'en parler dans le Barreau : l'autre, c'est qu'encore que tout le monde s'entretienne du *droit de Dévolution*, & qu'une infinité de gens distribuent les Empires & les Principautez, en vertu de ce droit, à ceux à qui il leur plait. Il n'y a rien de si universellement inconnu. Les vint premiers Chapitres traitent du droit de Dévolution en general, & des principales questions que l'on fait sur cette matiere. On rapporte sur chacune de ces questions, les divers sentimens des Jurisconsultes, les coûtumes des lieux, & particulierement du Brabant, où la *Dévolution* est plus en usage qu'en aucun autre endroit de l'Europe. L'Auteur définit la Dévolution en general : *une obligation par laquelle la coûtume empêche un mari survivant à sa femme, ou une femme survivante à son mari, d'aliener ses biens immeubles, & l'engage à les conserver en leur entier pour les enfans nez de ce mariage, afin qu'eux y puissent succeder s'ils lui survivent, ou au moins leurs enfans, de sorte que les enfans d'un se-*

*cond lit en soient tout à fait exclus.* Le XXI. Chapitre est emploié à traiter cette question, savoir: *si le Duché de Brabant est sujet au droit de dévolution?* On apporte toutes les raisons de ceux qui soutiennent l'affirmative, & on ne manque pas de dire tout ce que répondent ceux qui sont dans le sentiment opposé. Dans le Ch. XXII. On soûtient *que supposé même que le Duché de Brabant fût sujet au droit de dévolution, il ne s'ensuivroit pas qu'une fille du premier lit dût être préferée à un fils né d'une seconde femme.* Les Puissances qui s'interessent dans ces deux questions de droit, savent trop bien dire leurs raisons, pour les redire ici après M. Stockman.

Cette même raison nous empêche d'entrer dans le détail de ce qui est contenu dans la seconde partie du Traité *de Jure Devolutionis.* On y répond aux remarques qu'un Jurisconsulte de France a faites sur les deux derniers Chapitres de la premiere, car c'est là l'endroit du Traité qui est le plus sujet à contestation. Elle n'est composée que de trois Chapitres, dont le premier est une espece d'introduction; le second traite d'une constitution de Philippe Roi des Romains faite en MCCIV. de laquelle ceux qui sont en possession du Brabant se servent, pour faire voir que le Duché de Brabant appartient au plus proche héritier mâle, sans que le droit de dévolution ait lieu en cette occasion: & le troisiéme renferme, dit

l'Au-

l'Auteur, sept preuves incontestables qui renversent la dévolution du Duché de Brabant.

On n'a pas manqué de repliquer à cette seconde partie. C'est ce qui en a fait naître une troisiéme qui porte pour titre : *Pars Tertia Tractatûs de Jure devolutionis, in qua novæ ineptiæ & errores, quibus Anonymus secundam partem ejusdem Tractatûs maculare conatus est, reprimuntur ac refutantur*. On trouve après cela une copie de *la Cession & Transport des Païs d'Embas & de Bourgogne, fait par Philippe II. Roi d'espagne à sa fille ainée, Isabelle Claire Eugenie, en avancement de son mariage avec l'Archiduc Albert le 6. de Mai de l'an* 1598. L'on voit ensuite un Abregé des raisons de ceux qui ne veulent pas que le Brabant soit sujet au droit de dévolution. C'est un discours Latin intitulé : *Deductio in qua probatur clarissimis argumentis non esse jus devolutionis in Ducatu Brabantiæ, nec in aliis Belgii Provinciis, ratione Principum earum, prout quidam asserere conati sunt.* Ce discours est enfin suivi de deux pieces, dont l'une est *la Pragmatique Sanction de Charles V. pour l'union & la succession indivisible des Seigneuries des Pais-bas, & du Comté de Bourgogne* : & l'autre une confirmation de cette constitution par son Frere *Ferdinand Roi des Romains.*

3. Ja-

5. JACOBI RITTERI *Secret. Sax. Hall. Lucubrationes quibus totum* JUS FEUDALE *accuratâ methodo delineatur.* Lipsiæ 1686. in 12. Et se trouve chez la Compagnie.

CE petit Traité contient en dix Chapitres toute la Doctrine des Fiefs, puis qu'il traite de leur Origine; des fondemens du droit féodal; de la définition, de la division, de la cause efficiente, & de la matiere du fief; de la maniere d'établir & d'acquerir les fiefs; de leur fin, & de leurs effets; de leurs contraires; & des jugemens féodaux. Voila une grande matiere traitée en peu de Chapitres, & pour plus grande netteté, selon les Topiques d'Aristote.

Les fiefs doivent leur origine, selon cet Auteur, aux nations de la Germanie: mais le Droit féodal doit sa naissance aux Lombards qui s'étant rendus maîtres d'une partie de l'Italie, en l'an 568. sous l'empire de Justin, y porterent leurs coûtumes d'Allemagne, & y établirent des Loix féodales, en quoi les nations voisines les imiterent bien-tôt.

C'est ce qui paroît par la fréquente mention des Loix des Lombards, laquelle se trouve dans le droit féodal, & par plusieurs termes de leur Langue, qui sont en usage dans cette matiere. Les Constitutions de quelques Empereurs, comme de Conrad II.

d'Henri

de Henri III. de Frederic I. & de quelques Papes, jointes à ces coûtumes, ont formé le corps du droit Feodal. On croit que les Collecteurs des Coûtumes des Lombards ont été *Gerard le Noir, & Obert du Jardin*, Consuls de Milan, dont parle Othon de Frisinge, *Lib. 2. de gestis Friderici.*



# BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

## DE L'ANNÉE 1686.

## AVRIL.

### XXVII.

I. HORTI MALABARICI PARS SEXTA *De variis Generis arboribus & fructibus Siliquosis, Latinis, Malabaricis, Arabicis, Brachmanum Characteribus, nominibus expressis, Adjecta florum, fructuum, seminumque nativa magnitudinis verâ delineatione, colorum, viriumque descriptione, adornata per nobilissimum ac Generosissimum* D. D. HENRICUM VAN RHEDE tot DRAKESTEIN, *Toparcham in Mydrecht, quondam Malabarici Regni Gubernatorem &c.* & THEODORUM JANSON ab

*ALMELOVEEN. M. D. Notis adauxit & Commentariis illustravit* JOANNES COMMELINUS. Amstelodami : Sumptibus Viduæ Joannis van Someren, Hæredum Joannis van Dijk, Henrici & Viduæ Theodori Boom, in fol. 1686.

C'Est un bonheur pour le public que Messieurs de la Compagnie des Indes aient eu dans le Malabard, un Gouverneur aussi curieux & aussi habile que M. *de Rhede*. Voici déja le sixiéme volume des plantes du Malabar, qu'il a fait connoître à l'Europe. Ceux qui ont jetté les yeux sur les autres parties de ce grand ouvrage ont pu remarquer qu'on n'a rien épargné à l'impression; le papier, les caractéres & les figures en taille douce sont d'une beauté achevée. Plusieurs Savans ont contribué à la perfection de cet ouvrage, *M. Ameloveen* Medecin, en a procuré l'édition, & M. Commelin. y a ajoûté des notes de sa façon.

Ce Tome contient LVI. figures, qui représentent plusieurs sortes d'arbres & d'arbrisseaux, dont la plupart renferment leur fruit dans une gousse, & nous étoient entierement inconnus : comme le *Rangam* ou *Minari*, le *Waga* que M. Commelin croit être une spece *d'Acacia*, & le *Pdari* que les Portugais nomment *Favas de Cobre*, & les Flamans

*Adder-*

*Adder-bonen*, féves de Couleuvre ou de Vipere, parce que le suc des feuilles de cet arbre est bon, contre la morsure de ces serpens. On voit néanmoins quelques unes des plantes qui sont designées ici, dans le Jardin de Medecine d'Amsterdam, comme le *Tsetti-Mandarum*, le *Thora-Paerou* le *Mands-jadi* &c.

Il y en a qui ressemblent en quelque chose à des plantes de nôtre Europe, comme le *Niir-pongelion* qui a le tronc & les branches de même que le poirier, mais il n'y a que les Perroquets qui mangent de son fruit. Les fleurs du *Candel* sont faites comme les roses. Le *Nalla-Mulla* & le *Tsiregam-Mulla* sont des especes de Jasmin, & le *Hina-Pareti* est une sorte de rosier de la Chine qu'on cultive bien en Europe, mais ses fleurs n'y sont jamais d'un pourpre si vif, que dans le Malabar & les autres païs chauds. Il y a de ces plantes qui sont d'une hauteur prodigieuse & épaisses à proportion, comme les *Mouricou*, & celles que les Portugais nomment *Mangelins* & les Flamans *Weeg-boonen*, que deux hommes ont peine à embrasser. Il y en a qui sont fort hautes, & dont le tronc n'est pas si gros; le *Mouringou* qui est une espece de Lentisque, a 25. pieds de long & est épais de 5. & le *Padri* ou *Bovatti*, qui a 50. pieds de hauteur, n'en a pas 5. d'épaisseur.

On y trouve des arbres, qui en trois ans produisent des fruits & qui vivent plus d'un siecle, comme le *Tsiapangam*; mais ce qu'il

y a de plus divertissant, c'est de voir des fleurs & des fruits pendant toute l'année, parce que dans cet heureux Climat, à mesure qu'on voit les fleurs d'une plante tomber, on s'apperçoit qu'une autre en pousse, & les fruits d'un arbre ne sont pas plûtôt passez, que d'autres commencent à mûrir. Ainsi le *Plaso* fleurit au mois de Septembre & d'Octobre, & porte ses fruits au mois de Janvier. Les fleurs du *Kaka-Mulla* paroissent en Juin & en Juillet, & ses fruits sont mûrs au commencement de l'année. Le *Moullava* fleurit en hyver, & ses féves ne sont bonnes qu'aux mois de Novembre & de Decembre. C'est une des plantes qui croissent sans culture dans des lieux sablonneux, & qui sont toujours vertes; aussi bien que le *Wellia-Tagera*, qui fleurit en été, quoique ses fruits soient mûrs aussi-tôt que ceux du *Moullava*. L'arbre, que les Brachmanes nomment *Singi* & les Portugais *Carnos dos Diabos*, donne souvent des fleurs & des fruits deux fois l'année, des fleurs en Avril, Mai & Juin, & des fruits en Mars & en Septembre. L'odeur & la beauté de quelques unes de ces fleurs, comme du *Baducca* & du *Sida-Pou* font qu'on se donne la peine de les cultiver. Les fleurs du *Plaso* sont aussi fort belles, étant de couleur de pourpre: mais les Paiens de Malabar sont engagez à prendre soin de cette plante par un motif bien plus fort; C'est qu'ils se servent de ces feuilles dans les céremonies de leur Religion. On cultive aussi le

*Pau*

*Pao de Sapan* en Flaman *Rasphout*, parce que le bois se vend bien, & qu'on s'en sert à teindre en rouge. L'eau où ce bois a bouilli est noire comme de l'encre : mais dès qu'on y mêle un peu d'alun, elle devient de couleur de feu. La plus-part des autres plantes ont aussi leurs usages, particulierement dans la Medecine, il y en a plusieurs que la nature a formées exprès, pour être un promt remede contre le venin des Serpens. Il y en a même qui soulagent la goute, comme la racine de *Belutta-Amelpodi* broiée dans de l'eau. Le bain où l'on a jetté des feuilles de *Kedanga* est bon pour les Epileptiques, & guerit toute sorte de tumeurs, & une teinture des feuilles du *Tsjeti-Mandarum ou Queuës de Paon*, fait cesser la colique, pourvû que le malade demeure debout, les mains tenduës vers le Ciel.

2. GODEFRIDI BIDLOO, *Medicinæ Doctoris & Chirurgi* ANATOMIA HUMANI CORPORIS *Centum & quinque* TABULIS, *Per artificiosiss.* G. DE LAIRESSE *ad vivum delineatis, demonstrata, Veterum Recentiorumque Inventis explicata, plurimisque hactenus non detectis, illustrata.* Amstelodami, sumptibus Viduæ Joannis à Someren, Hæredum Joannis à Dijk Henrici & Theodori Boom. 1685. in fol.

QUoi que cette Anatomie paroisse depuis l'année passée, on a crû qu'on

en devoit mettre ici le titre, parce qu'on n'a pas remarqué que les autres Journaux en aient parlé, & qu'elle se trouve chez les mêmes Libraires que le Livre précedent. On n'avoit encore jamais vu des figures d'Anatomie ni si grandes, ni si belles que celles-ci qui ont un pied & demi de long & un pied de large, & qui sont gravées avec la derniere exactitude.

---

## XXIII.

JOANNIS LIGHTFOOTI, S. T. P. *Aulæ Catharinæ apud Cantabrigienses præfecti, Canonici Eliensis. Opera omnia.* Roterodami apud Regnerum Leers. 1686. in fol. 2. voll.

UNe bonne partie des Traitez qui sont dans ces deux Volumes n'aiant encore paru qu'en Anglois, la plûpart des Savans de deça la mer les regardent comme des pieces toutes nouvelles & ne seront pas fâchez d'en trouver ici ces Abregez.

On a fait traduire d'Anglois en Latin, I. La Préface, quoiqu'elle ne soit pas de Lightfoote, parce qu'elle traite des principaux sujets, sur lesquels Lightfoote a travaillé, & qu'on y trouve des remarques assez curieuses. M. Bright nous y parle d'abord de l'utilité de la Chronologie, & pour faire

faire voir qu'elle peut beaucoup servir à l'intelligence des Livres Sacrez, il apporte pour exemple un passage du 2. Par. XVI. I. où il est dit que *l'an trente-sixiéme du Roiaume d'Asa, Baasça Roi d'Israël monta contre Juda.* On ne peut pas entendre cette datte depuis le tems auquel Asa commença à regner, puis que Baasça ne fut en possession du trône d'Israël, que la troisiéme année du regne d'Asa, & ne regna que vint-quatre ans, c'est à dire jusqu'à la vint-septiéme année du regne d'Asa. I. Rois XV. 33. On trouve les mêmes nombres dans tous les anciens Interpretes, de sorte qu'il n'est pas vrai-semblable qu'il se soit glissé ici une faute, Si l'on consulte la Chronologie, elle nous apprendra que l'année dans laquelle Baasça Roi d'Israël fit la guerre à Juda, étoit la trente-sixiéme depuis la separation des dix Tribus, si bien que par le *regne d'Asa*, il faut entendre le regne de Juda, à prendre son commencement depuis que Jeroboam en démembra les dix Tribus. C'est ainsi que Lightfoote l'interprete p. 80. de son *Harmonie du Vieux Testament*. Voiez aussi les p. 81. & 87.

On remarque encore que ces deux passages des Paralipomenes, savoir 2. Par. XXII. 2. où il dit *qu'Achazia étoit âgé de quarante-deux ans, quand il commença à regner*, & Ch. XXIII. 9. où l'on donne *huit ans* à Jeojachin au commencement de son regne, doivent être traduits autrement, si l'on suppose

 pose

pose qu'il n'y a point de faute dans l'Hebreu d'aujourd'hui, parce que cela est contraire à la Cronologie. Mais les anciennes Versions, où l'on trouve au premier passage, vint, ou vint deux, & au second dix-huit, font croire qu'il y peut avoir une faute dans nos exemplaires Hebreux. On peut voir ce que dit Lightfoote d'Acazia dans les *Prolegomenes* de *son Harmonie des Evangelistes*.

M. Bright soûtient contre *Grotius* que la maniere de lire ordinaire d'un passage d'Esaie VIII. 8. est meilleure que la correction que Grotius y a voulu faire. Il y a *soixante cinq* dans l'Hebreu, & dans toutes les Versions; & Grotius prétendoit qu'il falloit lire *six & cinq*, c'est à dire onze. L'Auteur de cette Préface montre sur quoi il croit que Grotius, aiant appuié sa conjecture, est tombé dans une faute contraire à la veritable Chronologie du Roiaume d'Israël. Il renvoie le Lecteur à la supputation de Ligtfoote, qui leve toute la difficulté.

Ce n'est pas qu'il soit du sentiment de Lightfoote, qui croioit qu'il n'y avoit aucune faute dans le Texte Hebreu. Il croit qu'il vaut mieux suivre la maniere de lire du Pentateuque Samaritain, & de la Version des Septante, que celle du Texte Hebreu qui dit Exode XII. 40. que *le tems du sejour que les enfans d'Iraël firent en Egypte, fut de quatre cens trente ans*, au lieu qu'ils n'y demeurerent pas plus de deux-cents-dix ans. Mais il

Il y a dans le Pentateuque Samaritain, & dans la Version des Septante, selon le MS. d'Alexandrie, que la durée *du sejour que les enfans d'Israël, & leurs peres firent en Egypte & dans le païs de Canaan, fut de quatre cents trente ans*, ce qui s'accorde parfaitement bien avec la Chronologie.

Après avoir dit un mot de la necessité qu'il y a d'étudier la Geographie Sacrée, pour bien entendre l'Ecriture, il passe aux Textes Originaux, & aux Versions anciennes. Il fait voir premierement par quelques exemples, que le consentement de toutes les anciennes Versions, avec les Textes, Hebreu & Samaritain, prouve que des endroits, que l'on pourroit soupçonner, n'ont pas été corrompus, & que lors que toutes les Versions s'accordent avec l'un, ou l'autre de ces Textes, c'est un grand préjugé en faveur de celui auquel elles se trouvent conformes. Secondement il soûtient que, par ce même consentement, on peut reconnoître diverses fautes du Texte Hebreu d'aujourd'hui. Quoi que nos exemplaires Hebreux, dit " il, soient sans doute ceux qui représentent " mieux les anciens originaux, & doivent " être preferez à tous les autres : ce seroit " néanmoins une opiniatreté & une super- " stition, que de croire qu'il n'y a point de " faute considerable, qu'on puisse corriger " par le moïen des Versions. On a plusieurs " exemples de cela en d'autres Auteurs, " comme dans les Epîtres de S. Ignace, dont "

„ Usserius Primat d'Irlande, a corrigé divers „ endroits par le moien de l'ancienne Version „ Latine de ces Epîtres. En suite il apporte pour exemple de cela Ps. XXII. 6. CXLV. 14. Exode XII. 4. où l'on doit, selon lui, corriger le texte Hebreu par les anciennes Versions, à quoi il ajoûte encore Gen. XLIX. 22. IV. 8. que le Lecteur pourra examiner, s'il le trouve à propos.

Ces fautes regardent les Consonnes de la Langue Hebraïque ; M. Bright croit qu'il s'en est aussi glissé quelques-unes à l'égard des Voielles, quoi qu'il ne veuille pas approuver tous les exemples que les Savans en ont apportez. Ainsi il y a selon lui, Pseau. II. 9. תרעם (*therognem*) *tu les rompras avec un septre de fer*, pour תרעם *tu les paîtras* (*thirgnem*) ou *tu les gouverneras avec un sceptre* &c. les Septante aiant lû de cette derniere maniere, puis qu'ils ont traduit, *ποιμανεῖς αὐτοὺς*, *tu les paîtras*. Il apporte encore Hosée XIII. 14. & Amos IX. 13. Le sens de ce dernier passage est extrémement different, selon la maniere de lire & de ponctuer qu'ont suivie les Massorethes, du sens que lui donnent les Septante. Selon les premiers il faut traduire: *de sorte qu'ils possederont le reste de l'Idumée*, & selon les derniers que S. Paul a suivis Act. XV. 16. *de sorte que le reste des hommes cherchera le Seigneur*.

L'Auteur dit ensuite que la ponctuation d'aujourd'hui n'est pas toûjours conforme à

l'an-

l'analogie de la Langue Hebraïque, ce qui paroit par plusieurs Anomalies, dont la Massore ne parle point, & par divers noms propres qui sont mieux écrits dans les Anciennes Versions.

Ces Versions nous fournissent encore diverses significations de quelques mots, lesquelles sans cela nous seroient tout à fait inconnuës. On se trouve extrémement confirmé dans cette pensée, lors que ces mêmes mots ont toutes ces significations dans une Langue voisine, comme dans la Langue Syriaque, Arabique, Ethiopique, &c. qui ont beaucoup d'affinité avec celle des Hebreux. Mais il remarque qu'il ne faut pas trop se fier à cette maniere de déterrer quelque signification d'un mot Hebreu, par le moien des Langues voisines, parce qu'il arrive par divers accidents que l'on ne sauroit marquer, qu'un mot change de signification chez un autre peuple, perde l'ancienne, & en acquiere une nouvelle inconnuë à la Langue d'où ce mot a été tiré. Par exemple, le mot Anglois *to try*, est sans doute le même que le François *trier*, cependant il a une signification qui n'a aucun rapport avec celle du mot François, puis qu'il signifie *essaier*, *éprouver*. De même *to chrack*, qui vient de *craquer*, signifie en Anglois se venter: *to lett* en Anglois signifie *permettre* & *empêcher*; mais le mot Flamand *letten*, ou comme on parle présentement *beletten*, qui est le même, ne signifie

*qu'empêcher*. Ainsi on ne peut pas tout à fait se fier à la conjecture de quelques Savans sur le mot Hebreu צעיר *tsagnir*, qui se trouve, Mich. v. 2. Ils ont crû qu'en Hebreu il signifie *grand* & *petit*, tout à la fois, parce qu'il a ces deux significations en Arabe. Il est vrai qu'ils se sont fondez sur ce que les Septante l'ont traduit *petit* dans cet endroit de Michée, & S. Matthieu, au second Chapitre de son Evangile, *qui n'est pas petit*.

M. Bright passe aprés cela à l'usage que l'on peut faire des écrits des Rabbins, & c'est en quoi Lightfoote a excellé. Il reduit cet usage 1. à la connoissance des coûtumes & des opinions des Juifs, desquelles, toutes extravagantes qu'elles sont souvent, on ne laisse pas de pouvoir tirer quelque utilité. 2. A servir à la confirmation de l'Histoire de Jesus-Christ, car il paroit par là qu'il y a eu un Jesus qui a eu des disciples, qui ont vécu en tel tems, & en tel lieu, qui ont fait & qui ont dit diverses choses; qu'il y a eu de tels lieux, de telles opinions, de telles coûtumes, de telles Ceremonies. On trouve dans les écrits des plus anciens Juifs le même stile, & les mêmes manieres de parler, que l'on voit dans les Evangiles, & souvent encore les mêmes pensées, les mêmes Paraboles & les mêmes Proverbes; L'Auteur apporte de tout cela quelques exemples, qu'on n'avoit point encore remarquez. On trouve dans le Thalmud de Babylone une Tradi-

tion

tion des Anciens Juifs, qui dit : *Que dans le tems du Messie il y aura une extrême impudence &c. Que le fils maltraitera son Pere, que la fille se levera contre la mere, la belle-fille contre la belle-mere, qu'un maître aura ses propres domestiques pour ennemis &c.* On voit par là que nôtre Seigneur, selon cette Ancienne doctrine des Juifs, donnoit à connoitre qu'il étoit le Messie, lors qu'il disoit *qu'il étoit venu pour separer le fils d'avec le Pere, la fille d'avec la mere, & la belle fille d'avec la belle-mere, & que l'homme auroit pour ennemis ceux de sa propre maison.* M. Bright indique après cela les endroits du Thalmud, où il est parlé de Jesus-Christ. 3. La lecture des Rabbins sert à faire voir aux Juifs d'aujourdhui qu'ils doivent entendre du Messie plusieurs passages du V. T. lesquels ils tâchent d'interpreter autrement, & que leurs Peres ont entendu comme nous. C'est de quoi on apporte quantité d'exemples. Il est dit dans un ancien Livre Juif nommé *Pesikta*, que Dieu eut un Dialogue avec le Messie dont voici les termes : *Dieu commençant à faire une alliance avec le Messie, lui parla ainsi: ceux dont les pechez te sont inconnus t'imposeront un joug de fer, par lequel ils te rendront semblable à une genisse presque aveugle à force de travailler, & ils t'étoufferont, à cause de leur iniquité, ta Langue s'attachera à ton palais. Veux-tu bien souffrir tout cela?* Le Messie. *Peut-être que ces afflictions & ces douleurs dureront pendant plusieurs années.* Dieu *J'ai bien*

Comme la vie de Ligtfoote composée par M. Bright étoit trop courte, M. Stryp en a joint ici une autre plus étenduë, qui est suivie d'un recueil de diverses choses concernant la personne & les écrits de nôtre Auteur. On y voit comme il a étudié, les emplois qu'il a eus, l'estime que l'on a fait de lui en Angleterre & ailleurs &c. Ceux qui aiment à savoir les moindres particularitez de la vie des grands hommes, trouveront ici de quoi s'instruire & de quoi se divertir. On voit dans sa vie quelques unes des choses, sur lesquelles il y eut des contestations entre les Théologiens de l'assemblée de Westminster, qui avoient entrepris pendant les guerres civiles de reformer, comme ils disoient, l'Eglise d'Angleterre, Lightfoote s'opposa assez ouvertement à quelques-uns de leurs sentimens, comme on le peut encore remarquer dans l'article III. du Recueil qu'on a ajoûté à sa vie. On trouvera dans le VIII. une liste des Ouvrages qu'il n'a pu achever, & qui regardent presque tous l'Histoire des Hebreux, ou l'explication de quelque Livre de l'Ecriture Sainte. Une partie est en Anglois & l'autre en Latin. Il s'est même donné la peine de décrire tout le texte des Evangelistes, & de le disposer en forme d'Harmonie. On offre de le donner aux Libraires qui voudront l'imprimer. A propos d'Harmonie, on peut avertir le public que Mr. Toinard a promis de publier enfin la sienne, dont on verra bien-tôt la méthode,

par

r, celle qu'il a faite d'un endroit de Joseph, i il compare les Antiquitez Judaïques, avec Livres de la Guerre des Juifs. Cette dernere Harmonie est présentement sous la presse paroîtra bien-tôt.

Avant que de passer aux ouvrages publiez e Lightfoote, on ne sauroit s'empêcher de arler de la perte qu'on a faite d'une Care de la Palestine, qu'il avoit travaillée avec eaucoup de soin, & tracée de sa prore main. C'est une perte qui est sans doute res-grande, pour ceux qui souhaitent de s'instruire de la Geographie sacrée, parce qu'il n'y a point de Carte de la Judée, qui puisse satisfaire ceux qui sont médiocrement versez dans cette sorte de choses. On a neanmoins tâché de suppléer à la perte que l'on a faite de celle de Lightfoote, en y travaillant sur ses idées, & en donnant une Carte où se trouvent les lieux dont cet Auteur fait mention dans ses Remarques Geographiques, & où on les a placez, selon ses observations. Mais quoi qu'on ait corrigé dans cette Carte plusieurs fautes, qui se trouvent dans toutes les autres, on aura de la peine à se persuader qu'on ait pû suivre les idées de Lightfoote, aussi parfaitement qu'il l'avoit fait lui-même.

I. Le premier Ouvrage, que l'on rencontre dans ce Volume, est *une Harmonie & une disposition Chronologique des Textes du Vieux Testament*. Les Ecrivains sacrez se sont si peu attachez à l'ordre des tems, & ceux

qui

qui les ont recueillis en un Corps, ont eu si peu d'égard à la Chronologie, que les Juifs ont formé là dessus une maxime constâte pour l'explication de l'Histoire Sainte, c'est que *dans l'Ecriture il n'y a ni devant, ni après.* Nôtre Auteur s'est proposé de remedier à ce renversement d'ordre, en faisant un abregé de toute l'Histoire Sainte, & plaçant chaque évenement dans le lieu où il doit être, selon lui. Il a ajoûté à côté l'année du monde, & celle de la Judicature, ou du Regne de ceux qui gouvernoient Israël; & il a eu soin de marquer la date précise de tous les évenemens, dont il l'a pu savoir assurement. Ceux qu'il a placez en de certains lieux par simple conjecture, n'ont aucune datte à côté. Il a ajoûté la raison pour laquelle il les plaçoit en ces endroits, sans entreprendre de refuter celles de ceux qui les placent ailleurs, de peur de faire un trop gros volume. Il a seulement proposé son sentiment sur les difficultez qui se présentent, & en a laissé le jugement au Lecteur. Ses sentimens sont le plus souvent assez nouveaux, comme on le peut aisement reconnoître, si on confere ce qu'il dit avec ce qu'on trouve dans les autres Interpretes. Au reste il avouë que ce qu'il donne n'est que comme un essai; & il averti le Lecteur qu'il n'y doit pas chercher la derniere exactitude.

1. Les Textes de la Genese disposez chronologiquement, s'étendent jusqu'à la p. 22.

&

& Lightfoote finit l'Histoire de ce Livre par un endroit du premier des Paralipomenes qu'il croit devoir suivre immediatement la mort de Joseph. 1. Par. VI. 21. 22. 23. On trouve en cet endroit les années des Patriarches, & les années de la promesse jointes avec celles du monde.

2. Les Livres de l'Exode, du Levitique & des Nombres mêlez ensemble continuënt l'Histoire sainte jusqu'à la p. 38. où l'on voit l'établissement de la demi-Tribu de Manassé au delà du Iourdain. Il y a seulement deux endroits de deux autres Livres, inserez parmi ceux de Moïse. Lightfoote croit que les Pseaumes 88. & 89. ont été composez par *Heman* & *Ethan* fils de Zerach, lesquels vivoient, selon lui, dans le tems que le Roi d'Egipte accabloit les Israëlites par un travail & par des impôts excessifs. L'Auteur croit aussi que Iob a vêcu dans le même tems qu'il étoit petit fils de Nachor frere d'Abraham, & qu'Elihu qui est l'un de ceux qui parlent dans son Livre & qui étoit son proche parent, est l'Auteur de cet ouvrage. Cette insertion se trouve à la p. 24.

3. Après cela vient le Deuteronome suivi des Abregez des Livres de Josué & des Juges. L'Histoire de Ruth est inserée entre le tems d'Ehud & de Debora. L'Auteur remarque qu'un mot du Ch. III. 13. est marqué au dessus d'un point extraordinaire, de même qu'un mot du Ch. XIX. de la Gen.

vers.

vers.35. est ponctué extraordinairement. Nôtre Auteur cherche là du mistere.

4. Lightfoote continue son Abregé Chronologique de l'Histoire Sainte par les Textes des Livres de Samuel, des Chroniques & des Rois, mêlez ensemble, selon que l'ordre des évenemens le demandoit. On trouve encore ici plusieurs Pseaumes inserez en divers endroits, & l'occasion & les passages les plus difficiles de ces Cantiques expliquez à la maniere de nôtre Auteur, c'est à dire, selon la méthode des Rabbins qui devinent bien des choses dans l'Histoire ancienne. On en peut voir un exemple au Chap. 58. dans l'explication du verset 35. du Psaum. LVIII. Mais comme ni le tems ni les Auteurs de tous les Pseaumes, ne sont pas connus, Lightfoote ne les a pas pû tous ranger dans l'ordre Chronologique. Cela l'a obligé de placer le Livre des Pseaumes après le Ch. XXXV. du 1. Livre des Paralipomenes. Il fait en cet endroit diverses réflexions sur le recueil de ces Sacrez Cantiques. p. 71. Il rapporte le Livre des Proverbes & le Cantique des Cantiques au tems auquel Salomon venoit d'achever les bâtimens, qu'il avoit entrepris. Il croit que le Cantique des Cantiques a été composé par ce Prince, sur son mariage avec la fille du Roi d'Egipte, laquelle étant d'un païs chaud étoit brune, comme il paroit Cant. I. 5. 6. mais que son but a été de représenter le mariage spirituel de Jesus-Christ & de son Eglise,

sous

Tom. I. P. 480

comme le type sensible du sien avec une Princesse Egiptienne. Pour l'Ecclesiaste, Lightfoote le place plus tard, & croit que c'est un ouvrage qu'il a composé dans le tems de sa repentance. Voi. la p. 26. Dès cet endroit les Livres des Rois & des Paralipomenes sont imprimez par colomnes, de sorte qu'on peut voir d'une seule vuë la conformité & la difference qui se trouve entre eux. Comme il y a dans cette Histoire beaucoup de difficultez Chronologiques, Lightfoote est plus exact à marquer les années de chaque Prince.

*a* 5. Etant parvenu au regne d'Usias, que l'Ecriture nomme aussi Azarias, il dit qu'avant ce tems-là il y avoit toujours eu quelques Prophetes, mais qu'aucun d'eux n'a laissé ses Propheties par écrit. C'est, selon lui, en ce tems-ci que les Prophetes ont commencé de le faire. A cette occasion, il décrit l'ordre & le but des Propheties d'Hosée, de Joël, d'Amos, d'Abdias & de Jonas. Il croit que la premiere occasion des Propheties d'Hosée a été le meurtre de Zacharie fils de Barachie. Comme tout ce que dit ce Prophete ne peut pas se rapporter à un seul tems, on ne voit ici que les quatre premiers Chapitres, les autres se trouvent chacun en leur lieu. Il en a usé de même à l'égard des autres Prophetes, qui ont prophetisé en divers tems. Ceux dont toutes les prédictions ont été prononcées, selon lui,

*a* p. 91.

lui, en même tems sont inserez tous entiers dans les endroits, où Lightfoote parle de ce qui est arrivé alors, comme Nahum, Sophonie, &c.

6. Le Livre d'Esdras suit immediatement le premier Livre des Paralipomenes. Ce fut alors que Cyrus publia son Edit, par lequel il permettoit aux Juifs de retourner en leur Patrie; car quoi que Darius de Medie, ou Astyage, comme les Grecs l'appellent, vécut encore alors, cela se fit au nom de Cyrus son petit fils. Lightfoote fait diverses remarques sur ce Darius de Medie, à la p. 133. en parlant du V. Ch de Daniel, & à la p. 136. il dit plusieurs choses de la durée du regne de Cyrus, & de la succession des Rois de Perse. Lightfoote insere l'Histoire d'Esther après le IV. Ch. d'Esdras. a Il croit que l'Assuerus, dont il est parlé dans cette Histoire, se nommoit aussi Artaxerxès, & qu'il fut nommé *Assuerus*, du nom d'un de ses prédecesseurs, dont il est parlé Dan. IX. 1. savoir du Grand Pere de Cyrus que les Grecs ont nommé, selon Lightfoote, Astyage. Il fait succeder cet Assuerus immediatement à Cyrus.

7. Nehemie & Malachie finissent cet Ouvrage, parce que l'esprit de Prophetie aiant cessé parmi les Juifs, les Livres que l'on fit depuis n'eurent pas la même autorité que les précedens. Lightfoote explique ici, comme par tout ailleurs, les difficultez Chrono-

nolo-

a p. 137.

nologiques qui se rencontrent en son chemin.

a II. L'Harmonie du Vieux Testament est suivie de quelques remarques sur la Genese & sur l'Exode. Les premieres sont intitulées *Pauca ac novella Observationes super Librum Geneseos, quarum pleraque certa, catera probabiles sunt : omnes autem innoxia ac rarò antea audita.* C'est un recueil de diverses remarques Rabbiniques, ou semblables en subtilité à celles des Rabbins. On devine une infinité de choses, selon la coûtume de ces ingenieux Docteurs ; par exemple, que le premier jour naturel, dans le Climat du Jardin d'Eden, fut long de trente six-heures, de même que le jour, dont il est parlé au Ch. x. de Josué ; que la Lune & quelques étoiles ont été créées avant le Soleil, qu'elle étoit pleine avant que le Soleil parût, qui augmenta encore sa lumiere, mais que la terre en dérobant la vuë, elle ne parut à Adam, que six jours aprés, qui la vit dans son premier quartier, aprés que la promesse eut éclairé les tenebres de sa chûte : que les bêtes pures ne furent créées en chaque espece qu'au nombre de sept, dont trois paires étoient destinées à la propagation de l'espece, & la septiéme à être immolée par Adam aprés qu'il auroit peché, mais qu'il n'y avoit qu'une paire de chaque espece d'animaux souillez, &c. Les remarques sur l'Exode portent ce titre : *Manipulus Spicilegiorum à*

*Libro*

a p. 153.

*Libro Exodi, ubi solutio probabilis scrupulorum quorumdam manifestiorum, & explanatio difficiliorum textuum, qui hoc Libro occurrunt, Antea ab aliis raro exhibita.* Ces remarques tiennent beaucoup de la subtilité des précedentes, on y voit néanmoins une methode un peu plus conforme à celle, que suivent ordinairement les Interpretes de l'Ecriture Sainte. Comme chaque Section contient des remarques particulieres, qui n'ont point de liaison les unes avec les autres & qu'il y a XLIX. questions, on ne peut pas entreprendre d'en faire un extrait exact. On en rapportera seulement deux ou trois, par lesquelles on pourra juger du reste. Lightfoote croit que les Pseaum. LXXXVIII. & LXXXIX. sont les plus anciens ouvrages qui nous restent & sont d'Heman, & d'Ethan fils de Zerach, comme on l'a déja remarqué, qui ont vécu du tems de l'esclavage d'Egipte. Il répond à ceux qui opposent à cela qu'Ethan parle de David, 1. Que ce peut-être par un esprit de Prophetie, comme il est parlé de Samuël dans le Pseaum. XCIX. que les Hebreux croient être de Moïse : 2. Que l'on voit que des Prophetes aiant laissé quelques écrits, ils ont été retouchez & augmentez par d'autres qui avoient aussi le don de Prophetie, selon que de certaines choses présentes, passées, ou avenir le demandoient. C'est ce qui paroîtra clairement, dit Lighfoote, si l'on compare le Pseaum. XVIII. avec 1. Sam. XXII. Abdias avec Jer. XLIX. 14.

1. Par. xvi. avec Pſ. xcii. & cv. 2. Pier. II. avec l'Epître de S. Jude. Il croit qu'on a retouché de même, du tems de David, cette piece d'Etan, & qu'on y a inſeré pluſieurs fois le nom de David. Depuis la Section xxx. juſqu'à la fin, nôtre Auteur s'attache à décrire le Tabernacle & les Habits Sacerdotaux. En décrivant la meſure de toutes les parties du Tabernacle, il parle de la hauteur de l'Autel des Holocauſtes, laquelle étoit de trois coudées. Il dit que ſi chaque coudée eût été de trois pieds, perſonne n'auroit pû ſervir l'Autel, qui auroit eu ainſi neuf coudées de hauteur. Il reduit donc la coudée à un pied & demi, de ſorte que la hauteur de l'Autel n'étoit que de quatre pieds & demi. C'eſt la meſure qui a été obſervée, ſelon Lightfoote, dans les dimenſions du Tabernacle. Au reſte il marque avec ſoin, les ſignifications myſtiques de chaque partie de ce ſacré bâtiment. Dans la Section xlviii. en parlant de l'*Vrim* & *Thummim*, il refute le ſentiment de ceux qui croient, que Dieu répondoit aux queſtions qu'on lui faiſoit, en donnant un certain éclat aux pierres du Pectoral. Il ſoûtient qu'on propoſoit premiérement au Sacrificateur ce que l'on ſouhaitoit de ſavoir, & qu'enſuite le Sacrificateur conſultoit l'oracle de Dieu, ou en s'approchant de l'Arche, lorſque cela ſe pouvoit, ou même ſans l'Arche, pourvû qu'il fût revêtu de l'Ephod, & du Pectoral qui en étoit inſeparable.

III. Après ces Traitez on en trouve un autre à la p. 195. dont voici le Titre: *Erubhim, sive Miscellanea Christiana & Judaica aliáque, relaxandis animis, & otio discutiendo conscripta.* C'est l'un des premiers ouvrages de Lightfoote, & un mélange de diverses remarques sur les Auteurs prophanes, & sur l'Ecriture Sainte, mais dont la plûpart regardent les Livres Sacrez. Chaque Chapitre est comme un ouvrage à part, qui n'a aucune liaison avec les autres, de sorte qu'on ne sauroit entreprendre de dire ici en abregé tout ce que l'on y trouve. L'Auteur dit au Ch. IV. que la raison, pour laquelle Dieu appelle Ezechiel & Daniel *Fils de l'homme*, c'est que cette maniere de parler étoit beaucoup plus commune chez les Caldéens que chez les Hebreux, pour dire simplement un homme. Aux Chap. XIX. & XX. il compare quelques passages des Rabbins à quelques-uns du Nouveau Testament. Il croit même que les Rabbins en ont dérobé divers endroits, & en effet il n'y auroit rien de surprenant, si les Juifs qui ont vécu parmi les Chrétiens, & qui les ont entendus souvent parler du Nouveau Testament en avoient retenu quelque chose, & s'ils l'avoient mis ensuite dans leurs Livres. Mais si cela étoit, bien des observations de nôtre Auteur ne seroient pas de grande utilité, comme on le verra dans l'Extrait du second Volume. Il témoigne au Ch. XXII. qu'il croit que les Septante Interpretes traduisirent le Vieux

Testa-

Testament en Grec, malgré eux, & que c'est pour cela qu'on ne trouve rien dans cette Version que de vague & d'incertain; qu'il y a tant d'additions, de changemens & de fautes. Il en apporte quelques exemples, dont une partie sont tirez de quelques mots que les Septante ont autrement ponctuez que les Massorethes, comme Gen. xv. 11. Jug. v. 8. vii. 11. 2. Par. x. 2. Comme nôtre Auteur croioit que les voielles des Hebreux sont d'institution divine, de la maniere qu'on les trouve dans nos exemplaires d'aujourdhui, il appelle faute tout ce qui ne s'y accorde pas dans les Septante. Il avoit même entrepris un Ouvrage, dans lequel il vouloit recueillir toutes les fautes qu'il croioit avoir remarquées dans cette Version. On a trouvé parmi ses MSS. un recueil intitulé *Discrepantia τῶν* LXX. *à Textu Hebraico*, qu'il avoit déja commencé à mettre au net, à dessein de le donner au public, sous le Titre de *Disquisitio modesta de* LXX. *& de Versione Græca*. Voiez le §. 2. du Recueil de diverses choses concernant la vie de Lightfoote. (*a*) Il louë en quelque endroit *l'élegance*, *la douceur*, *& les richesses* de la Langue Hebraïque, parce que les Rabbins la louënt de même, & il soûtient par tout l'antiquité des points, de sorte qu'il semble qu'il n'ait eu autre connoissance de la Langue Hebraïque, que celle qu'il a pû tirer des écrits des Rabbins, à qui tout le monde n'a-



(*a*) C. XXX.

joûte pas tant de foi que lui. a Il est difficile de savoir de qui il pouvoit avoir appris, *que la Langue Grecque aiant été florissante pendant plusieurs siecles, on la trouve enfin en sa maturité dans le Nouveau Testament, & que comme on a appellé autrefois la ville d'Athenes la Grece de la Grece, le Nouveau Testament merite d'être appellé à cause de la Langue* inter Græca Græcissimum, *le plus excellent Grec de tous les Grecs.*

IV. b. L'Ouvrage dont on vient de parler, est une production de la jeunesse de nôtre Auteur: en voici un autre d'un âge plus avancé. C'est une *Harmonie des quatre Evangelistes entre eux, & avec le Vieux Testament,* divisée en trois parties. Voici la Methode de l'Auteur: 1. Il dispose le texte des Evangiles selon l'ordre des tems, à quoi il ajoûte une interpretation literale des mots & des phrases les plus difficiles. 2. Il rend la raison de cette disposition. 3. Il explique les principales difficultez du Texte, & montre le rapport qu'il y a entre les Ecrivains sacrez. On trouve devant la premiere partie, des Prolégomenes où l'Auteur donne un Abregé de Chronologie, tiré de l'Ecriture Sainte, depuis la Création, jusqu'à la naissance de Jesus-Christ. En passant il y explique diverses difficultez Chronologiques du Vieux Testament. Il croit que Jesus-Christ est né l'an du Monde 3928.

La premiere partie de cette Harmonie com-

a c. XXXI. p. 127. b p. 147.

comprend ce que l'on trouve dans les Evangiles avant le Baptême de nôtre Seigneur, & ce que S. Jean dit du *Verbe*. On voit à la p. 260. un Calendrier, par lequel on peut connoître l'ordre qui étoit entre les familles Sacerdotales, pour ce qui regarde le service du Temple, le tems auquel chacune entroit en service, les Sections ou *Parasches* de l'Ecriture qu'on lisoit chaque Sabbat, de sorte que dans le cours d'une année on lisoit toute la Loi. Comme l'Auteur promet au Titre de l'ouvrage de faire l'Harmonie du Nouveau Testament avec le Vieux, Il explique dans leurs lieux les Propheties; qui ont marqué quelque évenement des tems du Messie, comme Nom. xxiv. 24. à la p. 287. Cette premiere partie finit, par une explication de ce que les Evangelistes disent touchant le Baptême de Jesus-Christ, & de sa Genealogie, comme S. Luc le rapporte.

*a* La seconde comprend ce qui s'est passé depuis le Baptême de nôtre Seigneur, jusqu'à la premiere Pâque qu'il a celebrée. On trouve ici la tentation de Nôtre Seigneur expliquée fort au long, principalement *b* en ce qui regarde ces paroles de S. Matthieu, que le Démon fit voir à Jesus-Christ *tous les Roiaumes du monde & leur gloire*. *c* Il y a, quelques pages plus bas, une digression touchant le Baptême où l'Auteur fait diverses remarques. 1. Sur la pratique du Baptême chez les Juifs, avant que S. Jean Baptiste pré-

R 3

*a* p. 357. *b* p. 371 *c* p. 390.

prêchât parmi eux : 2. Sur la coûtume de baptizer les petis enfans, qui étoit déja en usage de ce tems-là, il rapporte des passages du Thalmud & des Maimonides, par où il paroit que les Juifs baptisoient les petis enfans. Ce Rabbin dans son Traité *des Esclaves*, dit que *si un Israëlite trouve un enfant & le baptize au nom de Proselyte* [לשם גר] *il est Proselyte dès ce moment-là* : mais il assure une autre chose ailleurs, qui n'est pas si conforme à l'usage des Chrétiens, c'est que *si une femme enceinte étoit baptizée, & reçuë dans le nombre des Proselytes, on croioit qu'il n'étoit pas necessaire de baptizer l'enfant.* a A l'occasion des cruches de Cana, dont Jesus-Christ changea l'eau en vin. Lightfoote fait une énumeration de tous les Vases des Hebreux, dont il est parlé dans l'Ecriture, & dit ce qu'ils contenoient.

La troisiéme partie de l'Harmonie des Evangiles comprend l'espace d'une année, qui s'est écoulée, depuis la premiere Pâque que nôtre Sauveur a celebrée après son baptême, jusqu'à la seconde. b A l'occasion de ces paroles de Jesus-Christ dans S. Jean, *si quelcun n'est né de nouveau, il ne peut etrer dans le Roiaume de Dieu*. Lightfoote fait une assez longue digression touchant le ses de ces termes *le Roiaume de Dieu* ou *le Roiaume des Cieux*. Il remarque d'abord que les Juifs dans le Thalmud, les prennent dans un sens assez extraordinaire, savoir pour l'observation rigoureuse de leurs cérémonies, & particulie-

a p. 410. b p. 432.

rement de la tradition touchant les Phylacteres. Rabban Gamaliel, s'étant marié, recitoit la nuit même de ses nôces ses Phylacteres, sur quoi le Thalmud dit que ses disciples lui parlerent ainsi ; *Ne nous avez-vous pas appris qu'un époux n'est pas obligé de dire ses Phylacteres ?* & qu'il leur répondit *je n'ai garde d'être si complaisant pour vous, que de quiter seulement pendant une heure le joug du Roiaume.* Ensuite Lightfoote fait voir que du tems de nôtre Seigneur, on entendoit par là l'état de l'Eglise Judaïque sous le Messie. Il s'étend enfin à montrer la differente signification que ces termes avoient dans la bouche des Juifs charnels, & dans celle de nôtre Seigneur *a* Sur Jean III. 23. *Et Jean baptizoit à Enon proche de Salim*, nôtre Auteur fait diverses remarques sur Enon & Salim ; il croit que ces lieux étoient en Galilée. Il entre après cela dans l'examen de ces deux questions, savoir de quelles céremonies les Juifs se servoient dans leur Baptême ? & jusqu'où S. Jean Baptiste les a imitées ? Quand on recevoit un Proselyte on lui demandoit d'abord, si ce n'étoit point par quelque consideration humaine qu'il vouloit embrasser le Judaïsme, comme par la crainte, par le desir des richesses, ou par amour pour quelque belle Israëlite ? S'il assuroit que non, on lui représentoit la difficulté qu'il y avoit à observer la Loi, & les peines dont elle punissoit les infracteurs. Mais de peur de le dé-

R 4 coura

*a* p. 446.

courager, on lui disoit les recompenses que promettoit la Loi, on lui déclaroit qu'encore qu'il vît Israël miserable en ce monde, Dieu lui avoit préparé une felicité qu'il tenoit cachée & dont on jouïroit en observant la Loi; que si Dieu ne rendoit pas Israël heureux dans cette vie, ce n'étoit que de peur qu'il ne s'enorgueillit; mais que les autres nations periroient pour jamais, quelques heureuses qu'elles lui parussent présentement. On ajoûtoit que s'il se repentoit de s'être présenté pour être reçu dans le nombre des Proselytes, il lui étoit permis de se retirer. S'il témoignoit être toûjours dans le même dessein, on le circoncisoit, & après qu'il étoit gueri, on le menoit proche de quelque eau, où il entroit d'abord jusqu'au cou. Pendant qu'il se tenoit de la sorte, les trois Juges inferieurs du lieu lui recitoient divers préceptes de la Loi, aprèsquoi il s'enfonçoit tout à fait dans l'eau, & en sortoit un moment après. Si c'étoit une femme qu'on baptisoit, c'étoient des femmes qui la faisoient entrer dans l'eau; les Juges se tenoient assez loin de l'endroit, où elle se plongeoit, & tournoient le dos au moment qu'elle sortoit.

* En expliquant S. Luc IV. 14. Lightfoote fait une assez longue digression touchant les Sinagogues, où il traite de leur antiquité & de leur établissement, des Synagogues après la Captivité, des jours ausquels

* p. 374.

quels on y alloit, des Conducteurs des Synagogues, & de leurs Prédicateurs. Il croit que les Eglises Chrétiennes ont imité en ceci diverses coûtumes des Juifs; & c'est ce que d'autres ont fait voir depuis par des traitez entiers.

a Un passage du même Evangeliste, savoir Ch. V. 17. donne occasion à nôtre Auteur d'inserer dans son Harmonie un petit traité des differentes conditions qui se trouvoient parmi les Juifs, des divers ordres de leurs Docteurs, des fondemens de leur Religion du tems de nôtre Seigneur, de leurs differentes sectes, & particulierement des Saducéens & des Pharisiens. Mais tout ceci n'est que l'abregé de quelques parties d'un plus grand ouvrage, que nôtre Auteur s'étoit proposé de faire comme on le peut voir dans le §. 1. du Recueil des choses remarquables concernant sa vie.

V. Pour bien entendre divers passages du Nouveau Testament, aussi bien que du vieux, il faut necessairement avoir quelque idée de la maniere dont le Temple de Jerusalem étoit bâti, & de ses differentes parties. C'est pourquoi Lightfoote a entrepris de nous donner une description exacte de ce superbe bâtiment, particulierement tel qu'il étoit du tems de Nôtre Seigneur. On en voit au devant de ce Traité un plan, que l'Auteur lui même avoit tracé. Comme ce Traité n'avoit été imprimé jusqu'à présent qu'en



a p. 516.

taché. A gauche paroissoit la même montagne des Oliviers, separée de la ville de ce côté-là, par le torrent & la vallée de Cedron.

Au reste la Porte de Susan n'étoit pas justement au milieu de l'enceinte exterieure de la Montagne Sainte, parce que le Temple n'étoit pas placé au milieu du sommet, mais vers le Nord. Autrement elle n'auroit pas été vis à vis du Temple, qui avoit été bâti de ce côté-là, parce que l'endroit de l'Autel que le feu du ciel avoit marqué & qui étoit au Nord, avoit obligé Salomon de regler là-dessus le Bâtiment de la maison de Dieu.

On voioit deux portes dans la partie Meridionale de cette muraille, qu'on appelloit *les portes de Hulda.* On alloit par ces deux portes dans la ville de Jerusalem. A l'Occident du côté de *Millo* & de la montagne de Sion, il y en avoit quatre, dont la plus Septentrionale s'appelloit *la porte de la levée*, ou de *Coponius.* A cause de l'inégalité du terrein & de la profondeur de la vallée qui étoit au pied de Moria, Salomon avoit fait faire une levée de terre depuis son palais jusqu'à cette porte, & cette levée étoit garnie d'arbres des deux côtez. C'est par là que les Rois se rendoient au Temple. La porte voisine s'appelloit *Parbar*, & les deux autres se nommoient *Assuppim.* Au dedans de ces deux portes étoit un bâtiment du même nom où l'on gardoit une partie des Thresors du Temple.

Du côté du Septentrion, il n'y avoit qu'une seule porte nommée *Tedi* ou *Taddé*. De ce côté la muraille qui environnoit la montagne Sainte n'étoit pas tout à fait au bord du sommet, comme aux autres côtez. Il étoit resté quelque espace qu'on avoit negligé, afin que le terrein sacré fit un quarré parfait. Au coin de cet espace qui regardoit le Nord-est, on avoit bâti une Tour nommée *Baris*, qui avoit été d'abord la demeure de quelques Souverains Pontifes, & le lieu où l'on gardoit leurs habits sacrez; mais ensuite Herode l'aiant rebâtie autrement & l'aiant nommée *la Tour Antonia*, en memoire de Marc-Antoine, elle servit de Citadelle aux Soldats Romains, & celui qui en étoit Gouverneur, s'appelloit *le Capitaine du Temple*, Act. IV. 1.

Aprés être entré par l'une des portes dont on a parlé, comme par la porte Orientale, on voioit à droite & à gauche, le long du mur, trois rangs de colonnes de marbre qui soûtenoient un plat-fonds, qui pouvoit garantir de la pluie, & du Soleil & fournir une promenade couverte de trois cents soixante & quinze pas communs. Il y avoit de semblables Portiques des quatre côtez, si ce n'est que celui qui regnoit le long de la partie Meridionale de l'enceinte, avoit quatre rangs de colomnes, qui formoient trois allées. Le plat-fonds de celle du milieu étoit beaucoup plus exhaussé que celui des côtez, qui égaloit la hauteur des plat-fonds des autres trois por-

taché. A gauche paroissoit la même montagne des Oliviers, separée de la ville de ce côté-là, par le torrent & la vallée de Cedron.

Au reste la Porte de Susan n'étoit pas justement au milieu de l'enceinte exterieure de la Montagne Sainte, parce que le Temple n'étoit pas placé au milieu du sommet, mais vers le Nord. Autrement elle n'auroit pas été vis à vis du Temple, qui avoit été bâti de ce côté-là, parce que l'endroit de l'Autel que le feu du ciel avoit marqué & qui étoit au Nord, avoit obligé Salomon de regler là-dessus le Bâtiment de la maison de Dieu.

On voioit deux portes dans la partie Meridionale de cette muraille, qu'on appelloit *les portes de Hulda*. On alloit par ces deux portes dans la ville de Jerusalem. A l'Occident du côté de *Millo* & de la montagne de Sion, il y en avoit quatre, dont la plus Septentrionale s'appelloit *la porte de la levée*, ou *de Coponius*. A cause de l'inégalité du terrein & de la profondeur de la vallée qui étoit au pied de Morija, Salomon avoit fait faire une levée de terre depuis son palais jusqu'à cette porte, & cette levée étoit garnie d'arbres des deux côtez. C'est par là que les Rois se rendoient au Temple. La porte voisine s'appelloit *Parbar*, & les deux autres se nommoient *Assuppim*. Au dedans de ces deux portes étoit un bâtiment du même nom où l'on gardoit une partie des Thresors du Temple.

Dan

Du côté du Septentrion, il n'y avoit qu'une seule porte nommée *Tedi* ou *Taddé*. De ce côté la muraille qui environnoit la montagne Sainte n'étoit pas tout à fait au bord du sommet, comme aux autres côtez. Il étoit resté quelque espace qu'on avoit negligé, afin que le terrein sacré fit un quarré parfait. Au coin de cet espace qui regardoit le Nord-est, on avoit bâti une Tour nommée *Baris*, qui avoit été d'abord la demeure de quelques Souverains Pontifes, & le lieu où l'on gardoit leurs habits sacrez; mais ensuite Herode l'aiant rebâtie autrement & l'aiant nommée *la Tour Antonia*, en memoire de Marc-Antoine, elle servit de Citadelle aux Soldats Romains, & celui qui en étoit Gouverneur, s'appelloit *le Capitaine du Temple*, Act. IV. 1.

Aprés être entré par l'une des portes dont on a parlé, comme par la porte Orientale, on voioit à droite & à gauche, le long du mur, trois rangs de colomnes de marbre qui soûtenoient un plat-fonds, qui pouvoit garantir de la pluie, & du Soleil & fournir une promenade couverte de trois cents soixante & quinze pas communs. Il y avoit de semblables Portiques des quatre côtez, si ce n'est que celui qui regnoit le long de la partie Meridionale de l'enceinte, avoit quatre rangs de colomnes, qui formoient trois allées. Le plat-fonds de celle du milieu étoit beaucoup plus exhaussé que celui des côtez, qui égaloit la hauteur des plat-fonds des autres trois

por-

ouest, étoit *la maison des Lepreux*, où l'on tenoit enfermez ceux qui se présentoient pour être purifiez de la Lepre. Entre ces divers bâtimens on voioit quatre portes vis à vis les unes des autres. On entroit du Parvis des Gentils dans celui des femmes par trois portes, qui étoient à l'Orient, au Midi & au Septentrion; celle qui étoit à l'Occident étoit pour passer du Parvis des femmes dans celui d'Israël.

On montoit à cette porte du Parvis d'Israël par quinze degrez, car le terrein étoit plus haut de plus de dix pieds, que dans celui des Femmes. On appelloit cette porte, *La porte de Nicanor*. Joseph dit qu'elle étoit de cuivre, & que vint hommes avoient de la peine à l'ouvrir. Entre les présages qui précederent la ruïne de Jerusalem, l'un de ceux qui surprirent le plus, ce fut ce qui arriva à cette porte, qui étant bien fermée & garnie de grosses barres de cuivre, s'ouvrit une nuit d'elle même & sans que personne la touchât. Le Parvis d'Israël étoit embelli en dedans d'un Portique qui regnoit tout autour du Temple, & qui étoit supporté par un rang de colomnes de marbre, si ce n'est dans les endroits où il y avoit quelque bâtiment qui s'avançant en dedans en interrompoit la suite. Lightfoote a recherché avec soin les noms & les usages de ces differents bâtimens, & des portes qui étoient entre-deux: mais il suffira ici de remarquer que l'on entroit dans le Parvis d'Israël par

six

six portes, outre celle que nous avons nommée. Il y en avoit trois au Septentrion, & trois au Midi; les deux plus Orientales étoient vis à vis de l'Autel des Holocaustes, celles du milieu vis à vis du lieu Saint, & les deux autres vis à vis du lieu Tres saint.

On appelloit proprement *le Parvis d'Israël* l'espace qui étoit entre les Colomnes du Portique, & la muraille. Il avoit environ seize pieds & demi de largeur, & étoit long de cent-quarante pas. L'espace quarré renfermé entre ce Portique & la façade du Temple, s'appelloit le Parvis des Sacrificateurs, dont le terrein étoit plus élevé de quelques pieds que celui du Parvis d'Israël. A droite & à gauche de la Porte de Nicanor, on trouvoit deux Pupitres qui égaloient la hauteur du terrein du Parvis des Sacrificateurs, où les Levites qui chantoient les hymnes sacrez, avoient accoûtumé de se mettre. Au coin du Parvis sur la droite en entrant, on voioit des tables de marbre, des colomnes & des boucles de fer attachées au pavé; c'étoit là qu'on immoloit, qu'on écorchoit & qu'on lavoit les victimes. De l'autre côté étoit l'Autel des Holocaustes. Cet Autel étoit haut de quinze pieds, & pour y pouvoir faire le service, on avoit fait une espece de montée de pierre sans degrez, de quarante-huit pieds de long. L'Autel étoit quarré & avoit au dessus trente-six pieds de circuit, mais il étoit beaucoup plus

large

large par le bas. La montée aboutissoit à un rebord large d'un pied & demi, sur lequel les Sacrificateurs montoient pour ajuster le bois de l'Autel, pour mettre dessus les Victimes, & pour moüiller de leur sang les quatre cornes de l'Autel, qui s'élevoient depüis les coins du rebord jusqu'au haut.

a Lightfoote propose à l'occasion de l'Autel quelques difficultez, qu'il croit qu'on ne peut pas soudre, sans recourir avec les Juifs a un miracle. 1. On ne peut pas comprendre comment il étoit possible d'offrir en peu de jours sur un Autel si petit, un si prodigieux nombre de victimes, qu'est celui dont l'Écriture parle quelquefois, comme lors qu'il est dit que Salomon offrit en quatorze jours *vint-deux mille taureaux, & six-vints mille menuës bêtes*, 1. Rois VIII. 63. Il faloit offrir pour cela plus de quinze cents taureaux, & plus de huit mille autres victimes par jour. Quoi que toutes ces victimes ne dussent pas être brûlées entieres, il est très-difficile de concevoir comment on pouvoit brûler la graisse de leurs entrailles & de leurs rognons. Le sang de tant d'animaux semble avoir dû inonder tout le Parvis, attirer une infinité de mouches & causer bien de la puanteur. 2. La fumée & l'odeur de tant de chair brulée semble aussi avoir dû étouffer ceux qui étoient autour de l'Autel. Il répond à la premiere difficulté, que Salomon offrit non seulement sur l'Autel,

a C. XXXIX.

tel, mais au milieu du Parvis, comme l'histoire le témoigne, & que le feu tombé du ciel étoit infiniment plus ardent que le feu ordinaire : à la seconde, que par un miracle perpetuel, il n'y avoit jamais de mouches dans le Parvis des Sacrificateurs, & que le sang s'écouloit en un instant par des canaux soûterrains, qui le portoient dans un égoût fait exprés : & à la troisiéme que par un troisiéme miracle, la fumée s'élevoit toûjours tout droit, quelque vent qu'il fit, de sorte qu'elle n'incommodoit point ceux qui étoient en fonction dans le Parvis.

Pour revenir présentement à ses dimensions, il avoit environ cinquante pas de longueur de l'Orient à l'Occident, & presque le double de largeur. On ne marquera pas les Lavoirs, ni les autres vaisseaux, qui y étoient, parce qu'on n'a dessein de décrire que les principales parties du bâtiment. Ceux qui voudront s'en instruire à fonds, n'auront qu'à consulter Lightfoote lui-même.

A l'Occident de ce Parvis étoit la façade du Portique de Salomon, par où l'on entroit dans le lieu Saint. Comme le sommet de la Sainte Montagne n'étoit pas égal, mais qu'il s'élevoit de l'Orient à l'Occident, le seuil de l'entrée du Portique de Salomon étoit trente-trois pieds plus haut que celui de la Porte de Susan. Cette façade avoit cent cinquante pieds de largeur & étoit haute de cent quatre-vints. Elle étoit d'un marbre blanc jaspé, & d'une structure également

belle

belle & solide. La porte avoit soixante pieds de haut & trente de large, & étoit embellie tout autour d'une dorure qui étoit d'un grand éclat, & qui paroissoit de fort loin. Le Corps du Temple, qui n'avoit que cent-cinq pieds de largeur & cent cinquante pieds de hauteur étoit derriere le Portique. Il comprenoit le lieu saint & le lieu tres-saint, & diverses chambres au-dessus & aux côtez. Quoi que le Toit en fût presque plat, le milieu étoit plus exhaussé & formoit comme un nouvel étage plus haut que les appartemens, qui étoient au Nord & au Sud. Ce Toit étoit garni tout autour d'une espece de balustrade, comme on avoit accoûtumé de mettre à tous les toits de la Judée.

Je ne m'arrêterai pas davantage à cette description, Lightfoote pourra fournir aux Curieux de quoi se satisfaire. Il leur apprendra encore la difference qu'il y a eu entre les dimensions du Temple de Salomon, de celui qu'on rebâtit au retour de la captivité, & de celui d'Herode, leurs differentes destinées, tous les appartemens qui y étoient, les lieux où les Sacrificateurs & les Levites faisoient garde la nuit, les changemens du lieu où le grand Sanhedrin devoit faire ses séances, la disposition & la figure des Cherubins & de l'Arche, ce qui lui donne occasion d'expliquer la maniere dont Ezechiel, Esaïe & S. Jean dans l'Apocalypse décrivent le Symbole mysterieux de la présence de Dieu. Enfin on trouvera ici un Traité com-

complet du Temple de Jerusalem tiré de l'Ecriture, de Joseph & des Docteurs du Thalmud.

VI. Après avoir donné une Idée du Temple, & de toutes ses parties, il ne restoit plus qu'à nous instruire du service divin qui s'y faisoit, pour nous faire connoître à fonds les principales Ceremonies de la Religion Judaïque. C'est aussi ce que Ligtfoote a fait dans son traité *du Service du Temple*. (a) Il commence par les differents degrez de sainteté que les Juifs attribuoient à divers endroits de la Judée, & particulierement aux differentes parties du Temple, laquelle sainteté étoit d'autant plus grande que l'on s'aprochoit du lieu très-saint. Il étoit permis à toute sorte de gens d'entrer dans le Parvis des Gentils, mais il y avoit des colomnes à l'entrée du second Temple, où l'on voioit écrit en Caracteres Hebreux, Grecs & Romains, qu'il n'étoit permis à personne qu'aux Israëlites d'entrer dans cette enceinte interieure. Ainsi le second Temple étoit plus saint que le Parvis des Gentils, mais le Parvis des femmes étoit encore plus saint que le second Temple, parce qu'au lieu qu'il étoit permis à ceux qui étoient soüillez, en sorte que leur soüillure ne duroit que jusqu'au soir, d'entrer dans ce dernier espace, ils n'osoient entrer dans le Parvis des femmes. Le Parvis d'Israël étoit encore plus saint, puisque les femmes n'y entroient jamais,

a *Cap. I.*

mais, si ce n'est pour offrir quelque sacrifice, & qu'aucune personne souïllée de quelque souïllure que ce fût, n'y osoit mettre le pied. Le Parvis des Sacrificateurs surpassoit aussi celui d'Israël en sainteté, puis qu'aucun Laïque n'entroit qu'à l'occasion d'un Sacrifice. Il étoit aisé de distinguer par les habits un Laïque d'un Levite, ou d'un Sacrificateur, mais comme on ne pouvoit reconnoître les personnes souïllées à aucune marque, on s'en remettoit à leur conscience.

Pour leur donner néanmoins de la crainte, on disoit qu'ils avoient quatre sortes de peines à craindre, dont les deux premieres étoient infligées immediatement par la vengeance divine, sans que les hommes s'en mélassent, & les deux autres dépendoient des hommes. Ils appelloient la premiere *la mort par la main du ciel*, c'est à dire de Dieu, & la seconde *Chereth* ou *retranchement*. Les Rabbins semblent distinguer ces deux sortes de peines, mais il n'est pas aisé de savoir la difference qu'ils mettent entre elles. Quoi qu'ils disent que c'étoit Dieu seul qui envoioit ces châtimens, il ne faut pas s'imaginer que lors que quelque personne souïllée étoit entrée dans un lieu qui lui étoit défendu, & qu'on venoit à le savoir, on l'abandonnât à la seule colere de Dieu : les Juges lui faisoient donner le fouet, selon l'exigence du cas, ou le peuple sans attendre leur sentence, la battoit quelquefois si violemment qu'elle en mouroit,

&

& c'est ce qu'on appelloit *les coups de la Rebellion.*

*a* Ce sont là les précautions que l'on prenoit, pour empêcher qu'on ne souillât le Temple. Lightfoote nous apprend ensuite quels étoient les ordres des Ministres qui en prenoient le soin: Il les reduit à huit. 1. Le Souverain Sacrificateur. 2. Le *Sagan*, qui étoit comme son Vicaire. 3. Les deux *Catholikin*, qui étoient les Substituts du Sagan. 4. Les sept *Immarkalin*, qui étoient chargez des clefs des Portes & des Thresors. 5. Ils avoient sous eux trois *Gizbarin* ou thresorier. 6. Le Chef de la Classe des Sacrificateurs qui étoient en service. 7. Les Chefs de chaque famille qui se trouvoient en cette Classe. 8. Les simples Sacrificateurs. Les cinq premiers ordres formoient comme une espece de Conseil perpetuel, qui avoit soin de ce qui regardoit le Temple. Il y avoit outre cela, quinze *Memonin*, ou Commis sur diverses choses, dont une partie changeoit toutes les semaines avec la Classe des Sacrificateurs. On en peut voir l'énumeration à la p. 679.

*b* Lightfoote traite après cela des cinq premieres charges que l'on vient de nommer, & en explique exactement toutes les fonctions, autant qu'on les peut découvrir dans les écrits des Juifs qui nous restent. Il décrit même les habits des Souverains Pontifes, & en donne une liste exacte depuis Aaron

*a* C. II. *b* C. XII. *ad* V.

Aaron jusqu'à la destruction du Temple.

a On trouve dans le Chapitre suivant la division des Sacrificateurs en vingt-quatre Classes, la maniere dont on les examinoit, avant que de les admettre dans le Service public, & comment les Classes se partageoient les fonctions sacrées, à proportion du nombre des familles dont elles étoient composées, car elles n'en avoient pas toutes un nombre égal,

b On voit après cela les soins dont les simples Levites étoient chargez. Ils étoient Portiers, & faisoient la garde en divers endroits du Temple. Ils étoient encore Chantres & Musiciens, & avoient seuls le Privilege d'entrer dans le concert de Voix, que l'on formoit tous les jours au Temple. Pour celui d'Instrumens, on y recevoit des personnes de toutes les Tribus, pourvû qu'elles en sussent bien jouër & qu'elles fussent alliées à quelque famille Sacerdotale. Le concert de Voix n'étoit jamais de moins de douze personnes, mais on en pouvoit augmenter le nombre, tant qu'on vouloit. Pour ce qui regarde les Instrumens, il y avoit des Trompetes, des Flutes, & trois autres Instrumens que les Hébreux appellent *Nebel*, *Kinnor*, & *Tsiltsel*, qu'il est difficile de rapporter à quelques-uns de nos instrumens modernes, parce que ces anciens instrumens ne nous sont pas assez connus. Lightfoote propose ses conjectures là-dessus, &

a *C. VI.* b *C. VII.*

& nous apprend en suite quels Pseaumes on chantoit en diverses fêtes, & de quelle maniere on joignoit les instrumens aux voix.

A l'occasion des Classes des Levites, Lightfoote nous apprend qu'il y avoit aussi vingt-quatre Classes d'Israëlites, qui étoient obligées de se rendre au Temple chacune sa semaine, de peur qu'il ne se trouvât quelquefois au Service divin que les seuls officians. Ils se tenoient dans le Parvis d'Israël, & représentoit tout le peuple.

*a* Nôtre Auteur traite après cela des Sacrifices & des Oblations des Juifs, dont il explique au long les differentes sortes, & les ceremonies que l'on observoit en les offrant, *b* Mais il s'attache particulierement à décrire le sacrifice ordinaire du matin & du soir, & toutes les parties du service divin dont il étoit accompagné. *c* On avoit non seulement soin que l'on observât les ceremonies prescrites par la Loi, mais pour inspirer plus de respect au peuple, il étoit défendu de porter au Temple aucun bâton, d'y entrer avec ses souliers, ou les pieds poudreux, d'y porter de l'argent sur soi dans une bourse. Il n'étoit point permis non plus de cracher en aucun endroit de la montagne sainte, *si l'on en avoit besoin, il falloit le faire dans quelque coin de son habit,* dit Maimonides. On devoit se garder de faire aucun geste qui témoignât la moindre

S irre-

*a* C. VIII. *b* C. IX. *c* C. X.

irréverence, d'y marcher trop vîte, d'y passer simplement pour aller en quelque autre lieu. Personne ne pouvoit s'asseoir dans le Parvis d'Israël, si ce n'étoit les Princes de la maison de David. Les Juifs eussent aussi pris pour une marque d'irréverence, si l'on eût découvert sa tête en priant Dieu ; & bien loin que les Sacrificateurs ôtassent leur Tiare, ils se couvroient encore d'un voile qu'ils mettoient par dessus. Ils imitoient en cela ceux qui étoient en quelque grande tristesse, ou qui craignoient quelque accident funeste. Mais les Apôtres établirent dans les Eglises Chrétiennes une coûtume toute contraire. *Tout homme qui prie, ou qui prophetise*, dit S. Paul, *aiant la tête couverte, deshonore sa tête*. I. Cor. XI. 4.

a Après cette description génerale du service que l'on faisoit toute l'année dans le Temple, Lightfoote traite fort au long des Fêtes des Juifs. Il commence par dire de quelle maniere on observoit la nouvelle Lune, & comment on faisoit savoir en tres-peu de tems dans toute la Judée le jour qu'elle avoit paru. On le faisoit par des feux que l'on allumoit successivement sur une infinité de collines, ou par des Messagers, ce qui n'étoit pas extrémement sur, & donnoit beaucoup de peine, au lieu que si les Juifs avoient sû un peu d'Astronomie, un Calendrier, ou un Almanach les auroit delivrez de toute cette fatigue, & auroit marqué

a C. XI. ad XVI.

qué beaucoup plus surement les Nouvelles Lunes.

On voit après cela les differences que les Juifs mettent entre la Pâque célebrée en Egipte, & celles que l'on a célebrées depuis ce tems-là : la maniere dont on ôtoit tout le levain que l'on trouvoit dans les maisons : ce qu'on faisoit le matin & l'après-dinée du jour de Pâque, avant que d'immoler l'agneau Pascal : le tems précis de son immolation : le nombre des personnes qui s'associoient pour le manger ensemble, & la maniere dont on l'immoloit dans le Temple. Personne n'avoit encore décrit si exactement toutes ces circonstances, & l'on peut dire que ni Buxtorf, ni Cappel, qui ont eu une dispute sur ce sujet, n'ont décrit avec autant de netteté que nôtre Auteur, les Céremonies que les Juifs observoient en mangeant la Pâque, lesquelles on trouve dans le Chap. XIII. Cela sert beaucoup pour bien entendre ce que disent les Evangelistes de la derniere Pâque de Nôtre Seigneur, & pour découvrir l'origine de l'institution de l'Eucharistie. C'est ce qui nous engage à donner ici en abregé ce qu'en dit nôtre Auteur, dans lequel on en cherchera les preuves, si l'on en doute.

1. On ne se mettoit à table que dès que la nuit étoit venuë, d'où vient que les Evangelistes disent *que le soir étant venu* Nôtre Seigneur se mit à table avec ses disciples. On ne mangeoit pas beaucoup avant ce re-

pas, ou même on jeunoit, pour pouvoir manger avec plus d'appetit le pain sans levain.

2. On n'étoit proprement ni assis, ni tout à fait couché, mais on s'étendoit sur les lits qui étoient autour de la Table, en sorte qu'on se soûtenoit à demi-relevé sur le coude gauche. C'étoit la posture ordinaire des Romains, comme on le voit encore dans des marbres anciens, mais les Rabbins y cherchent du mistere, & disent qu'on se mettoit en cette posture pour marquer qu'on étoit dans une pleine liberté, parce que les esclaves ont accoûtumé de manger debout. Ils appellent cette maniere de se tenir à table *Jeshiba*. הסבי. C'est ainsi qu'ils changerent avec le temps une céremonie que la Loi leur avoit ordonnée, savoir de manger la Pâque debout & à la hâte, le bâton à la main, & les souliers aux pieds, comme si l'on alloit se mettre en chemin. Nôtre Seigneur, qui ne regardoit pas tant la lettre que l'esprit de la Loi, s'accommoda à cette coûtume de son têms, & c'est par là que Lightfoote explique ces paroles de l'Evangile de S. Jean, *l'un d'eux que Jesus aimoit, étoit couché au sein de Jesus* chap. XIII. 23. Jesus-Christ étoit dans la posture qu'on a marquée, de sorte que S. Jean qui étoit couché tout de même près de luy, étoit presque dans son sein, parce que Jesus Christ ne pouvoit hausser le bras droit pour s'en servir qu'il ne semblât embrasser ce disciple qu'il aimoit.

De

De là vient que pour parler bas à Jesus-Christ, Saint Jean n'avoit qu'à porter sa tête en arriére & l'appuier sur la poitrine de Nôtre Seigneur, comme il le fit lors que S. Pierre luy eut fait signe de s'enquerir de Jesus, qui étoit celui qui le devoit trahir : *s'appuiant, dit l'Evangeliste, sur la poitrine de Jesus, il lui dit, Seigneur, qui est-ce?* vers. 25.

3. D'abord qu'ils s'étoient couchez de la sorte, un de la compagnie rendoit graces, & chacun bûvoit un verre de vin, avec de l'eau. Il ne pouvoit pas y avoir moins de vin que la seiziéme partie d'un *Hin*. C'étoit là la premiere coupe.

4. Après avoir bû, chacun se lavoit les mains, en les plongeant dans l'eau. Ils se croioient obligez de remarquer chacune de ces céremonies, & de dire par exemple, *que cette nuit est differente de toutes les autres, nous ne nous lavons qu'une fois, mais celle-ci nous nous lavons deux!*

5. On servoit l'agneau Pascal, les pains sans levain, & un plat d'herbes ameres. Elles pouvoient être vertes, ou seches, mais elles ne devoient pas avoir été bouillies, ni salées. Outre cela on ajoûtoit quelques autres viandes, afin qu'il y eut dequoi se rassasier. Ils avoient particulierement un plat qu'ils appelloit *Charoseth*, qui étoit un ragoût composé de figues, de dattes, & de raisins, avec un peu de vinaigre. Tout cela mêlé & pétri ensemble, étoit pour representer les briques que leurs Peres avoient faites en Egypte.

6. Celui qui recitoit *l'Haggadah*, ou les prieres Paschales, prenoit alors un peu des herbes ameres; & portant ensuite la main dans un autre plat, il y joignoit au moins la grosseur d'une Olive de quelque autre viande, & chacun en faisoit autant. Il faisoit cela pour exciter la curiosité, & pour obliger les assistans d'être attentifs à toute la Ceremonie. C'est en cette occasion que Nôtre Seigneur dit, que celui qui mettoit la main au plat avec lui le trahiroit.

7. Un moment après on enlevoit tous les plats, & l'on donnoit à boire à tout le monde une seconde fois, & c'est alors que celui qui recitoit *l'Haggadah* racontoit la délivrance d'Egipte, & l'institution de la Pâque. On remettoit en suite les plats sur la table, & tous les conviez bûvoient pour la seconde fois, après que l'on avoit recité diverses actions de graces.

8. On se lavoit les mains encore une fois, & celui qui servoit prenoit deux gâteaux sans levain, en rompoit l'un par le milieu, le mettoit sur l'autre qui étoit entier, & rendoit graces. C'étoit l'ordre qu'on gardoit constamment en cette rencontre, au lieu qu'en d'autres occasions on rendoit graces avant que de rompre le pain, comme il paroit par divers endroits des Evangiles.

9. Jusqu'à cet endroit on ne mangeoit que du pain & des herbes, mais après ces cérémonies, celui qui officioit rendoit graces à

Dieu,

Dieu de cette sorte : *Benit sois tu, O Seigneur nôtre Dieu, Roi éternel, qui nous as sanctifié par tes preceptes, & qui nous as commandé de manger des victimes*. Dès lors on mangeoit d'une victime, si l'on avoit offert quelques jours auparavant, ou de quelque autre viande, si l'on n'avoit point de victime.

10. Après une seconde action de graces, comme la précedente, si ce n'est qu'elle finissoit par ces paroles, *& qui nous as commandé de manger l'Agneau Pascal*, on mangeoit cet Agneau, & on étoit obligé d'en manger au moins la grosseur d'une olive.

11. Après avoir mangé l'Agneau Pascal, celui qui officioit se lavoit les mains une troisiéme fois, & rendoit graces sur la troisiéme coupe, qu'il buvoit alors. On appelloit cette coupe *la coupe de benediction*, parce qu'en la bûvant, on rendoit graces pour finir le repas. C'est ainsi que Saint Paul appelle le Calice de l'Eucharistie 1. Cor. x. 16. parce que ce fut à l'occasion de la coupe de benediction des Juifs, que Jesus Christ institua son Eucharistie. Tout le monde étoit obligé de boire cette coupe de benediction, & les deux autres précedentes. On n'en exemptoit pas même les petits enfans.

12. Enfin un peu de temps après, on buvoit une quatriéme coupe, qu'on appelloit la coupe du *Hallel*, parce qu'après l'avoir buë, on chantoit le *Hallel*, qui étoit un Cantique composé de six Pseaumes, qui sont

ſont depuis le CXIII. juſqu'au CXVIII. Ce Cantique étoit encore ſuivi d'une benediction.

On trouve dans la ſuite avec la même exactitude la deſcription de ce qu'on faiſoit le ſecond jour de la ſemaine Paſcale; de la maniere dont on recueïlloit, & dont on offroit l'Homer des premices; de la célebration de la Pentecôte; des Céremonies du jour de l'expiation, & de la Fête des Tabernacles. Lightfoote y ajoûte un mot des fêtes des trompettes & de la Dédicace.

Il finit ce Traité par la deſcription de quelques autres parties du ſervice public. On voit la maniere dont les Rois liſoient une Section de la Loi, le premier jour de la Fête des Tabernacles: les Céremonies avec leſquelles on bruloit la vache rouſſe: l'examen d'une femme que ſon mari ſoupçonnoit d'adultere: la purification des Lepreux: l'oblation des premiers fruits: & la maniere dont on faiſoit proviſion de bois pour l'Autel.

VII. Il ne reſte plus dans ce volume que trois petits Traitez dont il ſuffira de mettre les Titres, parce qu'ils ne contiennent rien de particulier. Le premier eſt *de la deſcente de Jeſus-Chriſt aux Enfers*, ce que l'Auteur entend du ſejour que l'ame de Jeſus-Chriſt fit en Paradis, car ſelon luy ᾌδης qu'on a traduit *enfer* dans le Symbole, ſignifie également le lieu, où ſont les ames des méchans, & le lieu où vont celles des gens de bien.

bien. Le second est un Sermon Latin fait à Cambrige en 1652. Lors que Lightfoote y prit ses degrez de Docteur. Le texte est 1. Cor. XVI. 22. *Qui n'aime pas le Seigneur Jesus, soit Anatheme Maranatha.* Le troisiéme est une Dispute de Theologie publiée dans la même occasion, & qui roûle sur ces deux Theses 1. *Qu'après que le Canon de l'Ecriture a été achevé, on ne doit plus attendre de nouvelles révelations.* 2. *Que l'élection personnelle de certaines personnes est fondée dans l'Ecriture.* Il ne fait que proposer cette seconde These, sans la prouver comme il fait la premiere.

II. Le second Volume de Lightfoote consiste principalement dans ses *Horæ Hebraicæ & Thalmudicæ*, sur les Evangiles, sur les Actes, sur quelques endroits de l'Epître aux Romains; & sur toute la premiere aux Corinthiens. Comme l'Auteur a composé ces ouvrages en Latin, & qu'ils ont été déja imprimez en Angleterre, en France & en Allemagne, on n'en dira rien.

Il faut seulement dire un mot d'un Traité qui est au devant de ce Volume, & qui a pour titre: *Harmonia Chronica*, &c. Harmonie Chronologique & ordre du Nouveau Testament: où l'on dispose méthodiquement le Texte des quatre Evangelistes: où l'on distingue les tems de l'histoire des Apôtres: où l'on montre l'ordre des Epîtres: où l'on recherche les tems de l'Apocalypse. On éclaircit le

„ Texte par des remarques literales & tirées
„ du Thalmud, sur les endroits les plus diffi-
„ ciles. On a ajoûte à cela une Dissertation de
„ la ruïne de Jerusalem, & de l'état des Juifs
„ après cet évenement.

Cet Ouvrage differe de *l'Harmonie des Evangiles* que l'Auteur avoit publiée dix ans auparavant, dont on a parlé en faisant l'extrait du premier Volume. 1. En ce qu'on trouve ici le tems auquel les Epîtres ont été écrites, &c. 2. En ce que Lightfoote est beaucoup plus court en cet Ouvrage, où il ne fait pas un commentaire exact, 3. En ce qu'il y mêle plus de Rabbinisme. 4. En ce qu'il marque plus exactement les années & le tems de chaque chose.

Il y a une Préface qui fait voir le dessein de l'Auteur & l'utilité des écrits des Juifs pour l'explication du Nouveau Testament, ce qu'on prouve par un assez long commentaire sur Matt. v. 22. L'Auteur témoigne qu'il avoit fait ces notes sur les Evangiles, pour servir d'explication aux quatre Evangelistes, dont il avoit disposé tout le texte par colomnes, en forme d'Harmonie, mais qu'il ne trouva pas occasion de faire imprimer.

Ligtfoote s'éloigne extrémement du sentiment de plusieurs Interpretes de l'Apocalypse. Il croit que Dieu a revelé à S. Jean ce qui a suivi immediatement les dernieres choses qu'avoit prédites Daniel. Ce Prophete avoit marqué la ruine des quatre Monar-
chies,

chies, ausquelles il avoit dit qu'on verroit succeder le regne du Messie, & c'est par ce regne du Messie que Saint Jean c mmence. Lightfoote croit qu'il a eu ces visions vers la 12. année de Neron, long temps avant la ruïne de Jerusalem. Dans les trois premiers Chapitres il marque l'état des Eglises d'Asie, tel qu'il étoit de son temps : mais dès le Chapitre IV. il commence à parler de l'avenir, & prédit la ruïne de Jerusalem, & divers malheurs de l'Empire Romain jusqu'au Chap. VIII. Depuis le neuviéme jusqu'à la fin, S. Jean, selon nôtre Auteur, regarde des temps plus éloignez, & en ceci Lightfoote est assez conforme aux sentimens communs des Interpretes Protestans, si ce n'est qu'il parle en termes un peu plus generaux, qu'on ne fait ordinairement. Il découvre avec soin, selon sa coûtume, toutes les allusions que l'on trouve dans l'Apocalypse aux cérémonies & aux sentimens des Juifs.

Le Traité qui est ajoûté à la fin, contient un abregé de l'Histoire des Juifs depuis la troisiéme année de Neron, jusqu'à la premiere de Vespasien ; & l'état du Sanhedrin, des Ecoles, & des Savans parmi les Juifs, aprés la ruïne de Jerusalem. Il parle des Heretiques des premiers siecles, qui sont sortis du milieu des Juifs. Il défend cette nation contre ceux qui l'accusent d'avoir corrompu le Vieux Testament. Il finit par la conversion des Juifs que l'on peut, selon luy, encore attendre, pourvu qu'on ne s'imagine

pas que toute la nation sera convertie, mais qu'on croit seulement qu'il s'en convertira un grand nombre.

---

## XXIX.

JACOBI TRIGLANDII, J. F. J. N. S. Th. Doct. & Professoris, Ecclesiæ Lugduno-Batavæ Pastoris ORATIO INAUGURALIS de legitima fidei propaganda ratione, dicta in frequentissimo Auditorio Lugd. Batav. * 2. Non. April. A. CIↃ IↃC LXXXVI. A Leide chez Felix Lopez. in 4.

TOus ceux qui ont embrassé une Religion s'interessent dans son avancement, ne fût ce que par honneur. La plus-part des hommes sont poussez d'une passion violente de faire regner leurs sentimens, parce qu'ils s'imaginent de regner avec eux. On appelle ordinairement zele, ce mouvement impetueux. Mr. Triglandius nous apprend ici à distinguer le faux zele du veritable, par les effets de l'un & de l'autre. On voit une image du faux zele, dans les cruelles persecutions des Payens & des Arriens contre les Chrétiens & les Orthodoxes, dans les fourberies & l'impieté de Constance & de Julien l'Apostat. On voit un exemple du veritable zele dans Jesus-Christ & ses Disciples, qui n'emploient que la force

* Le 3. d'Avril.

force de la Prédication, les miracles & la sainteté de vie pour persuader la verité. On soûtient que se servir de la violence pour faire recevoir ses sentimens, de quelque importance qu'on les croie, c'est n'entendre point la Religion, entreprendre sur les droits de Dieu, & faire tort à sa sagesse, à sa puissance & à sa bonté. On montre que la violence est le caractere de l'erreur, & que tant que l'Eglise a été pure, soit devant, soit aprés Jesus-Christ, elle n'a employé point d'autres armes que celles de la persuasion. Dieu qui ordonna aux Israëlites de détruire les Cananéens à cause de leurs abominations, n'ordonna jamais de leur faire embrasser par force les Céremonies Mosaïques. Si Hircanus le fit à l'égard des Iduméens, c'est dans un temps où l'Eglise Judaïque étoit infectée des héresies Pharisiennes & Saducéennes, & il attira par cette conduite violente la malediction du Ciel sur sa famille. A l'égard de l'objection qu'on s'est avisé de tirer de ces termes de la parabole des nôces, *contrain les d'entrer*; on y répond en avoüant, *que c'est une grande violence, mais une violence d'amour*, & en soutenant que *celui qui prouve évidemment contraint fortement à consentir*, & que Jesus-Christ n'a parlé *que d'une contrainte, qui a du rapport avec un festin Nuptial*. On souhaite en même temps que ceux qui alleguent ce passage pour justifier leur conduite contraignent leurs adversaires de cette maniere.

On

On n'a pas voulu abandonner S Augustin aux Catholiques Romains, qui font sonner fort haut son autorité. On avouë qu'il a écrit avec chaleur contre les Donatistes, & que l'Empereur Honorius a fait des Edits contre eux, mais on prétend que ceux qui citent ce Pere, pour soûtenir la violence en matiere de Religion, donnent un tour malin à ses pensées. Pour ce qui est des Donatistes, on veut que l'exemple soit mal appliqué aux Reformez: (1) Parce que les Donatistes étoient de vrais Schismatiques, qui s'étoient séparez de l'Eglise par pur esprit de faction, ne differant en rien d'essentiel & de fondamental d'avec les autres Chrétiens. (2) Parce que les Donatistes s'étoient revoltez contre les Loix de l'Etat, aussi bien que contre la Discipline de l'Eglise, & que sous pretexte de zele, *a* *ils remplissoient les grands chemins de Soldats, ils dressoient des embûches aux Ecclesiastiques, ils démolissoient les temples, ils massacroient les Serviteurs de Dieu* &c. (3) Ainsi ce fut là necessité de tenir en bride ces factieux, qui arracha ces Edits à Honorius. (4) Ces Arrêts ne condamnoient les *b* Schismatiques qu'à de legeres amendes, on ne les privoit pas de leurs biens. On n'exécutoit point ces Loix rigoureusement. Les Juges n'avoient ordre que d'épouvanter les opiniâtres. Si l'on mettoit en prison quelques-uns des plus échauffez, c'étoit

*a* Aug. Ep. 6. 8. *b* Aug. ibid. & cont. Cresc. l. 3.

c'étoit pour les obliger à se reünir à l'Eglise, & on les laissoit aller, quand on les voyoit inflexibles. (5.) S. Augustin lui-même & les autres Evêques Catholiques intercederent pour les Donatistes, afin qu'on relachât de la severité qu'on exerçoit contre eux.

---

## XXX.

HISTORIA ANIMALIUM, *in sacro cum primis codice memoratorum, brevis & accurata, in quâ singulorum nomina ex fontibus eruuntur, & natura, utilitates atque usus explicantur. Opus quo sacri profanique scriptores quàm plurimi subinde illustrantur, & magnus præsertim Bochartus per singula ferè capita augetur pariter ac emendatur. Opera & Studio Io. Cap. HENRICI MAJI Phorcensis in illustri Gymnasio Durlac. Linguarum Oriental. Prof. P.* A Francfort & à Spire, 16861. in 8. & se trouve à Amsterdam chez Waesberge & Boom.

VOici deux parties d'un assez long ouvrage que M. Majus, Professeur dans les Langues Orientales à Dourlac, a dessein de donner au public, sur les animaux & principalement sur ceux dont l'Ecriture Sainte parle. Il entreprend de faire l'histoire des bêtes à quatre piés, des oiseaux, des reptiles, des animaux aquatiques

ques & des amphibies. Il se propose de faire quatre choses dans ce Livre. I. De rechercher l'étymologie de leurs noms, principalement en Hebreu, parce que cette recherche peut servir à l'intelligence de plusieurs passages, tant des Ecrivains Sacrez, que des prophanes. II. De faire une description exacte de la forme exterieure des animaux, de leur naturel & de leurs qualitez. III. De marquer l'utilité qu'on en peut tirer dans les divers besoins de la vie. IV. De parler de l'usage superstitieux que les Payens en ont fait, dans les Sacrifices & les céremonies de leur Religion. Parmi les Auteurs qui ont écrit sur cette matiere, il y en a peu qui possedassent à fond les Langues Orientales. Bochart est peut-être le seul qui les ait assez bien sûës, pour entreprendre sans temerité d'écrire sur un sujet si difficile. Mais Bochart avouë lui-même, qu'il a laissé encore bien des choses à développer: outre que son Livre sur les animaux de l'Ecriture est fort grand, & plein de citations, que peu de personnes sont capables d'entendre. C'est pourquoi M. Majus a cru ne faire rien d'inutile, en travaillant sur cette matiere, selon les idées de ce grand homme, dont il tâche de faire remarquer les fautes, & d'augmenter les découvertes. Le I. Livre traite des quatre especes d'animaux en general, & le II. De diverses bêtes à quatre pieds en particulier. Ce II. Livre est divisé en deux sections, l'une pour les animaux domestiques, & l'au-

tre

tre pour les sauvages. En voilà assez pour faire remarquer la méthode de cet Auteur, on ne s'arrêtera plus qu'à indiquer les principales matiéres qu'il traite, ce qu'il rapporte de plus singulier, & en quoi il differe de Bochart.

Dans le II. Chap. du 1. Livre il remarque après Bochart, Ludolf & Golius, que le nom de בהמה *Behema* que les Hebreux, donnent aux bêtes à quatre pieds vient de l'Ethiopique *Bahama* qui signifie *être muet* ou *ne former que des sons inarticulez*, Dans le même chapitre, il recherche l'origine de la division des animaux en purs & en impurs, qui est si ancienne qu'elle étoit en usage, même avant le Deluge. Gen. VII: 2. Il a du penchant pour le sentiment de Heidegger qui croit que l'Auteur sacré appelle *purs les animaux pour lesquels la nature n'a point d'aversion, & impurs ceux dont on ne mange que par necessité, tels que sont les Crocodiles, les Serpens, les corbaux & semblables.* Mais il ne décide rien en cet endroit. Il examine ensuite cette célebre question, s'il étoit permis de manger de la chair des animaux avant le Déluge, il soûtient l'affirmative & tâche de la prouver, en traduisant le vers. 30. du I. Chap. de la Genese d'une toute autre maniere que le commun des Interpretes. Il prétend que le ל *Lamed* des Hebreux n'est pas toûjours la marque du Datif, que souvent il signifie *aussi, avec, ensemble*, & qu'en rapelant le verbe & le cas du verset precedent, on peut tra-

traduire de cette maniere. *Je vous ai donné aussi toute bête de la terre, & tout oiseau du ciel, tout ce qui rampe sur la terre, dans quoi il y a une ame vivante, & toute herbe des champs pour manger.* A cette question, Mr. Majus en fait succeder une autre, qui n'est pas moins curieuse, c'est de savoir si la défense de manger du sang subsiste encore. Il est pour la negative, & tâche de montrer l'abolition de cette défense malgré les puissans adversaires, qu'il a en tête, Grotius, Saumaise, De Courcelles, Gerard Vossius, Blondel &c. On trouve la discussion de quelques questions de cette nature dans le Chap. VI. du même Livre, touchant les animaux que Dieu fit venir devant Adam & les noms qu'il leur imposa. On demande s'il y en avoit de toutes les especes, & combien de temps il fallut aux Elephans & à tous les animaux formez dans un autre continent, pour venir au fond de l'Amerique ou des Indes, faire hommage à nôtre premier Pere? On répond qu'encore qu'un Auteur s'exprime d'une maniere fort generale, il est pourtant de l'équité naturelle de ne presser pas ses expressions au de-là des bornes, dans lesquelles les circonstances du discours les rétraignent, qu'on ne peut entendre les termes de *tous les animaux de la terre* & de *tous les oiseaux du ciel*, que de ceux de la Mesopotamie, qui étoient aux environs du lieu où Adam avoit été créé, qu'il n'y a point de contradiction que Dieu, qui a produit

duit les grenouilles & les poux d'Egypte, fait sortir des Ours contre les enfans qui se moquoient des Prophetes, & envoié des Lions contre les Samaritains, ait amené tant d'animaux à Adam. On insiste fort sur le savoir & la pénétration du premier homme, & l'on prétend qu'il ait donné à tous les animaux des noms qui expriment tres bien leur nature, parce que cette supposition est le fondement de toutes les étymologies qu'on recherche dans la suite.

On commence le premier Livre par les Elephans; & le mot de שנחבים *Schen-habbim* 1. Rois x. 22. sert d'occasion à nôtre Auteur pour entrer en matiere. On traduit ordinairement ce mot par ceux *d'ivoire* ou *dens d'Elephant*; en effet le terme de *Schen* signifie *dent*. Bochart veut que les anciens Hebreux aient appellé les Elephans קחבים *Kahabim*, parce qu'ils sont de couleur brune, & que *Schenhabim* ait été formé par Syncope de *Schenkahabim*. M. Majus dit à cela 1. Que ce retranchement paroit bien dur, 2. qu'il y a des Elephans tout à fait noirs & même des blancs. 3. Qu'il y a un *Daguesch* dans le ב qui montre qu'il faut redoubler le *b* & dire *Schenhabbim* & non pas *Schenhabim*. C'est pourquoi il propose une autre étymologie, qui lui paroît plus vrai-semblable; il croit qu'on a dit au singulier חב *hab* un *Elephant* pris de חבב *habab*, *faire du bruit avec les dents, les grincer*, qui est encore en usage parmi les Arabes: De même que les Latins ont appellé cet animal *barrus* de *barrire*.

On

*a* On sait que ce sont les Indiens, qui se sont avisez les premiers d'aprivoiser les Elephans, & Pline en rapporte la maniére: mais nos voyageurs modernes la racontent un peu differemment. Il faut quatre mois d'apprentissage aux Elephans nouvellement pris, avant qu'ils sachent bien plier les genoux, & qu'ils soient en état de servir dans des expeditions militaires. On les mene boire deux fois le jour, deux Elephans apprivoisez sont les conducteurs de la troupe, ils font devant ceux qui ne le sont pas, toutes les actions que leurs maîtres leur ont apprises, & quand les farouches ne veulent pas obeir, les apprivoisez les en punissent à grands coups de dents.

*b* Comme les Bœufs sont des plus robustes animaux qu'il y ait, les Hebreux les nomment אבירים *Abbirim* de אביר *Abbir* ou *Abbir, fort* & *puissant.* On donne aussi ce nom à Dieu & aux Esprits célestes; c'est pourquoi on traduit ordinairement Ps. 78: 25. לחם אבירים *lechem abbirim. Le pain des Anges.* Mais comme *Abbirim* se dit aussi des personnes, qui surpassent les autres en force & en puissance, l'Auteur croit qu'on pourroit fort bien traduire le *pain des puissans* ou *des grands Seigneurs*, comme on diroit en Allemand *Herren brod* du pain blanc & délicat, dont il n'y a que les personnes de qualité qui mangent d'ordinaire. Le travail des bœufs est une des principales causes de la ser-

*a* P. 146. *b* c. 2. *c* p. 233.

fertilité de la terre, c'est, selon Mr. Majus, ce qui a donné lieu à la fable de la corne d'abondance ou d'*Amalthée*, qu'il dérive de l'Hebreu עמל *Amal*, travailler; au lieu que Bochart fait venir *Amalthée* du Phénicien *Amantha* nourrice. Si ce qu'on nous rapporte des bœufs sur la foi de *a* *Jean Albert de Mandeslo* est veritable, il faut avoüer que le climat peut causer de grands changemens dans la constitution des animaux. Ce voyageur assure que les bœufs des Indes sont aussi legers que les nôtres sont pesans, que les aiant attelèz à un chariot, on les mene où l'on veut, en leur passant une corde entre les narines, & qu'ils le tirent avec tant de force, qu'il a fait lui-même par cette voiture six lieuës d'Allemagne dans quatre heures. Au reste *b* les bœufs ne sont pas par tout si malheureux qu'en Europe. Il y a des païs, comme le Royaume de Bengale, dans les Etats du grand Mogol, où on leur rend des honneurs divins, où il est défendu de les tuer, & où on les enterre avec plus de pompe & de magnificence que les hommes. A Calicut *c* on fait une eau benite de la cendre de vache brûlée: les femmes en font des aspersions sur leurs meubles & leurs maisons, & le Roi & les Prêtres s'en lavent tout le corps, avant que d'entrer dans le Temple, & de prendre leur repas. On trouvera encore dans ce Chapitre l'explication du Sacrifice de la genisse, & des holocaustes de

*a* p. 289. *b* p. 28. *c* p. 28.

de beufs, des proverbes & des loix de l'Ecriture qui ont été faites à l'occasion de ces animaux.

a Bochart fait venir le nom de Chameau, *Camelus*, de l'Hebreu גמל *Gamal*, qui signifie *sevrer & rendre*, parce, dit-il, que cet animal se souvient pendant long temps du mal qu'on lui a fait, & ne manque point de le rendre. L'Auteur est du même sentiment que Bochart, à l'égard de l'origine du mot, mais il ne sauroit approuver la raison que ce Savant en donne. b *Quelle apparence qu'Adam ait passé par dessus toutes les belles qualités du Chameau, & lui soit allé imposer un nom, qui ne donne l'idée que d'un vice, lui qui connoissoit à fond le naturel de tous les animaux?* Il croit donc qu'il vaut mieux remarquer que le *Gamal* des Hebreux a une signification aussi étenduë que le *Mereri* des Latins, qu'il se prend en bonne & en mauvaise part, & que pouvant signifier *faire du bien* & *du mal*, on l'a appliqué au Chameau dans le premier sens, à cause de l'utilité que les hommes en retirent. On explique ici le passage de Matth. XIX. 24. *Il est plus facile qu'un Chameau passe par le trou d'une aiguille*, &c. On prétend que le terme de l'Original Κάμηλος signifie toûjours *un Chameau*, & ne sauroit être pris dans cet endroit pour *un Cable*. On trouve encore ici l'explication du proverbe de Matth. XXIII 24.

c Ceux qui ne regardent les bêtes que comme

a c. 3. b p. 300. c p. 361.

comme des automates & des machines, sans connoissance, trouveront dans le Chap. IV. quelques petites Histoires anciennes & modernes, qu'ils expliqueront quand il leur plaira, s'ils n'aiment mieux les nier. * Aristote assure qu'un Roi des Scythes avoit une Jument, qui faisoit les plus beaux poulains du monde, qu'on voulut la faire couvrir par un de ses propres poulains, que pour surmonter l'horreur que cet animal avoit pour l'inceste, il fallut déguiser la mere; mais qu'après l'accouplement, ayant reconnu la fourberie qu'on lui avoit faite, plein de tristesse & de desespoir, il s'alla précipiter du haut d'une roche. Si l'on en croit Juste Lipse, il est arrivé de son temps en Espagne quelque chose de fort semblable à un cheval, qu'on avoit fait tomber dans une pareille faute. Il ne l'eût pas plûtôt reconnuë, qu'il se coupa avec les dents l'instrument de son crime. En faisant la description des chevaux, on explique assez au long les passages suivans Zach. I. 8. VI. 2. Job XXXIX. 23. 28. On corrige la Version Latine du Nouveau Testament Ethiopique de *Nisselius* & *Petraeus* sur Jac. IV. 7. p. 382. après Bochart. On y parle des superstitions Payennes à l'égard des Chevaux & du Char du Soleil, que S. Chrysostome croit avoir été pris du Chariot d'Elie à cause de la ressemblance du nom du Prophete *Helias* & de *Helios*, qui est celui du Soleil en Grec. On y trouve

* *Hist. Anim.* l. IX. cap. 48.

trouve la fable de *Vistnou*, que quelques Indiens adorent comme le Directeur du Monde : & qu'ils disent avoir été changé en un Cheval blanc & ailé, qui est dans le Ciel, appuyé sur trois pieds, tenant le pied droit de devant élevé, parce que dès qu'il le baissera, cet Univers prendra fin, & fera place à un Monde nouveau. On peut voir là dessus Philippe Baldæus de l'idolatrie des Indes Ch. XI.

*a* Le Nom d'Ane est depuis fort longtemps une injure ; mais il n'a pas toûjours été si generalement odieux. On a quelquefois appellé ainsi des personnes robustes & de grand travail, comme ce Geoffroi, qui fut surnommé *Asinus, propter vires non propter pigritiam*, au rapport d'Aimonius dans le III. Livre des Miracles de S. Benoit. C'est pourquoi les Religieux de la Sainte Trinité, ou de S. Mathurin, ne se scandalisent point qu'on appelle leur Ordre *Ordo Asinorum. Chamor*, un des noms Hebreux de l'Ane, étoit celui du Pere de Sichem, de même que parmi les Latins on trouvoit des *Asella* & des *Asinius*. A l'égard de l'origine de *Chamor* nôtre Auteur n'est pas du sentiment de Boch.rt, qui le fait venir d'une des significations de חמר *Chamar* usité parmi les Arabes, savoir *être rouge* : au lieu que Mr. Majus dérive *Chamor* de *Chamar*, *être dur, pesant & difficile*, sens tres reçu parmi les Caldéens & les Thalmudistes, & qui

*a* C. V.

qui convient tres-bien à cet animal destiné à porter de gros fardeaux. Entre les bonnes qualitez de l'Ane, une des principales est, à ce qu'on dit, qu'il a l'ouïe tres-fine, à quoi la longueur de ses oreilles ne contribue pas peu. C'est de là qu'on veut qu'ait pris naissance la fable de Midas, à qui les Poëtes ont donné des oreilles d'Ane, parce qu'il ne se passoit rien dans son Royaume que ce Prince ne sût. On explique p. 421. le passage de Matth. XXI. 5.

Bochart a prouvé d'une maniere incontestable que ce ne sont pas des *Mulets*, qu'*Ana* trouva au desert, en paissant les Anes de son pere. Gen. XXXVI. 24. Mais nôtre Auteur ne croit pas aussi que ce soit les Geants *Eméens* qu'il faille entendre par ימים *Jemim* dans ce passage. Il a plus de penchant pour l'opinion de *Wagenseilius* & d'*Aben-Ezra*, qui veulent que *Jemim* soit le nom d'une herbe, qu'on ne connoit plus; mais qui étoit fort connuë du tems de Moïse. L'Auteur explique la phrase Hebraïque par celle-ci: *c'est ce Nicot qui trouva le Tabac*, qui est toute semblable à celle de Genese XXX. 14. *Ruben trouva le Dudaïm*, que Ludolf croit être le figuier des Indes. A tout cela Mr. Majus ajoûte que ימאן *Jeman* est le nom d'une herbe en Arabe, que Golius interprete *blitum*, blete, qui est une plante insipide & sans sel, dont il croît beaucoup dans les deserts, & dont les ânes se nourrissent.

a L'Auteur ne s'accorde pas non plus avec Bochart sur l'étenduë de עשתרות *Aschtaroth* un des noms des brebis, car au lieu que Bochart veut qu'il se prenne pour le gros & le menu bêtail, Mr. Majus prétend qu'il ne marque jamais que des agneaux, ou des troupeaux de brebis. On parle ici fort au long des anciens sacrifices; on en montre l'inutilité & la necessité de celui du Messie, & pour convaincre les Juifs on produit un passage d'un livre intitulé *Zohar*, * fort ancien, & fort respecté des Juifs. Le voici, c'est *R. Jochai*, qui parle: *Si le Messie ne s'étoit pas engagé à souffrir les peines que les Israëlites avoient meritées en pechant contre la Loi, personne n'auroit été capable de les soûtenir.* C'est pourquoi *Esaïe* dit, *certes il a porté nos maladies*, &c. *car les peines, qui sont venuës dans le monde, depuis que la Loi est publiée, & ausquelles l'homme est sujet, sont infinies. Il est vrai que pendant que les Israëlites étoient encore dans la Terre Sainte, les ceremonies & les sacrifices qu'ils offroient pouvoient ôter les maladies & les peines en ce monde. Mais présentement le Messie les ôte aux hommes, jusqu'à ce qu'il sorte de ce monde, en se chargeant des peines qu'ils devoient souffrir.* p. 510.

Dans le Chap. VIII. Mr. Majus combat encore le sentiment de Bochart sur l'étymologie de חשיף *Chasiph*, & de עז *Ez*, qui signifient tous deux *chevre*: mais en recompense il soûtient l'opinion de cet Auteur, tou-

a c. *VII.* * *Fol. 59. col. 3. edit. Cremon.*

touchant le bouc *Azazel*, contre celui qui nous a donné en Latin le *Moses & Aaron* de Goodwin, avec des notes de sa façon. En parlant du culte que les Payens ont rendu à ces animaux, il refute ce que *a* S. Jerôme avance dans la vie de S. Paul Hermite, touchant les Faunes & les Satyres, que ce Pere dit s'être entretenus avec S. Antoine, & l'avoir prié d'obtenir pour eux misericorde de Dieu, qu'ils savoient être venu pour le salut du monde.

*b* Les Hebreux appellent un Chien כלב *Chelebh*. S. Jerôme aiant expliqué le mot de כלוב *Chelubh*. Amos VIII. 1. 2. par celui *d'uncinus*, Bochart a cru que le Chien étoit nommé *Chelebh* : parce que ses dents sont comme autant de crochets, qui ne lâchent point prise. Mr. Majus dit à cela qu'il y a d'autres animaux qui ont les dents aussi bonnes que les Chiens, & que כלוב *Chelubh* signifiant aussi une *Cage*, une *Corbeille*, dans laquelle on enferme & on garde des oiseaux, des fruits, &c. *Chelebh* & *Chelubh* pourroient bien venir tous deux d'une racine, qu'on a perduë, savoir כלב *Chelabh*, qui devoit signifier garder : si l'on n'aime mieux, ajoûte-t-il, dériver *Chelebh*, de l'Arabe *Chalaba*, *être enragé*, ou entrer en fureur.

* Aiant à traiter des bêtes farouches dans la seconde Section de ce Livre, on commence par les Lions. On refute après Bochart, l'opi-

T 2

*a* p. 569. *b* S. 10. * *Sect. Alt.* c. 1.

l'opinion de ceux qui prétendent que les six ou sept noms Hebreux du Lion marquent autant d'âges differens de cet animal : mais on n'accorde pas à ce savant que ארי *Ari*, ou אריה *Arjeh*, vienne de ראה *Raah*, *voir*. On croit que le sentiment commun qui derive *Arjeh* d'*Arah*, ארה, est le meilleur, parce qu'on prétend que ce verbe ne signifie pas simplement cueuillir des fruits, mais encore couper, rompre violemment, arracher ; & on tâche de le prouver par Ps. LXXX. 13. On rapporte aussi l'explication du R. D. Kimchi *a* sur Ps. XXII. 17. & on la refute. Dans le Chapitre de la Panthere, en expliquant un passage d'Hosée XIII. 7. on rapporte & on approuve le sentiment de M. *Meiboom* sur le mot אשר *Aschur*, qu'il interprete *erectus*, *comme la Panthere qui se tient debout dans le chemin*, pour se jetter sur les passans. *b* On louë fort son esprit, sa pénétration, & les trois essais d'explications nouvelles du Vieux Testament qu'il a mis au jour, quoi qu'on ne soit pas tout à fait de son sentiment à l'égard de la transposition qu'il trouve dans le Livre de Job, chap. XXXI. *c* Nôtre Auteur prétend que le Léopard est un animal different de la Panthere ; qu'il doit sa naissance à une Lionne & au mâle de la Panthere ; que quoique le nom de Leopard n'ait été inventé que plus de trois siecles après JESUS-CHRIST, ceux qui ont vécu auparavant n'ont pas laissé de parler de

*a* c. II. *b* p. 721. *c* c. XII.

de semblables animaux sous le nom de *Pardi*, comme Pline, & Philostrate. Claudien les décrit aussi dans ces vers, sous le même nom.

> *Obvia fulminei properant ad vulnera Pardi,*
> *Semine permixto geniti, cum forte Leæna*
> *Nobiliorem uterum Viridis corrupit adulter.*
> *Hi maculis patrem referunt & robore matrem.*

Le IV. Ch. traite du Cameleopard, ou de la Giraffe, le V. du Tigre, & le VI. du Lynx. Ce sont des animaux dont le Texte Sacré ne fait point de mention, mais seulement quelques traducteurs, qui l'ont mal entendu. On parle ici de la forme & des qualitez de ces animaux, & on en raconte plusieurs histoires tirées de Baldæus, de Belon, de Kircher, de Bonzius, de Jonston & principalement de Dapper. Comme on verra bien-tôt paroître en François la description de l'Afrique de ce Geographe Flamand, & qu'on nous fait esperer de nous donner, le plustôt qu'il sera possible, tous les autres volumes de cet Auteur, on passera plusieurs histoires que M. Majus en rapporte. En voici une, prise de Jonston, qui a beaucoup de ressemblance avec celles qu'on a alleguées dans le second extrait de Grotius, p. 152. & 153. Un *Æthiopien* ayant songé sur Mer

a P. 762.

qu'un Tigre le devoroit, s'alla cacher la nuit suivante sous la prouë, mais sa précaution ne lui servit de rien : car le vaisseau étant pour lors à l'ancre, non loin de la côte, un Tigre se jetta dedans, choisit le malheureux Negre entre trente Européens, & le déchira. Le Loup, l'Hyene & les *Thoës* occupent les trois chapitres suivans. *a* Bochart dérive le nom Hebreu זאב *Zeeb* de זהב *Zaab de l'or*, mais M. Majus le fait venir du verbe Arabe *b Zaaba* ou *Dzaba* épouvanter, d'où est formé le nom דיב *Dib* un loup & peut être l'Allemand *Dieb* un Larron. *L'Hyene* n'a pas les jambes si hautes que le Loup, mais elle a le corps aussi grand, son poil est plus rude & sa peau est mouchetée de diverses couleurs. On dit qu'il y a une espece d'animaux en Espagne, qu'on nomme *Ginette*, qui ressemble fort à l'Hyene. *c* *Thoës* est le nom Grec de certains animaux plus petits que les Loups, & de couleur dorée. Les Hebreux les appellent איים *Ijim*: voyez Bochart. Ils vont par troupes & ne font point de mal aux hommes, si ce n'est qu'ils entrent de nuit dans les maisons, & mangent tout ce qu'ils trouvent. On les fait passer pour des animaux fort rusez, mais il faut que cette finesse soit bien machinale, puis qu'ils se découvrent dans le tems qu'il faudroit le plus se cacher, & qu'étant la nuit dans une maison, si un de la troupe est de-

mauré

*a* C. VII. *b* C. VIII. *c* C. IX.

meuré à la porte & commence à heurler, ils se mettent tous à heurler de même, & éveillent le maître & ses gens, qui les traitent en voleurs nocturnes.

La plûpart des Langues Orientales appellent l'Ours דוב *Dobb* ou *Dubb*, Bochart tire ce nom de l'Arabe *Dabiba, être velu*, & nôtre Auteur croit qu'on pourroit aussi le prendre d'une autre signification du même mot, savoir, *marcher lentement*.

*a* Bochart a fait voir que dans Esaïe XXXIV. 14 ציים *tsijim* signifioit des Chats sauvages, M. Majus confirme cette explication, & ajoûte quelques histoires modernes aux remarques de ce Savant. *b* Mais il n'est pas de son sentiment à l'égard de זמר *Zemar*, Deut. XIV. 5. Luther & Munster l'ont expliqué de l'*Elan*, Gesner de la *Giraffe*, Bochart de *Chamois*, sur quoi nôtre Auteur ne définit rien; il dit seulement que le nom d'*Acco* אקו, qui est dans le même passage conviendroit mieux à l'Elan. *c* Sur le mot de עופר *Opher*, un *faon de biche*, en Arabe *Algophro* ou *Algaphro*, de *Gaphoron* le poil follet du visage &c. la laine des étoffes cotonnées, selon Bochart, M. Majus dit, que quoique cette conjecture soit fort spirituelle, il aimeroit pourtant mieux faire venir עופר *Opher*, de אפר *aphar* de la poussiére, à cause de la legereté des Cerfs qui courent presque aussi vîte, que la poussiére, que le vent emporte, se meut.

T 4 As

*a* C. *b* C. XIII. *c* C. XIV.

Afin qu'on pût se servir plus commodément de cet ouvrage, on y a ajoûté trois indices, l'un des passages de l'Ecriture, l'autre des Auteurs citez dans ce livre, & le troisiéme des matieres qui y sont traitées.

---

## XXXI.

1. AD GUILIELMI CAVE CANONICI WINDESORIENSIS *Chartophylacium Ecclesiasticum Paralipomena Auctore* PAULO COLOMESIO *Bibliotheca Lambethana curatore.* Londini. 1686. in 8.

Aprés avoir dit ce que contiennent ces additions, qui ont été imprimées cette année, nous dirons un mot du Livre à l'occasion duquel elles ont été faites, & qui parut l'année passée. Monsr. Colomiez ne met pas seulement quelques Auteurs que Monsr. Cave a oubliez, il remarque encore diverses citations que l'on en trouve dans des pieces Manuscrites, qui n'ont point encore paru, ou dans des endroits écartez de l'antiquité, ausquels personne n'a pris garde. Il indique plusieurs ouvrages de divers Auteurs Ecclesiastiques, dont il ne nous est resté que les noms, & quelques autres qui sont encore en Manuscrit dans les Bibliotheques publiques, ou particulieres. Comme on ne sauroit donner un extrait exact de ce que nous apprend Monsr. Colomiez, sans copier

copier tout l'ouvrage qui
on se contentera de donn
Auteurs dont il parle, afin
soin de quelque instruction
ques uns de ces Auteurs, c
à la source.

*S. Clement.* 1.
*S. Ignace.* 2.
*S. Polycarpe.* 2.
*Athenagore.* 2.
*S. Methodius.* 3.
*Julius Africanus* 3.
*Valentin & Basilides.* 4.

*Hegesippus.* M. Colomie
sion de Joseph *de bello J*
le nom d'Hegesippe n'est
d'un autre qui s'appelloit
pistes, dit-il, ont changé
c'est à dire Joseph, en *Igisi*
dans un ancien MS. de M.
de *Josippus* a été effacé par
substitué celui *d'Igisippus.*

*Eusebe de Cesarée.* Ib.
*Eusebe d'Alexandrie.* 5.
*Synesius Evêque de Ptol*
*S. Isidore de Damiette.*
*S. Cyprien.* 6.
*S. Chrysostome.* 6.
*S. Athanase.*
*Leontius de Cypre.* 7. 7.

*Gelase de Cypre.* 7.
*Gelase Pape.* 8.
*S. Jerôme.* M. Colomiez dit que M. Vossius a un MS. de quelques opuscules de ce Pére, par le moien duquel on pourroit corriger divers endroits dans l'Edition de Marianus Victorius. Nous ajoûtons à cela qu'un savant homme a un MS. du Commentaire de S. Jerôme sur Job, lequel n'a jamais été imprimé. C'est M. Meiboom à qui nous devons l'explication de la Musique des Anciens, de la Fabrique des *Triremes* de l'antiquité, & trois essais d'un nouveau commentaire & d'une nouvelle version sur la Bible. Il est surprenant que ceux qui ont fait imprimer à Leipsic en 1684. les Oeuvres de S. Jerôme aux dépens d'un Prince de la Maison de Saxe, ne se soient pas informez auparavant, si l'on ne pourroit point trouver quelque nouvelle piece de ce Pere. Leur édition seroit devenue par là préferable à toutes les autres.
*S. Ephrem de Syrie.* 9.
*Isidore de Seville.* 10.
*Pacien de Barcelonne,* 10.
*Lucifer de Cagliari.* 11.
*S. Epiphane.* 11.
*Euthyme.* 12.
*Jean Metropolitain des Euchaites.* 12.
*Pierre de Ravene* 13.
*Huldric Evêque d'Augsbourg.* 14.
*Bertram* ou *Ratramne.* M. Colomiez nous apprend où se trouvent deux MSS. de

cet

cet auteur qui a tant fait de bruit dans la dispute de la Transsubstantiation, & qu'on a imprimé cette année en Latin & en Anglois, avec la dissertation qui a paru au devant de l'Edition de Paris, & que l'on a fait traduire en Anglois.

*Pierre Boerius.* 16.

*Burgundio de Pise.* 17.

*Nicolas de Clemengys.* 17. M. Battely Docteur en Theologie, & Chappelain de M. L'Archevêque de Cantorbery, a décrit, sur un MS. de la Bibliotheque de Lambeth, quelques Lettres de cet Auteur, lesquelles n'ont point encore paru. Il offre de les fournir à ceux qui voudroient entreprendre une nouvelle édition de ses œuvres.

*Magnes, ou Magnetes.* 18.

*Sévere Evêque d'Antioche.* 18.

*Aquilinus Cajus Vettius Juvencus.* 19.

*Juvencus Cælius Calanus Dalmata,* Ib.

*Berengarius.* 19.

*Joannes Smera.* 20.

*Beda.* 21.

*Cosmas Indopleustes.* 21.

*Julius Toletanus.* 22.

*Lactantius.* 22.

*Severus Sulpicius.* 23.

*Verecundus Juncensis* in Provincia Africæ Byzacena Episcopus 23.

*Azelius Rhemensis* Monachus. 23.

*Richerius Senoniensis* Monachus. 24.

Apres ces additions au Livre de M. Cave, suit une petite Dissertation *touchant les Ouvrages de Photius*. M. Colomiez nous en donne un Catalogue exact, sans oublier même ceux qui sont encore en MS. Il marque les meilleures Editions de ceux qui ont paru, les savans qui les ont donnez au public, les omissions & les fautes qu'ils ont commises, &c.

On trouve enfin l'Histoire de la passion d'un Martir, nommé Victor, dont voici le titre : PASSIO S. VICTORIS MASSILIENSIS, *Recensuit & emendavit Paulus Colomesius Rupellensis*. Ce Martyr a souffert sous Maximien, & l'Auteur de sa passion dit, qu'après sa mort Dieu a fait plusieurs miracles dans le tombeau de ce Saint homme.

L'Ouvrage de M. Cave, auquel celuy de M. Colomiez est joint, aiant été imprimé l'année passée, nous n'en mettrons ici que le titre, par lequel on en reconnoîtra aisément l'usage : CHARTOPHYLAX ECCLESIASTICUS *quo propè* MD. *Scriptores Ecclesiastici, tam minores, quàm majores, tum Catholici, tum Haeretici, eorumque Patria, ordo, secta, munera, aetas, interitus : Editiones operum praestantiores, opuscula, quin & ipsa fragmenta breviter indicantur, Scriptores dubii à certis, supposititii à genuinis, non extantes à superstitibus distinguntur.* A. C. N. *usque ad annum* 1517. *Accedunt Scriptores Gentiles Christianae Religion.s.*

gionis oppugnatores ; & brevis cujusvis sæculi conspectus. Studio & Labore GUIL. CAVE S.T.D. Canonici Windesoriensis, in 8. Londini 1685.

Le même Auteur a publié en 1682. une quatriéme Edition d'un Livre Anglois d'un même Volume, intitulé, *Primitive Christianity*, &c. *Le Christianisme de la Primitive Eglise, ou la Religion des Anciens Chrétiens dans les premiers âges de l'Evangile.* On en trouvera l'extrait dans le Journal de Leipsic, Mois de Mars 1686.

Voici un autre Catalogue des Auteurs Ecclesiastiques, imprimé depuis peu à Paris.

2. SUPPLEMENTUM DE SCRIPTORIBUS ECCLESIASTICIS *à Bellarmino omissis, ad annum* 1460. *vel ad artem Typographicam inventam*, Collectore F. CASIMIRO OUDIN, *Presbytero Veteris instituti ordinis Præmonstratensis*, Paris. 1686. in 8. & se trouve chez Wolfgang.

LE P. Labbe avoit promis de donner un Catalogue des Auteurs Ecclesiastiques omis par Bellarmin. Il avoit déja fait de grands recueils pour cela, aiant feüilleté la plûpart des Bibliotheques de France, mais la mort l'a empéché d'executer un dessein si utile. C'est ce qui a fait que cet Auteur l'a entrepris après lui, & nous a donné un Volume in 8. de 720. [illegible] seulement pour marquer les

les omissions de Bellarmin & du P. Labbe. Il ne dit rien des Auteurs qu'ils ont nommez, si ce n'est lors qu'on s'est trompé à l'égard du tems auquel ils ont vécu, ou qu'on a omis quelques-uns de leurs ouvrages qui n'avoient point encore paru, ou enfin pour marquer les MS. que l'on en trouve dans les Bibliotheques de France. On a mis un bon nombre d'Auteurs de la basse Latinité, qui n'ont point encore vû le jour, & l'on indique les Bibliotheques, où ils ont été cachez jusqu'à présent. Quelquefois même l'Auteur a fait la Critique des Ouvrages des Ecrivains, dont il parle, pour distinguer ceux qu'on leur attribuë mal à propos de ceux qui en sont veritablement, comme lors qu'il traite des œuvres de S. Methodius, Evêque de Patare, & de Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris. Outre les recueils imprimez, d'où le P. Oudin a tiré des lumieres, il nomme deux personnes à qui il reconnoit avoir beaucoup d'obligation. L'une est Dom Placide Porcheron Benedictin, Bibliothecaire de la Bibliotheque de S. Germain des Prez, & l'autre M. Baluze, Bibliothecaire de celle que M. Colbert a fait ramasser avec tant de soin & de dépense. Au reste il proteste qu'il a tâché *de ne parler avec aigreur d'aucun de ceux que le Vulgaire appelle Calvinistes, ou Hérétiques. Quoi qu'il desaprouve toute sorte d'Héresies, & qu'il ait en execration toutes les Sectes, excepté la Secte Orthodoxe: il ne sauroit approuver les Auteurs même*

*même Orthodoxes, qui croioient avoir bien defendu la veritable foi, quand ils ont dit beaucoup d'injures, & déchargé toute leur bile contre les Héretiques. Tant s'en faut*, dit-il, *que ces traits piquans servent à ramener les brebis errantes; qu'on les détourne plus par là d'écouter leur Pasteur legitime, & qu'on leur fait naître la pensée que ceux qui se servent de ces voies Paiennes, pour reünir les Chrétiens, & ramener au salut ceux que leurs erreurs en éloignent, ne sont non seulement pas Orthodoxes, mais pas même Chrétiens.* C'est pourquoi l'Auteur déclare que s'il a dit quelque chose contre quelque Héterodoxe, qui blesse l'humanité, ou la charité, il se retracte & souhaite ne l'avoir point dit.

Ce même Auteur a ramassé en un corps toutes les œuvres de S. *Hilaire* & de S. *Cesaire Evêques d'Arles*, & les a corrigées sur les anciennes Editions, & les anciens MSS. On ne sait pas si cet Ouvrage est imprimé, on ne l'a point vu dans ces Provinces.

Pour revenir au *Supplément des Auteurs Ecclesiastiques*, il seroit à souhaiter que quelque Libraire de Hollande, ou d'ailleurs *entreprît* de joindre en un seul Volume, ou au moins en un seul corps, tous ceux qui ont écrit sur [illegible] matiere jusqu'à présent, [illegible] commencer par S. Jerôme. On rendroit u[illegible] grand service à beaucoup de gens, qui [illegible] peuvent [illegible] ramasser ces Auteurs, & qui o[illegible] besoin d'un bon Indice des Ecrivains Ecc[illegible]siastiques. Si quelcun faisoit cette entrepr[illegible]

...ces; ... de l'...
...up d'injures ... véritable foi, qui cro...
...tre les Hérétiques. & déchargé...
...cas traits piquans. Tant s'en...
...erraticas; qu'on les détourne...
couter leur Pasteur legitime, ...
naître la pensée que ceux qui se...
voies Payennes, pour reünir le...
ramener au salut ceux que l...
éloignent, ne sont non seulem...
doxes; mais pas même Chrétien...
quoi l'Auteur déclare que s'il...
chose contre quelque Hétérod...
l'humani... la charité, il se...
haiten... int dit.
Ce ... a ramass...
toutes ... c. T
faite. E...
ancienn...
no fait. P...
il a point P...
Point ...
Pour ...
Ecclesiast...
quelque ...
exprì...
moi...
rit...
om...
ra...
ici...

*Christiano* DAUMIO. Lipsiæ An. 1686. in 8. Et se trouve chez Waesberge.

On met ce Livre ici, parce qu'on trouve au commencement un Catalogue des Anciens Poëtes Chrêtiens & de leurs diverses Editions. On commence par Tertullien, & l'on finit par *Bernard Hartman Abbé de Saint Gal.* On promet de traiter de divers autres plus modernes, en quelque autre occasion.

Ce Paulin dont on voit ici les Poësies ne se trouvoit plus que dans l'immense recueuil de la Bibliotheque des Peres, & comme peu de gens peuvent acheter un Livre si cher, M. Daumius a crû qu'il falloit le faire imprimer à part, pour y joindre les remarques de Barthius, qu'il avoit depuis long-tems.

Juret dont on trouve des notes dans ce volume, avoit crû que le Paulin qu'on publie étoit le fameux Evêque de Nole, mais on a reconnu que c'étoit un Paulin de Perigueux, qui a vécu trente ou quarante ans aprés la mort de celui de Nole, qui a dédié sa vie de Saint Martin à Perpetuus Evêque de Tours, qui présida à un Concile tenu dans cette ville CIↃCCCCLXXX. Ce quil y a de surprenant, c'est que Gregoire de Tours, qui en a été Evêque cent ans aprés Perpetuus, est tombé dans la même faute que Juret: mais Barthius dit qu'il ne s'en étonne pas fort, parce que cette sorte d'Auteurs se mettent peu en peine de

de la verité, à cause de la passion qu'ils ont pour les Saints, pourvû que ce qu'ils disent serve à rendre plus recommandables ceux qu'ils ont entrepris de louër. Ainsi Gregoire de Tours croiant qu'il seroit plus honorable à S. Martin, que S. Paulin Evêque de Nole eut été son Homere, qu'un autre Paulin peu connu, n'a pas fait difficulté de lui attribuër le Poëme de la vie de S. Martin. Juret publia le premier cet Auteur en 1585. sur un MS. de Pierre Pithou; mais il y a long tems que cette édition ne se trouve plus, de sorte qu'il étoit plus aisé de lire Paulin dans la Bibliothèque des Peres.

Il y a dans ce volume premierement six Livres de la vie de S. Martin, c'est à dire l'Histoire de ses miracles en assez méchans vers, mais qui pouvoient paroître fort bons dans le siecle auquel ils ont été écrits. La premiere chose qu'il raconte de S. Martin, c'est qu'il partagea son habit avec un pauvre, en quoi il fit plus que Dieu n'a commandé, si l'on en croit Paulin.

*—— Excedens Domini præcepta jubentis.*
*Ille etenim modico contentos nos jubet esse,*
*Nec servare duas vestes, tu dividis unam.*

Il raconte après cela tout d'une suite, les miracles de Saint Martin, qu'il a tirez, comme

me il semble, de Sulpice Severe qu'il cite, avec beaucoup d'éloge Liv. V. vers. 193. mais il ne dit rien d'une belle action de S. Martin que cet a Auteur raconta dans ses Dialogues, quoi qu'il fasse quelque mention du voïage que S. Martin fit à Treves, où se passa ce que l'on veut dire. C'est que S. Martin ne voulut jamais consentir à la mort de Priscillien & de ses sectateurs; qu'il interceda autant qu'il put pour eux; qu'il refusa d'abord de communier avec Ithacius & les Evêques de son parti, qui avoient solicité l'Empereur Maxime à faire mourir ces Heretiques; qu'il ne le fit enfin, qu'à la priere tres instante de cet Empereur, & pour obtenir de lui la grace de quelques personnes qui avoient été du parti de Gratien; qu'il ne voulut jamais donner un écrit, par lequel on souhaitoit qu'il témoignât qu'il avoit communié avec ces Evêques; qu'il s'en retourna ensuite accablé de tristesse de ce qu'il avoit consenti à communier avec les accusateurs des Priscillianistes, & crut qu'à cause de cela il lui étoit plus difficile de faire des miracles; qu'en fin il s'empêcha dans la suite de communier avec les Ithaciens, & que dans seize ans qu'il vécut depuis ce tems-là, il ne voulut se trouver en aucun Synode, & évita avec soin toute sorte d'assemblées d'Evêques. Si Paulin eût voulu, il pouvoit faire d'aussi beaux vers, pour le moins sur cette matiere que sur les miracles de S. Martin.

Après

a Dial. 3.

Après le Poëme de la vie de S. Martin, il y a quelques fragmens du même Auteur *de Visitatione Nepotuli, Eucharisticon Deo super Ephemeridis meæ textu* &c. à quoi l'on a ajoûté un fragment d'un Poëme *de Jonas & de Ninive* que l'on attribuë à Tertullien.

On voit ensuite les notes des Savans, dont les noms sont dans le titre de l'ouvrage. Elles sont assez amples pour un Auteur comme Paulin, dont la perte n'auroit pas été fort grande, puis qu'il n'a fait que dire en méchants vers ce que Sulpice Severe avoit dit en tres-bonne prose. On trouve néanmoins dans ces notes l'explication de diverses maniéres de parler de la basse Latinité.

M. Daumius a encore ajoûté à tout cela de nouvelles remarques qu'il a intitulées: *Spicilegium Notarum in Bened. Paulinum Petrocorium.*

---

## XXXII.

### *Livres Anglois.*

I. An Exposition on the Church Catechisme. *Or the Practice of divine Love: Composed for the Diocese of Bath & Wels.* à Londres 1686. in 8. Exposition du Catechisme de l'Eglise

se, ou Pratique de l'amour divin. Pour le Diocese de Bath & de Wells.

LE Catechisme de l'Eglise Anglicane étant extrémement court. Monsr. L'Evêque de Bath & de Wells a cru qu'il seroit utile pour l'instruction de son Troupeau, de donner au public une Exposition, où l'on suppleât à cette brieveté d'une maniere proportionnée à la portée de tout le monde.

On trouve donc ici le Catechisme de l'Eglise Anglicane en gros caracteres Gothiques avec diverses questions qu'on a inserées entre deux en plus petites lettres, afin qu'on pût distinguer les additions du Texte. Apres cela suivent dans chaque article des élevations de l'ame à Dieu, où l'on trouve encore toute la matiere exprimée ou en forme de priere, ou en forme de discours qu'une ame vivement penetrée de ses fautes, & parfaitement instruite de son devoir, & des graces que Dieu lui a faites, luy adresse directement, à peu prés comme a fait Saint Augustin dans ses Confessions, si ce n'est qu'il y a ici beaucoup moins de raisonnement, & que les discours n'y sont pas si étendus. Outre cela on rapporte toute la Religion à la pratique, en faisant voir les mouvemens que chaque article de nôtre créance doit faire naître dans nos cœurs, & les devoirs, dans lesquels sa creance nous engage.

On a ajoûté à la fin un petit traité intitu-

lé:

lé : *Directions pour la priere tirées du Catechisme de l'Eglise.* M. l'Evêque de Bath & de Wells y instruit son troupeau de la maniere dont il faut prier Dieu, & donne aux simples & aux ignorans des formulaires de prieres éjaculatoires, de prieres du matin, du soir &c.

2. SCRIPTURE AUTHENTICK AND FAITH CERTAIN, *A Discourse which mai serve for an Answer &c.* *L'Ecriture Authentique & la Foi certaine,* ou Discours pour servir de réponse à diverses objections qu'on a faites depuis peu, contre l'integrité des Originaux, & la validité de nos versions modernes. *Par Edoüard Seigneur Evêque de Cork & de Rosse* en Irlande. à Londres 1686. in 8.

ON ne s'est pas contenté de proposer en Latin diverses difficultez de Critique sur l'Ecriture Sainte, on a même traduit en Anglois des objections, par lesquelles de certains Auteurs ont prétendu faire voir que la Langue, dans laquelle le Vieux Testament est écrit, est une Langue qu'on ne sait plus, que nos Exemplaires sont pleins de fautes, que les Versions modernes que l'on croioit les plus exactes, sont les moins assurées, & qu'ainsi puis qu'on ne peut pas appuier sa foi sur l'Ecriture, on s'en doit fier à la Tradition. Ce n'est pas seu-

lement en Angleterre, qu'on trouve des Livres Anglois qui contiennent ces principes, on assûre qu'ils sont communs dans les quartiers les plus reculez de l'Irlande. C'est ce qui a engagé M. l'Evêque de Cork & de Rosse à entreprendre cet Ouvrage, où il se propose ces trois choses 1. d'établir la certitude de l'Ecriture, & particuliérement du Vieux Testament. 2. de répondre aux objections qu'on apporte contre cette verité. 3. de donner des regles, selon lesquelles on peut assûrer sa foi sur l'Ecriture.

a Il prouve en peu de mots la divinité du Vieux Testament, par les Prédictions touchant le Messie, lesquelles il fait voir être un miracle si grand, qu'on ne peut pas demander une plus grande preuve de divinité. Il remarque que ces Propheties se trouvent dans toutes les Versions, malgré les varietez qu'il y a entre elles, & il suppose que ces prédictions sont claires & sans équivoque. Il tire de là *par forme de Corollaire* la divinité du Nouveau Testament.

b Après cela M. L'Evêque de Cork passe aux objections. La 1. C'est que nous n'avons pas les Livres du Vieux Testament, tels qu'ils ont été écrits par les premiers Auteurs, mais seulement des fragmens & des abregez de ces Livres, & encore mutilez & corrompus. Il oppose à cela l'autorité de Jesus-Christ & de ses Apôtres, qui ont approuvé le Vieux Te-

a p. 4. b p. 13.

Testament tel qu'il est aujourd'hui, & il fait voir qu'il n'a pas été corrompu depuis. Il dit entre autres choses qu'il n'est pas possible, que tous les exemplaires répandus en tant de lieux aient été corrompus de la même maniére : & il apporte pour mieux expliquer sa pensée, un exemple tiré de la Version Angloise. On trouve dans la plûpart des Editions Act. VI. 3. *Chuse seven men, Whom ye may appoint* : choisissez sept hommes que Vous établissez, au lieu qu'il faut lire WE, *nous*, puis qu'il y a dans le Grec *οὓς καταστήσωμεν que nous établissions*. C'est ce qu'on peut reconnoître par quelques Editions d'Edimbourg & de Cambrige, où cette faute ne s'est pas glissée. *a* La 2. Objection est tirée des varietez de lecture qui se trouvent dans le Vieux Testament. On répond qu'elles ne sont d'aucune importance. *b* La 3. est fondée sur la difficulté qu'il y a à lire l'Hebreu sans points, & sur l'ambiguité des mots de cette Langue. On répond que les Juifs ont conservé par tradition la maniere de lire le texte Hebreu, jusqu'à ce qu'elle ait été fixée par la ponctuation des Massorethes ; & que pour l'ambiguité des mots Hebreux, elle n'est pas si grande que l'on dit, & qu'on ne puisse démêler ce que veulent dire les Ecrivains Sacrez, par la suite du discours. On ajoûte à cela la solution de la difficulté de ceux qui disent qu'il paroît par les citations du Vieux Testament, lesquel-



*a* p. 22. *b* p. 27.

les se trouvent dans le Nouveau, que les Apôtres n'ont pas toûjours lû de la même maniere que nous. On tâche de montrer le contraire. On avouë que les Apôtres se sont servis de la Version des Septante en parlant en Grec, non qu'ils la crussent sans défaut, mais parce qu'elle étoit en usage & qu'ils en pouvoient tirer des argumens *ad hominem*, comme parlent les Logiciens.

a Pour affermir sa foi par l'Ecriture, M. L'Evêque de Cork donne ces deux regles. 1. *Que toute doctrine dans laquelle les Originaux & les Versions ne s'accordent pas, soit qu'ils n'en disent rien, soit qu'ils se contredisent, doit être regardée comme fausse, ou au moins comme n'étant pas un article de foi.* 2. *Que lors que les Originaux & les Versions s'accordent à nous dire qu'il faut necessairement faire, ou croire quelque chose pour être sauvé, cela doit être reçu comme tel.* On ajoûte à cela quelque chose contre l'Eglise Romaine, & l'on tire de tout des usages de pieté.

C'est par là que finit l'Ouvrage de M. l'Evêque de Cork, mais il est suivi d'un écrit qu'il a intitulé *Appendix*, & qui est plus long que l'ouvrage même. Il attaque ceux, qui préferent la Version des Septante à l'original Hebreu, sous prétexte que les Apôtres ont cité cette Version. Il entreprend de prouver deux choses, la premiere c'est que les Evangelistes ne suivent pas toûjours la Version des Septante : la seconde qu'ils ne se sont

a pag. 45.

sont absolument attachez à aucune Version connuë, ni même aux termes de l'original, mais qu'ils se sont souvent contentez de rapporter le sens des passages qu'ils ont citez. On parcourt ensuite dans le IV. Ch. & dans les suivans les passages du Vieux Testament citez dans les Evangiles, & l'on applique à chacun l'une, ou l'autre des maximes que l'on vient de rapporter. Dans le Ch. VI. on remarque que de quarante passages du V. T. citez dans les Evangiles, il y en a 22. où les paroles des Evangelistes sont plus approchantes du texte Hebreu, que de celuy des Septante; & que dans 18. de ces 22. ils n'ont fait que rapporter le sens, & se sont éloignez en quelque chose de l'expression du texte Hebreu, aussi bien que de celle des Septante: Qu'il y en a 14. dans lesquels l'Hebreu, les Septante & les Evangelistes s'accordent parfaitement: & quatre dans lesquels les Evangelistes ont suivi les Septante en quelques expressions qui ne semblent pas être dans l'Hebreu: Enfin qu'il y a cinq passages, de ceux dans lesquels les Evangelistes se sont plus attachez à l'Hebreu qu'aux Septante, où ces Interpretes ont si mal traduit l'original, que les Apôtres auroient plûtôt parlé contre la verité que pour elle, s'ils les avoient suivis. On ne peut pas mettre ici ce que M. l'Evêque de Cork dit sur chacun de ces passages, sans copier presque tout le Livre, mais pour la commodité du Lecteur, on les indiquera tous, en y ajoûtant des mar-

ques qui feront connoître dans quel rang il les met. A. marquera les passages dans lesquels les Evangelistes sont plus conformes au Texte Hebreu qu'à celui des Septante : B ceux où ils se sont attachez principalement au sens : CC. ceux où l'Hebreu, les Evangelistes & les Septante s'accordent parfaitement : C. ceux où les Evangelistes ont suivi les Septante : D. ceux que l'Auteur croit que les Septante ont mal traduits, & dans lesquels les Evangelistes les ont entiérement abandonnez.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Matt. | I 23. | Es. | VII. 14. | A. B. |
| | II. 6. | Mich. | V. 2. | A. B. |
| | Ib. 15. | Hos. | XI. 2. | A. D. |
| | Ib. 17. | Jer. | XXXI. 15. | A. |
| | III. 3. | Es. | XL. 3. | CC. B. |
| | IV. 4. | Deut. | VIII. 3. | CC. |
| | Ib. 7. | Ib. | 16. | CC. |
| | Ib. 10. | Ib. | VI. 13. | A. B. C. |
| | Ib. 15. | Es. | IX. 1. | D. A. |
| | VIII. 17. | Es. | LIII. 4. | A. B. |
| Marc. | I. 2. | Mal. | III. 1. | A. B. |
| | Ibid. | Es. | XL. 3. | CC. |
| | IV. 12. | Ib. | XI. 9. | A. B. |
| | VII. 6. 7. | Ib. | XXIX. 13. | B. C. |
| | Ib. 10. | Exod. | XXI. 17. | CC. |
| | X. 8. | Gen. | II. 24. | C. |
| | Ib. 19. | Exod. | XX. 13. | A. B. |
| | XI. 17. | Es. | LVI. 7. | CC. |
| | XII. 10. | Ps. | CXVII. 21. | CC. |
| | Ib. 19. | Deut. | XXV. 5. | B. |

Luc.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Luc. | I. 16. 17. | Mal. | IV. 5. 6. | D. A. B. |
| | II. 23. | Exod. | XIII. 1. 12. | B. |
| | Ib. 24. | Levit. | XII. 6. | B. |
| | III. 5. | Eſ. | XL. 4. | CC. |
| | IV. 4. | Deut. | VIII. 3. | CC. |
| | Ib. 8. | Ib. | VI. 13. | A. B. |
| | Ib. 12. | Ib. | 16. | CC. |
| | Ib. 18. | Eſ. | LXI. 1. 2. | C. B. A. |
| | VII. 27. | Mal. | III. 1. | A. B. |
| | VIII. 10. | Eſ. | VI. 9. | B. A. |
| Joan. | I. 23. | Eſ. | XL. 3. | A. B. |
| | II. 17. | Pſ. | LXVIII. 9. | CC. |
| | VI. 45. | Eſa. | LIV. 13. | A. B. |
| | X. 34. | Pſ. | LXXXII. 6. | CC. |
| | XII. 15. | Zach. | IX. 9. | D. A. B. |
| | Ib. 38. | Eſa. | LIII. 1. | CC. |
| | Ib. 40. | Ib. | VI. 9. | A. B. |
| | XV. 25. | Pſ. | XXV. 19. | CC. |
| | XIX. 36. | Exod. | XII. 36. | A. |
| | Ib. 37. | Zach. | XII. 10. | A. D. |

Dans le Chap. VII. & dernier de cet *Appendice*, on traite cette queſtion, ſavoir ſi les Evangeliſtes en abandonnant quelquefois le Texte Hebreu, diminuënt ſon autorité, ou ſi en ſuivant quelquefois les Septante, ils augmentent l'autorité de cette Verſion? On ſuppoſe premiérement que les Apôtres n'en ont pas uſé ainſi par hazard, & que leur grand deſſein étant de prouver la verité de la Religion Chrêtienne aux Juifs, chez qui la Verſion des Septante étoit reçuë, ils s'en ſont ſervis, lors que cette Verſion

leur a été plus favorable, comme ils l'ont abandonnée, lors qu'ils ont trouvé le Texte Hebreu plus propre à leur dessein. Après cela on dit: 1. Que dans les 14. passages, où les Evangelistes s'accordent parfaitement avec les Septante & avec l'Hebreu, ils ont eu plus d'égard à l'Original qu'à la Version. 2. Que quand ils abandonnent les Septante, pour s'attacher à l'Hebreu, ils confirment par là l'Original. 3. Que lors qu'ils ont suivi les Septante plûtôt que les termes de l'Hebreu, ce n'est que parce que ces Interpretes ont bien exprimé le sens de l'Original, quoi qu'ils ne se soient pas attachez aux mots, 4. Que les Septante s'étant éloignez de l'original Hebreu, par cela même ils perdent beaucoup de leur autorité. 5. Qu'on peut mieux prouver la verité de la Religion Chrétienne par l'Hebreu que par ces Interpretes, qui ont mal traduit cinq Propheties importantes touchant le Messie. 6. Qu'il n'y a point du tout de corruption dans le Texte Hebreu, pas même dans le Ps. xxii. 16. où on lit כארי *comme un Lion*, au lieu de כארו *ils ont percé mes mains & mes pieds*, parce que ce dernier mot se trouve dans le Texte de quelques Anciens exemplaires, comme l'a remarqué M. Simon, dans ses *disquisitions*, & qu'il suffit qu'il soit marqué en marge dans les autres. Enfin l'Auteur dit, *qu'il ne peut rien desirer davantage pour sa satisfaction, & pour la défense du Texte Hebreu, que ce qu'a dit sur*

ce

*ce Pseaume* the great Doctor Hammond, *le Grand D. Hammond*.7. Enfin qu'il est visible qu'il y a de grossieres fautes dans la Version des Septante, comme dans les cinq passages qu'on a marquez, où il faut, dit l'Auteur, que les Evangelistes, ou les Septante se soient trompez.

Ceux qui préferent la version des Septante à l'exemplaire Hebreu d'aujourdhui, disent qu'elle a été extrémement corrompuë, & qu'on y a mis des endroits de Symmaque & de Théodotion, &c. de sorte qu'on ne doit pas accuser ces Interpretes de toutes les fautes qu'on y trouve présentement; comme de celle que l'on trouve dans la Version du passage du XII. de Zacharie qu'on a déja cité. On répond à cela que c'est contredire tous les MSS. & que même S. Jerôme, qui avoit les *Hexaples d'Origene*, corrigées avec soin par luy-même, cite ce passage, comme il se trouve écrit dans nos exemplaires Grecs d'aujourd'hui, *ils me regarderont pour ce qu'ils ont dancé*, au lieu de traduire: *ils me regarderont moi qu'ils auront percé*, V. Jean XIX. 13. De plus, si la version des Septante est si corrompuë, comme on l'avouë, on ne peut point avoir de raison de la préferer aux exemplaires Hebreux, qu'on ne prétend rejetter, que parce qu'on dit qu'ils sont corrompus en divers endroits.

On conclut de tout ce qu'on a dit, que ce consentement perpetuel des Ecrivains du Nouveau Testament, avec les Septante In-

terpretes que l'on a si fort vanté, une pure chimere, puis qu'ils s'en éloignent le plus souvent, si l'on en excepte peut-être S. Paul, qui conversant le plus avec les Juifs qui se servoient de cette Version, la suivie plus que les autres. On soûtient au contraire que le Texte Hebreu d'aujourdui se trouve confirmé par la maniere dont les Evangelistes ont traduit l'Original, laquelle est conforme aux exemplaires que nous avons maintenant.

---

## XXXIII.

I. GILBERTI BURNETTI HISTORIA REFORMATIONIS *Ecclesiæ Anglicanæ pars prima, continens progressum ejusdem sub regno Henrici VIII. in Lingua Anglica edita, & in idioma Latinum translata à Melchiore Mittelhorzero.* Genevæ 1686. in fol. & se trouve à Amsterdam chez Wolfgang & Waesberge, & en François chez les mêmes, en deux Volumes in 4. de la traduction de Mr. de Rosemond.

L'Histoire de Mr. Burnet a tant fait de bruit, dès le moment de sa naissance, qu'avant même qu'elle fut achevée, on a crû qu'elle meritoit d'être traduite en Latin & en François. On sait que le Parlement d'Angleterre, assemblé dans les

mois

mois de Decembre & de Janvier des années 1680. & 1681. fut si satisfait de la premiere Partie de cet ouvrage, que l'une & l'autre Chambre ordonna qu'on l'en remerciât, & qu'on le priât de continuer. Il le fit & donna bien-tôt après la seconde Partie, qui parle du progrés de la Réformation, sous le Regne d'Edoüard VI; de son renversement par l'autorité de Marie, de son rétablissement sous la Reine Elizabet, & contient l'histoire d'un peu plus de 22. ans, depuis 1537. jusqu'à 1560. Mr. Varillas dans le neuviéme Livre *des Revolutions arrivées en Europe en matiere de Religion*, a aussi fait l'histoire des commencemens de la Reformation d'Angleterre sous Henri VIII, mais d'une maniere bien differente de Mr. Burnet. C'est pourquoi ce dernier prépare une Critique qu'on verra paroître en peu de tems en Anglois & en François.

2. HISTOIRE DE L'EGLISE ET DE L'EMPIRE, *où depuis l'an* 801. *jusqu'à l'an* 901, *on marque par tout les années de* JESUS-CHRIST, *celle des Empereurs, des Rois de France & d'Italie, & du Siege des Evêques de Rome, comme aussi le tems des Evêques & des Docteurs les plus celebres des autres Eglises, leurs Ecrits, les Martyrs, les Héretiques, les persecutions, les coûtumes, & en un mot les choses les plus remarquables de l'Eglise & du Monde. Avec une ample Table des Matieres par* JEAN

LE SUEUR, *septiéme Partie.* in 4. A Geneve 1686. & se trouve à Amsterdam chez la Compagnie.

ON ne croit pas qu'il soit necessaire de faire connoître la methode de cette Histoire: parce que cela seroit fort inutile pour un grand nombre de personnes, qui en ont lû les premiers Volumes. On trouvera dans celui-ci l'histoire du IX. siecle, un des plus malheureux qu'il y ait eu pour les deux Empires. On voit en Orient les Sarrasins s'emparer de la plus grande partie de l'Asie & de l'Afrique, & en Occident les Enfans de Charlemagne déchirant son Empire en pieces, & se livrant eux mêmes à la discretion de ceux qui redoutoient leur puissance, les Saxons, les Normans, les Anglois, & les Bavarois. On prétend que les Papes ne perdirent rien à ces divisions, que la décadence de l'Empire fut l'élevation du Siege de Rome, que les desordres de l'Etat entraînant après eux la corruption de l'Eglise, ce fut alors que le culte des images passa en forme de Loi, & que la Transsubstantiation vint au monde. On trouve ce Volume à part in 4. & les 7. volumes in 12. chez les mêmes Libraires.

## XXXIV.

ONDEKTE ONZICHTBAARHEDEN &c. *Anatomie & découverte de petits animaux vivans dans les parties naturelles de plusieurs bêtes à quatre pieds, oiseaux & poissons : Du bois & du grand nombre de ses Vaisseaux : Des cheveux, de la chair, du poisson ; & d'une multitude de petits animaux qu'on trouve dans les excremens. Ou Lettres écrites en divers tems à la Societé Royalle à Londres, par Antoine* van LEEUWENHOEK *membre de la Societé.* A Leide chez Corneille Boute-ftein 1686. in 4.

*Extrait de la I. Lettre.*

QUoi que ce recueil de lettres de M. Leeuvvenhoek ne soit pas fort grand, on ne laisse pas d'y trouver quantité de choses curieuses & divertissantes, qu'on ne sauroit renfermer dans une feuille d'extrait. Comme elles sont écrites dans une Langue que peu d'étrangers entendent, ils ne seront pas fâchez qu'on leur en donne un abregé un peu circonstantié, & qu'on leur renouvelle le plaisir de ces découvertes, en les partageant en divers mois.

Dans la I. Lettre, l'Auteur rapporte, qu'ayant pris un Cabelian & un Brochet mâ-

les.

qui sont 150000000000. de petits animaux dans toute la masse du Sperme.

On ne sauroit faire une supputation juste de tous les habitans de la terre. Néanmoins pour en approcher d'aussi prés qu'il se peut, M. Leeuwenhoek fait les suppositions suivantes.

La plus grande étendue de la circonference de la terre est, à ce qu'on dit ordinairement, de 360. degrez ou 5400. lieuës d'Allemagne. Or entre le Diametre & la circonference d'un cercle il y a la même proportion qu'entre 22. & 7 : multipliez donc 5400

par 7

font 37800:

partagez les par 22.

Et vous aurez 1718. lieuës d'Allemagne, pour la longueur de l'Axe de la Terre.

Pour trouver le nombre quarré de l'Axe, on n'a qu'à multiplier le nombre simple par soi même 1718
1718

Et le Carré 2951524

de l'Axe étant multiplié par 22.

Fait

Fait 64933528 lieuës d'Allemagne pour la superficie du globe.

On croit que les deux tiers du globe terrestre sont couvers d'eau ; à ce conte il ne reste pour la terre ferme, que 3092072 lieuës qui font la troisiéme partie de 9276218. De ces 3092072, il en faut retrancher au moins un tiers, pour les deserts & les terres incultes & inhabitables, & ce n'est plus que 2061382 lieuës pour les païs peuplez.

Supposé que la province de Holande ait
22 lieuës de long

Et 7 lieuës de large.

Elle aura 154 lieuës d'étenduë.

L'Etenduë des païs peuplez 2061382 étant partagée
par 154 lieuës qui font la grandeur de la Holande ; la partie de la Terre, qui est habitée, sera 13385. fois plus grande que cette Province.

On croit qu'il y a environ un million d'hommes en Hollande. Ainsi quand on supposeroit que les autres parties de la terre sont aussi peuplées que ce beau païs, ce qui n'est pas croyable, & qu'on multiplieroit
1000000

par 13385, fois que le reste de la terre surpasse la Hollande, on n'auroit que
13385000000

1338500000. d'hommes, au lieu qu'il y a 15000000000. de petits animaux dans toute la quantité de sperme, qu'un Cabeliau jette dans une année, c'est à dire dix contre un.

a Sur la fin de la seconde lettre M. Leeuvvenhoek assûre qu'il a fait la même experience sur de grandes & de petites Perches, & sur des Carpes, des Truites & des Tanches. Mais comme ces poissons ne frayent pas tous en même tems, l'Auteur n'a pas pu comparer ensemble leurs diferens espermes, ni appercevoir aucune difference dans les petits animaux qu'ils contiennent.

## *Extrait de la II. Lettre.*

ON vient de voir la découverte de plusieurs petits animaux, ausquels on n'avoit peut-être jamais pensé, voici une description bien plus exacte & plus circonstantiée des pores de plusieurs especes d'arbres. On commence par ceux du Chêne.

I. Figure. B. C. D. est la circonference imaginaire d'un Chêne, les 18. Cercles marquez autour du centre A. supposent que cet arbre a 18. ans, & que chaque année il est crû d'environ la grandeur d'un cercle, plus ou moins, selon les saisons. Lors qu'on passe la doloire sur un arbre scié, on apperçoit des rayes qui vont du centre A à la circon-

a pag. 31.

conference B; ce sont les pores, ou les conduits par où le suc de la terre entre & se communique à toutes les parties de l'arbre, comme on voit dans la figure suivante.

II. Fig. A B C D, est un morceau de Chêne vû avec un microscope; ce morceau de bois ne paroit pas plus grand à l'œuil que la figure H. On suppose qu'il ait été coupé entre le 14. & le 16. Cercle, dans l'endroit marqué E, dans la premiere figure: & que ce soit la grandeur dont l'arbre est crû durant la 15. année. Les raies noirâtres B F, F F, sont les bornes que l'Automne met à l'acroissement du bois. Elles sont noirâtres, parce que quand le froid vient & que l'arbre cesse de croître, le bois se durcit, les pores se rétrecissent & deviennent presque imperceptibles. L'espace qui est renfermé entre F F, F F est l'épaisseur dont l'arbre est crû vers la circonference, durant le cours d'une année.

Il y a cinq sortes de conduits dans ce bois, trois perpendiculaires & deux horizontaux. E E E sont de grands conduits perpendiculaires, qui se forment toutes les années au Printems, lors que l'arbre commence à croître. Ces conduits sont pleins de petites bouteilles fort delicates, marquées L K I M, dans la figure III. A, qui est un de ces grands conduits perpendiculaires.

IV. Fig. La seconde sorte de conduits perpendiculaires, est beaucoup plus petite que la

pre-

premiere, & toute pleine de bouteilles si minces, qu'elles ne semblent que de petits points au travers d'un microscope commun : mais étant regardées avec un autre beaucoup plus fin, elles paroissent de la grosseur de celles qui sont entre T. V. On voit dans la même Figure la troisiéme sorte de conduits perpendiculaires P, Q. Ces conduits perpendiculaires déchargent leur suc dans d'autres Horizontaux. Ce suc fait ainsi une espece de circulation, separe l'écorce du bois, & la tient separée jusqu'à ce que l'arbre cesse de croître.

Dans la II. Figure GGG est une sorte de conduits Horizontaux, qui partent du cœur de l'arbre, & qui un peu plus loin sortent en foule des conduits perpendiculaires. Mr. Leeuvvenhoek crut d'abord que ce n'étoient que des lignes noirâtres & courbes, qui n'étoient pas distinguées des grands conduits perpendiculaires. Pour s'en éclaircir il coupa ce morceau de bois en long, si justement que ces conduits Horizontaux se trouverent coupez en travers, de la maniere qu'on les voit dans la IV. Figure entre P Q. O N. disposez comme en diverses colomnes cinq, six ou sept, l'un sur l'autre.

La seconde sorte de conduits Horizontaux se voit aussi dans la II. Figure entre AB, & C D, cette partie du bois étant coupée en ligne droite, & ces conduits obliquement, ils paroissent de la maniere qu'ils sont répresentez dans la V. Figure RS. L'Auteur croit que c'est

c'est dans ces conduits que sont les valvules par où le suc entre & sort.

La VI & VII Figure sont destinées à la description d'un morceau d'Ormeau, qui semble à l'œuil être aussi petit, que la Figure E; quoi qu'avec le microscope il paroisse aussi grand que dans la 6. Figure, où ABCD marquent les bornes que l'entrée de l'hiver a mises à l'accroissement de l'Arbre. Les petits conduits perpendiculaires de ce bois sont plus petits que ceux du Chêne : mais la membrane qui les couvre est plus forte & plus épaisse. AB & CD représentent les conduits Horizontaux, selon leur longueur.

Fig. VII. F.F.F.F. les conduits Horizontaux coupez en travers. L'Auteur croit que ceux qui sont en petit nombre l'un sur l'autre sont ceux qui sont nouvellement formez, & que plus il y en a ensemble, plus ils sont vieux. G.G.G.G. sont de tres-petits conduits perpendiculaires. H H. est un des grands conduits perpendiculaires coupé par le milieu selon sa longueur. Quand on le considere attentivement, on remarque qu'il est composé de membranes fort délicates, & tout plein de petites fibres qui serpentent & qui sont marquées de petites taches noires, comme dans la Fig. 3.B.

Dans la VIII. Figure A B C D. est un morceau de bois de Fau, qui paroît à l'œuil de la grosseur de F & où A D. & B C. marquent de chaque côté, combien l'arbre est crû pendant une année. Ce bois a de deux sortes

sortes de conduits perpendiculaires, des grands & des petits, & deux sortes d'horizontaux. Entre ces derniers les plus petits EEE, qu'on voit coupez en travers, & marquez HHH. dans la IX. Figure, sont entassez un à un, deux à deux, ou trois à trois. La seconde espece de ces conduits sont aussi très petits, mais entassez en grand nombre l'un sur l'autre & marquez dans la même Figure I.I.

KK. KK. KK. sont de grands conduits perpendiculaires coupez selon leur longueur & tout piquotez de petits points, à peu-prés comme des globules insensibles.

X. Fig. ABCD. un morceau de Saule vû avec le microscope. F le même morceau de bois, tel qu'il paroît à l'œuil. EEE les conduits horizontaux selon leur longueur, dont il n'y a que très-peu, par rapport à ceux des autres arbres. Pour les conduits perpendiculaires, il y en a de deux sortes, de grands & de petits.

XI. Fig. GG. un des grands conduits perpendiculaires, plein de petits points ou globules insensibles, & traversé de quelques lignes obliques, qu'on prendroit pour des Valvules. HH. les conduits perpendiculaires coupez en travers.

XII. Fig. Un morceau de bois d'Aune qui paroît aux yeux de l'épaisseur d'une soie de Pourceau. A B. & C D. la quantité dont l'arbre est cru pendant une année. EE. EE. les conduits Horizontaux considerez selon leur longueur.

XIII. Fig. F.F.F.F. les grands conduits perpendiculaires coupez en long. HH. les petits conduits perpendiculaires. G. G. les conduits Horizontaux coupez en travers.

XIV. Fig. ABCDEF. Un morceau d'Ebene, vû avec un microſcope qui groſſit beaucoup plus, que ceux ſur leſquels on a deſſigné les autres eſpeces de bois: parce qu'on ne ſauroit diſtinguer les conduits de l'Ebene avec un microſcope commun. Ce morceau de bois ne paroît à l'œuil que de la groſſeur d'un grain de ſable : cependant on y découvre près d'onze-cens conduits perpendiculaires ; mais on n'y voit point de rayes noirâtres qui bornent l'accroiſſement, parce que l'île *Maurice*, d'où l'Ebene nous vient, n'étant pas éloignée de la Ligne, cet arbre peut croître toute l'année. G G. G. ſont les grands conduits perpendiculaires. Le ſuc de quelques uns de ces conduits ſemble s'être pris & ſeché en pluſieurs endroits, comme on le voit dans la XV. Fig. où KK. eſt un de ces grands conduits, coupé ſelon ſa longueur. La XVI. Figure eſt encore un de ces grands conduits vû avec un microſcope plus fin que le précedent, & ce conduit paroit fort tranſparent & tout parſemé de petites particules. On apperçoit une ſeconde ſorte de conduits perpendiculaires marquez 1. 2. 3. 4. 5. & pleins en pluſieurs endroits d'une matiere noire: ils ſont dans la XIV. Fig. entre les conduits Horizontaux, marquez ici ſelon leur lon-

gueur A.B.C. & HH. La troisiéme sorte de conduits perpendiculaires sont tout proche de la surface de l'arbre, comme B.E.C.D. La quatriéme sorte de conduits perpendiculaires sont entrelacez parmi les grands, en forme de lozange. Dans la XV Fig. II sont les conduits Horizontaux coupez en travers, & L. L. les petits conduits perpendiculaires.

Dans la XVII. Figure, A, B, C, D, est un morceau de Bouïs dessigné sur le même microscope, que l'Ebene. L'Auteur n'a rien pu remarquer dans ce bois qui marquât les bornes de son accroissement, ni pu voir distinctement si les grands conduits perpendiculaires en renferment de petits. A.B. & C.D. sont les conduits Horizontaux regardez selon leur longueur; & dans la XVIII. Figure G.G. sont les mêmes conduits coupez en travers: EE. EE les grands conduits perpendiculaires coupez en long, faits de petites membranes & tout piquotez. F. F. sont de petits conduits perpendiculaires coupez aussi selon leur longueur.

La XIX. Figure représente un très-petit brin de paille. A.F. E.F. est la premiere écorce, qui est toute composée de petits pores. G. G. G. G. sont les conduits interieurs de la paille, qui par leur jonction forment divers quarrez, pentagones & hexagones irreguliers, H H H. sont ces conduits entourez d'autres petits pores. M. Leeuvvenhoek assure que dans le tems de l'accroissement

ment il a vû un suc, semblable à de petits globules, passer des conduits H. H. dans les conduits G. G. La XX Figure représente les conduits perpendiculaires, qui sont marquez G. G. dans la XIX: I. I. I. I. est l'endroit où sont les valvules, & qui est le plus étroit.

# INDICE
## DES
# MATIERES.

## A.

 Catho-

Cita-

D



Duc

G. Ga-

G

*Orange,*

## P



Peres,

*Prieres.*

Ruffin,

FIN.